

Un exemplaire du présent prospectus provisoire a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada; toutefois, ce document n'est pas encore dans sa forme définitive pour les fins d'un placement. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés. Les titres qu'il décrit ne peuvent faire l'objet d'un placement avant que l'autorité en valeurs mobilières n'ait visé le prospectus.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Les titres offerts dans les présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni aux termes des lois sur les valeurs mobilières d'aucun État, et ils ne peuvent être offerts, vendus ni livrés aux États-Unis d'Amérique sauf dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières des États applicables. Voir la rubrique « Mode de placement ».

PROSPECTUS PROVISoire MODIFIÉ ET MIS À JOUR

Premier appel public à l'épargne

Le 15 novembre 2007



Franco-Nevada

FRANCO-NEVADA CORPORATION

- \$ CA
- actions ordinaires

Le présent prospectus de Franco-Nevada Corporation (« Franco-Nevada ») permet le placement (le « placement ») de ● actions ordinaires de Franco-Nevada (les « actions ordinaires ») au prix de ● \$ CA chacune (le « prix d'offre »), pour un produit brut global de ● millions de dollars canadiens ainsi que des actions ordinaires émises aux termes de la convention d'acquisition. Voir les rubriques « Description des actions ordinaires », « Acquisition et opérations connexes » et « Mode de placement ».

Franco-Nevada est une société de redevances et de placement du secteur des ressources qui a été créée dans le but d'acquérir un portefeuille bien établi constitué de redevances minières, pétrolières et gazières et de certaines participations (collectivement, le « portefeuille de redevances ») ayant généré jusqu'à maintenant des flux de trésorerie stables. Voir la rubrique « Acquisition et opérations connexes ». Franco-Nevada a l'intention d'assurer la croissance de ce portefeuille par le progrès des travaux sur les terrains existants et au moyen d'acquisitions et d'investissements. Le portefeuille de redevances est constitué d'environ 190 droits de redevance dans des terrains de métaux précieux et communs et de certaines participations financières (les « redevances minières ») et de plus de 100 droits de redevance et/ou participations de concessionnaire se rapportant à des terrains pétroliers et gaziers (les « participations pétrolières et gazières »). Le portefeuille de redevances, dont les ressources sous-jacentes sont situées principalement en Amérique du Nord et en Australie, représente les acquisitions réalisées sur une période de plus de 20 ans par Newmont Mining Corporation (« Newmont ») et par Franco-Nevada Mining Corporation Limited (l'« ancienne société Franco-Nevada »), que Newmont a acquise en 2002. La direction estime que le portefeuille de redevances constitue l'un des plus importants portefeuilles de redevances sur métaux précieux et autres ressources minérales détenus par une société ouverte.

Les redevances minières comprennent des participations dans 21 projets en exploitation (notamment des droits de redevance couvrant certaines parties des mines Goldstrike et Stillwater), 15 terrains en voie d'être mis en valeur ou au stade de l'exploration avancée et environ 154 terrains d'exploration. La majeure partie des redevances minières liées à des projets en exploitation se rapportent à des terrains aurifères, quoiqu'elles comprennent également des droits dans des terrains d'éléments du groupe du platine (les « ÉGP »), de métaux communs et de minéraux industriels. Les participations pétrolières et gazières visent des terrains situés principalement dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien qui génèrent des produits d'exploitation répartis également entre des terrains de pétrole et de gaz naturel classiques. Il s'agit entre autres de participations de concessionnaire allant de 3,7 % à 14,85 % dans les champs de gaz naturel Drake Point, Hecla, King Christian et Roche Point situés sur l'île de Melville et au large de celle-ci dans l'Arctique canadien (collectivement, le « gaz de l'Arctique »), soit une participation de concessionnaire effective d'environ 9 %. En outre, le portefeuille de redevances comprend des droits miniers portant sur 100 000 acres brutes de terrains non prouvés au Canada constituées principalement de droits sur le pétrole et le gaz naturel.

Un placement dans les actions ordinaires comporte des risques. Voir la rubrique « Facteurs de risque ».

Prix : ● \$ CA l'action ordinaire

	Prix d'offre ¹⁾	Rémunération des preneurs fermes ²⁾	Produit revenant à Franco-Nevada ^{3) 4)}
Par action ordinaire	● \$ CA	● \$ CA	● \$ CA
Total ⁴⁾	● \$ CA	● \$ CA	● \$ CA

Notes :

- 1) Le prix d'offre a été fixé par voie de négociations entre Franco-Nevada, Newmont, à titre de promoteur, et les preneurs fermes (au sens attribué à ce terme dans les présentes).
- 2) Franco-Nevada a convenu de verser aux preneurs fermes une rémunération correspondant à 4,5 % du produit brut du présent placement (la « rémunération des preneurs fermes »).
- 3) Avant déduction des frais du présent placement, qui sont estimés à ● \$ CA et qui, comme la rémunération des preneurs fermes, seront payés par prélèvement sur le produit brut du présent placement.
- 4) Franco-Nevada a attribué une option (l'« option en cas d'attribution excédentaire ») aux preneurs fermes, qui peuvent l'exercer à tout moment pendant la période de 30 jours suivant la clôture du présent placement (la « clôture ») pour acheter auprès de Franco-Nevada, au prix d'offre, un nombre maximal total de ● actions ordinaires supplémentaires (les « actions visées par l'option en cas d'attribution excédentaire »). Si les preneurs fermes exercent l'option en cas d'attribution excédentaire intégralement, le produit tiré du placement sera de ● \$ CA, la rémunération des preneurs fermes sera de ● \$ CA et le produit net revenant à Franco-Nevada sera de ● \$ CA. Le présent prospectus permet l'attribution de l'option en cas d'attribution excédentaire et le placement des actions visées par l'option en cas d'attribution excédentaire. Voir la rubrique « Mode de placement ».

(suite à la page suivante)



Franco-Nevada

Franco-Nevada est une société d'investissement
titulaire de redevances dans le secteur des ressources

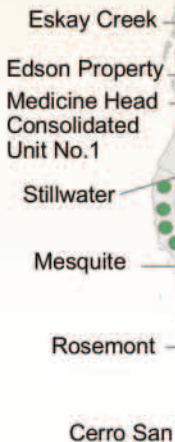
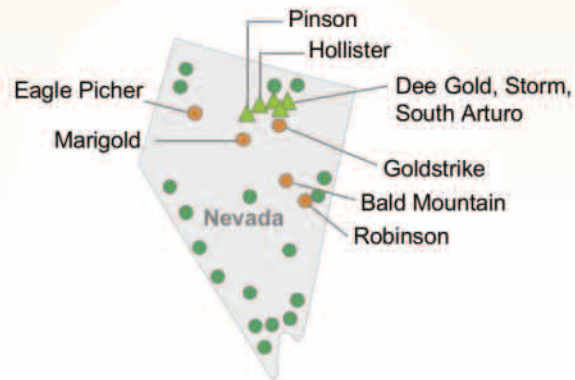


Goldstrike Assise de la redevance aurifère de Franco-Nevada sur la formation Carlin Trend au Nevada, l'une des plus grandes régions productrices d'or du monde. Exploitée par Barrick, Goldstrike a, de tout temps, produit des flux de revenus stables.



Stillwater Franco-Nevada a des intérêts dans les éléments du complexe de redevances sur le complexe en production depuis 1987.

Un portefeuille diversifié de redevances sur les métaux précieux et communs, de redevances sur le pétrole et le gaz, et d'autres droits.

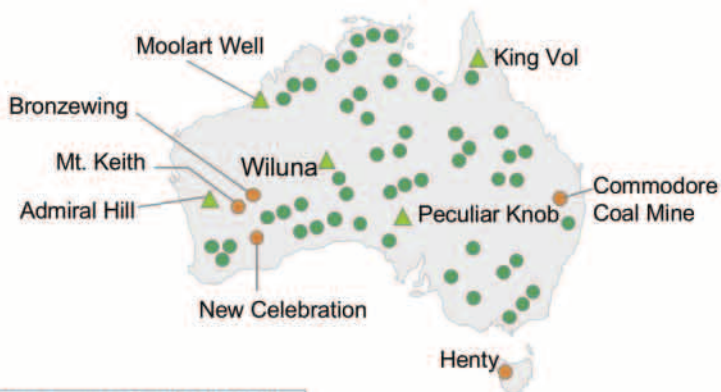
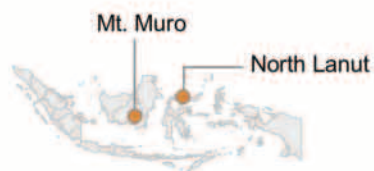
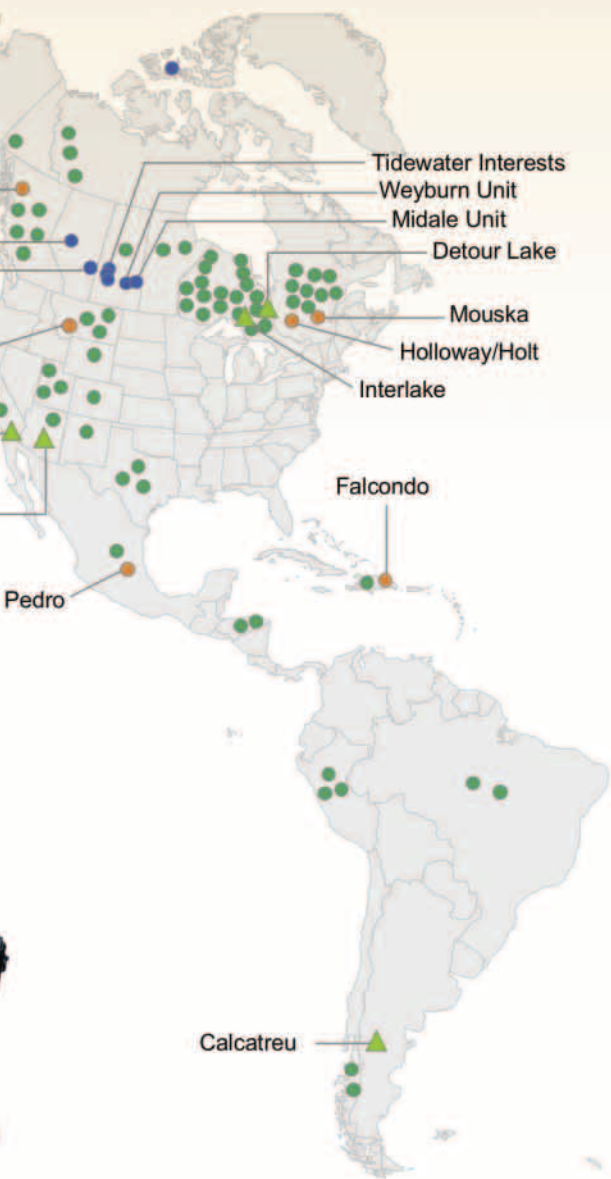




tiennent ses principaux
groupe platine au moyen
de Stillwater, au Montana,



Pétrole et gaz La majeure partie des revenus pétroliers et gaziers de Franco-Nevada sont générés par des redevances et des participations de concessionnaire dans des terrains de l'Ouest canadien qui sont exploités par EnCana, Apache, Talisman, Canadian Natural Resources et Petro-Canada.



● En exploitation
 ▲ En voie de mise en valeur ou d'exploration avancée
 ● Autres travaux d'exploration
 ● Pétrole et gaz

(suite de la page couverture)

Il n'existe actuellement aucun marché pour la négociation des actions ordinaires, de sorte qu'il pourrait être impossible pour les souscripteurs de revendre les titres achetés aux termes du présent prospectus.

BMO Nesbitt Burns Inc. et UBS Valeurs Mobilières Canada Inc. (collectivement, les « preneurs fermes »), à titre de preneurs fermes, offrent conditionnellement les actions ordinaires en vente, sous réserve de prévente, sous les réserves d'usage concernant leur émission et leur livraison par Franco-Nevada et leur acceptation par les preneurs fermes conformément aux conditions de la convention intervenue entre Franco-Nevada, Newmont et les preneurs fermes en date du ● 2007 (la « convention de prise ferme »), et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Goodmans LLP, pour le compte de Franco-Nevada, et par Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte des preneurs fermes. Dans le cadre du présent placement, les preneurs fermes pourraient attribuer des actions ordinaires en excédent de l'émission ou faire des opérations visant à stabiliser ou à maintenir le cours des actions ordinaires à des niveaux différents de ceux qui seraient autrement formés sur le marché libre. Voir la rubrique « Mode de placement ».

Chacun des preneurs fermes, à savoir BMO Nesbitt Burns Inc. et UBS Valeurs Mobilières Canada Inc., est membre du même groupe qu'une institution de crédit qui a été invitée à examiner la possibilité de fournir ou de monter une nouvelle facilité de crédit devant être mise à la disposition de Franco-Nevada à la clôture. Si ces institutions acceptaient de le faire (après réception de toutes les approbations nécessaires), Franco-Nevada pourrait être considérée comme un « émetteur associé » à BMO Nesbitt Burns Inc. et à UBS Valeurs Mobilières Canada Inc. aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières. Voir les rubriques « Financement par emprunt », « Emploi du produit » et « Mode de placement ».

Newmont, qui a agi en qualité de promoteur, a été constituée sous le régime des lois d'un territoire étranger et réside à l'extérieur du Canada. Bien que le promoteur ait désigné Goodmans LLP, Suite 2400, 250 Yonge Street, Toronto (Ontario) M5B 2M6, à titre de mandataire pour la signification d'actes de procédure en Ontario, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de faire exécuter des jugements rendus contre le promoteur au Canada sur le fondement des dispositions en matière de responsabilité civile de la législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada.

Les souscriptions d'actions ordinaires seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les attribuer en totalité ou en partie, et les preneurs fermes se réservent le droit de clore les registres de souscription à tout moment sans préavis. Voir la rubrique « Mode de placement ». La clôture du présent placement devrait avoir lieu le ● décembre 2007 ou à toute autre date dont peuvent convenir les preneurs fermes, Newmont et Franco-Nevada, mais dans tous les cas au plus tard le ● décembre 2007.

Franco-Nevada n'a autorisé personne à fournir d'autres renseignements ou à faire d'autres déclarations que ceux qui figurent dans le présent prospectus dans le cadre de l'émission et de la vente des titres qu'elle place aux termes du présent prospectus.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>		<u>Page</u>
QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	5	POLITIQUE EN MATIÈRE DE	
RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES		DIVIDENDES	95
PROVENANT DE TIERS	5	STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ .	95
TERMES DÉFINIS	6	FINANCEMENT PAR EMPRUNT	95
SOMMAIRE	7	OPTIONS D'ACHAT DE TITRES	96
TAUX DE CHANGE	17	VENTES ANTÉRIEURES	97
ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE		PRINCIPAL PORTEUR DE TITRES	97
PLACEMENT	17	ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE	
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	17	LA DIRECTION	97
TABLE DE CONVERSION MÉTRIQUE ...	18	RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE	
CERTAINS TERMES PÉTROLIERS		DIRECTION	103
ET GAZIERS	19	PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX	
MESURES HORS PCGR	19	MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION .	105
STRUCTURE ET APERÇU DE LA		EMPLOI DU PRODUIT	105
SOCIÉTÉ	20	ACQUISITION ET OPÉRATIONS	
ACTIVITÉS DE FRANCO-NEVADA	20	CONNEXES	106
APERÇU DU SECTEUR	25	STRUCTURE APRÈS LA CLÔTURE	108
TYPES DE REDEVANCES ET AUTRES		MODE DE PLACEMENT	108
DROITS	28	FACTEURS DE RISQUE	110
DESCRIPTION DU PORTEFEUILLE DE		INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES	
REDEVANCES	29	CANADIENNES	123
RENSEIGNEMENTS MINIERS ET		PROMOTEUR	126
TECHNIQUES CONCERNANT		LITIGES	126
GOLDSTRIKE	49	DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES	
RENSEIGNEMENTS MINIERS ET		INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS	
TECHNIQUES CONCERNANT		IMPORTANTES	126
STILLWATER	57	VÉRIFICATEURS	126
RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES		AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES	
SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT		REGISTRES ET AGENT DES	
LES TERRAINS MINIERS	67	TRANSFERTS	127
RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES		CONTRATS IMPORTANTS	127
SUPPLÉMENTAIRES SUR LE PÉTROLE		EXPERTS	127
ET LE GAZ	72	DROITS DE RÉOLUTION ET	
AUTRES RENSEIGNEMENTS		SANCTIONS CIVILES	127
CONCERNANT LES DONNÉES		GLOSSAIRE DE TERMES NON	
RELATIVES AUX RÉSERVES	77	GÉOLOGIQUES	128
AUTRES RENSEIGNEMENTS		GLOSSAIRE DE TERMES GÉOLOGIQUES	132
CONCERNANT LE PÉTROLE ET		TABLE DES MATIÈRES DES ÉTATS	
LE GAZ	78	FINANCIERS	F-1
SOMMAIRE DES INFORMATIONS		CONSENTEMENT DE GLJ	F-35
FINANCIÈRES CUMULÉES	83	ATTESTATION DE FRANCO-NEVADA ET	
RAPPORT DE GESTION	84	DU PROMOTEUR	A-1
DESCRIPTION DES ACTIONS		ATTESTATION DES PRENEURS FERMES .	A-2
ORDINAIRES	94		

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne commande une autre interprétation, le terme « Franco-Nevada » désigne Franco-Nevada Corporation seulement et le terme « société » désigne Franco-Nevada Corporation collectivement avec ses filiales directes et indirectes. Sauf indication contraire, tous les renseignements figurant dans le présent prospectus reposent sur l'hypothèse que :

- les opérations dont il est question sous la rubrique « Acquisition et opérations connexes » ont été réalisées;
- l'option en cas d'attribution excédentaire n'a pas été exercée.

Pour les besoins de la communication de l'information financière, la société dresse ses états financiers en dollars américains et en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »), et ces états financiers ont fait l'objet d'un rapprochement avec les principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Dans le présent prospectus, sauf indication contraire, toutes les sommes d'argent sont exprimées en dollars américains. Le symbole « \$ » et le terme « dollars » désignent des dollars américains, le symbole \$ AUD désigne des dollars australiens, le symbole ZAR désigne des rands sud-africains, tandis que le symbole « \$ CA » désigne des dollars canadiens.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES PROVENANT DE TIERS

Sauf indication contraire, l'information figurant dans le présent prospectus au sujet des terrains à l'égard desquels Franco-Nevada détient les droits de redevance dont il est question sous la rubrique « Description du portefeuille de redevances » et des activités minières exercées sur ces terrains (y compris au sujet du rapport Goldstrike et du rapport Stillwater (au sens attribué à chacun de ces termes ci-après)) est fondée uniquement sur des renseignements communiqués publiquement par les propriétaires ou les exploitants de ces terrains et sur des renseignements et des données faisant partie du domaine public, et aucun de ces renseignements n'a été vérifié de façon indépendante par Franco-Nevada ou par Newmont. Plus particulièrement, Newmont et Franco-Nevada n'ont qu'un accès limité, voire aucun accès, aux terrains visés par le portefeuille de redevances. Newmont et Franco-Nevada s'appuient généralement sur des renseignements publics au sujet des terrains et des activités et, en règle générale, elles n'ont pas la capacité de vérifier ces renseignements de façon indépendante. En outre, Newmont et Franco-Nevada pourraient à l'occasion recevoir de la part des propriétaires et des exploitants de terrains des renseignements sur l'exploitation qu'elles n'ont pas l'autorisation de communiquer au public. Après la réalisation du placement, Franco-Nevada s'appuiera sur des renseignements publics pour établir l'information requise concernant les terrains à l'égard desquels elle détient des droits de redevance et/ou des participations de concessionnaire et les activités exercées sur ces terrains.

Dans le présent prospectus, l'information de nature scientifique ou technique concernant le complexe Goldstrike et le complexe Stillwater est fondée sur des rapports techniques établis par SRK Consulting (US), Inc. (« SRK ») conformément au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « Règlement 43-101 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le rapport technique relatif au complexe Goldstrike est intitulé « Franco-Nevada Corporation NI 43-101 Technical Report Goldstrike Properties Royalty Elko, NV » (le « rapport Goldstrike ») et a été établi par SRK sous la supervision de MM. Neal Rigby et Leah Mach qui l'ont cosigné, et qui sont tous deux des « personnes qualifiées » pour l'application du Règlement 43-101 et qui ont également supervisé la présentation, dans le présent prospectus, de l'information scientifique et technique concernant le complexe Goldstrike. Le rapport technique relatif au complexe Stillwater est intitulé « Franco-Nevada Corporation NI 43-101 Technical Report Stillwater Properties Royalty Nye, MT » (le « rapport Stillwater ») et a été établi par SRK sous la supervision de MM. Neal Rigby et Leah Mach qui l'ont cosigné, et qui sont tous deux des « personnes qualifiées » pour l'application du Règlement 43-101 et qui ont également supervisé la présentation, dans le présent prospectus, de l'information scientifique et technique concernant le complexe Stillwater. Le rapport Goldstrike et le rapport Stillwater ont tous deux été déposés sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche, au www.sedar.com.

En vertu de la partie 9 du Règlement 43-101, Franco-Nevada est dispensée de l'obligation de fournir dans le rapport Goldstrike et le rapport Stillwater certains renseignements exigés par l'Annexe 43-101A1, du fait qu'elle a demandé, sans succès, à la Société aurifère Barrick (« Barrick ») et à Stillwater Mining Company

(« Stillwater »), respectivement, de lui donner accès aux données qui lui sont nécessaires et que ces dernières ne figurent pas dans les documents rendus publics. Cette dispense, prévue à l'alinéa 9.2(1) du Règlement 43-101, soustrait Franco-Nevada et SRK à l'obligation de visiter les complexes Goldstrike et Stillwater et de fournir, aux termes des rubriques de l'Annexe 43-101A1 qui l'exigent, les renseignements relatifs à la vérification des données, à l'analyse des documents ou à la visite de terrains.

Dans le présent prospectus, l'information sur l'estimation et l'évaluation des réserves en ce qui a trait aux participations pétrolières et gazières et aux participations de concessionnaire se rapportant au terrain Edson, à l'unité Weyburn, à l'unité Midale, à l'unité consolidée n° 1 de Medicine Hat et aux participations dans Tidewater a été établie en date du 31 décembre 2006 par GLJ Petroleum Consultants Ltd. pour Newmont Mining Corporation of Canada Limited, filiale de Newmont, dans un rapport daté du 15 mai 2007 comportant un addenda daté du 18 octobre 2007, dans chaque cas conformément au *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*.

Les données fournies dans le présent prospectus relativement à l'estimation des réserves de gaz de l'Arctique ont été établies par McDaniel & Associates Consultants Ltd. pour le compte de Franco-Nevada Oil & Gas, division en exploitation de l'ancienne société Franco-Nevada, dans une lettre datée du 27 mars 1998.

Les données relatives au marché, les prix des marchandises et les tendances des prix des marchandises ont été fournis par des tiers qui sont des consultants du secteur et non pas par Franco-Nevada, Newmont ou les preneurs fermes. La direction estime que les renseignements fournis par ces sources du secteur sont raisonnables, mais ils n'ont pas été vérifiés par Franco-Nevada, par Newmont ni par les preneurs fermes. En conséquence, rien ne garantit que ces données sur le marché, ces prix des marchandises et ces tendances des prix des marchandises sont exacts ni que ces tendances se matérialiseront dans l'avenir.

TERMES DÉFINIS

L'explication de certains termes et abréviations utilisés dans le présent prospectus est donnée sous les rubriques « Glossaire de termes non géologiques » et « Glossaire de termes géologiques ».

SOMMAIRE

Le texte qui suit n'est qu'un sommaire de certains renseignements inclus dans le présent prospectus et doit être lu à la lumière des renseignements détaillés, des données financières et des états financiers figurant ailleurs dans le présent prospectus. Certains termes utilisés dans le présent sommaire sont définis sous les rubriques « Glossaire de termes non géologiques » et « Glossaire de termes géologiques ».

Franco-Nevada Corporation

Survol et contexte de l'opération

Franco-Nevada est une société de redevances et de placement du secteur des ressources qui a été créée dans le but d'acquérir un portefeuille bien établi constitué de redevances minières, pétrolières et gazières et de certaines participations ayant généré jusqu'à maintenant des flux de trésorerie stables. Franco-Nevada a l'intention d'assurer la croissance de ce portefeuille par le progrès des travaux sur les terrains existants et au moyen d'acquisitions et d'investissements. Le portefeuille de redevances est constitué d'environ 190 droits de redevance sur des terrains de métaux précieux et communs et de certaines participations financières ainsi que de plus de 100 droits de redevance et/ou participations de concessionnaire se rapportant à des terrains pétroliers et gaziers. La direction estime que ce portefeuille constitue l'un des plus importants portefeuilles de redevances sur métaux précieux et autres ressources minérales détenus par une société ouverte.

Le portefeuille de redevances détient notamment des participations dans le complexe Goldstrike de Barrick et dans le complexe Stillwater, qui ont généré en 2006 des produits de redevances de 19 548 000 \$ et de 13 507 000 \$, respectivement. Bien que la majeure partie des redevances minières se rapportent à des exploitations aurifères, elles procurent également une exposition aux éléments du groupe du platine, aux métaux communs et aux minéraux industriels. Les redevances minières comprennent des participations dans :

- 21 projets en exploitation, y compris des droits de redevance couvrant une partie substantielle du complexe Goldstrike de Barrick et du complexe Stillwater;
- 15 terrains mis en valeur ou en cours d'exploration avancée;
- environ 154 terrains d'exploration.

Les participations pétrolières et gazières du portefeuille de redevances visent des terrains situés principalement dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien qui génèrent des produits d'exploitation répartis également entre des terrains de pétrole et de gaz naturel classiques. Il s'agit entre autres de participations de concessionnaire allant de 3,7 % à 14,85 % dans les champs de gaz naturel Drake Point, Hecla, King Christian et Roche Point situés sur l'île de Melville et au large de celle-ci dans l'Arctique canadien, soit une participation de concessionnaire effective d'environ 9 %. En outre, le portefeuille de redevances comprend des droits miniers portant sur 100 000 acres brutes de terrains non prouvés au Canada constituées principalement de droits sur le pétrole et le gaz naturel.

Antécédents de Franco-Nevada

Le portefeuille de redevances comprend de nombreux actifs qui ont été initialement acquis et mis en valeur par l'ancienne société Franco-Nevada, Normandy et Newmont. L'ancienne société Franco-Nevada était inscrite à la TSX de 1983 à 2002. En février 2002, Newmont a fait l'acquisition de l'ancienne société Franco-Nevada dans le cadre du regroupement de Newmont, de Normandy et de l'ancienne société Franco-Nevada et s'est constituée une nouvelle division appelée Newmont Capital.

L'ancienne société Franco-Nevada a initialement acquis les redevances importantes visant des parties du complexe Goldstrike, situé dans le champ aurifère Carlin Trend, dans le nord du Nevada, et la majeure partie du complexe Stillwater, situé près de Nye, au Montana. L'ancienne société Franco-Nevada a également acquis la majeure partie des participations pétrolières et gazières et des autres redevances minières comprises dans le portefeuille de redevances. À la clôture de l'acquisition de l'ancienne société Franco-Nevada en 2002, sous la gestion de Newmont Capital, les redevances visant les terrains en exploitation de Newmont ont été retirées du portefeuille et d'autres droits de redevance ont été ajoutés à partir des droits existants de Newmont et de Normandy ou ont été créés au bénéfice de Newmont Capital à partir des terrains conjugués de l'ancienne société Franco-Nevada, de Newmont et de Normandy.

Membres de la direction et administrateurs

Franco-Nevada a constitué une équipe de direction et un conseil d'administration qui incluent certains membres clés de la direction et des conseils d'administration de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital. L'équipe de direction et le conseil d'administration sont composés des personnes indiquées dans le tableau suivant.

<u>Nom</u>	<u>Poste au sein de Franco-Nevada</u>	<u>Fonctions principales</u>	<u>Ancien poste au sein de Franco-Nevada</u>
Pierre Lassonde	Administrateur (président du conseil)	Administrateur et vice-président du conseil, Newmont	Cofondateur et chef de la direction
David Harquail	Administrateur et chef de la direction	Chef de la direction, Franco-Nevada	Membre de la haute direction
Lhon. David R. Peterson	Administrateur	Associé et président du conseil Cassels Brock & Blackwell LLP	Administrateur
Louis Gignac	Administrateur	Président, G Services Miniers Inc.	s.o.
Graham Farquharson	Administrateur	Président, Strathcona Mineral Services Limited	s.o.
Randall Oliphant	Administrateur	Président du conseil et chef de la direction, Rockcliff Group Limited	s.o.
Steven K. Aaker	Chef de l'exploitation aux États-Unis	Chef de l'exploitation aux États-Unis, Franco-Nevada	Membre de la haute direction
Sharon E. Dowdall	Chef du contentieux	Vice-présidente, Newmont Capital	Membre de la haute direction
H. Geoff Waterman	Chef de l'exploitation	Vice-président, Pétrole et gaz, Newmont Capital	Membre de la haute direction
Paul Brink	Chef des finances et vice-président principal, Développement des affaires	Directeur du développement de l'entreprise, Newmont Capital	s.o.

La société estime que les personnes susmentionnées ont joué un rôle important dans le succès de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital. Toutefois, tandis que les membres de la direction de l'ancienne société Franco-Nevada susmentionnés ont été membres de la direction de Newmont et/ou de Newmont Capital à la suite de l'acquisition de l'ancienne société Franco-Nevada par Newmont, plusieurs membres de la direction clés ne se sont pas joints à Newmont Capital. Par ailleurs, tandis que M. Harquail, M. Aaker, M^{me} Dowdall et M. Waterman ont fait partie de la haute direction de Newmont Capital tout au long de l'existence de cette dernière, plusieurs autres membres de la direction de Newmont qui ont contribué au succès de Newmont Capital, dont M. Seymour Schulich, ancien cofondateur et président du conseil de Newmont Capital, ne feront pas partie de l'équipe de direction actuelle de Franco-Nevada.

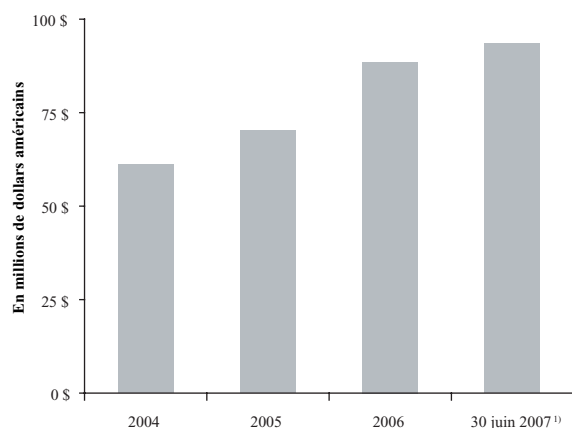
Description des activités de Franco-Nevada

Le portefeuille de redevances se compose d'environ 190 droits de redevance sur des terrains de métaux précieux et communs et de plus de 100 droits de redevance et/ou participations de concessionnaire se rapportant à des terrains pétroliers et gaziers. Ces droits représentent les acquisitions réalisées sur une période de plus de 20 ans par Newmont et l'ancienne société Franco-Nevada. La majeure partie des redevances minières visant des projets en exploitation ont trait à des terrains miniers aurifères, mais également aux ÉGP, aux métaux communs et aux minéraux industriels. Les participations pétrolières et gazières visent des terrains situés principalement dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien qui génèrent des produits d'exploitation répartis également entre des terrains de pétrole et de gaz naturel classiques. Il s'agit entre autres de participations de concessionnaire allant de 3,7 % à 14,85 % dans les champs de gaz naturel Drake Point, Hecla, King Christian et Roche Point situés sur l'île de Melville et au large de celle-ci dans l'Arctique canadien (collectivement, le « gaz de l'Arctique »), soit une participation de concessionnaire effective d'environ 9 %. En outre, le portefeuille de redevances comprend des droits miniers portant sur 100 000 acres brutes de terrains non prouvés au Canada constitués principalement de droits sur le pétrole et le gaz naturel.

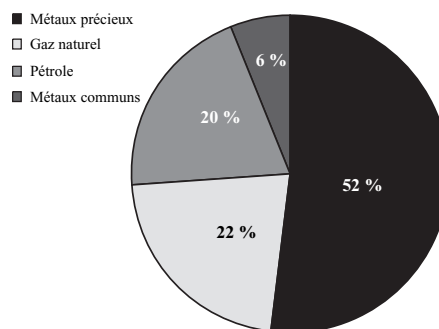
Compte tenu des réserves actuelles situées dans les régions où elle a un droit de redevance, Franco-Nevada prévoit que les produits tirés de l'or et des autres métaux précieux représenteront un pourcentage de plus en plus important de l'ensemble des produits du portefeuille de redevances dans l'avenir.

Les graphiques et le tableau suivants présentent un sommaire des produits historiques du portefeuille de redevances et des produits par type de marchandises.

Produits historiques



Répartition des produits de 2006 par type de marchandise



Note :

1) Période de douze mois terminée le 30 juin 2007.

Sommaires des principales redevances minières et autres participations

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux droits de redevances minières inclus dans le portefeuille de redevances.

Nom de la redevance	Exploitant	Emplacement de la mine	Produits tirés de la redevance au 30 juin 2007 (en milliers de dollars)	Produits tirés de la redevance en 2006 (en milliers de dollars)	Principales matières visées par la redevance
Goldstrike	Barrick	Nevada	6 651 \$	19 548 \$	Au
Stillwater	Stillwater	Montana	7 575 \$	13 507 \$	Pd, Pt
Marigold	Goldcorp/Barrick	Nevada	2 053 \$	2 755 \$	Au
Bald Mountain	Barrick	Nevada	1 204 \$	2 483 \$	Au
Robinson	Quadra Mining	Nevada	1 075 \$	1 061 \$	Au, Cu
Cerro San Pedro	Metallica Resources	Mexique	— \$	— \$	Au, Ag
Tasiast	Red Back Mining	Mauritanie	— \$	— \$	Au
Falcondo ¹⁾	Xstrata	République dominicaine	7 274 \$ ²⁾	2 924 \$ ²⁾	Ni
Pandora	Lonmin/Anglo Platinum	Afrique du Sud	— \$	— \$	ÉGP
Rosemont	Augusta Resource	Arizona	— \$	— \$	Cu, Mo, Ag
Hollister	Great Basin Gold	Nevada	— \$	— \$	Au, Ag
Mesquite	Western Goldfields	Californie	74 \$	— \$	Au

Notes :

1) Représente une participation en actions de 4,1 %.

2) Paiement de dividendes.

Faits saillants du placement

Portefeuille diversifié et de qualité générant des flux de trésorerie stables

La direction est d'avis que le portefeuille de redevances est l'un des plus importants portefeuilles de redevances sur métaux précieux et sur d'autres ressources minérales détenus par une société ouverte. Le portefeuille de redevances est composé en quasi-totalité de participations dans des actifs importants qui sont exploités par des chefs de file du secteur dans des régions présentant peu de risques politiques et il est réparti de manière équilibrée entre de nombreuses marchandises et divers stades de mise en valeur. Franco-Nevada est actuellement exposée principalement à l'or et, dans une moindre mesure, aux ÉGP, ainsi qu'au pétrole et au gaz naturel. La société est également exposée au nickel, au cuivre, à l'argent et à d'autres métaux. La société n'a actuellement recours à aucune couverture, de sorte qu'elle est entièrement exposée aux fluctuations des prix des marchandises.

Modèle opérationnel éprouvé

La direction entend observer un modèle opérationnel conforme à celui de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital. Ce modèle opérationnel consiste à gérer et à faire croître un portefeuille diversifié de redevances et d'investissements dans le secteur des ressources naturelles qui dégage des rendements attrayants durant les cycles à long terme des marchandises, contrairement à d'autres investissements dans ce secteur. Le modèle opérationnel met l'accent sur la croissance de la valeur liquidative nette par action plutôt que sur l'accroissement de la capitalisation boursière et vise à utiliser l'encaisse générée par des actifs de valeur pour investir dans des actifs sous-évalués. Ayant un accès aux capitaux et des obligations minimales en matière de dépenses en immobilisations, la direction est d'avis que cette méthode devrait mettre la société en position de force sur le plan financier pour investir dans des occasions qui ont subi les répercussions d'un repli des prix des marchandises ou qui sont autrement sous-évaluées et qui ont le potentiel de générer des rendements vigoureux.

Équipe chevronnée

Certains membres clés de l'équipe de direction et du conseil d'administration de Franco-Nevada, qui ont travaillé ensemble depuis 20 ans au sein de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital, ont démontré leur capacité à créer de la valeur. Cette équipe de direction possède une connaissance approfondie du secteur et des actifs compris dans le portefeuille de redevances et a noué des relations solides avec d'importants exploitants des secteurs des métaux, des mines, du pétrole et du gaz. La direction prévoit être en mesure de tirer parti de ces relations afin d'accéder à des occasions d'investissement et à de nouvelles sources de redevances.

Les droits de redevance limitent l'exposition aux charges d'exploitation et aux dépenses en immobilisations

Les investissements dans les droits de redevance constituent l'élément central du modèle opérationnel de Franco-Nevada. La majeure partie des redevances minières de la société sont fondées sur les produits d'exploitation (notamment les redevances sur le RNEP, les redevances brutes et les redevances dérogatoires). Ces types de droits de redevances fondées sur les produits d'exploitation ont représenté environ 82 % des produits générés par le portefeuille de redevances en 2006 et limitent l'exposition de la société aux charges d'exploitation et aux dépenses en immobilisations en comparaison à d'autres types de redevances.

Potentiel de croissance des actifs existants

Les actifs de Franco-Nevada comprennent des redevances et des participations de concessionnaire sur un ensemble de projets offrant des possibilités de croissance et de diversification grâce à des droits visant des terrains mis en valeur à court terme ou des terrains d'exploration situés à des emplacements intéressants ainsi que des possibilités d'expansion des actifs productifs. Ces participations comprennent des droits de redevance sur 15 terrains mis en valeur ou en cours d'exploration avancée qui, selon leurs exploitants, devraient entrer en production et commencer à générer des redevances par la suite. Les prix vigoureux des marchandises et l'accès aux capitaux permettent à bon nombre des promoteurs de ces projets de progresser rapidement vers la mise en production. En outre, la société détient des droits de redevance sur quelque 154 terrains d'exploration minière, dont plusieurs sont situés dans des districts miniers importants, comme celui de Carlin Trend. Franco-Nevada

estime que depuis 2005, plus de 100 millions de dollars de dépenses en immobilisations ont été affectés par les exploitants à l'exploration et/ou à la mise en valeur de terrains inclus dans le portefeuille de redevances. Franco-Nevada devrait bénéficier de ces dépenses d'exploration et de mise en valeur et ses obligations de financement de ces coûts sont minimes. Il s'agit entre autres de participations de concessionnaire allant de 3,7 % à 14,85 % dans les champs de gaz naturel Drake Point, Hecla, King Christian et Roche Point situés sur l'île de Melville et au large de celle-ci dans l'Arctique canadien, soit une participation de concessionnaire effective d'environ 9 %. En outre, le portefeuille de redevances comprend des droits miniers portant sur 100 000 acres brutes de terrains non prouvés au Canada constituées principalement de droits sur le pétrole et le gaz naturel.

Stratégie de croissance

Franco-Nevada entend observer une philosophie d'exploitation et de placement rigoureuse et mettre en œuvre un modèle opérationnel éprouvé afin d'offrir à ses actionnaires des rendements vigoureux en utilisant l'encaisse générée par le portefeuille de redevances pour faire ce qui suit :

- acquérir des droits de redevance sur des terrains de métaux précieux et communs et des terrains pétroliers et gaziers en exploitation, ainsi qu'au stade de la mise en valeur ou de l'exploration;
- investir dans des sociétés de ressources naturelles connexes;
- mettre en valeur des projets comportant des ressources établies et en maximiser la valeur en procédant ultérieurement à leur vente, à leur essaimage ou à la conversion des redevances;
- établir de nouveaux droits de redevance et de nouvelles sources de revenu;
- acquérir des terrains ne comportant pas de ressources établies et en accroître la valeur au moyen de l'exploration ou de la création de coentreprises avec des sociétés d'exploration dans le but de convertir les redevances.

En plus de s'attendre à bénéficier des prix vigoureux des marchandises grâce à son portefeuille de droits de redevance générant des produits d'exploitation, Franco-Nevada s'attend également à tirer parti d'occasions de croissance au cours des ralentissements cycliques des prix des marchandises, alors que les petites sociétés dont l'accès aux marchés financiers est restreint chercheront à lui vendre des droits de redevance afin de réunir des capitaux.

Politique en matière de dividendes

Franco-Nevada a l'intention d'adopter une politique en matière de dividendes fondée sur des montants de flux de trésorerie provenant de ses redevances productives. On prévoit actuellement que les dividendes seront initialement déclarés semestriellement, à un taux annuel d'environ 1,5 % du prix d'offre. Le conseil d'administration pourrait modifier cette politique en matière de dividendes à tout moment à sa seule appréciation et rien ne garantit que Franco-Nevada sera en mesure de verser des dividendes ou de maintenir les versements de dividendes à un certain niveau. Voir la rubrique « Facteurs de risque — Risques liés à l'entreprise de Franco-Nevada ».

Propriété d'actions par les membres de la direction et les administrateurs

Les intérêts des dirigeants correspondent à ceux des actionnaires, étant donné qu'immédiatement après la réalisation du placement, les membres de la direction et les administrateurs seront propriétaires au total de six millions d'actions de Franco-Nevada (soit environ 7,7 % de cette dernière). Avant la clôture, Franco-Nevada émettra trois millions de ces six millions d'actions ordinaires à des administrateurs et des membres de la direction, au prix escompté de ● \$ CA chacune. Ces trois millions d'actions ordinaires seront assujetties à une période de conservation de trois ans, sous réserve de certaines exceptions. Les trois autres millions d'actions ordinaires seront émises immédiatement après la clôture à M. Pierre Lassonde, président du conseil d'administration, à un prix fondé sur le prix d'offre, en échange d'un certain nombre d'actions échangeables de NMCCCL que détient actuellement M. Lassonde. Une action échangeable de NMCCCL représente l'équivalent financier de une action ordinaire de Newmont actuellement négociée à la New York Stock Exchange et l'équivalent des droits de vote qui y sont rattachés, et est échangeable contre une telle action. Voir la rubrique « Administrateurs et membres de la direction — Propriété d'actions par les membres de la direction et les administrateurs ».

Sommaire des informations financières cumulées

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des informations financières cumulées historiques du portefeuille de redevances qui sont tirées des états financiers cumulés vérifiés du portefeuille de redevances pour les exercices de 2004 à 2006 ainsi que des états financiers cumulés non vérifiés du portefeuille de redevances pour les semestres terminés les 30 juin 2007 et 2006. Les tableaux doivent être lus conjointement avec les états financiers cumulés du portefeuille de redevances et les notes y afférentes, les états financiers cumulés pro forma non vérifiés et les notes y afférentes, figurant ailleurs dans le présent prospectus, et le rapport de gestion. Les états financiers cumulés du portefeuille de redevances ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils sont présentés en dollars US.

	Semestres terminés les 30 juin		Exercices terminés les 31 décembre		
	2007	2006	2006	2005	2004
	(en milliers de dollars)				
Redevances sur les métaux précieux et les métaux de base	22 175 \$	23 986 \$	48 049 \$	38 379 \$	36 930 \$
Participations pétrolières et gazières	19 161	19 711	37 600	30 402	23 460
Dividendes reçus	7 274	—	2 924	1 505	745
Total des produits	48 610	43 697	88 573	70 286	61 135
Taxes sur la production	1 234	1 549	3 014	1 153	2 192
Charges d'exploitation pétrolière et gazière	476	335	796	2 001	916
Amortissement ¹⁾	5 104	8 363	17 340	18 335	19 394
Frais généraux et frais d'administration ²⁾	2 539	2 953	6 206	5 490	3 597
Réduction de valeur d'actifs	—	—	—	—	410
Total des charges	9 353	13 200	27 356	26 979	26 509
Bénéfice d'exploitation	39 257 \$	30 497 \$	61 217 \$	43 307 \$	34 626 \$
Bénéfice net	25 478 \$	21 873 \$	40 743 \$	27 092 \$	21 501 \$
Autres éléments du résultat étendu	9 983 \$	—	—	—	—
Résultat étendu	35 461 \$	21 873 \$	40 743 \$	27 092 \$	21 501 \$
BAIIA ³⁾	43 930 \$	38 882 \$	78 612 \$	61 634 \$	53 958 \$
Dépenses en immobilisations	1 138 \$	1 706 \$	3 085 \$	2 731 \$	1 138 \$
Flux de trésorerie nets liés à l'exploitation	30 728 \$	26 342 \$	49 623 \$	38 841 \$	36 763 \$
Marge du BAIIA ^{3),4)}	90,4 %	89,0 %	88,8 %	87,7 %	88,3 %

Notes :

- 1) L'amortissement augmentera considérablement à l'avenir par suite de la hausse de la valeur comptable des actifs de la société à la clôture du présent placement, de l'acquisition par la société du portefeuille de redevances et des opérations connexes. Se reporter aux états financiers cumulés pro forma non vérifiés de Franco-Nevada Corporation, lesquels figurent aux pages F.
- 2) La société prévoit engager des frais généraux et frais d'administration de l'ordre de 6 M\$ à 9 M\$ par année dans l'avenir. L'augmentation découle des frais additionnels afférents au fait d'être une société ouverte.
- 3) Le BAIIA n'est pas une mesure du bénéfice reconnue par les PCGR et n'a pas de définition normalisée aux termes des PCGR. Voir la rubrique « Mesures hors PCGR ».
- 4) La marge du BAIIA correspond au BAIIA divisé par le total des produits.

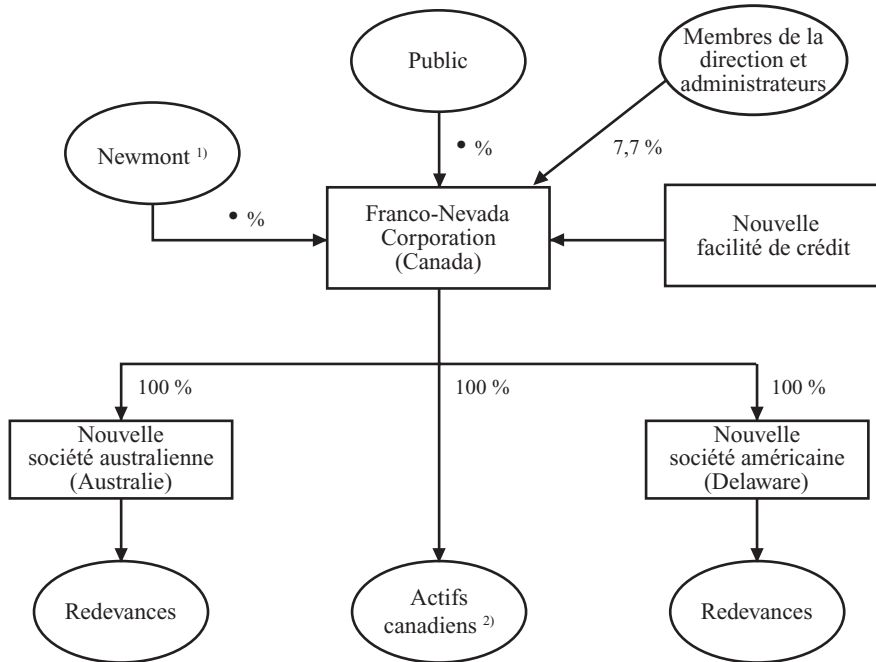
	30 juin	31 décembre	
	2007	2006	2005
	(en milliers de dollars)		
Actif à court terme	9 434 \$	9 436 \$	8 936 \$
Actif à long terme ¹⁾	275 698 \$	270 118 \$	283 963 \$
Passif à court terme	462 \$	916 \$	905 \$

Note :

- 1) Comprend les droits de redevances dans des biens miniers, le montant net des participations pétrolières et gazières, la participation dans Falcondo et d'autres actifs.

Structure après la clôture

Le graphique qui suit illustre la structure de Franco-Nevada après la réalisation du présent placement, de l'acquisition par Franco-Nevada des filiales titulaires de redevances qui détiennent le portefeuille de redevances, du droit, du titre et de l'intérêt de la société dans les actifs canadiens, ainsi que de certaines opérations connexes. Voir la rubrique « Acquisition et opérations connexes ».



Notes :

- 1) Newmont ne détiendra aucune action ordinaire si au moins 75 millions d'actions ordinaires sont vendues dans le cadre du placement, compte tenu de l'exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire, et dans le cadre du placement auprès de la direction et du conseil. Newmont a l'intention de ne conserver qu'une participation minimale, si elle en conserve une.
- 2) Comprend les redevances liées aux terrains situés au Canada, les participations pétrolières et gazières et la participation dans Falcondo.

Le placement

Société	Franco-Nevada Corporation (« Franco-Nevada ») a été constituée en société sous le régime de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> le 17 octobre 2007.
Titres faisant l'objet du placement	Le présent placement (le « placement ») consiste en actions ordinaires de Franco-Nevada (les « actions ordinaires »).
Émission	<ul style="list-style-type: none">● \$ CA (● actions ordinaires)
Prix	<ul style="list-style-type: none">● \$ CA l'action ordinaire (le « prix d'offre »)
Emploi du produit	Si le placement est mené à bonne fin, le produit net que Franco-Nevada en retirera, déduction faite de la rémunération des preneurs fermes (au sens attribué à ce terme ci-dessous) et des frais estimatifs du présent placement, devrait s'établir à ● \$ CA, compte non tenu de l'exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire (au sens attribué à ce terme ci-dessous). Franco-Nevada a l'intention d'affecter ● \$ CA du produit net tiré du présent placement, ainsi que la somme de 140 millions de dollars provenant de la nouvelle facilité de crédit (au sens attribué à ce terme dans les présentes) et la somme de ● millions de dollars canadiens provenant du placement auprès de la direction et du conseil (au sens attribué à ce terme dans les présentes) au remboursement des billets émis à Newmont à l'acquisition (i) des actions émises et en circulation des filiales de Newmont qui détiennent directement le portefeuille de redevances, exception faite des actifs canadiens, (les « filiales titulaires de redevances ») et (ii) la participation des filiales vendeuses dans les actifs canadiens auprès de certaines autres filiales de Newmont (les « filiales vendeuses »). Voir les rubriques « Financement par emprunt », « Acquisition et opérations connexes », « Administrateurs et membres de la direction — Actions ordinaires souscrites avant le placement » et « Emploi du produit ». Si l'option en cas d'attribution excédentaire (au sens attribué à ce terme ci-dessous) est exercée, Franco-Nevada a l'intention d'affecter le produit net qu'elle en retirera (i) à la poursuite du remboursement des billets que Franco-Nevada a émis à Newmont à l'acquisition des filiales titulaires de redevances et de la participation des filiales vendeuses dans les actifs canadiens aux termes de la convention d'acquisition (au sens attribué à ce terme dans les présentes), si des billets demeurent en circulation, et (ii) dans la mesure où il reste un solde de ce produit supplémentaire, à la réduction de l'encours de la nouvelle facilité de crédit. Franco-Nevada remboursera les billets qui demeureront en circulation après l'exercice ou l'expiration de l'option en cas d'attribution excédentaire au moyen de l'émission d'actions ordinaires à Newmont.
Rémunération des preneurs fermes	Franco-Nevada a convenu de verser aux preneurs fermes une rémunération correspondant à 4,5% du produit brut du présent placement (la « rémunération des preneurs fermes »). Voir la rubrique « Mode de placement ».
Option en cas d'attribution excédentaire	Franco-Nevada a attribué une option (l'« option en cas d'attribution excédentaire ») aux preneurs fermes, qui peuvent l'exercer à tout moment pendant la période de 30 jours suivant la clôture du présent placement pour acheter auprès de Franco-Nevada, au prix d'offre, un nombre maximal de <ul style="list-style-type: none">● actions ordinaires supplémentaires.
Facteurs de risque	Un placement dans les actions ordinaires comporte des risques. Plus particulièrement, les acquéreurs éventuels devraient examiner les risques

énumérés ci-après en plus des autres facteurs de risque ou des renseignements détaillés qui figurent ailleurs dans le présent prospectus : les fluctuations des cours des marchandises sous-jacentes aux droits de redevance et aux participations de concessionnaire; l'exploitation d'une partie importante des terrains est tributaire des tiers propriétaires et exploitants des terrains; l'accès limité aux données et aux renseignements concernant l'exploitation des terrains; les redevances sur Goldstrike et Stillwater constituent une partie importante du portefeuille de redevances; les redevances pourraient être assujetties à d'autres droits en faveur de tiers; le portefeuille de redevances comporte un certain nombre de droits de redevance calculés en fonction des bénéfices nets; la difficulté à recruter et à maintenir en poste du personnel qualifié; la dépendance envers le paiement de redevances par les propriétaires et les exploitants des terrains visés par le portefeuille de redevances; la concurrence accrue pour l'acquisition de droits de redevance et d'investissements dans les ressources naturelles intéressants; le défaut éventuel, par les exploitants d'un projet, de respecter des droits de redevance et d'autres droits; des titres de propriété détenus par le portefeuille de redevances pourraient comporter des vices inconnus; l'absence d'historique d'exploitation; les produits et les bénéfices sont assujettis aux fluctuations des taux de change; la capacité de Franco-Nevada à verser des dividendes dépendra de sa situation financière; la révision des taux d'intérêt et la modification des remboursements prévus sur la dette contractée par Franco-Nevada; certains des administrateurs et des membres de la direction de Franco-Nevada occupent des fonctions semblables dans d'autres sociétés ouvertes; l'absence de garantie que Franco-Nevada sera en mesure de réaliser un financement répondant à ses besoins dans l'avenir; l'absence de garantie que Franco-Nevada atteindra les niveaux de rentabilité obtenus par l'ancienne société Franco-Nevada et Newmont Capital; si les activités de Franco-Nevada prennent de l'expansion au-delà de l'acquisition de droits de redevance, Franco-Nevada pourrait être confrontée à de nouveaux défis et à de nouveaux risques; une évaluation incorrecte des investissements ou des acquisitions au moment de leur réalisation; l'incapacité d'ajouter de nouvelles réserves aux terrains visés par le portefeuille de redevances; les réserves et les ressources sont des estimations fondées sur des interprétations et des hypothèses; de par leur nature, les activités d'exploration et de mise en valeur de terrains miniers et de terrains contenant des ressources comportent des dangers; certains titres de propriété comportent des vices connus et d'autres titres de propriété pourraient comporter des vices imprévus ou inconnus; les projets dans lesquels Franco-Nevada détient un intérêt exigent divers droits de propriété, divers permis et diverses licences; les projets dans lesquels Franco-Nevada détient un intérêt sont assujettis à des lois et à des règlements sur l'environnement; les propriétaires et exploitants de terrains pétroliers et gazières pourraient devoir engager des coûts additionnels afin de respecter le Protocole de Kyoto; le risque que les régimes politiques changent d'attitude; les litiges éventuels; les modifications importantes apportées au régime de redevances de l'Alberta; les changements proposés au régime de participations pétrolières et gazières de l'Alberta; les changements proposés à la législation minière fédérale des États-Unis; l'inexistence actuelle d'infrastructure permettant à Franco-Nevada d'acheminer aux marchés la production éventuelle de gaz naturel provenant de ses actifs situés en Arctique et l'inexistence de projet de mise en valeur de ces réserves à l'heure actuelle; le

développement d'un marché pour la négociation des titres offerts par Franco-Nevada ne peut être garanti; le cours des actions ne peut être garanti; le cours des actions ordinaires pourrait être volatil; la difficulté de faire exécuter des jugements en matière civile; l'absence de garantie qu'un investisseur puisse obtenir un dédommagement du promoteur et Franco-Nevada pourrait être assujettie à de lourdes exigences réglementaires aux termes de la législation américaine régissant les régimes de retraite.

Voir la rubrique « Facteurs de risque ».

TAUX DE CHANGE

Le tableau suivant présente les taux de change plafonds et planchers du dollar américain par rapport au dollar canadien en vigueur à la fin de chacune des périodes indiquées, le taux de change moyen pour chacune de ces périodes et le taux de change en vigueur à la fin de chacune de ces périodes, dans chaque cas d'après le cours acheteur à midi publié par la Banque du Canada.

	Semestre terminé le 30 juin 2007	Exercices terminés les 31 décembre		
		2006	2005	2004
Taux plafond	1,1853 \$	1,1726 \$	1,2704 \$	1,3968 \$
Taux plancher	1,0580 \$	1,0990 \$	1,1507 \$	1,1774 \$
Taux moyen pour la période	1,1349 \$	1,1341 \$	1,2116 \$	1,3015 \$
Taux à la fin de la période	1,0634 \$	1,1653 \$	1,1659 \$	1,2036 \$

Le 22 octobre 2007, le cours acheteur à midi attesté par la Banque du Canada était de 1,00 \$ US pour 0,9811 \$ CA.

ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT

De l'avis de Goodmans LLP, conseillers juridiques de Franco-Nevada, et de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques des preneurs fermes, dans la mesure où elles sont émises à la date des présentes et inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, les actions ordinaires constitueront des placements admissibles aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de son règlement d'application pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes de participation différée aux bénéficiaires, des régimes enregistrés d'épargne-études et, conformément aux propositions de modifications de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de son règlement d'application, des régimes enregistrés d'épargne-invalidité. Voir la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes ».

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent prospectus contient certains « énoncés prospectifs », notamment des énoncés ayant trait aux événements et au rendement futurs, aux attentes de la direction en ce qui concerne la croissance de Franco-Nevada, aux résultats d'exploitation, aux produits futurs estimatifs, aux coûts et aux moments de l'acquisition d'autres droits de redevance, participations et autres droits liés aux ressources, aux besoins en capitaux supplémentaires, aux estimations des réserves et des ressources minérales, aux coûts de production et aux produits tirés de la production, à la demande et aux prix futurs des marchandises, aux séquences d'exploitation minière prévues, aux perspectives commerciales et aux occasions d'affaires. En outre, les énoncés relatifs aux « réserves » ou aux « ressources » sont des énoncés prospectifs étant donné qu'ils comportent des évaluations implicites, fondées sur certaines estimations et hypothèses, selon lesquelles les ressources et les réserves décrites pourraient être exploitées de façon rentable dans l'avenir. Les énoncés relatifs au pétrole initialement en place sont également des énoncés prospectifs et l'estimation du pétrole initialement en place comporte de nombreuses incertitudes; rien ne garantit que le niveau indiqué de pétrole initialement en place sera récupéré. Ces énoncés prospectifs reflètent l'opinion actuelle de la direction et sont fondés sur les renseignements qu'elle a actuellement à sa disposition. On reconnaît souvent, mais pas toujours, les énoncés prospectifs à l'emploi d'expressions telles que « prévoir », « s'attendre », « budget », « estimations », « prévisions », « envisager », « avoir l'intention de », « viser », « anticiper », « croire » ou « pouvoir » et de variantes de ces expressions (y compris leur forme négative), à l'emploi du futur et du conditionnel ou à des déclarations indiquant la possibilité que certaines mesures soient prises, que certains événements se produisent ou que certains résultats soient atteints. Les énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus et inconnus, en conséquence desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Franco-Nevada pourraient différer sensiblement des résultats, du rendement et des réalisations futurs qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés. Les événements ou les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment les risques dont il est question sous la rubrique « Facteurs de risque ». Bien que les énoncés prospectifs contenus dans le présent prospectus soient fondés sur des hypothèses que la direction juge

raisonnables, notamment sur l'hypothèse que les propriétaires et les exploitants des terrains sous-jacents au portefeuille de redevances exploiteront ces terrains de façon continue conformément aux pratiques antérieures, que les déclarations faites et les renseignements fournis publiquement par les propriétaires ou les exploitants des terrains sous-jacents sont exacts, que les cours des marchandises sous-jacents au portefeuille de redevances ne subiront aucun changement défavorable important, qu'il ne se produira aucun événement défavorable à l'égard d'un terrain important sur lequel la société détient un droit, notamment un droit de redevance, et que les attentes communiquées publiquement en ce qui concerne la mise en valeur des terrains sous-jacents qui ne sont pas encore en cours d'exploitation sont exactes, les événements ou les résultats réels pourraient différer sensiblement des événements ou des résultats prévus, estimés ou attendus en raison d'un certain nombre d'autres facteurs. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans ces énoncés. Franco-Nevada et Newmont ne peuvent garantir aux investisseurs que les résultats réels correspondront à ces énoncés prospectifs. Par conséquent, le lecteur ne doit pas s'appuyer outre mesure sur les énoncés prospectifs compte tenu de leur caractère incertain inhérent. Ces énoncés prospectifs sont formulés à la date du présent prospectus uniquement, et Franco-Nevada et Newmont déclinent toute obligation de les mettre à jour ou de les modifier à la lumière d'informations, d'estimations ou d'opinions nouvelles, d'événements ou de résultats futurs ou d'autres éléments.

TABLE DE CONVERSION MÉTRIQUE

La table qui suit présente les facteurs de conversion de certaines mesures métriques en mesures impériales équivalentes.

MESURES MÉTRIQUES Désignation et abréviation	Facteur de multiplication	Unité	Facteur de division	MESURES IMPÉRIALES Désignation et abréviation
Longueur				
Millimètres – mm	25,400	1	0,03937	Pouces – po
Mètres – m	0,3048	1	3,2808	Pieds – pi
Mètres – m	0,9144	1	1,0936	Verges – vg
Kilomètres – km	1,609	1	0,6214	Milles
Surface				
Centimètres carrés – cm ²	6,4516	1	0,1550	Pouces carrés – po ²
Mètres carrés – m ²	0,0929	1	10,76	Pieds carrés – pi ²
Hectares – ha	0,40469	1	2,471	Acres – acre
Kilomètres carrés – km ²	2,5900	1	0,3861	Milles carrés
Poids				
Grammes – g	31,1035	1	0,032151	Onces troy
Tonnes (1 000 kg) – t	0,907185	1	1,102311	Tonnes courtes (2 000 lb)
Tonnes (1 000 kg) – t	2 204,6	1	0,000453	Livres – lb
Pétrole				
Mètres cubes – m ³	6,29	1	0,158987	Barils – b
Gaz				
1 000 mètres cubes – 10 ³ m ³	35,39	1	0,028174	Pieds cubes – pi ³

CERTAINS TERMES PÉTROLIERS ET GAZIERS

<u>Pétrole et liquides de gaz naturel</u>		<u>Gaz naturel</u>	
b	barils	GJ	gigajoules
b/j	barils par jour	Gpi ³	milliards de pieds cubes
bp/j	barils de pétrole par jour	kpi ³	milliers de pieds cubes
kb	milliers de barils	kpi ³ /j	milliers de pieds cubes par jour
LGN	liquides de gaz naturel	Mbtu	millions d'unités thermales britanniques
Mb	millions de barils	Mpi ³	millions de pieds cubes
		Mpi ³ /j	millions de pieds cubes par jour

Autres

°API	indication de la densité spécifique du pétrole brut, mesurée à l'aide de l'échelle de densité de l'API
API	American Petroleum Institute
bep	barils d'équivalent pétrole de gaz naturel et de pétrole brut, où 1 bep correspond à 6 kpi ³ de gaz naturel
bep/j	barils d'équivalent pétrole par jour
CIAR	crédit d'impôt de l'Alberta au titre des redevances
kbep	milliers de barils d'équivalent pétrole
M	millions
m ³	mètres cubes
Mbep	millions de barils d'équivalent pétrole
WTI	West Texas Intermediate, le prix de référence payé en dollars américains à Cushing, en Oklahoma, pour le pétrole brut de qualité standard

MESURES HORS PCGR

Franco-Nevada définit le BAIIA comme le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement. Franco-Nevada estime que le BAIIA est un indicateur utile de la rentabilité avant impôts. Il est couramment utilisé dans le secteur des finances et des placements aux fins d'évaluation et pour mesurer la capacité d'une entreprise à assurer le service de sa dette et de respecter d'autres obligations de paiement.

Le BAIIA n'est pas une mesure du bénéfice reconnue par les PCGR et n'a pas de définition normalisée aux termes des PCGR. Par conséquent, le BAIIA pourrait ne pas être comparable aux mesures analogues présentées par d'autres émetteurs. Les investisseurs doivent prendre note que le BAIIA ne remplace aucunement le bénéfice net calculé selon les PCGR comme indicateur du rendement de Franco-Nevada.

Le rapprochement ci-après entre le BAIIA et le bénéfice net établi d'après les états financiers cumulés historiques du portefeuille de redevances présenté selon les PCGR du Canada s'établit comme suit:

	<u>Semestres terminés les</u> <u>30 juin</u>		<u>Exercices terminés</u> <u>les 31 décembre</u>		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	(en milliers de dollars)				
Bénéfice net	25 478 \$	21 873 \$	40 743 \$	27 092 \$	21 501 \$
Charge fiscale	13 348	8 646	20 529	16 207	13 063
Amortissement	5 104	8 363	17 340	18 335	19 394
BAIIA ¹⁾	<u>43 930 \$</u>	<u>38 882 \$</u>	<u>78 612 \$</u>	<u>61 634 \$</u>	<u>53 958 \$</u>

Note :

1) Au titre des PCGR, le BAIIA n'est pas une mesure du bénéfice reconnue, pas plus qu'il n'a de sens normalisé.

STRUCTURE ET APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Nom et constitution

Franco-Nevada a été constituée en société sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 17 octobre 2007. Son siège social et bureau principal est situé au 20 Eglinton Avenue West, Suite 1900, Toronto (Ontario). Ses filiales importantes sont décrites sous la rubrique « Structure après la clôture ».

Aperçu

Franco-Nevada est une société de redevances et de placement du secteur des ressources qui a été créée dans le but d'acquérir un portefeuille bien établi constitué de redevances minières, pétrolières et gazières et de certaines participations ayant généré jusqu'à maintenant des flux de trésorerie stables. Voir la rubrique « Acquisition et opérations connexes ». Franco-Nevada a l'intention d'assurer la croissance de ce portefeuille par le progrès des travaux sur les terrains existants et au moyen d'acquisitions et d'investissements. Le portefeuille de redevances est constitué d'environ 190 droits de redevance sur des terrains de métaux précieux et communs et de plus de 100 droits de redevance et/ou participations de concessionnaire dans des terrains pétroliers et gaziers. Le portefeuille de redevances, dont les ressources sous-jacentes sont situées principalement en Amérique du Nord et en Australie, représente les acquisitions réalisées sur une période de plus de 20 ans par Newmont et par l'ancienne société Franco-Nevada, que Newmont a acquise en 2002. La direction estime que le portefeuille de redevances constitue l'un des plus importants portefeuilles de redevances sur métaux précieux et autres ressources minières détenu par une société ouverte.

Les redevances minières comprennent des participations dans 21 projets en exploitation (notamment des droits de redevance couvrant certaines parties des mines Goldstrike et Stillwater), 15 terrains en voie d'être mis en valeur ou au stade de l'exploration avancée et environ 154 terrains d'exploration. La majeure partie des redevances minières se rapportent à des terrains aurifères en exploitation, quoiqu'elles procurent également une exposition aux éléments du groupe du platine (les « ÉGP »), aux métaux communs et aux minéraux industriels. Les participations pétrolières et gazières visent des terrains situés principalement dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien qui génèrent des produits d'exploitation répartis également entre des terrains de pétrole et de gaz naturel classiques. Il s'agit entre autres de participations de concessionnaires allant de 3,7 % à 14,85 % dans les champs de gaz naturel Drake Point, Hecla, King Christian et Roche Point situés sur l'île de Melville et au large de celle-ci dans l'Arctique canadien, soit une participation de concessionnaire effective d'environ 9 %. En outre, le portefeuille de redevances comprend des droits miniers portant sur 100 000 acres brutes de terrains non prouvés au Canada constituées principalement de droits sur le pétrole et le gaz naturel.

ACTIVITÉS DE FRANCO-NEVADA

Antécédents de Franco-Nevada

Historique des actifs

Le portefeuille de redevances comprend de nombreux actifs qui ont été initialement acquis et mis en valeur par l'ancienne société Franco-Nevada, Normandy et Newmont. L'ancienne société Franco-Nevada était inscrite à la Bourse de Toronto de 1983 à 2002. En 1986, l'ancienne société Franco-Nevada a acquis ses premières redevances et a acquis ou établi des redevances supplémentaires et des investissements dans le secteur des ressources de 1986 à 2002. L'ancienne société Franco-Nevada a découvert, mis en valeur et mis en exploitation la mine Midas, au Nevada, et, au premier semestre de 2001, a vendu sa participation dans cette mine ainsi que certains autres actifs à Normandy en contrepartie d'une participation de 19,9 % dans Normandy et du maintien d'un droit de redevance sur la mine Midas. En février 2002, Newmont a fait l'acquisition de l'ancienne société Franco-Nevada dans le cadre du regroupement de Newmont, de Normandy et de l'ancienne société Franco-Nevada. À la suite de cette acquisition, les actifs et certains membres clés de l'équipe de direction de l'ancienne société Franco-Nevada ont été intégrés à une nouvelle division de Newmont appelée Newmont Capital. Les activités de Newmont Capital comprenaient la gestion de portefeuilles de redevances, d'investissements et de projets, ainsi que la prestation de services bancaires d'investissement et de services de développement des affaires à l'interne.

L'ancienne société Franco-Nevada a initialement acquis les redevances importantes visant des parties du complexe Goldstrike, situé dans le champ aurifère Carlin Trend, dans le nord du Nevada, et la majeure partie du complexe Stillwater, situé près de Nye, au Montana. L'ancienne société Franco-Nevada a également acquis la majeure partie des participations pétrolières et gazières et des autres redevances minières comprises dans le portefeuille de redevances. À la réalisation de l'acquisition de l'ancienne société Franco-Nevada en 2002, sous la gestion de Newmont Capital, les redevances visant les terrains en exploitation de Newmont ont été retirées du portefeuille et d'autres droits de redevance ont été ajoutés à partir des droits existants de Newmont et de Normandy ou ont été créés au bénéfice de Newmont Capital à partir des terrains conjugués de l'ancienne société Franco-Nevada, de Newmont et de Normandy.

Bien que bon nombre des actifs compris dans le portefeuille de redevances appartenaient initialement à l'ancienne société Franco-Nevada et à Newmont Capital, il existe des différences appréciables entre le portefeuille de redevances et les portefeuilles de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital. L'information sur le rendement de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital est incluse dans les présentes afin de démontrer que la direction a joué un rôle important dans la mise en œuvre réussie d'un modèle opérationnel similaire. Le rendement financier de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital n'est pas représentatif du rendement futur de Franco-Nevada. Voir la rubrique « Facteurs de risque — Risques liés à l'entreprise de Franco-Nevada ».

Antécédents des membres de la direction et des administrateurs

Certains des membres de la direction et des administrateurs clés de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital qui ont participé à l'acquisition initiale et à la gestion de bon nombre des actifs du portefeuille de redevances demeureront membres de la direction de Franco-Nevada, dont les suivants :

- Pierre Lassonde, président du conseil d'administration. M. Lassonde est présentement administrateur et vice-président du conseil de Newmont. Il a occupé les postes de cochef de la direction de l'ancienne société Franco-Nevada, dont il est cofondateur, et d'ancien président de Newmont.
- David Harquail, administrateur et chef de la direction. M. Harquail a été membre de la haute direction de l'ancienne société Franco-Nevada de 1987 à 2002 et a été le membre de la haute direction dont relève Newmont Capital de 2002 jusqu'à tout récemment.
- Steve Aaker, Sharon Dowdall et Geoff Waterman, membres de la haute direction. Chacune de ces personnes, qui sont actuellement des dirigeants de Newmont Capital et qui étaient auparavant des membres clés de la direction de l'ancienne société Franco-Nevada, participe à la gestion des actifs du portefeuille de redevances depuis au moins 15 ans.
- David Peterson, administrateur. M. Peterson a été administrateur de l'ancienne société Franco-Nevada de 1995 à 2002.

Franco-Nevada estime que les personnes susmentionnées ont joué un rôle important dans le succès de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital. Toutefois, tandis que les membres de la direction de l'ancienne société Franco-Nevada susmentionnés ont été membres de la direction de Newmont et/ou de Newmont Capital à la suite de l'acquisition de l'ancienne société Franco-Nevada par Newmont, plusieurs membres de la direction clés ne se sont pas joints à Newmont Capital. Par ailleurs, tandis que M. Harquail, M. Aaker, M^{me} Dowdall et M. Waterman ont fait partie de la haute direction de Newmont Capital tout au long de l'existence de cette dernière, plusieurs autres membres de la direction de Newmont qui ont contribué au succès de Newmont Capital, dont Seymour Schulich, ancien cochef de la direction et cofondateur de l'ancienne société Franco-Nevada et président du conseil de Newmont Capital, ne feront pas partie de l'équipe de direction actuelle de Franco-Nevada. À la réalisation du placement, chacun des membres de la direction susmentionnés (sauf M. Pierre Lassonde), qui sont actuellement employés de Newmont ou de Newmont Capital, assumera ses responsabilités à temps plein au sein de Franco-Nevada.

Il existe des différences importantes entre l'équipe de direction de Franco-Nevada et l'équipe de direction qui a assuré le succès de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital. Le rendement financier de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital n'est pas nécessairement représentatif du rendement futur de Franco-Nevada. Voir la rubrique « Facteurs de risque — Risques liés à l'entreprise de Franco-Nevada ».

Points forts et avantages concurrentiels

La direction est d'avis que Franco-Nevada bénéficie des points forts et avantages concurrentiels qui sont exposés ci-dessous.

Portefeuille diversifié et de qualité générant des flux de trésorerie stables

- La direction est d'avis que le portefeuille de redevances est l'un des plus importants portefeuilles de redevances sur métaux précieux et sur d'autres ressources minérales détenus par une société ouverte, avec plus de 190 droits de redevance sur des terrains de métaux précieux et communs et plus de 100 droits de redevance et/ou participations de concessionnaire sur des terrains pétroliers et gaziers représentant des participations dans 21 projets miniers en exploitation, 15 terrains miniers en voie d'être mis en valeur ou au stade de l'exploration avancée et environ 154 terrains miniers d'exploration. Ces droits composent un portefeuille diversifié qui, de l'avis de la direction, serait difficile à reproduire. La direction s'attend à ce que le portefeuille de redevances génère des flux de trésorerie stables qui seront investis dans des occasions de croissance et affectés au paiement de dividendes. En 2006, le portefeuille de redevances a généré un BAIIA de 78,6 millions de dollars et un bénéfice net de 40,7 millions de dollars, en hausse de 28 % et de 50 %, respectivement, par rapport à 2005. Voir la rubrique « Mesures hors PCGR ».
- Le portefeuille de redevances est composé en quasi-totalité de participations dans des actifs importants qui sont exploités par des chefs de file du secteur dans des régions présentant peu de risques politiques et il est réparti de manière équilibrée entre de nombreuses marchandises et divers stades de mise en valeur.
 - Les participations de la société comprennent (i) de multiples redevances sur le RNEP et redevances sur la participation aux bénéfices nets sur des parties du complexe Goldstrike de Barrick situé au Nevada, une des plus importantes exploitations d'or primaire du monde, avec une production de 1,865 million d'onces d'or en 2006, et (ii) une redevance sur le RNEP de 5 % sur des parties du complexe Stillwater, au Montana, qui renferme certains des gisements d'ÉGP présentant la plus forte teneur du monde et qui constitue la mine d'ÉGP la plus importante d'Amérique du Nord.
 - Plusieurs des actifs dans lesquels la société possède des participations sont détenus en propriété ou exploités par des chefs de file du secteur, comme Barrick, Xstrata plc, Goldcorp Inc., Stillwater, Lonmin plc, EnCana Corporation, Apache Corporation et CNRL.
 - En 2006, plus de 90 % des produits générés par le portefeuille de redevances provenaient d'actifs situés aux États-Unis, au Canada et en Australie, des pays qui font depuis longtemps l'objet d'activités minières et d'activités de production de pétrole et de gaz naturel, et qui appuient ces activités. Ainsi, les flux de trésorerie générés par le portefeuille de redevances ont un profil de risque relativement moindre que ceux générés par bon nombre de sociétés minières ou de sociétés pétrolières et gazières traditionnelles en amont qui exercent leurs activités dans des territoires politiquement instables.
 - Franco-Nevada est actuellement exposée principalement à l'or et, dans une moindre mesure, aux ÉGP, au pétrole et au gaz naturel. La société est également exposée au nickel, au cuivre, à l'argent et à d'autres métaux. Cette diversification de l'exposition aux marchandises contribue à stabiliser les flux de trésorerie destinés à être réinvestis dans des secteurs où les prix de marchandises sont relativement faibles. La société n'a actuellement recours à aucune couverture, de sorte qu'elle est entièrement exposée aux fluctuations des prix des marchandises.

Modèle opérationnel éprouvé

- La direction entend observer un modèle opérationnel conforme à celui de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital. Ce modèle opérationnel consiste :
 - à gérer et à faire croître un portefeuille diversifié de redevances et d'investissements dans le secteur des ressources naturelles qui dégage des rendements attrayants durant les cycles à long terme des marchandises, contrairement à d'autres investissements dans ce secteur,
 - à utiliser l'encaisse générée par des actifs de valeur pour investir dans des actifs sous-évalués,

- à mettre l'accent sur la croissance de la valeur liquidative nette par action plutôt que sur l'accroissement de la capitalisation boursière.
- Ce modèle opérationnel a été mis en œuvre avec succès par l'ancienne société Franco-Nevada et Newmont Capital. Notamment :
 - du premier appel public à l'épargne de l'ancienne société Franco-Nevada en 1983 jusqu'à son acquisition par Newmont en février 2002, le cours des actions de l'ancienne société Franco-Nevada a connu un taux de croissance annuel composé d'environ 30 % (ajusté pour tenir compte des fractionnements d'actions). En outre, l'ancienne société Franco-Nevada a été rentable pendant 14 années consécutives et a versé 13 dividendes annuels consécutifs.
 - de février 2002 à décembre 2006, les produits tirés des actifs donnant droit à des redevances gérés par Newmont Capital sont passés de 35,7 millions de dollars à 88,6 millions de dollars, ce qui représente un taux de croissance annuel composé de 26 %, sans apport de nouveaux capitaux.
- Le rendement antérieur de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital n'est pas représentatif du rendement futur de la société. Il existe des différences importantes entre la direction de la société et les actifs du portefeuille de redevances et ceux de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital. En outre, la conjoncture du marché et les prix des marchandises dans l'avenir pourraient être sensiblement différents de la conjoncture du marché et des prix des marchandises par le passé. Rien ne garantit que la société sera en mesure de réaliser un rendement financier similaire à celui que l'ancienne société Franco-Nevada et Newmont Capital ont pu réaliser. Voir la rubrique « Facteurs de risque — Risques liés à l'entreprise de Franco-Nevada ».
- La direction estime que les flux de trésorerie générés par le portefeuille de redevances, conjugués aux capitaux d'emprunt et aux capitaux propres auxquels la société devrait avoir accès, devraient lui permettre de mettre en œuvre ce modèle opérationnel. Notamment, l'encaisse générée par le portefeuille de redevances n'est pas tributaire de dépenses en immobilisations importantes de la part de la société, ce qui contribue à mettre Franco-Nevada à l'abri des risques inhérents à la mise en valeur d'importants projets dans le secteur des ressources naturelles. Ayant un accès aux capitaux et des obligations minimales en matière de dépenses en immobilisations, la direction est d'avis que cette méthode devrait mettre la société en position de force sur le plan financier pour investir dans des occasions qui ont subi les répercussions d'un ralentissement cyclique des prix des marchandises ou qui sont autrement sous-évaluées et qui ont le potentiel de générer des rendements vigoureux.
- La stratégie de la direction consistant à investir dans une vaste gamme de redevances, de projets, de terrains et de titres de participation, ainsi que l'expérience de la direction à cet égard, devraient permettre à la société de disposer d'occasions d'investissements diversifiées. De même, la priorité accordée par la direction aux investissements dans le secteur aurifère et l'expérience de la direction en ce qui a trait aux investissements dans de nombreuses autres ressources naturelles, dont les métaux précieux, le pétrole, le gaz naturel et les métaux communs, devrait permettre à la société de repérer les forces et les faiblesses relatives entre les divers groupes de marchandises et d'en tirer parti.

Équipe chevronnée

- Les membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration ont travaillé ensemble depuis plus de 20 ans au sein de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital et possèdent une connaissance approfondie du secteur et des actifs compris dans le portefeuille de redevances.
- La direction a noué des relations avec d'importants exploitants des secteurs des métaux, des mines, du pétrole et du gaz et prévoit être en mesure de tirer parti de ces relations afin d'accéder à des occasions d'investissement et à de nouvelles sources de redevances.
- L'équipe de direction a démontré sa capacité à créer de la valeur, ayant joué un rôle important dans le rendement et la valeur générés antérieurement par l'ancienne société Franco-Nevada et Newmont Capital.

- Les intérêts de la direction coïncident avec ceux des actionnaires, étant donné que la direction sera propriétaire d'une participation globale d'environ 7,7 % dans Franco-Nevada immédiatement après la réalisation du placement.

Les droits de redevance limitent l'exposition aux charges d'exploitation et aux dépenses en immobilisations

- Les investissements dans les droits de redevance constituent l'élément central du modèle opérationnel de Franco-Nevada. La majeure partie des redevances minières de la société sont fondées sur les produits d'exploitation (notamment les redevances sur le RNEP, les redevances brutes et les redevances dérogatoires). Ces types de droits de redevances fondées sur les produits d'exploitation ont représenté environ 82 % des produits générés par le portefeuille de redevances en 2006 et limitent l'exposition de la société aux charges d'exploitation et aux dépenses en immobilisations en comparaison à d'autres types de redevances. Plus particulièrement, ces types de redevances fondées sur les produits d'exploitation permettent de bénéficier de l'augmentation des prix des marchandises et de la production tout en limitant l'exposition aux charges d'exploitation, aux dépenses environnementales, aux coûts de fermeture et aux dépenses en immobilisations.
- Le portefeuille de redevances comporte également divers droits de redevance sur la participation aux bénéfices nets. Bien que les paiements de redevances sur la participation aux bénéfices nets soient calculés déduction faite des dépenses en immobilisations et des charges d'exploitation, ces coûts ne relèvent pas du titulaire de la redevance et, par conséquent, ce dernier ne met pas en risque un capital trop important. Les redevances sur la participation aux bénéfices sont particulièrement attrayantes lorsqu'elles visent des actifs à long terme dont les dépenses en immobilisations initiales ont été amorties en grande partie, comme c'est le cas du complexe Goldstrike.

Potentiel de croissance des actifs existants

- Les droits de redevance et les participations de concessionnaire de Franco-Nevada portent sur un ensemble de projets offrant des possibilités de croissance et de diversification grâce à des droits visant des terrains mis en valeur à court terme ou des terrains d'exploration situés à des emplacements intéressants. Ces possibilités s'ajoutent au potentiel de croissance des terrains exploités. Ces droits comprennent ce qui suit :
 - des droits de redevance sur 15 terrains mis en valeur ou en voie d'exploration avancée qui, selon leurs exploitants, devraient entrer en production à brève échéance et commencer à générer des redevances par la suite. Les prix vigoureux des marchandises et l'accès aux capitaux permettent à bon nombre des promoteurs de ces projets de progresser rapidement vers la mise en production.
 - des droits de redevance sur quelque 154 terrains d'exploration minière, dont plusieurs sont situés dans des districts miniers importants, comme celui de Carlin Trend, qui requièrent un financement minimal de la part de Franco-Nevada. La majorité de ces terrains sont des cibles aurifères. Franco-Nevada estime que, depuis 2005, des dépenses en immobilisations de plus de 100 millions de dollars ont été affectées par les exploitants à l'exploration et/ou à la mise en valeur de terrains inclus dans le portefeuille de redevances. Franco-Nevada devrait bénéficier de ces dépenses d'exploration et de mise en valeur et son obligation de financement de ces coûts est minime.
 - des droits miniers sur quelque 100 000 acres brutes de terrains non prouvés au Canada, principalement liés à des claims pétroliers et gaziers.
 - des participations de concessionnaire allant de 3,7 % à 14,85 %, soit une participation de concessionnaire effective d'environ 9 %, dans les champs de gaz naturel Drake Point, Hecla, King Christian et Roche Point situés dans l'Arctique canadien, qui ensemble constituent l'une des plus importantes ressources de gaz naturel non mises en valeur découvertes au Canada avec des réserves estimées à 1 140 Gpi³, nettes pour le portefeuille de redevances.

En outre, dans un contexte de hausse des prix des marchandises, les exploitants de mines profitent habituellement de l'occasion pour examiner les possibilités d'expansion de la production et de prolongation de la durée de vie des mines. Ces occasions sont le résultat direct non seulement de la hausse des prix des

marchandises, mais également du recalcul des réserves minérales en fonction de prix des marchandises à long terme plus élevés ou de teneurs de coupure inférieures, ainsi que de dépenses en exploration plus dynamiques. Ces optimisations visent à accroître la valeur de l'exploitation minière grâce à la possibilité d'accroître les produits d'exploitation, et selon toute probabilité, entraînent également un accroissement des dépenses en immobilisations et une hausse des coûts unitaires. Le titulaire d'une redevance fondée sur les produits d'exploitation bénéficie habituellement de l'incidence de telles optimisations sur les produits d'exploitation et son obligation à participer aux dépenses en immobilisations et aux coûts d'exploitation nécessaires pour les réaliser est limitée.

Stratégie de croissance

Franco-Nevada entend observer une philosophie d'exploitation et de placement rigoureuse et mettre en œuvre un modèle opérationnel éprouvé afin d'offrir à ses actionnaires des rendements vigoureux en utilisant l'encaisse générée par le portefeuille de redevances pour faire ce qui suit :

- acquérir des droits de redevance sur des terrains de métaux précieux et communs et des terrains pétroliers et gaziers en exploitation, ainsi que des terrains au stade de la mise en valeur ou de l'exploration;
- investir dans des sociétés de ressources naturelles connexes;
- mettre en valeur des projets comportant des ressources établies et en maximiser la valeur en procédant ultérieurement à leur vente, à leur essaimage ou à la conversion des redevances;
- établir de nouveaux droits de redevance et de nouvelles sources de revenu;
- acquérir des terrains ne comportant pas de ressources établies et en accroître la valeur au moyen de l'exploration ou de la création de coentreprises avec des sociétés d'exploration dans le but de convertir les redevances.

En plus de s'attendre à bénéficier des prix vigoureux des marchandises grâce à son portefeuille de droits de redevance fondés sur les produits d'exploitation, Franco-Nevada s'attend également à tirer parti d'occasions de croissance au cours des ralentissements cycliques des prix des marchandises, alors que les sociétés dont l'accès aux marchés financiers est restreint chercheront à lui vendre des droits de redevance afin de réunir des capitaux.

APERÇU DU SECTEUR

Franco-Nevada exerce ses activités dans le secteur des ressources naturelles. La majeure partie de ses produits proviennent d'actifs miniers, principalement des métaux précieux, mais une tranche importante de ses produits sont tirés d'actifs pétroliers et gaziers. En règle générale, les produits de redevances augmentent en parallèle avec les prix des marchandises. Sauf indication contraire, les opinions exprimées dans la présente rubrique sont celles de consultants du secteur et sont tirées de sources publiques.

Perspectives des prix des marchandises

Or et métaux précieux

Or (Au). Les prix de l'or augmentent depuis 2000, année où le prix annuel moyen s'est établi à 279 \$ l'once. Les prix annuels moyens (par once) étaient de 409 \$ en 2004, de 444 \$ en 2005 et de 604 \$ en 2006. Au ● 2007, le prix de clôture de l'or s'établissait à ● \$ l'once. GFMS Limited, important cabinet conseil du secteur, estime que le prix de l'or devrait se maintenir à environ 750 \$ l'once au cours de la prochaine année ou à peu près. Cette estimation est fondée sur diverses hypothèses, dont la faiblesse soutenue du dollar américain, l'accroissement de l'instabilité financière, une légère baisse de l'approvisionnement en or et l'aggravation des tensions politiques à l'échelle internationale. Le graphique suivant indique les prix réels de l'or de 1968 à ce jour (cumul annuel) en 2007.

Prix réels de l'or (1968 à 2007 (cumul annuel))

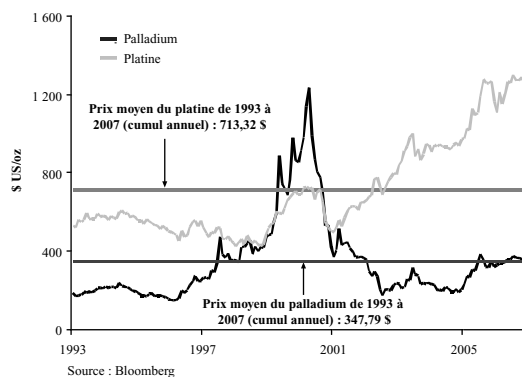


En 2006, les exploitants ont réduit leurs portefeuilles de couverture d'environ 373 tonnes, soit quatre fois plus qu'en 2005. À la fin de décembre 2006, les engagements en cours des producteurs totalisaient 1 364 tonnes, soit l'équivalent de 55 % de la production minière d'or annuelle. La réduction des portefeuilles de couverture s'est poursuivie en 2007, alors que des sociétés comme Lihir Gold Limited, Newcrest Mining Limited et Newmont ont racheté globalement plus de cinq millions d'onces de produits de couverture aurifère. Ces rachats semblent faire partie des facteurs à l'origine de la montée récente des prix de l'or.

Platine (Pt) et Palladium (Pd). Les prix du platine augmentent de manière soutenue depuis 2001, année où le prix annuel moyen s'est établi à 529 \$ l'once. Les prix annuels moyens (par once) étaient de 846 \$ en 2004, de 896 \$ en 2005 et de 1 143 \$ en 2006. Au 2007, le prix de clôture du platine s'établissait à \$ l'once. Selon Johnson Matthey, consultant de premier plan du secteur, le récent raffermissement du prix du platine s'explique par les stocks restreints, l'accroissement de la demande, les retards d'approvisionnement et les positions acheteurs maintenues par les fonds de contrats de marchandises. Par ailleurs, selon Johnson Matthey, le lancement de fonds indiciels négociables en bourse dans le secteur du platine est susceptible d'accroître la pression à la hausse sur le prix du platine.

Les prix du palladium affichent également une tendance à la hausse, avec un prix annuel moyen (par once), de 230 \$ en 2004, de 201 \$ en 2005 et de 320 \$ en 2006. Au 2007, le prix de clôture du palladium s'établissait à \$ l'once. Selon Johnson Matthey, bien que les fondamentaux du marché du palladium soient actuellement faibles, l'intérêt manifesté par les fonds de placement et d'autres investisseurs aura probablement pour effet de soutenir le prix du palladium. Le graphique suivant indique les prix réels du platine et du palladium de 1993 à ce jour en 2007.

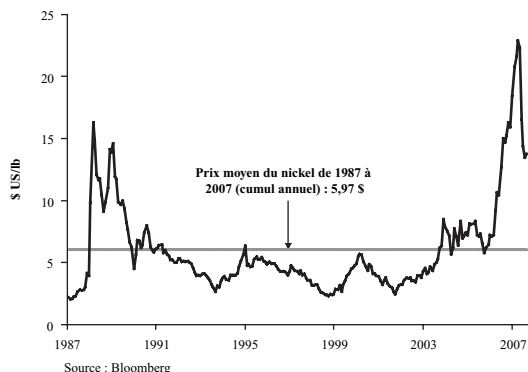
Prix réels du platine et du palladium (1993 à 2007 (cumul annuel))



Nickel (Ni). Après avoir atteint un plancher de 2,71 \$/lb en 2001, le prix annuel moyen du nickel a atteint 6,28 \$ en 2004, 6,70 \$ en 2005 et 10,96 \$ en 2006. Les prix ont atteint un sommet de 24,52 \$ en mai 2007. Au 2007, le prix de clôture du nickel s'établissait à \$/lb. Une étude réalisée par International Nickel

Study Group, spécialiste du secteur, estime que la consommation mondiale de nickel s'établit actuellement à 1,3 million de tonnes par année et prévoit que la hausse de la demande annuelle pourrait être de 2 % à 4 % par année. La hausse de la demande de nickel au cours des dernières années s'explique par l'augmentation de la demande de nickel et de produits contenant du nickel en Chine. Selon le Groupe d'étude international du nickel, la hausse de la demande de nickel, conjuguée aux contraintes d'approvisionnement imputables en partie à l'insuffisance de la nouvelle capacité de production minière, a récemment fait augmenter les prix du nickel bien au-delà des niveaux historiques moyens. Le graphique suivant indique les prix réels du nickel de 1987 à ce jour en 2007.

Prix réels du nickel (1987 à 2007 (cumul annuel))

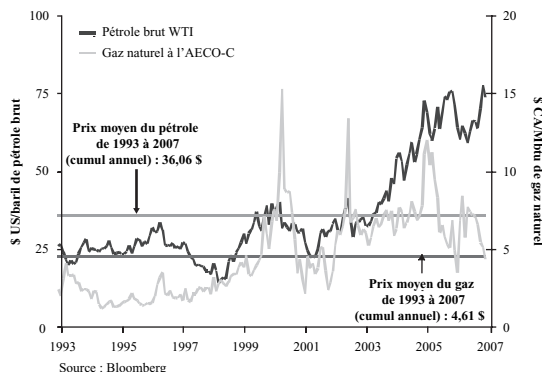


Pétrole et gaz naturel

Les prix de référence par baril de pétrole brut sont à la hausse après avoir atteint un plancher de 10,76 \$ en 1998. Les prix annuels moyens pour le WTI (par baril) s'établissaient à 41,54 \$ en 2004, à 56,59 \$ en 2005 et à 66,09 \$ en 2006. Au ● 2007, le prix de clôture du WTI (par baril) s'établissait à ● \$. Selon l'Energy Information Administration des États-Unis, les fondamentaux du marché du pétrole devraient demeurer serrés, ce qui s'explique par les contraintes de production maintenues par l'OPEP, la hausse de la consommation, la croissance modérée de l'approvisionnement hors OPEP et la baisse des stocks. En outre, toujours selon l'Energy Information Administration des États-Unis, en raison de la forte demande soutenue et de la faible capacité excédentaire, le marché est vulnérable aux perturbations imprévues de l'approvisionnement jusqu'à la fin de 2008.

En 2000, le prix de référence du gaz naturel en Alberta (l'« AECO-C ») a atteint un sommet de 16,95 \$ par Mbtu. Les prix ont fluctué depuis, les prix annuels moyens (par Mbtu) s'étant établis à 5,93 \$ en 2004, à 7,92 \$ en 2005 et à 5,87 \$ en 2006. Au ● 2007, le prix au comptant de clôture à l'AECO-C s'établissait à ● \$ par Mbtu. GLJ prévoit que le prix au comptant à l'AECO-C s'établira en moyenne à environ 6,64 \$ par Mbtu en 2007 et 6,60 \$ par Mbtu en 2008. Le graphique suivant indique les prix réels du pétrole et du gaz naturel de 1993 à ce jour en 2007.

Prix réels du pétrole et du gaz naturel (1993 à 2007 (cumul annuel))



TYPES DE REDEVANCES ET AUTRES DROITS

Une redevance est une somme que le propriétaire ou l'exploitant d'un terrain verse au titulaire de la redevance et qui est habituellement établie en fonction d'un pourcentage de la production de minéraux ou d'autres matières ou encore des bénéfices ou des produits générés par le terrain. En règle générale, une redevance est accordée (i) en échange d'un apport de fonds; (ii) en règlement d'une partie de la contrepartie payable à des prospecteurs ou à des petites sociétés minières pour l'acquisition de leurs participations dans un terrain ou (iii) en vue de convertir un intérêt participatif dans une coentreprise.

Les redevances ne sont pas des participations de concessionnaires dans un terrain. Par conséquent, leur titulaire n'a généralement ni la responsabilité ni l'obligation de faire de nouveaux apports de fonds à quelques fins que ce soit, notamment pour financer les frais d'exploitation, les dépenses en immobilisations, les obligations environnementales ou les obligations de remise en état. De façon générale, les droits de redevance sont établis au moyen d'un contrat entre le titulaire de redevance et le propriétaire du terrain, quoique bon nombre de territoires permettent de plus au titulaire d'enregistrer son droit de redevance ou de l'inscrire sur les registres de titres miniers ou les cadastres applicables. Grâce à leurs caractéristiques uniques, les redevances procurent à leurs titulaires des avantages commerciaux particuliers dont ne bénéficie pas le propriétaire du terrain, car elles leur permettent de profiter du potentiel de plus-value du terrain tout en leur évitant une grande part des risques. Les principaux types de redevances sont (i) les redevances établies en fonction des produits, comme les redevances sur le rendement net d'exploitation sur la participation, les redevances brutes et les redevances dérogatoires brutes, (ii) les redevances établies en fonction des bénéfices, comme les redevances sur la participation aux bénéfices nets et les redevances sur le produit net, et (iii) les autres redevances, comme les redevances minimales anticipées. Chacun de ces types de redevances est décrit ci-dessous.

- **Redevances sur le RNEP** — Les redevances sur le rendement net d'exploitation sur la participation sont établies en fonction du prix que paie une fonderie ou une raffinerie à l'exploitant minier pour la production minière provenant du terrain, après déduction de certains frais de transport, de fusion et de raffinage stipulés dans la convention de redevance. Ce type de redevance permet au titulaire d'obtenir des flux de trésorerie sans avoir de responsabilité à l'égard des frais d'exploitation, des dépenses en immobilisations ou des obligations environnementales. Ainsi, une redevance sur le RNEP peut, en réalité, avoir une valeur économique équivalente à une redevance sur la participation aux bénéfices nets d'un pourcentage plus élevé visant le même gisement.
- **RB ou RDB** — Les redevances brutes ou les redevances dérogatoires brutes sont établies en fonction des produits totaux tirés de la vente de la production du terrain, avant toute ou presque toute déduction.
- **RD** — Les redevances dérogatoires sont établies en fonction du produit tiré de la production brute, habituellement avant déduction des frais d'exploitation, des dépenses en immobilisations et des coûts environnementaux.
- **Redevances sur la PBN ou RPN** — Les redevances sur la participation aux bénéfices nets ou les redevances sur le produit net sont établies en fonction des bénéfices réalisés après déduction de certains coûts liés à la production qui sont expressément stipulés dans la convention de redevance. Le paiement des redevances sur la PBN ou des RPN ne commence généralement qu'après la récupération des dépenses en immobilisations. Bien que le titulaire de redevances n'ait pas la responsabilité de faire d'apport de capital, de couvrir les pertes d'exploitation ou d'acquitter les obligations environnementales, toute augmentation des coûts de production a une incidence sur les bénéfices nets et donc sur les redevances payables.
- **RMA** — La redevance minimale anticipée est, en réalité, un loyer payé au titulaire de redevance à la place d'une redevance sur la production. Après le début de la production, le montant de la redevance minimale anticipée est souvent défalqué des redevances sur la production.

Les redevances sur le RNEP représentent le type le plus courant de redevances pour les projets miniers, et elles diffèrent selon que leurs taux sont indexés sur les cours des métaux ou leur teneur et/ou les calendriers de remboursement du capital.

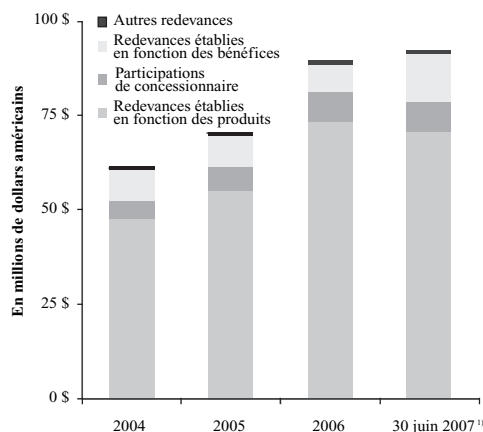
Un droit de redevance diffère considérablement d'une participation de concessionnaire (« P.C. »), en ce sens que le titulaire d'une participation de concessionnaire est responsable de sa quote-part des dépenses en immobilisations, des frais d'exploitation et des coûts environnementaux, qui est généralement proportionnelle à son pourcentage de propriété, et il reçoit sa quote-part des produits. Les participations de concessionnaires ou les participations dans le capital minoritaires ne sont pas considérées comme des redevances étant donné qu'elles imposent des engagements de financement continu, bien que leur mode de calcul puisse être semblable à celui des redevances sur la PBN ou des RPN.

DESCRIPTION DU PORTEFEUILLE DE REDEVANCES

Le portefeuille de redevances se compose d'environ 190 droits de redevance sur des terrains de métaux précieux et communs et de plus de 100 droits de redevance et/ou participations de concessionnaire sur des terrains pétroliers et gaziers. Ces droits représentent les acquisitions réalisées sur une période de plus de 20 ans par Newmont et l'ancienne société Franco-Nevada et constituent un portefeuille complet. Les redevances minières comprennent des droits sur 21 projets en exploitation (notamment des droits de redevance couvrant des parties des complexes Goldstrike et Stillwater), 15 terrains en voie d'être mis en valeur ou au stade de l'exploration avancée et environ 154 terrains d'exploration. La majeure partie des redevances minières visant des projets en exploitation ont trait à des terrains miniers aurifères, quoiqu'elles procurent également une exposition aux ÉGP, aux métaux communs et aux minéraux industriels. Les participations pétrolières et gazières visent des terrains situés principalement dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien qui génèrent des produits d'exploitation répartis également entre des terrains de pétrole et de gaz naturel classiques. Il s'agit entre autres de participations de concessionnaires allant de 3,7 % à 14,85 % dans les champs de gaz naturel Drake Point, Hecla, King Christian et Roche Point situés sur l'île de Melville et au large de celle-ci dans l'Arctique canadien (le « gaz de l'Arctique »), soit une participation de concessionnaire effective d'environ 9 %. En outre, le portefeuille de redevances comprend des droits miniers portant sur 100 000 acres brutes de terrains non prouvés au Canada constituées principalement de droits sur le pétrole et le gaz naturel.

Le graphique suivant présente une répartition des produits historiques annuels du portefeuille de redevances de 2004 jusqu'à la dernière période de douze mois terminée le 30 juin 2007 par type de redevance.

**Répartition des produits
par type de redevance**



Note :

1) Période de douze mois terminée le 30 juin 2007.

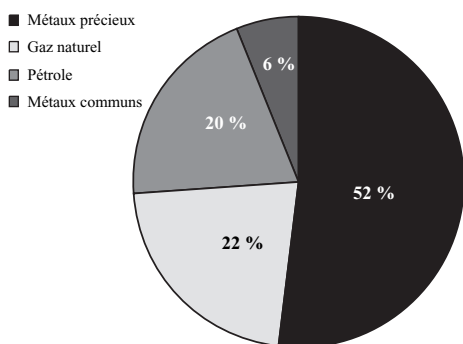
Bon nombre de projets sur lesquels Franco-Nevada détient un droit de redevance sont dirigés par des exploitants d'expérience ayant géré des projets à long terme et, dans la plupart des cas, comportent des réserves ayant une longue durée de vie dans des régions politiquement stables. En outre, le portefeuille de redevances

comprend des droits sur divers groupes de marchandises, dont les métaux précieux, les métaux communs, le pétrole et le gaz naturel.

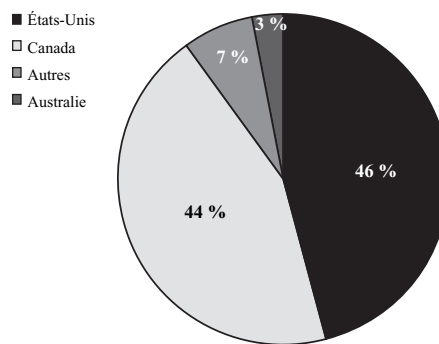
Les graphiques suivants présentent une répartition des produits du portefeuille de redevances par région géographique et par type de marchandise pour l'exercice 2006 et illustrent la diversification du portefeuille de redevances sur le plan des régions et des marchandises, et la stabilité politique des régions géographiques où sont situées les ressources sous-jacentes.

Compte tenu des réserves et des ressources actuelles situées dans les régions où le portefeuille de redevances détient des droits de redevance, la direction estime que les produits tirés de l'or et des autres métaux précieux représenteront un pourcentage de plus en plus important de l'ensemble des produits du portefeuille de redevances dans l'avenir.

Répartition des produits pour 2006 par type de marchandises

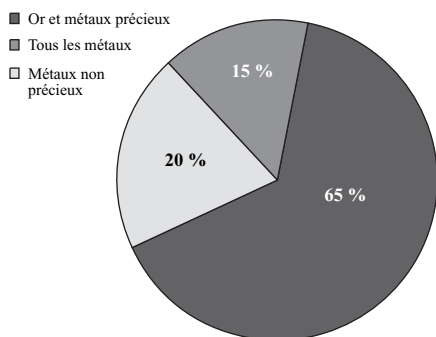


Répartition des produits pour 2006 par région

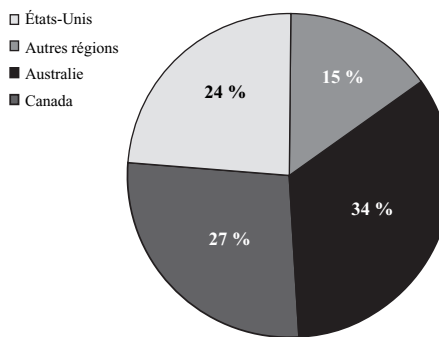


De plus, le portefeuille de redevances tire profit de la diversification des types de marchandises et des régions géographiques, puisque les redevances proviennent d'actifs situés dans des pays où se pratiquent depuis longtemps des activités d'extraction minière et de production de pétrole et de gaz naturel, et qui appuient ces activités. Les graphiques suivants présentent la répartition en pourcentage par type de marchandises et par emplacement géographique de toutes les redevances minières qui composent le portefeuille de redevances.

Pourcentage des redevances par type de marchandises



Pourcentage des redevances par emplacement géographique



Sommaire des redevances minières

Le tableau suivant présente certaines données financières et opérationnelles ayant trait aux redevances et à leurs terrains sous-jacents dont il est question sous les rubriques « Principaux droits de redevance minière », « Importants droits de redevance minière » et « Autres droits de redevance minière » ci-dessous. Les renseignements de nature technique, y compris les renseignements sur les mines, sont fondés uniquement sur des renseignements communiqués publiquement par les propriétaires et les exploitants des terrains concernés et sur des renseignements et des données faisant partie du domaine public, et aucun de ces renseignements n'a été

vérifié de façon indépendante par Franco-Nevada ou par Newmont ou ses consultants, y compris SRK. Voir la rubrique « Renseignements techniques provenant de tiers ». Le tableau suivant doit être lu en parallèle avec les rubriques « Principaux droits de redevance minière », « Importants droits de redevance minière » et « Autres droits de redevance minière », qui contiennent une description détaillée des redevances.

Tous les renseignements concernant la production, les réserves et les ressources présentés dans le tableau suivant se rapportent à l'ensemble des exploitations minières sur lesquelles Franco-Nevada détient des droits de redevance et ne sont pas propres aux droits de redevance que Franco-Nevada détient sur ces exploitations minières. Par conséquent, les renseignements présentés portent sur des parties de terrains à l'égard desquels le portefeuille de redevances peut n'inclure aucun droit de redevance ou autre droit. Les seules mines sur lesquelles le portefeuille de redevances détenait un droit de redevance couvrant l'ensemble du terrain minier au moment de l'acquisition initiale du droit de redevance en question ou d'un autre droit sont Robinson, Cerro San Pedro, Tasiast, Falcondo, Rosemont, Mesquite, Mt. Muro, North Lanut, Eskay Creek, Henty, Mt. Keith, Kasese, Holloway & Holt, Bronzewing, Wiluna et Perama Hill. Il se peut que, après l'acquisition du droit de redevance, le terrain minier ait été agrandi et que le droit de redevance ne représente plus un droit couvrant l'ensemble du terrain minier. Un supplément d'information au sujet de chacun des terrains indiqués dans le tableau suivant, y compris des renseignements concernant le tonnage et la teneur et un rapprochement du code étranger utilisé dans le calcul de certaines des estimations de réserves et de ressources figurant dans les présentes, est présenté sous la rubrique « Renseignements techniques supplémentaires concernant les terrains miniers ».

RENSEIGNEMENTS SUR LES REDEVANCES							RENSEIGNEMENTS SUR LES MINES*			
Nom de la redevance	Exploitant	Emplacement de la mine	Type de redevance et %	Produits tirés de la redevance au 30 juin 2007 (en milliers de dollars)	Produits tirés de la redevance en 2006 (en milliers de dollars)	Principales matières visées par la redevance	Production pour 2006	Réserves	Ressources : mesurées et indiquées/présumées	
PRINCIPAUX DROITS DE REDEVANCE MINÈRE										
Goldstrike	Société aurifère Barrick	Nevada	RNEP de 2 à 4 % PBN de 2,4 à 6 %	6 651 \$	19 548 \$	Au	1 865 000 oz	15 956 000 oz	2 413 000 oz ^A / 688 000 oz	
Stillwater	Stillwater Mining Company	Montana	RNEP de 5 %	7 575 \$	13 507 \$	Pd	463 000 oz Pd;	23 048 000 oz ¹⁾	—/—	
						Pt	138,000 oz. Pt			
IMPORTANT DROITS DE REDEVANCE MINÈRE										
Marigold (SFP/VEK)	Goldcorp Inc. et Société aurifère Barrick ²⁾	Nevada	RNEP de 5 %/ RNEP de 1,75 % ³⁾	2 053 \$	2 755 \$	Au	149 800 oz	2 128 000 oz	1 245 000 oz ^A / 2 692 000 oz	
Bald Mountain	Société aurifère Barrick	Nevada	RNEP de 1 % à 4 %	1 204 \$	2 483 \$	Au	273 000 oz	3 457 000 oz	824 000 oz ^A / 398 000 oz	
Robinson	Quadra Mining Ltd.	Nevada et autres redevances ⁴⁾	RNEP de 0,225 %	1 075 \$	1 061 \$	Au	75 074 oz	1 034 000 oz	1 517 000 oz ^B / 34 000 oz ⁵⁾ 6)	
						Cu	121,4 Mlb			845 000 t
Cerro San Pedro	Metallica Resources Inc.	Mexique	RB de 1,95 %	—	—	Au	—	1 517 000 oz	2 033 000 oz ^B / 45 000 oz ⁵⁾	
						Ag	—			62 076 000 oz
Tasiast	Red Back Mining Inc.	Mauritanie	RNEP de 2 % ⁷⁾	—	—	Au	—	1 040 000 oz	1 230 000 oz ^B / 1 165 000 oz ⁵⁾	
Falcondo ⁸⁾	Xstrata plc	République dominicaine	Dividende	7 274 \$	2 924 \$	Ni	29 675 t	Prouvées : 43,9 Mt à 1,22 %; probables : 8,8 Mt à 1,18 %	Mesurées : 38,5 Mt à 1,56 % ^B ; indiquées : 23,9 Mt à 1,43 % / 5,1 Mt à 1,4 %	
EN VOIE DE MISE EN VALEUR OU D'EXPLORATION AVANCÉE	Pandora	Lonmin PLC/ Anglo Platinum	Afrique du Sud	PBN de 5 %	—	—	ÉGP	—	200 000 tonnes à 4,14 g/tonne ⁹⁾	Mesurées : 11,6 Mtonnes à 4,59 g/tonne ^A ; indiquées : 23,4 Mtonnes à 4,01 g/tonne/ 32,2 Mtonnes à 3,97 g/tonne ⁹⁾
	Rosemont	Augusta Resource Corporation	Arizona	RNEP de 1,5 %	—	—	Cu	—	Sulfure : 492 727 ktonnes à 0,47 %; Oxyde : 49 445 ktonnes à 0,18 %	Sulfure : 5 421 klbs ^B / 1 386 klbs; Oxyde : 297 klbs ^B /121 klbs
							Mo	—	492 727 ktonnes à 0,015 %	156,9 Mlbs ^B / 22,8 Mlbs
							Ag	—	492 727 ktonnes à 0,12 oz/tonne	66 500 000 oz ^B / 9 300 000 oz
	Hollister	Great Basin Gold Limited	Nevada	RNEP de 3 % à 5 %	—	—	Au	—	878 200 oz	929 000 oz ¹⁰⁾ / 872 000 oz
Ag							—	4 307 800 oz	5 157 000 oz ¹⁰⁾ / 3 169 000 oz	
Mesquite	Western Goldfields Inc.	Californie	RNEP de 0,5 à 2,0 % ¹¹⁾	74 \$	—	Au	—	2 767 000 oz	1 102 000 oz ^A / 7 000 tonnes à 0,020 oz/tonne	

RENSEIGNEMENTS SUR LES REDEVANCES							RENSEIGNEMENTS SUR LES MINES*			
Nom de la redevance	Exploitant	Emplacement de la mine	Type de redevance et %	Produits tirés de la redevance au 30 juin 2007 (en milliers de dollars)	Produits tirés de la redevance en 2006 (en milliers de dollars)	Principales matières visées par la redevance	Production pour 2006	Réserves	Ressources : mesurées et indiquées/ présumées	
AUTRES DROITS DE REDEVANCE MINIÈRE										
EN EXPLOITATION	Mt. Muro	Straits Resources Limited	Indonésie	RNEP de 3 à 7 % ¹²⁾	766 \$	2 140 \$	Au	47 452 oz	Probables : 950 kt à 7,4 g/t	Mesurées : 4,3 Mt à 0,2 g/t ^B ; indiquées : 9,6 Mt à 1,5 g/t / 140 kt à 5,9 g/t
							Ag	350 378 oz	Probables : 950 kt à 61 g/t	Mesurées : 4,3 Mt à 27 g/t ^B ; indiquées : 9,6 Mt à 31 g/t / 140 kt à 55 g/t
	North Lanut	Avocet Mining PLC	Indonésie	RNEP de 5 % ¹³⁾	632 \$	1 204 \$	Au	54 520 oz	227 400 oz	467 600 oz ^A / 370 800 oz ⁵⁾
	Eskay Creek	Société aurifère Barrick	Colombie-Britannique	RNEP de 1 %	281 \$	1 170 \$	Au	113 000 oz	103 000 oz	25 000 oz ^A / 20 000 oz ^B
							Ag	¹⁴⁾	5 307 000 oz	1 304 000 oz ^A / 480 000 oz ^B
	Eagle Picher	EP Minerals, LLC	Nevada	¹⁵⁾	196 \$	691 \$	De	—	—	—
	Mouska	IAMGOLD Corporation	Québec	RB de 2 % RNEP de 2 % ¹⁶⁾	175 \$	668 \$	Au	153 000 oz ¹⁷⁾	352 000 oz ¹⁷⁾	749 300 oz ^B / 486 200 oz ^{5) 17)}
							Cu	—	—	—
	New Celebration	Harmony Gold Mining Co. Ltd.	Australie	RNEP de 1,75 %	(11) \$ ¹⁸⁾	650 \$	Au	82 639 oz ¹⁹⁾	251 000 oz ¹⁹⁾	1 546 000 oz ^B / 332 000 oz ^{5) 19)}
	Henty	Société aurifère Barrick	Tasmanie	RD de 1 % et de 10 % ²⁰⁾	252 \$	644 \$	Au	68 000 oz	197 000 oz	11 000 oz ^A / 37 000 oz
Mt. Keith	BHP Billiton Limited	Australie	PBN de 0,25 %	811 \$	407 \$	Ni	100 100 t ²¹⁾	À ciel ouvert : 164 Mt à 0,57 % ; stocks : 30 Mt à 0,51 %	Mesurées : à ciel ouvert — 246 Mt à 0,54 % ; pile de stockage — 30 Mt à 0,51 % ^B ; indiquées : à ciel ouvert — 117 Mt à 0,47 % / à ciel ouvert — 30 Mt à 0,48 % ; stocks oxydés — 23 Mt à 0,62 %	
EN VOIE DE MISE EN VALEUR OU D'EXPLORATION AVANCÉE	Commodore Mine	Downer EDI Mining	Australie	²²⁾	63 \$	79 \$	Charbon	—	—	—
	Kasese	Kasese Cobalt Company ²³⁾	Ouganda	Quote-part des FTD de 10 % ²⁴⁾	—	99 \$	Co	—	—	—
	Holloway & Holt ²⁵⁾	St. Andrews Goldfields	Ontario	RNEP de 2 à 10 % ²⁶⁾	28,7 \$	—	Au	—	—	964 000 oz / 270 000 oz ⁵⁾
	Bronzewing	View Resources Limited	Australie	RNEP de 1 %	—	—	Au	—	544 000 oz	696 000 oz ^B / 120 000 oz
	Ity	La Mancha Resources Inc./ Sodemi	Côte d'Ivoire	RNEP de 2 à 3 % ²⁷⁾	—	—	Au	42 568 oz	240 932 oz ²⁸⁾	314 358 oz ¹⁰⁾ / 16 397 oz ²⁸⁾
	Wiluna	Apex Minerals NL	Australie	RNEP de 3 à 5 % ²⁹⁾	226 \$	689 \$	Au	—	—	333 582 oz / 434 875 oz ⁵⁾
	Dee Gold	Société aurifère Barrick	Nevada	RNEP de 4 à 9 % ³⁰⁾	100 \$	200 \$	Au	—	—	490 000 oz / 30 000 oz
	Pinson	Société aurifère Barrick/ Atna Resources Ltd.	Nevada	RNEP de 1 à 2 %	24 \$	46 \$	Au	—	—	1 063 000 oz / 1 146 600 oz ³¹⁾
	Admiral Hill	Crescent Gold Limited	Australie	³²⁾	—	—	Au	—	71 310 oz	123 000 oz ^B / 77 000 oz

RENSEIGNEMENTS SUR LES REDEVANCES							RENSEIGNEMENTS SUR LES MINES*			
Nom de la redevance	Exploitant	Emplacement de la mine	Type de redevance et %	Produits tirés de la redevance au 30 juin 2007 (en milliers de dollars)	Produits tirés de la redevance en 2006 (en milliers de dollars)	Principales matières visées par la redevance	Production pour 2006	Réserves	Ressources : mesurées et indiquées/présumées	
EN VOIE DE MISE EN VALEUR OU D'EXPLORATION AVANCÉE	Calcatreu	Aquiline Resources Inc.	Argentine	RNEP de 2,5 %	—	—	Au	—	602 540 oz/ 125 920 oz	
							Ag	—	5 569 330 oz/ 1 166 000 oz	
	Detour Lake	Detour Gold Corporation/ Pelangio Mines Inc.	Ontario	RNEP de 2 %	—	—	Au	—	1 379 000 oz/ 2 035 650 oz	
	Interlake	Société aurifère Barrick/ Teck Cominco Limited	Ontario	RNEP de 3 % PBN de 50 %	—	—	Au	—	—	
	Peculiar Knob	Western Plains Resources Ltd.	Australie	³³⁾	—	—	Fe	—	Prouvées : 13,1 Mt à 62,7 %; probables : 2,3 Mt à 63,0 %	Mesurées : 13,4 Mt à 63,7 % ¹⁰⁾ ; indiquées : 4,1 Mt à 63,4 % / 1,5 Mt à 64,5 % ³⁴⁾
	Moolart Well	Regis Resources NL	Australie	RNEP de 2 %	—	—	Au	—	—	789 000 oz/ 775 000 oz
	King Vol	Kagara Zinc Ltd.	Australie	³⁵⁾	—	—	Zn	—	1 317 000 t à 11,2 %	—/1 969 000 t à 14,0 %
							Cu	—	1 317 000 t à 0,7 %	—/1 969 000 t à 0,8 %
							Pb	—	1 317 000 t à 0,8 %	—/1 969 000 t à 1,1 %
							Ag	—	1 317 000 t à 36 g/t	—/1 969 000 t à 43 g/t
Perama Hill	Frontier Pacific Mining Corporation	Grèce	RNEP de 2 %	—	—	Au	—	1 363 000 oz/ 27 000 oz		

* **Tous les renseignements concernant la production, les réserves et les ressources présentés dans le tableau ci-dessus se rapportent à l'ensemble des exploitations minières sur lesquelles Franco-Nevada détient des droits de redevance et ne sont pas propres aux droits de redevance que Franco-Nevada détient sur ces exploitations minières.**

A Les ressources mesurées et indiquées ne comprennent pas les réserves.

B Les ressources mesurées et indiquées comprennent les réserves.

- 1) Onces de palladium et de platine in-situ, selon un ratio d'environ 3,56 parts de palladium pour une part de platine.
- 2) Les données minières chiffrées figurant dans ce tableau représentent les données correspondantes totales de Goldcorp et de Barrick.
- 3) Le portefeuille de redevances comprend une participation de 1/2 dans la RNEP de 3 % sur la partie du terrain de Marigold appartenant à VEK, ce qui résulte en un taux effectif de redevance de 1,75 %.
- 4) Pour obtenir une description de la redevance, voir la rubrique « Principaux droits de redevance minière — Robinson ».
- 5) Les données chiffrées sur les ressources mesurées et indiquées ont été publiées séparément mais ont été regroupées dans le tableau pour présenter le total des ressources mesurées et indiquées.
- 6) Avec une teneur de coupure en cuivre de 0,40 %.
- 7) Le paiement des redevances commence seulement lorsque la production d'or a atteint 600 000 onces.
- 8) Le portefeuille de redevances détient une participation de 4,1 %. Tous les produits indiqués sont tirés de versements de dividendes sur les actions ordinaires plutôt que de paiements de redevances.
- 9) Ces chiffres représentent uniquement la participation de 42,5 % dans la coentreprise Pandora attribuable à Anglo Platinum.
- 10) Il n'a pas été possible de déterminer d'après le document source si les données relatives aux ressources mesurées et indiquées comprenaient ou non les réserves. Teneur de coupure en cuivre de 0,25 oz/tonne.
- 11) Le droit de redevance varie en fonction du lot de concessions minières du projet.
- 12) Redevance à taux variable portant sur 90 % de la production et plafonnée à une production de 1 500 000 onces pour le terrain. En juin 2007, environ 1,35 million d'onces avaient été produites dans le secteur visé par le projet.

- 13) La redevance sur le RNEP de 5 % porte sur 80 % de la production d'or et est plafonnée à une production de 500 000 onces.
- 14) La production d'argent est comptabilisée à titre de sous-produit et est défalquée des coûts de production d'or.
- 15) Le portefeuille de redevances contient deux droits de redevance sur des parties distinctes du projet Eagle Picher. Chaque droit de redevance prévoit des paiements annuels qui sont défalqués des redevances réellement payées. Le premier droit de redevance vise un bail d'exploitation et prévoit le paiement de 0,77 \$ pour chaque tranche de 2 000 livres de diatomite transformée (calculé en dollars de 1966 et pouvant être rajusté). Le second droit de redevance prévoit le paiement de 0,25 \$ pour chaque tranche de 2 000 livres de diatomite transformée (calculé initialement en dollars de 1971, mais pouvant être augmenté ou diminué en fonction du prix de la diatomite). Le terrain visé par cette redevance est actuellement inexploité.
- 16) RB de 2 % sur la production d'or et RNEP de 2 % sur la production de cuivre.
- 17) Les chiffres concernant la production, les ressources et les réserves se rapportent à la « division Doyon », qui comprend les mines d'or Mouska et Doyon.
- 18) En raison de la surestimation d'une charge à payer au cours de la période précédente.
- 19) Les chiffres concernant la production, les réserves et les ressources se rapportent à l'ensemble du projet South Kal, dont la mine New Celebration ne représente qu'une partie.
- 20) Redevance dérogatoire de 10 % sur les principaux métaux, les produits ex-raffinerie et les sous-produits de la zone 1. Redevance dérogatoire de 1 % sur les principaux métaux, les produits ex-raffinerie et les sous-produits de la zone 2.
- 21) Les chiffres concernant la production se rapportent au projet « Nickel West », dont la mine Mt. Keith ne représente qu'une partie.
- 22) La redevance est (i) calculée au taux de 0,75 \$ AUD par tonne métrique pour toute la houille vendue qui provient de parties du projet Commodore, ou, si ce montant est plus élevé, (ii) une redevance sur le RNEP de 1,5 %. Franco-Nevada a droit à 81 % de cette redevance.
- 23) Filiale de Blue Earth Refineries Inc.
- 24) Paiement des flux de trésorerie disponibles plafonné à 10 millions de dollars. Les flux de trésorerie disponibles correspondent au produit réel tiré des ventes de cobalt après déduction des coûts d'extraction, de transformation, de transport et de stockage.
- 25) Le portefeuille de redevances contient également un droit de redevance sur le RNEP de 1 % sur le complexe Stock Gold adjacent.
- 26) Redevance à taux variable, qui correspond à 2 % si le cours de l'or est égal ou inférieur à 500 \$ et augmente de 1 % pour chaque tranche de 100 \$ d'augmentation du cours de l'or, jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 %.
- 27) La redevance sur le RNEP varie en fonction de deux niveaux de production. En premier lieu, le taux de redevance est de 2 % sur 51 % des 8 tonnes métriques d'or produites entre les 13^e et 21^e tonnes métriques. En second lieu, le taux de redevance est de 3 % sur 51 % des 14 tonnes métriques d'or produites entre les 21^e et 35^e tonnes métriques.
- 28) Les chiffres concernant les ressources et les réserves représentent uniquement la participation de 51 % attribuable à La Mancha dans la mine Ity au moment où cette information a été publiée. La participation attribuable à La Mancha dans la mine Ity s'établit actuellement à 45,9 %. Il n'a pas été possible de déterminer si les ressources mesurées et indiquées comprenaient ou non les réserves.
- 29) La redevance aurifère Wiluna est une redevance à taux variable établie en fonction du cours au comptant de l'or en dollars américains. Le premier million d'onces d'or récupéré dans le secteur environnant de la mine est exclu.
- 30) Redevance sur le RNEP à taux variable établie en fonction de la valeur monétaire du minerai (indexée sur l'indice des prix à la consommation).
- 31) Teneur de coupure en cuivre de 0,2 oz/tonne.
- 32) Redevance correspondant à 50 % du taux de 1,50 \$ AUD par mètre cube en place de minerai extrait entre 100 000 et 850 000 mètres cubes en place.
- 33) La redevance payable correspond à 79,8 % du résultat de l'équation suivante : (i) 0,0075 \$ AUD, (ii) multiplié par le pourcentage de la production quotidienne de minerai de fer et (iii) multiplié par le nombre total de tonnes métriques de minerai de fer produites dans une journée.
- 34) Il n'a pas été possible de déterminer si les ressources mesurées et indiquées comprenaient ou non les réserves.
- 35) La redevance est versée au taux de 1,50 \$ AUD par tonne de minerai mouillé sur 80 % de la production de minerai.

Principaux droits de redevance minière

Le portefeuille de redevances comporte deux droits de redevance importants, qui sont composés de redevances sur des parties des complexes Goldstrike et Stillwater.

Complexe Goldstrike

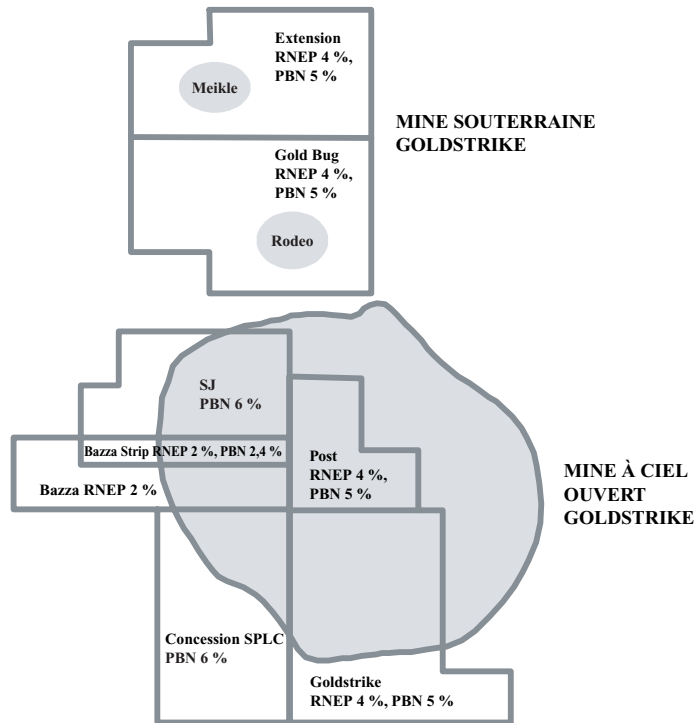
Les principales redevances sur le complexe Goldstrike ont été acquises initialement en 1986 par l'ancienne société Franco-Nevada. Le portefeuille de redevances comporte de nombreuses redevances sur des parties du complexe minier Goldstrike (le « complexe Goldstrike »). Le complexe Goldstrike se compose (i) de la mine à

ciel ouvert Betze-Post (la « mine à ciel ouvert Goldstrike ») et (ii) des mines souterraines Meikle et Rodeo (collectivement, la « mine souterraine Goldstrike »). Barrick est l'exploitant de chacune de ces mines.

Redevance sur le complexe Goldstrike

Les redevances sur le complexe Goldstrike sont constituées des groupes de claims multiples suivants :

- redevance sur le RNEP de 4 % et redevance sur la participation aux bénéfices nets de 5 % sur les claims Post et Goldstrike (collectivement, la « redevance sur Post et Goldstrike »), qui couvrent les parties centrale et sud de la mine à ciel ouvert Goldstrike. Ces redevances s'appliquent à un total de 44 claims (865 acres). Les paiements au titre de la redevance sur le RNEP sont effectués depuis le début de l'exploitation de ces claims, et les paiements au titre de la redevance sur la participation aux bénéfices nets, depuis le quatrième trimestre de 1993;
- redevance sur le RNEP de 4 % et redevance sur la participation aux bénéfices nets de 5 % sur 1 280 acres couvrant les claims Extension et Gold Bug (collectivement, la « redevance d'Extension-Gold Bug »), qui incluent la mine souterraine Goldstrike. La mine souterraine Goldstrike est située tout juste au nord de la mine à ciel ouvert Goldstrike, le long du même axe minéralisé que les gisements en surface. La mine souterraine Goldstrike comprend le gisement Meikle, un corps minéralisé à forte teneur découvert en 1989 et en exploitation depuis 1996, ainsi que le gisement Rodeo, second corps minéralisé, en exploitation depuis 2002;
- redevance sur la participation aux bénéfices nets de 2 % sur les claims Bazza ainsi qu'une redevance sur le RNEP de 2 % et une redevance sur la participation aux bénéfices nets de 2,4 % sur la zone Bazza Strip (collectivement, la « redevance sur Bazza »), qui couvre une partie occidentale de la mine à ciel ouvert Goldstrike;
- redevance sur le RNEP de 6 % sur les claims SJ et la zone de concession SPLC (collectivement, la « redevance sur SJ et SPLC »), qui couvrent les parties nord-ouest et sud-ouest de la mine à ciel ouvert Goldstrike.



Note : Carte non à l'échelle

Sommaire de l'historique financier et opérationnel

Au fil du temps, les redevances portant sur le complexe Goldstrike ont été touchées par : (i) la séquence de minage de la mine à ciel ouvert Goldstrike établie par Barrick, qui répartit la production sur différents claims assujettis à des redevances, ce qui diversifie les obligations au titre des redevances, et sur des terrains autres que ceux sur lesquels la société détient un droit de redevance; (ii) la hausse des prix des marchandises; (iii) le déclin graduel des taux de production de la mine souterraine Goldstrike imputable à la baisse des teneurs de tête; et (iv) les teneurs transformées à ce jour en 2007, qui ont été inférieures aux teneurs des réserves. Bien que par le passé les réserves du complexe Goldstrike aient pu être remplacées, y compris grâce à de nouvelles découvertes, depuis 2004, Barrick a été incapable de compenser entièrement l'épuisement du complexe Goldstrike, quoique l'exploration se poursuive avec un certain succès. Au cours de l'exercice terminé en 2006, environ 85 % des onces d'or produites au complexe Goldstrike étaient assujetties aux redevances sur Goldstrike comprises dans le portefeuille de redevances. Selon les estimations de la direction, les paiements trimestriels au titre de la redevance sur la participation aux bénéfices nets relative aux claims SJ devraient commencer en 2008.

	2004	2005	2006	2007 ³⁾
Produits (en milliers de dollars) ¹⁾	23 206 \$	22 377 \$	19 548 \$	6 651 \$
Production (en milliers d'onces) ²⁾	1 943	2 024	1 865	879
Réserves prouvées et probables (en milliers d'onces) ²⁾	19 158	17 376	15 956	— ⁴⁾
Ressources mesurées et indiquées (en milliers d'onces) ²⁾	3 480	2 301	2 413	— ⁴⁾
Ressources présumées (en milliers d'onces) ²⁾	2 441	1 209	688	— ⁴⁾

Notes :

- 1) Produits des redevances versées à Newmont.
- 2) La production, les réserves et les ressources se rapportent à l'ensemble du projet et ne sont pas propres au droit de redevance compris dans le portefeuille de redevances. Les ressources mesurées et indiquées ne comprennent pas les réserves prouvées et probables.
- 3) Pour le semestre terminé le 30 juin 2007.
- 4) Données non disponibles.

Franco-Nevada n'est tenue de financer aucune partie des coûts d'exploitation du complexe Goldstrike. Les redevances sur le RNEP sont fondées sur la production brute de la mine, dont sont déduits uniquement des frais accessoires représentant les coûts de fonderie, de raffinage et de transport. Les produits reçus aux termes des conventions de RNEP sont fonction du nombre d'onces d'or produites, du prix de l'or et des coûts de fonderie, d'affinage et de transport. À l'opposé, les redevances sur la participation aux bénéfices nets sont calculées sur les produits après déduction des coûts, les produits représentant le nombre d'onces produites à partir des claims assujettis aux redevances multiplié par le prix au comptant de l'or à la date où l'or est crédité au compte de Barrick à la raffinerie, et les coûts comprenant les charges d'exploitation et les dépenses en immobilisations.

La séquence de minage établie par Barrick a une incidence sur les redevances reçues par le portefeuille de redevances, qui fluctuent annuellement en fonction des claims exploités. Par le passé, la redevance sur Post et Goldstrike a généré la majorité des produits de redevances, étant donné que la mine à ciel ouvert Goldstrike était centrée sur ces claims. Dernièrement, l'exploitation à ciel ouvert s'est déplacée vers l'ouest, de sorte que la redevance sur Bazza et la redevance sur SJ et SPLC génèrent davantage de redevances sur l'exploitation à ciel ouvert actuelle. La direction prévoit que les produits tirés de ces droits de redevance augmenteront considérablement dans l'avenir.

Complexe Stillwater

En avril 1998, l'ancienne société Franco-Nevada a acheté une redevance sur le RNEP de 5 % couvrant la majeure partie de la mine Stillwater et l'ensemble de la mine East Boulder (collectivement, le « complexe Stillwater »), complexe détenu et exploité par Stillwater au Montana.

Redevance sur le complexe Stillwater

La redevance sur le complexe Stillwater consiste en une redevance sur le RNEP de 5 % sur la totalité des métaux récupérables de manière rentable provenant de 813 des 995 claims couvrant le complexe Stillwater. Des

déductions admissibles équivalant en moyenne à environ 10 % à 12 % des produits sont effectuées sur le montant de la redevance. La redevance est calculée et payable mensuellement. Franco-Nevada peut également choisir de recevoir la redevance en espèces ou en nature.

Selon les estimations de la direction, la redevance sur le complexe Stillwater couvre environ 80 % à 85 % des réserves et des ressources combinées du gisement. Par le passé, le pourcentage de minerai extrait des terrains couverts par la redevance a été inférieur à cette estimation; toutefois, ces dernières années, le pourcentage annuel de la production des terrains couverts par la redevance a augmenté sensiblement pour atteindre environ 86 % en 2006. Bien que le pourcentage de la production future des terrains couverts par la redevance variera d'une année à l'autre, la direction estime que le taux cumulatif correspondra à peu près au pourcentage estimatif des réserves et des ressources couvertes par la redevance. La mine Stillwater est entrée en exploitation en 1987 et la mine East Boulder, située à l'ouest de la mine et des installations de broyage de Stillwater, est entrée en exploitation en 2002.

Sommaire de l'historique financier et opérationnel

Les redevances sur le complexe Stillwater ont bénéficié de l'accroissement soutenu de la production des terrains couverts par les droits de redevance compris dans le portefeuille de redevances et de la hausse des prix des ÉGP. En outre, sauf en 2006, Stillwater a réussi à remplacer les réserves du complexe Stillwater, déduction faite de l'épuisement. Ainsi, compte tenu des ressources importantes en ÉGP contenues selon la direction dans le reef J-M, la direction estime que, au cours des quelques années à venir, l'augmentation des réserves ne sera pas tributaire de découvertes mais plutôt de la réalisation de forages de délimitations adéquats, du niveau de développement de l'infrastructure et de la tension sur les dépenses en immobilisations et les charges d'exploitation.

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007⁵⁾</u>
Produits (en milliers de dollars) ¹⁾	8 249 \$	8 651 \$	13 507 \$	7 575 \$
Production (en milliers d'onces de Pd/Pt) ²⁾	439/130	428/126	463/138	213/64
Réserves prouvées et probables (en milliers d'onces) ²⁾³⁾⁴⁾ . . .	23 861	24 082	23 048	— ⁶⁾

Notes :

- 1) Produits des redevances versées à Newmont.
- 2) La production, les réserves et les ressources se rapportent à l'ensemble du terrain minier et ne sont pas propres au droit de redevance compris dans le portefeuille de redevances.
- 3) Onces de palladium et de platine in-situ au taux d'environ 3,56 parts de palladium pour 1 part de platine.
- 4) Des pertes moyennes d'environ 12,8 % au titre de l'extraction et du traitement doivent être déduites pour en arriver aux réserves estimatives.
- 5) Pour le semestre terminé le 30 juin 2007.
- 6) Données non disponibles.

Importants droits de redevance minière

Outre les redevances sur le complexe Goldstrike et le complexe Stillwater, le portefeuille de redevances détient d'importantes redevances minières visant des terrains exploités et inexploités de même que des placements en actions, qui sont décrits ci-dessous.

Marigold

Le terrain Marigold est constitué d'une partie appartenant à SFP (Santa Fe Pacific) et d'une partie appartenant à VEK (claims de VEK/Andrus). Le portefeuille de redevances détient une redevance sur le RNEP de 5 % sur la production de la partie du terrain Marigold appartenant à SFP. La mine est située dans le comté d'Humboldt, au Nevada, et est exploitée depuis plus de 15 ans. Il s'agit d'une mine classique à ciel ouvert dont le minerai est traité par lixiviation en tas. La mine Marigold est exploitée par une coentreprise constituée de Goldcorp Inc. (à 66,66 %) et de Barrick (à 33,33 %).

Le portefeuille de redevances détient également une redevance sur le RNEP effective de 1,75 % sur la partie du terrain Marigold appartenant à VEK. Cette partie du terrain Marigold a été exploitée auparavant et des produits ont été tirés de la production de son gisement sud n° 8 de 1989 à 1994. Bien que cette partie du terrain ne génère aucune production en ce moment, une redevance minimale anticipée de 160 000 \$ est actuellement payable chaque année à titre d'avance sur les redevances qui devront être payées ultérieurement sur la production provenant des claims de VEK.

Sommaire des données financières et d'exploitation historiques¹⁾

Grâce à ses droits sur le terrain Marigold, le portefeuille de redevances a tiré profit du renouvellement de la production, vers la fin de 2005, sur la partie du terrain Marigold appartenant à SFP ainsi que de l'augmentation du prix des marchandises. Au cours des dernières années, les exploitants ont été en mesure de remplacer constamment les réserves sur le terrain, déduction faite de l'épuisement, sauf en 2005 où la tension sur les coûts a commencé à toucher le secteur de l'or.

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007⁴⁾</u>
Produits (en milliers de dollars) ²⁾	— \$	335 \$	2 755 \$	2 053 \$
Production (en milliers d'onces) ³⁾	141,2	206,1	149,8	48,9
Réserves prouvées et probables (en milliers d'onces) ³⁾	744 ⁵⁾	689 ⁵⁾	2 128	— ⁶⁾
Ressources mesurées et indiquées (en milliers d'onces) ³⁾	387 ⁵⁾	389 ⁵⁾	1 245	— ⁶⁾
Ressources présumées (en milliers d'onces) ³⁾	859 ⁵⁾	693 ⁵⁾	2 692	— ⁶⁾

Notes :

- 1) Les renseignements figurant dans le tableau se rapportent uniquement à la partie du terrain Marigold appartenant à SFP et ne tiennent pas compte de la partie du terrain Marigold appartenant à VEK.
- 2) Produits des redevances versées à Newmont sur la partie du terrain de Marigold appartenant à SFP.
- 3) La production, les réserves et les ressources ne se rapportent pas uniquement à la partie du terrain Marigold appartenant à SFP visée par le droit de redevance compris dans le portefeuille de redevances. Les ressources mesurées et indiquées ne comprennent pas les réserves prouvées et probables.
- 4) Pour le semestre terminé le 30 juin 2007.
- 5) Ces chiffres ne représentent que la participation de 1/3 de Barrick dans le terrain.
- 6) Données non disponibles.

Bald Mountain

Les redevances sur la mine Bald Mountain comprises dans le portefeuille de redevances couvrent une partie de ce terrain minier d'une superficie de 154 500 acres qui est situé dans le comté de White Pine, à 90 milles au nord-ouest d'Ely, au Nevada. À l'origine, ce terrain était constitué de deux mines distinctes exploitées par des propriétaires différents, soit la mine Alligator Ridge, du côté est, qui a commencé à produire de l'or en 1981, et la mine Bald Mountain, du côté ouest, qui a commencé à produire de l'or en 1986. Le regroupement des deux mines a été réalisé en 1993 par Placer Dome Inc. (« Placer Dome »). Dans le passé, le terrain Bald Mountain était constitué de multiples petites mines à ciel ouvert et comportait plusieurs installations de lixiviation en tas. Depuis 2005, Placer Dome et, par la suite, Barrick ont considérablement augmenté les réserves et les taux de production sur l'ensemble du terrain et Barrick continue d'explorer celui-ci.

Le portefeuille de redevances détient des droits de redevance visant principalement les parties est du terrain, dont une redevance sur le RNEP de 4 % sur tout l'or et l'argent récupéré sur une superficie d'environ 18 160 acres, dont la moitié pourrait être réduite du montant des redevances dues à d'autres parties, et une redevance sur le RNEP de 2,4 % sur une superficie d'environ 2 300 acres. La mine classique à ciel ouvert est exploitée par Barrick.

Sommaire des données financières et d'exploitation historiques

Les redevances sur la mine Bald Mountain ont été profitables pour le portefeuille de redevances compte tenu (i) de l'augmentation de la production sur les parties du terrain visées par les droits de redevance compris dans le portefeuille de redevances ; (ii) de l'augmentation de la production globale de la mine et (iii) de la hausse du prix des marchandises. L'exploitant a été en mesure de remplacer les réserves, déduction faite de l'épuisement, pendant plusieurs années, mais ce n'est qu'en 2005 que les réserves ont commencé à croître de façon spectaculaire lorsque l'exploitant du terrain, qui était alors Placer Dome, a augmenté son budget d'exploration pour l'ensemble du terrain. L'exploitant actuel, Barrick, prévoit continuer d'explorer le terrain.

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007³⁾</u>
Produits (en milliers de dollars) ¹⁾	234 \$	566 \$	2 483 \$	1 204 \$
Production (en milliers d'onces) ²⁾	46,7	80,3	273	— ⁴⁾
Réserves prouvées et probables (en milliers d'onces) ²⁾	949	3 390	3 457	— ⁴⁾
Ressources mesurées et indiquées (en milliers d'onces) ²⁾	1 422	845	824	— ⁴⁾
Ressources présumées (en milliers d'onces) ²⁾	193	381	398	— ⁴⁾

Notes :

- 1) Produits des redevances versées à Newmont.
- 2) La production, les réserves et les ressources se rapportent à l'ensemble du terrain minier et non uniquement à la partie visée par le droit de redevance compris dans le portefeuille de redevances. Les ressources mesurées et indiquées ne comprennent pas les réserves prouvées et probables.
- 3) Pour le semestre terminé le 30 juin 2007.
- 4) Données non disponibles.

Robinson

Le complexe minier à ciel ouvert Robinson est situé près d'Ely, au Nevada. On y récupère du cuivre, de l'or et du molybdène sous forme de concentrés qui sont transportés vers des fonderies à l'extérieur du terrain. La mine est exploitée par Quadra Mining Ltd. (« Quadra Mining »). Deux conventions de redevance visent différentes parties de la mine Robinson.

Aux termes d'une convention acquise de Nerco Exploration Company (« Nerco »), le titulaire de redevances reçoit une redevance sur le RNEP de 0,225 % sur toute la production de métaux communs et toute la production connexe de métaux précieux. La redevance cessera lorsque les paiements effectués aux termes de la convention auront atteint 17 millions de dollars.

Aux termes d'une convention acquise de Alta Gold Co. (« Alta »), le titulaire de redevances reçoit une redevance sur le RNEP de 10 % sur 51 % de toute la production d'or du terrain en sus de 60 000 onces d'or par année. Le titulaire de redevances a également droit à une redevance sur la participation aux prix sur 51 % de toute la production de cuivre de 130 millions de livres de cuivre, cette redevance étant payable pour les années au cours desquelles le cours moyen du cuivre dépasse 1 \$ par livre, rajusté en fonction de l'inflation (en dollars de 1990).

En janvier 2007, Quadra Mining a déclaré une production de 75 074 onces d'or et de 121,4 millions de livre de cuivre pour 2006, ce qui dépasse ses prévisions antérieures. Quadra Mining a récemment déclaré une production de 81 071 onces d'or pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007 et de 108 717 onces d'or pour la période de 12 mois terminée le 30 septembre 2007. La production de cuivre pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007 s'est établie à 99,5 millions de livres et, pour la période de 12 mois terminée le 30 septembre 2007, à 134,8 millions de livres.

Sommaire des données financières et d'exploitation historiques

Après un arrêt de la production de la mine Robinson en 1999, le portefeuille de redevances a recommencé à toucher des redevances sur cette mine à la suite de la reprise subséquente de la production au deuxième trimestre de 2004. En raison de l'augmentation du prix des marchandises et de la production, Alta a dû commencer à payer la redevance sur la participation aux prix sur la production d'or et de cuivre.

D'après l'information publiée par Quadra Mining sur la production pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007, la production de 81 071 onces d'or depuis le début de l'exercice dépasse déjà le seuil au-delà duquel Alta doit verser la redevance, de sorte que la direction s'attend à des versements de redevances pour les troisième et quatrième trimestres de 2007.

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007³⁾</u>
Produits (en milliers de dollars) ¹⁾	— \$	432 \$	1 061 \$	1 075 \$
Production (en milliers d'onces d'or et en millions de livres de cuivre) ²⁾	—	81/126	75,1/121,4	56,9/68,8
Réserves prouvées et probables (en milliers d'onces d'or et en milliers de tonnes de cuivre) ²⁾	1 187/893	1 160/1 004	1 034/845	— ⁴⁾
Ressources mesurées et indiquées (en milliers d'onces d'or et en milliers de tonnes de cuivre) ²⁾	2 413,8/2 287,8 ⁵⁾	1 517/1 660 ⁶⁾	1 517/1 660 ⁶⁾	— ⁴⁾
Ressources présumées (en milliers d'onces d'or et en milliers de tonnes de cuivre) ²⁾	59,6/96,6	34/53	34/53	— ⁴⁾

Notes :

- 1) Produits des redevances versées à Newmont.
- 2) La production, les réserves et les ressources se rapportent à l'ensemble du terrain minier et non uniquement à la partie visée par le droit de redevance compris dans le portefeuille de redevances. Les ressources mesurées et indiquées comprennent les réserves prouvées et probables.
- 3) Pour le semestre terminé le 30 juin 2007.
- 4) Données non disponibles.
- 5) Avec une teneur de coupure en cuivre de 0,30 %.
- 6) Avec une teneur de coupure en cuivre de 0,40 %.

Pandora

Le portefeuille de redevances détient une redevance sur la participation aux bénéfices nets de 5 % sur le terrain Pandora d'une superficie de 17 193 acres situé dans la partie ouest du complexe Bushveld, en Afrique du Sud. Le 6 avril 2001, Anglo American Platinum Corporation (« Anglo Platinum ») et Lonmin Plc ont annoncé qu'elles formeraient une coentreprise afin de mettre en valeur le terrain Pandora. Depuis 1994, Angloplatinum a payé des redevances minimales anticipées totalisant 100 000 ZAR (soit environ 14 000 \$) au titre de ce droit de redevance. La production à pleine échelle devait commencer initialement en 2011, mais Anglo Platinum a récemment annoncé que le lancement du projet serait retardé. Toutefois, d'après des renseignements fournis par Anglo Platinum, Franco-Nevada croit que des essais d'exploitation minière ont été effectués récemment sur le terrain, ce qui a été confirmé par le versement de redevances au deuxième semestre de 2007.

Cerro San Pedro

Le portefeuille de redevances détient une redevance brute de 1,95 % sur tous les métaux précieux récupérés au projet Cerro San Pedro. Le projet Cerro San Pedro est situé dans le centre du Mexique près de San Luis Potosi. La production de la mine, dont le propriétaire et exploitant est Metallica Resources Inc. (« Metallica Resources »), a commencé en 2007. En avril 2007, Metallica Resources a déclaré publiquement qu'elle prévoit que la mine Cerro San Pedro produira annuellement 90 000 onces d'or et 2,1 millions d'onces d'argent pendant les 10 années de sa durée de vie.

Rosemont

Le portefeuille de redevances détient une redevance sur le RNEP de 1,5 % sur tous les minéraux extraits au projet Rosemont (Helvetia), qui est situé dans le comté de Pima, à environ 30 milles au sud-est de Tucson, en Arizona, et qui est actuellement en processus d'autorisation. Le terrain contient trois skarns minéralisés en cuivre, en molybdène et en argent connus qui sont potentiellement exploitables à ciel ouvert (à savoir Rosemont, Peach Elgin et Broadtop Butte) et est situé près d'un certain nombre d'importantes mines de cuivre de type porphyrique exploitées par Freeport-McMoRan Copper & Gold Inc. (anciennement Phelps Dodge

Corporation) et Asarco LLC. Le projet est la propriété d'Augusta Resource Corporation (« Augusta »), société dans laquelle Sumitomo Corporation a fait un investissement important récemment.

Augusta a déclaré publiquement que les ressources mesurées et indiquées au projet Rosemont comprennent 74,5 millions de tonnes métriques de minerai oxydé et 543,1 tonnes métriques de minéralisation sulfurée contenant du cuivre, de l'argent et du molybdène. Le contenu en métaux de cette ressource est estimé à 4,65 milliards de livres de cuivre, à 146 millions de livres de molybdène et à 61 millions d'onces d'argent.

Le 28 août 2007, Augusta a publié une étude de faisabilité concluante indiquant que le projet Rosemont (Helvetia) est réalisable sur les plans technique et économique et qu'il s'agira d'une mine classique en roche dure à ciel ouvert exploitée selon des méthodes modernes, dont la durée de vie sera de 18,2 ans et qui devrait produire annuellement, pendant les huit premières années de production : (i) 234 millions de livres de cuivre (pour un taux de récupération de 84 %); (ii) 4,5 millions de livres de molybdène (pour un taux de récupération de 56 %) et (iii) 2,65 millions d'onces d'argent (pour un taux de récupération de 78 %).

Augusta a déclaré publiquement que des démarches d'autorisation et des projets d'ingénierie sont en cours et que la préproduction devrait commencer en 2010.

Hollister

Le portefeuille de redevances détient une redevance sur le RNEP sur des parties du projet Hollister, au Nevada, dont le taux de 5 % est réduit par des redevances sous-jacentes de tiers, de sorte que le titulaire de redevances a droit à une redevance sur le RNEP effective de 3 % sur un secteur constitué de 45 lots de claims miniers appelé Hillcrest-Finley River, ainsi qu'à une redevance sur le RNEP de 5 % sur une autre partie du terrain d'Ivanhoe. Le projet Hollister est situé à l'extrémité nord de la zone prolifique de Carlin Trend, dans le nord-est du Nevada. Great Basin Gold Ltd. (« Great Basin ») est propriétaire et exploitant du projet Hollister.

Great Basin a réalisé et annoncé des études techniques et des études de faisabilité faisant état de réserves de 878 200 onces d'or et de 4 307 800 onces d'argent. Great Basin prévoit une production annuelle d'environ 150 000 onces d'équivalent or.

Mesquite

La mine Mesquite a produit environ 3,0 millions d'onces d'or entre 1986 et le 31 décembre 2005. La mine est située dans le sud de la Californie et détient des permis d'exploitation à ciel ouvert et de traitement par lixiviation en tas. Newmont, ancien propriétaire de la mine, a exploité celle-ci de 1997 à 2001, après quoi elle l'a mise en état d'entretien et de maintenance pendant une période où le cours de l'or était faible. En 2003, Newmont a vendu la mine à Western Goldfields, Inc. (« Western Goldfields ») et a conclu une convention prévoyant une participation aux flux de trésorerie disponible (« FTD ») provenant de l'exploitation, qui s'appliquait à la production du minerai accumulé dans les aires de lixiviation en tas au moment de la vente en 2003, et une redevance sur le RNEP sur la production future de tous les métaux et minéraux, y compris l'or.

La totalité du terrain Mesquite est visé par des redevances dont le taux varie d'une partie à l'autre du terrain. Plus particulièrement, le taux des redevances sur le RNEP, qui couvrent la nouvelle production de la mine Mesquite, varie entre 0,5 % et 2,0 % selon le lot de claims miniers, et chacune de ces redevances peut être payée en espèces ou en nature. La participation aux FTD provenant de l'exploitation est liée aux stocks d'or accumulés dans les tas au moment de la vente en 2003 et a été calculée en fonction du produit global tiré de la production, après déductions des frais d'exploitation et des dépenses en immobilisations directs. La direction négocie actuellement une convention de redevance simplifiée destinée à remplacer la participation aux FTD.

Western Goldfields a annoncé qu'elle s'attend à ce que les activités de production recommencent à la mine Mesquite en janvier 2008, et que la production à pleine échelle est prévue pour 2008. Selon les plans actuels de Western Goldfields, la mine devrait produire 165 000 onces d'or par année. En mars 2007, Western Goldfields a annoncé une augmentation des réserves et des ressources à Mesquite. Plus particulièrement, les réserves sont passées de 2,36 millions d'onces d'or à 2,77 millions d'onces d'or, les ressources mesurées et indiquées (y compris les réserves) sont passées de 3,6 millions d'onces d'or à 3,87 millions d'onces d'or.

Tasiast

Le portefeuille de redevances détient une redevance sur le RNEP de 2 % sur la mine Tasiast, qui est située en Mauritanie, dans l'ouest de l'Afrique. La redevance ne sera payable que lorsque la production d'or aura atteint 600 000 onces, ce qui devrait se produire en 2013 selon la direction. La redevance doit être payée en nature dans les 30 jours suivant chaque période de paiement.

Le gisement sera exploité à ciel ouvert. Il contient des réserves de 1 million d'onces d'or et l'exploitant prévoit produire 108 000 onces d'or d'une teneur moyenne de 3,25 g/t par année. La mine a été ouverte officiellement en juillet 2007. Red Back Mining Inc. (« Red Back ») a exercé son option lui permettant d'acquérir la totalité de la mine Tasiast auprès de Rio Narcea Gold Mines, Ltd. en juillet 2007 et est maintenant propriétaire et exploitant à part entière de cette mine. Le terrain Tasiast s'étend sur une distance longitudinale de 60 kilomètres dans la zone de roches vertes prometteuse d'Aoueuat.

Importantes participations

Falconbridge Dominicana, C. Por A.

Outre les importants droits de redevance dont il est question ci-dessous, le portefeuille de redevances est propriétaire d'actions ordinaires de Falconbridge Dominicana, C. Por A. (« Falcondo »), ce qui lui confère une participation d'environ 4,1 % dans Falcondo, qui est propriétaire et exploitant d'un complexe intégré constitué de mines, d'une fonderie, d'un système d'approvisionnement en pétrole brut, d'une raffinerie de pétrole et d'une centrale électrique produisant du ferronickel en République dominicaine. Le portefeuille de redevances reçoit des dividendes sur ces actions ordinaires. Ces dividendes sont versés à l'appréciation de Falcondo et, en conséquence, rien ne garantit que les dividendes historiques seront représentatifs des dividendes futurs ni que le portefeuille de redevances recevra des dividendes au cours d'une période donnée. Xstrata Nickel, division de Xstrata plc, est devenue l'actionnaire majoritaire de Falcondo à la suite de son acquisition de Falconbridge Limitée en 2006. En date des présentes, le portefeuille de redevances a reçu des dividendes d'environ 10,5 millions de dollars, au cours de l'exercice 2007.

Sommaire des données financières et d'exploitation historiques

	2004	2005	2006	2007 ³⁾
Produits (en milliers de dollars) ¹⁾	745 \$	1 505 \$	2 924 \$	7 274 \$ ⁴⁾
Production (en tonnes métriques) ²⁾	29 477	28 668	29 675	14 749

Notes :

- 1) Produits des dividendes payés sur les actions ordinaires, déduction faite d'une retenue d'impôt de 18 %.
- 2) La production, les réserves et les ressources se rapportent à l'ensemble des terrains miniers et non uniquement à la participation comprise dans le portefeuille de redevances.
- 3) Pour le semestre terminé le 30 juin 2007.
- 4) Xstrata a informé la société qu'une partie de cette somme représente des dividendes non récurrents.

Autres droits de redevance minière

Outre les actifs dont il est question ci-dessus, le portefeuille de redevances détient des redevances sur 13 terrains exploités et 11 terrains mis en valeur ou en cours d'exploration avancée qui sont généralement situés à l'intérieur ou à proximité de districts miniers historiques dans des zones minières prometteuses ou qui sont à différentes phases d'exploration. Aucun des 11 terrains en voie de mise en valeur ou d'exploration avancée n'est encore en production, mais les exploitants s'attendent à ce qu'ils le soient plus tard. À titre de titulaire d'un droit de redevance, Franco-Nevada n'a aucun contrôle sur le moment où ces terrains entreront en production ni sur l'éventualité qu'ils entrent en production. Grâce à la vigueur du prix des marchandises et à l'accès au capital, bon nombre des exploitants de ces projets sont en voie de démarrer la production. Pour obtenir des renseignements sur ces droits de redevance, voir le tableau sous la rubrique « Description du portefeuille de redevances ».

Perspectives de croissance des redevances minières

Le portefeuille de redevances détient également environ 154 redevances sur le RNEP visant des terrains inexploités et d'autres redevances (notamment celles dont il est question sous la rubrique « Autres droits de redevance minière » ci-dessus) sur des terrains miniers situés aux États-Unis, au Canada, en Australie et dans divers autres pays. Bien qu'aucun de ces terrains ne soit actuellement exploité, ils représentent néanmoins des sources potentielles de redevances futures. Les redevances visant des terrains inexploités couvrent divers types de marchandises, 65 % des redevances se rapportant à l'or et aux métaux précieux, 20 %, aux métaux communs et le reste, à tous les autres minéraux. Des travaux d'exploration, des activités préalables à la mise en valeur, des projets de mise en valeur des réserves et des études de faisabilités sont en cours sur bon nombre de ces terrains. Plusieurs autres droits représentent des claims situés dans des terrains exploités actuellement ou adjacents à de tels terrains.

Participations pétrolières et gazières

Les participations pétrolières et gazières comprennent des terrains exploités et des terrains inexploités situés en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et dans l'Arctique canadien. Les terrains pétrolifères et gazéifères exploités sont des terres domaniales, des domaines francs, des champs unifiés et des champs non unifiés. Les terrains recèlent des réserves de longue durée à faible taux d'épuisement, comprennent des participations dans des zones frontalières (voir la rubrique « Gaz de l'Arctique ») et sont exploités par des entreprises expérimentées, comme EnCana, Apache Corporation, Talisman Energy Inc., CNRL et Petro-Canada.

Le tableau qui suit présente certains renseignements financiers et d'exploitation concernant les participations pétrolières et gazières pour le semestre terminé le 30 juin 2007 et pour les exercices terminés les 31 décembre 2006, 2005 et 2004.

	Exercices terminés les 31 décembre			Premier semestre de 2007 ¹⁾
	2004	2005	2006	
Produits (en milliers de dollars)				
Terrains importants	18 014	24 013	30 568	15 891
Autres terrains	5 446	6 389	7 032	3 270
Total	23 460	30 402	37 600	19 161
Frais d'exploitation (en milliers de dollars)	916	2 001	796	476
Données d'exploitation				
Production (en bep/j)	2 010	1 990	2 200	2 300
Ventilation de la production (pétrole : gaz)	50:50	51:49	48:52	45:55

Note :

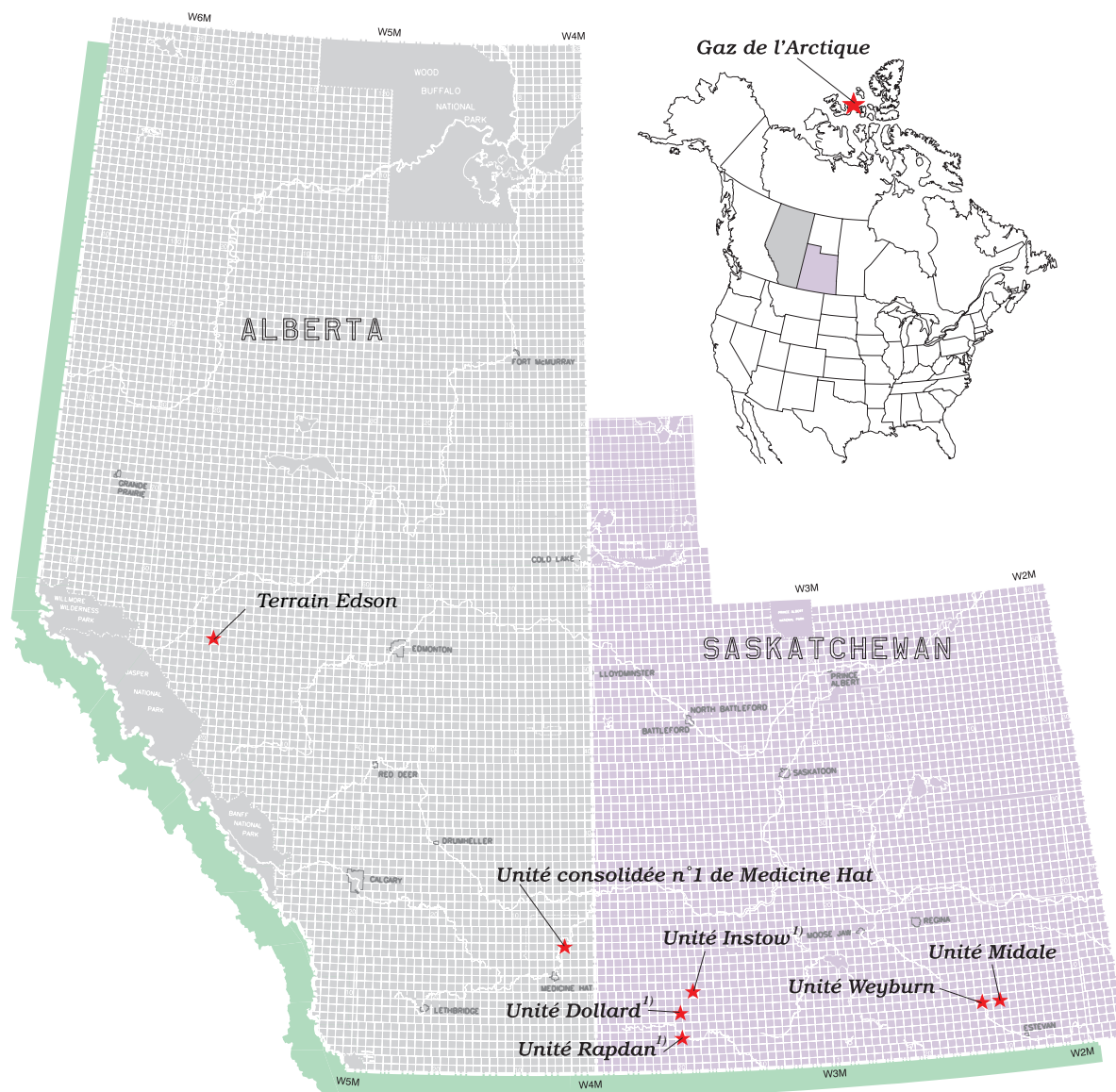
1) Pour le semestre terminé le 30 juin 2007.

Terrains importants

Le texte qui suit décrit les participations pétrolières et gazières dans le terrain Edson, dans l'unité Weyburn, dans l'unité Midale et dans l'unité consolidée n° 1 de Medicine Hat ainsi que les participations dans Tidewater (collectivement, les « terrains importants »), qui constituent les plus importantes redevances et participations de concessionnaire incluses dans les participations pétrolières et gazières. Ces terrains importants, leur production nette pour le portefeuille de redevances et leurs réserves prouvées nettes pour le portefeuille de redevances sont présentés ci-dessous. Les terrains importants ont compté pour environ 79 % des produits de production tirés des participations pétrolières et gazières pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et pour 81 % des réserves prouvées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. Au 31 décembre 2006, le total des réserves prouvées et des réserves probables de ces terrains importants s'établissait à 7,7 Mbep, sur la base des coûts et des prix prévisionnels.

Emplacement géographique

La carte ci-dessous indique l'emplacement des terrains importants et du gaz de l'Arctique.



- 1) L'unité Dollard, l'unité Radpan, l'unité Instow et les autres terrains situés dans le sud de la Saskatchewan constituent les participations dans Tidewater.

Zone Edson, en Alberta

Le terrain Edson est situé à environ 209 kilomètres à l'ouest d'Edmonton, en Alberta, et s'étend sur une superficie de plus de 26 560 acres brutes (3 984 acres nettes), dont 9 600 acres brutes (1 440 acres nettes) ne sont pas mises en valeur actuellement. Franco-Nevada détient une redevance dérogatoire de 15 % sur ce terrain. CNRL est l'exploitant des puits qui s'y trouvent. Au 31 décembre 2006, le terrain produisait environ 37 Mpi³/j au moyen de 113 puits de gaz exploités bruts (17,0 puits nets). Cette production provenait principalement de la formation de Cardium du Crétacé supérieur et, dans une moindre mesure, des formations de Viking, de Cadomine et de Bluesky.

Le gaz est traité aux raffineries de CNRL à Galloway, Edson West et Ansell, où sont extraits les liquides de gaz naturel. Ces raffineries ont une capacité de traitement combinée de 146 Mpi³/j. Les principales réserves de la propriété Edson se trouvent dans la formation de Cardium du Crétacé supérieur. La propriété Edson est située dans une zone de failles orientées du nord-ouest vers le sud-est, où les failles pénètrent et s'avancent dans la formation de Cardium. Ces failles présentent un pendage vers l'ouest. Dans la formation de Cardium, les forages les plus prometteurs, verticaux mais plus particulièrement les forages horizontaux, avaient pour cibles le toit de l'arête en amont-pendage des cyclothèmes sablonneux de la formation de Cardium. Cette configuration structurale pourrait favoriser une meilleure productivité des forages, comme celle normalement associée aux zones plus étroites de plus grande fracturation induite par les fortes contraintes de déformation observées sur les arêtes de faille en surplomb.

Au cours du premier semestre de 2007, cinq puits supplémentaires sont entrés en production, portant ainsi le nombre de puits bruts à 118 (17,7 puits nets). La production a alors atteint 4,5 Mpi³/j de gaz naturel et 240 b/j de LGN, de sorte que la production nette revenant à Franco-Nevada a totalisé 990 bep/j. Au 31 décembre 2006, les réserves prouvées nettes revenant aux participations pétrolières et gazières s'établissaient à 1 814 kbeq.

Sommaire des données financières et d'exploitation historiques

	Exercices terminés les 31 décembre			Premier semestre de 2007 ¹⁾
	2004	2005	2006	
Produits (en milliers de dollars)	8 120	10 217	14 664	8 246
Production (en kbeq)	271	267	354	199

Note :

1) Pour le semestre terminé le 30 juin 2007.

Unité Weyburn, en Saskatchewan

L'unité Weyburn est située à environ 129 kilomètres au sud-est de la ville de Regina, en Saskatchewan. L'unité recouvre environ 53 360 acres brutes (824 acres nettes) dans lesquelles les couches Midale du Mississippien sont unifiées. Franco-Nevada détient une participation de concessionnaire de 1,11037 % et un droit de redevance de 0,44 % dans l'unité Weyburn. La production de la partie unifiée de la zone Midale a débuté en 1955 par déplétion primaire (expansion de gaz dissous). La formation de l'unité a eu lieu en 1963 afin d'y exécuter un plan de maintien de la pression par injection d'eau au moyen de neuf jets inversés sur une superficie de 80 acres.

La capacité de production brute actuelle de l'unité est d'environ 33 500 bp/j avec une teneur en eau moyenne de 83,5 % provenant de 621 puits de pétrole exploités bruts (9,6 puits nets). La production cumulative de pétrole de l'unité au 31 décembre 2006, date d'effet, est estimée à 403 Mb, soit 28,7 % des 1 402 Mb qui constituaient le pétrole initialement en place reconnu par GLJ. Celle-ci évalue les réserves totales de l'unité Weyburn à 504 Mb dans le cas du total des réserves prouvées, et à 624 Mb dans le cas du total des réserves prouvées et des réserves probables. Le pétrole produit dans cette unité a une densité moyenne de 28 à 31 degrés API et contient environ 2 % de soufre.

Une injection de CO₂ miscible a été faite en 1996 et une première injection de gaz carbonique a eu lieu en octobre 2000. La direction estime qu'EnCana prévoit que la durée de vie du champ serait prolongée de 25 ans et que 120 millions de barils équivalent pétrole bruts supplémentaires seraient récupérés (dont 1,9 million nets reviendront à Franco-Nevada).

Au 30 juin 2007, la production nette revenant aux participations pétrolières et gazières était de 400 bep/j. Franco-Nevada reçoit la partie de cette production attribuable à sa participation de concessionnaire en nature et commercialise le produit par l'intermédiaire d'un tiers distributeur. Au 31 décembre 2006, les réserves prouvées nettes revenant aux participations pétrolières et gazières s'établissaient à 2 329 kbeq.

Sommaire des données financières et d'exploitation historiques

	Exercices terminés les			Premier semestre de 2007 ¹⁾
	31 décembre			
	2004	2005	2006	
Produits (en milliers de dollars)	4 625	7 163	8 979	4 300
Production (en kbep)	138	158	169	82

Note :

1) Pour le semestre terminé le 30 juin 2007.

Unité Midale, en Saskatchewan

L'unité Midale a été découverte en 1953 et a été formée en 1964 en vue d'y exécuter un plan de maintien de la pression par injection d'eau. L'unité Midale est située dans le sud-est de la Saskatchewan, à environ 40 kilomètres au sud-est de la ville de Weyburn et comprend 13 760 acres brutes (353 acres nettes) et 260 puits exploités bruts (6,7 puits nets). Franco-Nevada détient une participation de concessionnaire de 1,594 % et un droit de redevance de 0,972 % dans cette unité. Apache Canada Ltd. est l'actuel exploitant de l'unité.

Au 30 juin 2007, la production nette revenant aux participations pétrolières et gazières s'établissait à 135 bep/j. Franco-Nevada reçoit la partie de cette production attribuable à sa participation de concessionnaire en nature et la commercialise par l'intermédiaire d'un tiers distributeur. Au 31 décembre 2006, les réserves prouvées nettes revenant aux participations pétrolières et gazières étaient de 633 kbep, constituées de 634 kb de pétrole et de 6 Mpi³ de gaz naturel.

Sommaire des données financières et d'exploitation historiques

	Exercices terminés les			Premier semestre de 2007 ¹⁾
	31 décembre			
	2004	2005	2006	
Produits (en milliers de dollars)	2 847	3 480	3 460	1 550
Production (en kbep)	71	63	55	24

Note :

1) Pour le semestre terminé le 30 juin 2007.

Unité consolidée n° 1 de Medicine Hat, en Alberta

L'unité consolidée n° 1 de Medicine Hat est un champ unifié de gaz situé en Alberta, à environ 257 kilomètres au sud-est de Calgary, en Alberta, et comprend 62 770 acres brutes (1 443 acres nettes), comptant 623 puits exploités bruts (14,3 puits nets). Franco-Nevada détient une redevance dérogatoire effective de 2,3 % dans l'unité consolidée n° 1 de Medicine Hat. Cette unité est exploitée par Petro-Canada et produit du gaz naturel, sans liquides connexes. L'unité a été créée en 1994 et le pétrole qu'elle produit provient de la zone de Medicine Hat du Crétacé supérieur.

Au 30 juin 2007, la production nette revenant aux participations pétrolières et gazières s'établissait à 147 kbep (880 Mpi³). Au 31 décembre 2006, les réserves prouvées nettes revenant aux participations pétrolières et gazières étaient de 424 kbep (2 547 Mpi³).

Sommaire des données financières et d'exploitation historiques

	Exercices terminés les 31 décembre			Premier semestre de 2007 ¹⁾
	2004	2005	2006	
Produits (en milliers de dollars)	1 449	1 900	2 055	1 098
Production (en kbep)	48	50	50	27

Note :

1) Pour le semestre terminé le 30 juin 2007.

Participations dans Tidewater, Saskatchewan

Franco-Nevada détient une participation de 56,13 % dans la redevance de Gulf Securities et de TideWater en Saskatchewan. Ces participations dans Tidewater consistent en une redevance dérogatoire de 2,5 % sur 28 900 acres brutes (405 acres nettes) de terres situées à divers endroits dans le sud de la Saskatchewan, soit dans l'unité Dollard, l'unité Instow, le terrain non unifié de Tidewater, les terrains divers de Tidewater et l'unité Rapdan. La redevance dérogatoire nette du portefeuille est de 1,40 %. Cette redevance a été créée au moyen d'une convention conclue en date du 6 juin 1949 entre Gulf Securities Corporation Ltd. et Tide Water Associated Oil Company et est administrée par la Société de fiducie Computershare du Canada.

La production, qui est tirée de 11 unités et d'environ 250 puits non unifiés bruts (3,5 puits nets) est composée de pétrole et, selon le secteur, de gaz dissous. Un certain nombre d'entreprises se partagent l'exploitation de ces unités et de ces puits. Talisman Energy Inc., Pemoco Ltd et Canetic Resources Inc. ont exploité des unités et des puits qui représentent 80 % des produits des participations pétrolières et gazières provenant des participations dans Tidewater. Les formations productrices sont dans le Groupe de Madison du Mississippien.

Au 30 juin 2007, la production nette revenant aux participations pétrolières et gazières s'établissait à 74 bep/j. Au 31 décembre 2006, les réserves prouvées nettes revenant aux participations pétrolières et gazières étaient de 293 kbep.

Sommaire des données financières et d'exploitation historiques

	Exercices terminés les 31 décembre			Premier semestre de 2007 ¹⁾
	2004	2005	2006	
Produits (en milliers de dollars)	973	1 253	1 410	697
Production (en kbep)	29	28	27	14

Note :

1) Pour le semestre terminé le 30 juin 2007.

Gaz de l'Arctique

Les participations pétrolières et gazières comprennent des réserves prouvées, probables et possibles de 1 140 Gpi³ de gaz naturel, nettes pour le portefeuille de redevances, de gaz naturel dans les champs de gaz de Drake Point, de Hecla, de King Christian et de Roche Point, qui sont situés dans l'île de Melville et au large de celle-ci, à environ 700 milles au nord-est du delta du fleuve Mackenzie dans l'océan Arctique. Il s'agit en fait d'une participation de concessionnaire effective d'environ 9 % dans les réserves de ces champs de gaz naturel de l'Arctique. Cette estimation de la quantité de réserves nettes en portefeuille a été établie par McDaniel & Associates Consultants Ltd., cabinet indépendant d'ingénieurs spécialistes des gisements, dans une lettre datée du 27 mars 1998.

Les champs ont été découverts en 1969 et dans les années qui ont suivi et sont les plus importants champs de gaz de l'Extrême-Arctique canadien. Les réserves se trouvent dans la formation de Borden Island du Jurassique et les zones de gaz ont une épaisseur moyenne de 100 pieds. Ces zones ont une bonne porosité, une grande perméabilité et le gaz ne comporte pas de liquides connexes ni de H₂S. Leur éloignement géographique a jusqu'ici empêché leur commercialisation. Petro-Canada possède le plus important droit de propriété sur ces champs, soit un intérêt de 45 %, plusieurs autres sociétés, comme Exxon Mobil Corporation et Imperial Oil Limited, étant propriétaires de plus petits intérêts. Bien qu'aucune convention d'exploitation n'ait été conclue, la direction croit que Petro-Canada sera l'exploitant de ces champs s'ils venaient à être commercialisés. Voir la rubrique « Facteurs de risque — Risques liés aux activités minières et aux activités pétrolières et gazières — Il n'existe actuellement aucune infrastructure permettant à Franco-Nevada d'acheminer aux marchés sa production éventuelle de gaz naturel provenant de ses actifs situés en Arctique et aucun projet n'a été fait en ce sens ».

Autres droits de redevance pétrolière et gazière

Les propriétés importantes susmentionnées comptent pour environ 79 % du total des produits tirés du pétrole et du gaz naturel en 2006, tandis qu'environ 50 autres secteurs apportent les quelque 21 % restants du total de ces produits. Ces 50 secteurs, qui comptent environ 3 500 puits producteurs bruts, font l'objet d'un vaste éventail de conventions de redevances, sont exploités par un grand nombre d'entreprises et sont situés principalement en Alberta et en Saskatchewan.

Terrains sans réserves attribuées

Franco-Nevada détient des droits pétroliers et gaziers sur 100 000 acres brutes de terrains non prouvés. Franco-Nevada détient également environ 76 000 acres brutes (1 000 acres nettes) de terrains non prouvés inexploités qu'elle a mis en location et qui ne sont pas encore entrés en production. Ces terrains ne font actuellement l'objet d'aucun engagement de travaux. Les terrains non prouvés et les terrains non prouvés inexploités qui ont été mis en location sont situés en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba.

RENSEIGNEMENTS MINIERS ET TECHNIQUES CONCERNANT GOLDSTRIKE

Rapport Goldstrike

Les renseignements présentés ci-dessous sont fondés sur le rapport Goldstrike, qui a été préparé conformément au Règlement 43-101 par SRK, cabinet d'experts-conseils indépendant. Le rapport Goldstrike a été établi sous la supervision de M. Neil Rigby, C. Eng., MIMMM, PhD et de M. Leah Mach, CPG, M. Sc., qui l'ont cosigné et qui sont chacun une « personne qualifiée » aux termes du Règlement 43-101.

Pour le rapport Goldstrike, Franco-Nevada se prévaut de la dispense de fournir certains renseignements requis dans un rapport technique, prévue à l'article 9 du Règlement 43-101, étant donné qu'elle a demandé, sans succès, à Barrick de lui donner accès aux données qui lui sont nécessaires, mais qui ne sont pas du domaine public. Cette dispense, prévue à l'alinéa 9.2(1) du Règlement 43-101, soustrait Franco-Nevada et SRK à l'obligation de visiter le complexe Goldstrike et de fournir aux rubriques d'un rapport technique qui l'exigent les renseignements relatifs à la vérification des données, à l'analyse des documents ou à la visite du terrain.

Barrick n'assume aucune responsabilité à l'égard des déclarations faites dans le rapport Goldstrike. Barrick n'a fait aucune déclaration et n'a donné aucune garantie selon laquelle l'information contenue dans le rapport Goldstrike est vérifiée, précise, assortie des réserves nécessaires, raisonnable ou exempte d'erreurs, d'omissions ou d'autres irrégularités. L'information présentée ci-dessous est fondée sur le rapport Goldstrike.

Description et emplacement du terrain

Le complexe Goldstrike est situé dans les comtés d'Elko et d'Eureka, dans le centre-nord du Nevada, à environ 40 kilomètres au nord de la ville de Carlin. Le terrain renferme des gisements d'or considérables et compte deux mines en exploitation, soit la mine à ciel ouvert Goldstrike et la mine souterraine Goldstrike. Ces mines partagent des installations de traitements situées à proximité.

Au 31 décembre 2006, le complexe Goldstrike était constitué de terrains d'environ 4 197 hectares visés par des droits de surface détenus en propriété ou contrôlés (3 420 hectares privés et 778 hectares publics) et de terrains d'environ 3 535 hectares visés par des droits miniers détenus en propriété ou contrôlés (2 741 hectares privés et 794 hectares publics). Ces droits sont détenus ou contrôlés en vertu de divers types de baux délivrés par les États-Unis d'Amérique et du fait de la propriété de claims non concédés par lettres patentes relatifs au site de la mine et du concentrateur qui sont détenus sous réserve du titre prépondérant des États-Unis d'Amérique. Les claims concédés par lettres patentes sont achetés légalement auprès du gouvernement des États-Unis et sont la propriété de la société. L'octroi de lettres patentes est le processus au moyen duquel le titre en fief simple détenu par le gouvernement fédéral est transféré au requérant. Le complexe Goldstrike compte au total 298 claims miniers du territoire public non concédés par lettres patentes relatifs au site de la mine et du concentrateur. La mine à ciel ouvert Goldstrike, la mine souterraine Goldstrike et la majeure partie des installations de concentration et de traitement du complexe Goldstrike se trouvent sur des terrains appartenant à Barrick.

SRK n'est au courant d'aucune responsabilité environnementale existante à l'égard du projet Goldstrike. SRK a été incapable de vérifier les permis d'exploitation des mines du complexe Goldstrike dont Barrick est titulaire, mais la législation minière applicable aux activités au Nevada obligent un propriétaire à faire approuver son plan d'exploitation par le Bureau of Land Management, le United States Forest Service (le « USFS ») ou la Nevada Division of Environmental Protection et à obtenir de nombreux permis étatiques couvrant des questions environnementales et des questions relatives à l'exploitation et à l'infrastructure.

Accessibilité, climat, ressources locales, infrastructure et géographie physique

Le complexe Goldstrike est situé sur le Carlin Trend, qui fait partie de la province de Basin and Range et est caractérisé par des chaînes de montagnes et des vallées longues et étroites d'orientation nord à nord-est. L'altitude varie généralement de 4 700 à 6 000 pieds au fonds de la vallée, tandis que les montagnes atteignent généralement une altitude de 8 000 à 9 500 pieds. Le projet est situé à une altitude de 5 576 pieds, dans les terrains montagneux des monts Tuscarora. Le Carlin Trend présente une végétation typique de la région du Great Basin. Les principales plantes indigènes sont de grandes armoises et de grandes graminées cerpiteuses, la variété d'armoise variant en fonction de l'altitude, du type de sol et des précipitations. La région est parsemée de zones boisées peuplées de pins pinyons et de genévriers de l'Utah.

Le climat est aride et a peu d'incidence sur l'exploitation. Les étés sont chauds et secs (les températures allant de 20°C à plus de 37°C), et les hivers sont relativement secs et froids (les températures allant de -18°C à environ -29°C). Les précipitations annuelles s'établissent à environ 250 mm de pluie et 1 m de neige.

Elko est dotée d'un aéroport régional et d'une station Amtrak. On accède au complexe Goldstrike en empruntant l'Interstate 80 à Elko puis en direction nord à partir de Carlin sur environ 40 km de routes locales. Des ententes d'accès conclues avec Newmont et un droit de passage délivré par le Bureau of Land Management permettent d'accéder au terrain.

SRK n'est pas en mesure de juger du caractère suffisant des droits de surface étant donné que Franco-Nevada n'a pas accès à ces renseignements.

Les besoins en énergie sont comblés par l'achat d'électricité et la combustion de propane, de diesel et d'essence. En 2005, Barrick a construit une centrale au gaz naturel de 115 MW capable de combler jusqu'à 85 % des besoins en électricité de Goldstrike. L'approvisionnement en eau provient de puits et de l'exhaure des fosses. L'eau est recyclée au moyen du système de traitement de la mine. Le complexe Goldstrike compte un grand nombre de bâtiments et d'installations secondaires, y compris des aires de dépôt des résidus et des stériles. Le Carlin Trend compte des sites miniers établis, de sorte que du personnel minier qualifié est disponible. Un total d'environ 1 600 employés travaillent à la mine à ciel ouvert Goldstrike et à la mine souterraine Goldstrike.

Historique

PanCana Minerals Ltd. (« PanCana ») fut la première à exploiter le terrain pour son potentiel aurifère en 1976. En 1978, Western States Minerals Corporation (« WSMC ») en est devenue l'exploitant dans le cadre d'une coentreprise à parts égales avec PanCana. Barrick a acquis une participation de 50 % dans le complexe

Goldstrike et en a assumé la gestion le 31 décembre 1986 grâce à l'acquisition de la participation de 50 % de WSMC dans le terrain. Barrick a acquis la totalité des intérêts dans le terrain en janvier 1987. L'exploitation du gisement Post a commencé en 1987. Après l'acquisition, deux zones de minerai sulfuré ont été repérées (les gisements Betze et Deep Post). Pendant les deux premières années qui ont suivi l'acquisition, une installation de lixiviation au charbon et des installations connexes ont été construites, de même qu'une installation de concassage et d'agglomération.

La mine souterraine Goldstrike (gisement Meikle) est entrée en production en 1996. En 2000, Barrick a terminé la construction d'une installation de grillage pour le traitement du minerai carboné sur le terrain. En 2001, un programme de mise en valeur a été réalisé afin de mettre en production le gisement Rodeo en tant que partie de la mine souterraine Goldstrike, et un nouveau broyeur à boulets a été ajouté pour accroître la récupération de l'autoclave.

Les tableaux ci-dessous présentent la production historique de la mine à ciel ouvert Goldstrike et de la mine souterraine Goldstrike.

Production historique de la mine à ciel ouvert Goldstrike

Année	Tonnes extraites (en milliers)	Tonnes de minerai traitées (en milliers)	Teneur moyenne (oz/t)	Taux de récupération (%)	Nombre total d'onces produites (en milliers)
1997	159 000	5 487	0,32	91,0	1 606
1998	161 000	5 176	0,32	89,2	1 499
1999	155 000	4 763	0,27	88,2	1 130
2000	143 000	7 438	0,25	87,5	1 647
2001	154 233	9 187	0,20	85,1	1 550
2002	142 898	10 322	0,16	83,3	1 410
2003	141 693	10 041	0,19	82,0	1 559
2004	134 212	10 779	0,15	85,1	1 381
2005	129 833	10 097	0,18	85,6	1 514
2006	131 229	10 507	0,15	86,9	1 388

Production historique de la mine souterraine Goldstrike

Année	Tonnes extraites (en milliers)	Tonnes de minerai traitées (en milliers)	Teneur moyenne (oz/t)	Taux de récupération (%)	Nombre total d'onces produites (en milliers)
1997	775	741	0,81	95,6	574
1998	877	857	1,03	95,9	847
1999	998	1 035	1,00	94,0	977
2000	1 257	1 239	0,70	92,9	806
2001	1 372	1 375	0,56	93,0	713
2002	1 635	1 638	0,43	91,3	640
2003	1 631	1 622	0,39	88,3	552
2004	1 573	1 566	0,40	89,7	561
2005	1 463	1 488	0,38	89,9	510
2006	1 420	1 425	0,37	89,8	477

Contexte géologique

Le complexe Goldstrike se trouve dans la formation Carlin Trend, au Nevada. La formation Carlin Trend présente un alignement de 38 milles (60 kilomètres) orienté au nord-nord-ouest et elle se compose pour l'essentiel de gisements aurifères carbonatés encaissants dans le nord-est du Nevada, dans la province physiographique Basin and Range de l'Ouest des États-Unis d'Amérique. Les gisements d'or se retrouvent habituellement dans des ensembles de roches à stratigraphie variable de l'Ordovicien au Mississippien inférieur.

Dans certains gisements, des essaims de dyke du Crétacé et de l'ère tertiaire et un ensemble granodioritique Goldstrike du Jurassique et du Crétacé composent jusqu'à 15 % des minéralisations.

Voici les principales caractéristiques des gisements inhérents à la formation Carlin Trend : dissolution carbonatée; silicification, en particulier dans les voies structurales; transformation pélitique, surtout des silicates primaires; sulfuration aurifère de fer réactif dans les roches hôtes qui a induit une minéralisation de sulfures aurifères (pyrite, arsénopyrite, marcasite, arsénomarcasite); ainsi que des inclusions fluides polyphasées caractérisées par une faible salinité, des quantités variables de CO₂, et une basse température d'homogénéisation.

L'orientation nord-nord-ouest de la formation Carlin Trend n'est pas en soi la manifestation d'une zone de faille singulière, mais correspondrait plutôt à une combinaison de caractéristiques structurales de faiblesse dans la croûte terrestre et à la circulation soutenue d'une grande chaleur, comme l'indiquent les nombreux cycles d'intrusion. Au plan régional, les influences structurales peuvent varier parmi les gisements, mais les principales caractéristiques sont les suivantes : une configuration de failles à pendage très prononcé orientée vers le nord-ouest qui ont servi de principales voies des fluides primaires et dont on observe qu'elles sont souvent remplies de dykes lamprophyriques et monzonitiques; des failles à pendage très prononcé orientées vers le nord-est et qui ont servi de voies secondaires, en particulier aux intersections structurales des failles orientées vers le nord-ouest; des anticlinaux d'amplitude large à modérée dans les roches carbonatées autochtones; et des amas bréchiques d'effondrement à fort pendage, de nature stratoïde, au stade de préminéralisation.

La géologie régionale se caractérise par des anticlinaux à pendage vers le nord de grande amplitude, associés à des roches d'assemblage carbonaté autochtones qui sont à l'heure actuelle conservées dans des fenêtres de nappes surélevées qui bordent la formation Carlin Trend. Tous les gisements d'or de la formation Carlin Trend découverts jusqu'ici se trouvaient à l'intérieur ou à proximité de ces fenêtres. La géographie physique actuelle de la région est la manifestation de la tectonique d'extension survenue à l'ère tertiaire.

Le complexe minéralisé Goldstrike se compose de roches sédimentaires paléozoïques plissées et faillées, qui ont subi une intrusion d'un massif de diorite à granodiorite de Goldstrike d'âge jurassique. Les plissements et les chevauchements mésozoïques forment d'importants pièges structuraux pour la minéralisation dans la mine à ciel ouvert Goldstrike. La minéralisation aurifère s'est produite au début du volcanisme du Tertiaire, il y a environ 39 millions d'années.

Minéralisation

L'or que contiennent les gisements de la formation Carlin Trend se présente sous forme de particules de taille inférieure au micron, dans un canevas de pyrite et d'arsénopyrite. La profondeur estimative des gisements de Carlin se situerait à plus de 4,4 kilomètres \pm 2,0 kilomètres, et leur température varie entre 180 et 245°C.

Le gisement d'origine de Carlin correspond au dernier élément d'une large gamme de types de gîtes dont la mise en place passive et le contrôle stratigraphique sont plus prononcés. La minéralisation contrastée à contrôle structural est une caractéristique principale des gisements comme Deep Star, Meikle, et celui de la zone de voie de passage de sulfuration profonde dans le gisement de mine d'or à ciel ouvert Gold Quarry. Depuis la découverte de Carlin, l'incidence de la structure et des variations de la lithologie hôte a permis d'établir que les phénomènes de minéralisation de la formation Carlin Trend sont aussi variés que la taille et la teneur des gisements.

Les principaux gisements aurifères — soit ceux du minerai oxydé de Post Oxide, de Betze et de Meikle — sont tous encaissés dans des roches sédimentaires datant du Silurien au Dévonien. Le gisement Post Oxide se trouve dans des siltstones, mudstones et argilites siliceux ainsi que dans des calcaires de faible puissance appartenant à la formation de Rodeo Creek. Les gisements Betze et Rodeo sont encaissés dans les calcaires silteux et les coulées de débris de la formation de Popovich. Le gisement Meikle se trouve dans des brèches hydrothermales et de dissolution d'effondrement dans le calcaire Bootstrap de la formation de Roberts Mountains. L'or de Goldstrike a été amené dans les divers gisements par des fluides hydrothermaux chauds et s'est déposé avec de très fines particules de pyrite et de silice. Avec le temps, la pyrite s'est oxydée, libérant l'or et rendant son extraction relativement facile, comme dans le cas du gisement Post Oxide. Dans les gisements plus profonds — comme ceux de Betze, de Rodeo, de Deep Post et de Meikle — l'or est toujours enfermé dans

le sulfure de fer, ce qui nécessite une étape de traitement supplémentaire (le traitement à l'autoclave ou le grillage) pour le libérer.

La minéralisation aurifère de la mine à ciel ouvert Goldstrike est contrôlée par une stratigraphie favorable, par des éléments structuraux complexes se présentant sous forme de failles et de plis et par le contact du massif intrusif de Goldstrike. Le gisement présente plusieurs genres de minéralisation se retrouvant dans de nombreux types de roches et faciès d'altération. L'encaissant par excellence de la minéralisation aurifère est le calcaire de Popovich, suivi de l'unité de Rodeo Creek, du complexe de filons couches de Goldstrike et de la formation de Roberts Mountains. Une partie du minerai se trouve sous des filons couches, qui agissent comme des barrages retenant les fluides hydrothermaux ascendants. L'altération est caractérisée par la décalcification du calcaire, la silicification de tous les types de roches et l'accumulation d'argile dans les zones dont la structure est perturbée. Dans l'ensemble, les zones de minerai Betze-Post s'étendent sur une longueur de 1 829 mètres en direction nord-ouest; elles ont une largeur moyenne de 183 à 244 mètres et une épaisseur moyenne de 122 à 183 mètres.

La mine souterraine Goldstrike comprend deux gisements d'importance : Meikle et Rodeo. Le gisement Meikle, qui se trouve à 1,6 kilomètre au nord de la mine à ciel ouvert Goldstrike, est un gisement à haute teneur qui a été découvert en 1989 et qui est entré en production en 1996. Le gisement Meikle comprend cinq zones minéralisées : Main Meikle, Meikle Extension, South Meikle, Griffin et West Griffin. Le gisement Rodeo, situé à 0,5 kilomètre au nord-ouest de la mine à ciel ouvert Goldstrike, est un gisement de teneur moyenne découvert en 1988 et entré en production en 2002. Le gisement Rodeo comprend quatre zones minéralisées : Upper Rodeo, Lower Rodeo, West Rodeo et Barrel. Les gisements Meikle et Rodeo sont reliés par deux galeries de roulage et on y accède par deux puits et une rampe aménagée au fond de la mine à ciel ouvert Goldstrike.

Les gisements qui forment la mine souterraine Goldstrike sont encaissés dans des brèches carbonatées et des calcaires appartenant à la formation de Popovich, datant du Dévonien, ainsi que dans diverses roches intrusives. Contrairement au secteur de la mine à ciel ouvert Goldstrike, le mudstone et les argilites sus-jacents qui appartiennent au membre de Rodeo Creek, d'âge dévonien, ne sont généralement pas minéralisés. Les fluides aurifères ont remonté les failles et les fractures, et l'or et d'autres minéraux, comme la pyrite et la baryte, se sont déposés dans des horizons perméables au sein des brèches et des calcaires.

Exploration

Barrick poursuit son travail de prospection pour découvrir de nouvelles réserves et ressources dans le complexe Goldstrike. En 2006, le programme de forage d'exploration et de mise en valeur a surtout porté sur la définition de la réserve souterraine du gisement North Post et la délimitation de la ressource Deep North Post. Ces travaux de forage ont produit de bons résultats. En tout, les forages souterrains et de surface réalisés en 2006 ont porté sur une distance de 14 452 mètres. Les résultats indiquent un accroissement de la taille et de la continuité de la zone en aval vers le sud, et ont permis de confirmer la nature mince et discordante de la zone en amont. Barrick a déclaré qu'en 2007, le groupe de l'exploration portera son attention sur la définition de la réserve West Banshee et des travaux de forage de définition des ressources East Banshee et North Post.

En 2006, il y a eu un report d'un programme de forage de mise en valeur de la réserve souterraine Banshee, en raison d'une progression plus lente que prévue de l'extraction minière. Deux trous ont été creusés au cours de l'année, et les analyses des extensions au sud du gisement West Banshee n'ont pas donné de résultats probants. Le programme de forage de mise en valeur de la réserve souterraine Banshee devrait se poursuivre en 2007 et il est prévu de réaliser un forage de carottage souterrain sur une distance d'environ 50 000 pieds. Les principaux objectifs visés sont de convertir la ressource West Banshee en réserve, et d'accroître substantiellement la ressource East Banshee. Certains gisements de la ressource Banshee sont assujettis à la redevance d'Extension-Gold Bug.

Forage

Plus de 6 500 trous de forage ont été effectués dans le gisement Betze-Post et les environs. Approximativement 69 % des trous sont des forages à circulation inverse et des forages rotatifs et le reste est constitué de trous de carottage au diamant. Les forages souterrains au gisement Meikle ont commencé en 1995 et, au 31 décembre 2006, des forages avaient été effectués sur un total de 376 645 mètres répartis entre 5 984 trous souterrains dans le gisement et aux environs. Un total de 338 trous de surface, totalisant

157 608 mètres, ont été forés dans le gisement Meikle et aux alentours. Les forages souterrains au gisement Rodeo ont débuté en 1998 et, au 31 décembre 2006, des forages avaient été effectués sur un total de 185 008 mètres répartis entre 2 663 trous souterrains dans le gisement et les environs. Un total de 230 trous de surface, totalisant 104 943 mètres, ont été forés dans le gisement Rodeo et aux alentours. En 2005, le forage souterrain a débuté au gisement North Post et, au 31 décembre 2006, on avait creusé sur une distance totale 14 995 mètres, et 55 trous de carottage souterrain.

Échantillonnage et analyse

L'espacement des trous de forage des gisements Betze, West Betze et Screamer de la mine à ciel ouvert Goldstrike est en moyenne de 53 mètres, tandis qu'il est de 46 mètres pour le gisement Post. L'espacement des trous de forage des gisements North Screamer et West Barrel est d'environ 30 mètres. Franco-Nevada n'a pas vérifié l'emplacement de ces gisements par rapport aux redevances sur le complexe Goldstrike. La presque totalité des forages effectués ont fait l'objet d'un échantillonnage à intervalles de 1,5 mètre et le titrage de la teneur en or a été réalisé au moyen de l'essai pyrognostique avec finition par absorption atomique du cyanure. Toutes les analyses font l'objet d'une vérification et d'une contre-vérification, dans le cadre d'un programme global et exhaustif d'assurance et de contrôle de la qualité en plusieurs étapes, qui comprend notamment des analyses de vérification d'un laboratoire indépendant.

L'espacement des trous de forage dans tout le gisement Meikle se situe entre 8 et 26 mètres. Dans certains des trous de forage plus espacés, des échantillons sont prélevés à des intervalles de six mètres (esquilles) et sur des carottes entières ou fendues de 1,5 mètre dans les intervalles minéralisés. Tous les échantillons sont analysés par essai pyrognostique avec spectrométrie d'absorption atomique, suivie d'une gravimétrie. La majeure partie de l'échantillonnage et des essais est effectuée sur place par Barrick, et tant les essais de contrôle internes que les essais de contrôle externes sont réalisés par des laboratoires indépendants.

Les échantillons de forage recueillis pour la modélisation géologique et l'estimation des ressources minérales sont sous la supervision directe du service de géologie de Goldstrike. La préparation des échantillons et les analyses sont effectuées par le laboratoire Goldstrike de Barrick ainsi que par des laboratoires indépendants.

Sécurité des échantillons

Des procédures sont utilisées afin d'assurer la sécurité des échantillons durant leur livraison de la foreuse vers le laboratoire. Toute l'information provenant du collet des trous de forage, des relevés et des analyses qui est utilisée pour la modélisation et l'estimation des ressources est vérifiée manuellement et approuvée par le personnel de géologie avant d'être saisie dans la base de données générale de la mine. Les procédures d'assurance de la qualité et les protocoles d'analyse suivis par Barrick pour le forage et l'échantillonnage à la propriété Goldstrike sont conformes aux méthodes de contrôle de la qualité reconnues dans l'industrie.

SRK n'a pas examiné directement les données du projet et ne peut se prononcer sur le résultat de vérification des données. Franco-Nevada n'a pu consulter les données pertinentes de Barrick et n'a pu obtenir les renseignements exigés qui ne sont pas du domaine public.

Estimation des ressources minérales et des réserves minérales

Sauf indication contraire, les réserves et les ressources de Barrick ont été calculées au 31 décembre 2006 conformément aux définitions de l'ICM et au Règlement 43-101. Les calculs ont été faits par des employés de Barrick, des coentrepreneurs de Barrick ou des coentreprises en exploitation de Barrick, selon le cas. Ces calculs tiennent compte des plans de mine et des coûts courants et/ou prévus à chaque terrain. Les ressources minérales sont en sus des réserves minérales. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique établie lorsqu'elles sont calculées en utilisant des hypothèses concernant les réserves minérales.

Ressources minérales

Diverses teneurs de coupure ont été utilisées selon la mine, les méthodes d'extraction et le type de minerai contenu dans les réserves. Les teneurs en métaux des ressources minérales et les densités du minerai ont été estimées selon les méthodes standard du secteur appropriées à chaque projet minier à l'aide de divers progiciels d'exploitation minière disponibles dans le commerce. Les procédures normales de vérification des données de Barrick ont été utilisées pour les calculs. Un prix hypothétique de 525 \$ par once d'or a été utilisé pour estimer les ressources.

Barrick affirme que les procédures de vérification comprennent des pratiques de contrôle de la qualité standard du secteur.

Le tableau ci-dessous présente les ressources minérales de la mine à ciel ouvert Goldstrike et de la mine souterraine Goldstrike au 31 décembre 2006.

Ressources minérales de la mine à ciel ouvert Goldstrike et de la mine souterraine Goldstrike

<u>Emplacement et catégorie</u>	<u>Tonnes (en milliers)</u>	<u>Teneur (oz/t)²⁾</u>	<u>Onces (en milliers)³⁾</u>
Mine à ciel ouvert Goldstrike			
Mesurées	12 168	0,054	655
Indiquées	8 016	0,045	358
Mesurées et indiquées	20 184	0,50	1 013
Présumées	489	0,078	38
Mine souterraine Goldstrike			
Mesurées	1 185	0,393	466
Indiquées	2 958	0,316	934
Mesurées et indiquées	4 143	0,338	1 400
Présumées	2 159	0,301	650
Total du terrain Goldstrike			
Mesurées	13 353	0,084	1 121
Indiquées	10 974	0,118	1 292
Mesurées et indiquées	24 327	0,099	2 413
Présumées	2 648	0,260	688

Source : Notice annuelle de Barrick datée du 30 mars 2007.

Notes :

- 1) La teneur représente une moyenne, pondérée en fonction du nombre de tonnes du type de minerai lorsque plusieurs procédés de récupération sont utilisés.
- 2) Nombre estimatif d'onces d'or présentes dans les tonnes de minerai qui seraient extraites et traitées. Les taux de récupération au concentrateur n'ont pas servi au calcul des onces contenues.

Réserves minérales

Barrick présente ses réserves conformément au Règlement 43-101, ainsi que l'exigent les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les réserves minérales ont été calculées au 31 décembre 2006 en utilisant un prix hypothétique de 475 \$ par once d'or.

Le tableau ci-dessous présente les réserves minérales de la mine à ciel ouvert Goldstrike et de la mine souterraine Goldstrike au 31 décembre 2006.

Réserves minérales Goldstrike (au 31 décembre 2006)

<u>Emplacement et catégorie</u>	<u>Tonnes (en milliers)</u>	<u>Teneur (oz/t)¹⁾</u>	<u>Onces (en milliers)²⁾</u>
Mine à ciel ouvert Goldstrike			
Prouvées	62 699	0,117	7 336
Probables	42 507	0,136	5 786
Prouvées et probables	105 206	0,125	13 122
Mine souterraine Goldstrike			
Prouvées	3 108	0,495	1 538
Probables	4 554	0,285	1 296
Prouvées et probables	7 662	0,370	2 834
Total du terrain Goldstrike			
Prouvées	65 807	0,135	8 874
Probables	47 061	0,150	7 082
Prouvées et probables	112 868	0,141	15 956

Source : Notice annuelle de Barrick datée du 30 mars 2007.

Notes :

- 1) La teneur représente une moyenne, pondérée en fonction du nombre de tonnes du type de minerai lorsque plusieurs procédés de récupération sont utilisés.
- 2) Nombre estimatif d'onces d'or présentes dans les tonnes de minerai qui seraient extraites et traitées. Les taux de récupération au concentrateur n'ont pas servi au calcul des onces contenues.

Au 31 décembre 2006, la récupération métallurgique à la mine à ciel ouvert Goldstrike s'établissait en moyenne à environ 83,9 % à une teneur de coupure de 0,050 à 0,070 oz/t et, à la mine souterraine Goldstrike, elle s'établissait en moyenne à environ 83,9 % à une teneur de coupure de 0,293 oz/t.

Exploitation minière

Exploitation minière

La mine à ciel ouvert Goldstrike est une mine à ciel ouvert exploitée à l'aide de camions et de pelles qui utilise de l'équipement standard éprouvé. D'après les réserves et la capacité de production actuelles, la durée de vie résiduelle de la mine est estimée à environ 19 ans.

Deux méthodes d'exploitation souterraine sont utilisées à la mine souterraine Goldstrike : l'abattage par longs trous en chambre non remblayée et l'exploitation par galerie remblayée (utilisée pour la minéralisation à pendage horizontal ou lorsque les conditions du terrain sont moins compétentes). La mine souterraine Goldstrike est une exploitation sans rail. D'après les réserves et la capacité de production actuelles, la durée de vie résiduelle de la mine est estimée à environ neuf ans.

Traitement

Le complexe Goldstrike compte deux installations de traitement : un autoclave, qui sert à traiter le minerai sulfuré (réfractaire) non carboné, et le four, qui sert à traiter le minerai carboné (dont le contenu de charbon actif répond mal au traitement à l'autoclave) du terrain. La capacité de production prévue combinée de ces deux installations est d'environ 33 000 à 35 000 t/j. Ces installations traitent le minerai de la mine à ciel ouvert Goldstrike et de la mine souterraine Goldstrike. L'or contenu dans le minerai récupéré est transformé en doré sur place et expédié à des affineries externes afin d'être transformé en lingots d'or. Tous les permis d'exploitation ont été obtenus et sont en règle.

Remise en état

Au 31 décembre 2006, le montant comptabilisé quant aux frais estimatifs de remise en état et de fermeture futurs, qui étaient également des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, au sens de la FAS 143 (qui est similaire au chapitre 3110 — *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* du Manuel de l'ICCA), était de 58,9 millions de dollars pour le complexe Goldstrike. Franco-Nevada n'est pas responsable des coûts de remise en état et d'abandon, mais sa redevance sur la participation aux bénéfices nets portant sur ces terrains pourrait en être affectée dans la mesure où les coûts de remise en état et d'abandon sont inclus dans le calcul de la participation aux bénéfices nets. Dans le cadre de la remise en état du secteur de la mine, Barrick a fourni la garantie financière requise par les autorités gouvernementales. Les principaux postes de dépenses touchés par l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations sont l'entretien et le suivi à long terme, le profilage, la fermeture de la halde à stériles et la démolition des installations de traitement.

Impôts

L'État du Nevada impose une taxe de 5 % sur le produit net à l'égard de valeur de tous les minéraux extraits au Nevada. Cette taxe est calculée et payée par Franco-Nevada en fonction d'une formule basée sur le bénéfice net, qui diffère du bénéfice comptable.

Frais d'exploitation et dépenses en immobilisations

Les charges d'exploitation décaissées déclarées par Barrick pour le complexe Goldstrike se sont établies à 247 \$ par once en 2006 et à 320 \$ par once au cours du semestre terminé le 30 juin 2007. Les redevances, l'amortissement et les charges de désactualisation ont également été incluses dans les coûts de production, de sorte que le total des coûts de production a atteint 347 \$ par once en 2006 et 415 \$ par once pour le semestre terminé le 30 juin 2007. Les dépenses en immobilisations ont été constatées en sus des coûts de production, au montant de 41 millions de dollars en 2006 et de 35 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 juin 2007.

RENSEIGNEMENTS MINIERS ET TECHNIQUES CONCERNANT STILLWATER

Rapport Stillwater

L'information présentée ci-dessous est fondée sur le rapport Stillwater, qui a été préparé conformément au Règlement 43-101 par SRK, cabinet d'experts-conseils indépendant. Le rapport Stillwater a été établi sous la supervision de M. Neil Rigby, C. Eng., MIMMM, PhD et de M. Leah Mach, CPG, M. Sc., qui l'ont cosigné et qui sont chacun une « personne qualifiée » aux termes du Règlement 43-101.

Pour le rapport Stillwater, Franco-Nevada se prévaut de la dispense de fournir certains renseignements requis dans un rapport technique, qui est prévue à l'article 9 du Règlement 43-101, étant donné qu'elle a demandé, sans succès, à Stillwater de lui donner accès aux données qui lui sont nécessaires, mais qui ne sont pas du domaine public. Cette dispense, prévue à l'alinéa 9.2(1) du Règlement 43-101, soustrait Franco-Nevada et SRK à l'obligation de visiter le complexe Stillwater et de fournir aux rubriques d'un rapport technique qui l'exigent les renseignements relatifs à la vérification des données, à l'analyse des documents ou à la visite du terrain.

Stillwater n'assume aucune responsabilité à l'égard des déclarations faites dans le rapport Stillwater. Stillwater ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie selon laquelle l'information contenue dans le rapport Stillwater est vérifiée, exacte, assortie des réserves nécessaires, raisonnable ou exempte d'erreurs, d'omissions ou d'autres irrégularités. L'information présentée ci-dessous est fondée sur le rapport Stillwater.

Description et emplacement du terrain

Le complexe Stillwater est constitué de groupes de claims situés dans les monts Beartooth, dans le centre-sud du Montana. Le terrain occupe et entoure une intersection d'environ 28 milles sur le reef J-M, zone minéralisée dans laquelle se trouvent des gisements d'ÉGP et qui compte deux mines d'ÉGP en exploitation,

soit la mine Stillwater, dans le comté de Stillwater, et la mine East Boulder, située 15 milles à l'ouest de la mine Stillwater, dans le comté de Sweet Grass. Stillwater est également propriétaire d'une raffinerie et d'une fonderie à Columbus, au Montana, à environ 34 milles au nord-ouest du terrain.

Le complexe Stillwater compte 995 concessions filoniennes et claims relatifs à l'emplacement d'installations (*millsite claims*) concédés ou non par lettres patentes couvrant quelque 16 000 acres. Stillwater signale qu'environ 130 de ces claims couvrent la totalité de l'apex connu du reef J-M, tandis que les autres claims sont contigus à l'apex du reef ou sont situés sur des terres fédérales adjacentes où se trouvent les installations d'exploitation de Stillwater.

Environ 825 des claims de Stillwater sont des claims miniers ou des claims relatifs à l'emplacement d'installations non concédés par lettres patentes. Les claims miniers non concédés par lettres patentes peuvent être situés sur des terrains ouverts à l'appropriation minière et on considère généralement que leur titre de propriété présente davantage de risque que les autres titres immobiliers étant donné que la validité des claims miniers non concédés par lettres patentes est souvent incertaine et que les claims sont plus fréquemment contestés par des tiers, dont le gouvernement fédéral, et sont plus souvent l'objet de modifications réglementaires ou législatives. La validité d'un claim minier ou d'un claim relatif à l'emplacement d'installations non concédé par lettres patentes, pour ce qui est d'établir et de conserver des droits possessoires, dépend de la stricte observation d'un ensemble complexe de lois et de décisions fédérales et étatiques concernant l'emplacement, la découverte admissible de minéraux utiles, l'occupation et l'usage bénéficiaire par le revendicateur. Les claims non concédés par lettres patentes sont assujettis à des droits annuels et doivent être mis en valeur. Les droits annuels applicables aux claims situés au Montana sont de 125 \$ et doivent être payés au plus tard le 1^{er} septembre. Les installations de traitement de la mine East Boulder sont situées sur 127 claims relatifs à l'emplacement d'installations non concédés par lettres patentes qui ont été validés.

Le complexe Stillwater comprend 161 claims miniers concédés par lettres patentes. En outre, neuf claims sont toujours l'objet d'une demande de concession par lettres patentes, étant donné qu'ils ont été homologués en partie mais doivent faire l'objet d'une mesure définitive dans le cadre d'un appel accueilli en avril 2005 par l'Interior Board of Land Appeals. Les claims concédés par lettres patentes sont achetés légalement auprès du gouvernement des États-Unis et constituent des intérêts fonciers reconnus par le gouvernement fédéral équivalant à un titre en fief simple. Au 31 décembre 2006, la totalité des réserves prouvées et probables de Stillwater contenues dans le complexe Stillwater étaient visées par des claims miniers concédés par lettres patentes ou par les neuf claims faisant l'objet d'une demande.

Outre la redevance de Franco-Nevada sur le complexe Stillwater, 158 claims sont visés par une redevance sur le RNEP de 0,35 % en faveur de la famille Mouat, dont 102 sont également visés par la redevance sur le complexe Stillwater.

Stillwater est titulaire de permis d'exploitation couvrant environ 2 453 acres à la mine Stillwater et environ 977 acres à la mine East Boulder. Les permis délimitent les terrains pouvant faire l'objet de perturbations en surface. Jusqu'à présent, environ 431 acres ont été perturbés à la mine Stillwater et environ 210 acres ont été perturbés à la mine East Boulder. Dans la mesure du possible, Stillwater procède simultanément à la remise en état des terrains. La réglementation en matière de remise en état à laquelle les activités de Stillwater sont assujetties est promulguée et appliquée par le Hard Rock Bureau du Montana Department of Environmental Quality (le « DEQ »). Le USFS peut imposer des exigences de remise en état supplémentaires au cours du processus de délivrance des permis.

Stillwater a également adopté des mesures de protection environnementale supplémentaires, dont des programmes de surveillance étendus et des mesures de réduction de la circulation aux sites miniers, qui ont été instaurés à la suite d'un règlement conclu avec un groupe environnemental qui contestait l'approbation par le DEQ du Montana de l'énoncé d'incidences environnementales et des dispositions de remise en état. Stillwater estime le coût total de ces mesures à environ 250 000 \$ à 400 000 \$ par année.

Les activités de Stillwater sont également assujetties à un vaste ensemble de contrôles et de règlements fédéraux, étatiques et locaux, y compris en matière d'exploitation minière et d'exploration, qui peuvent porter

sur les rejets de matières et de contaminants dans l'environnement, la perturbation des terrains, la remise en état des terrains perturbés, les incidences connexes éventuelles sur les espèces menacées et d'autres questions environnementales. Ces contrôles imposent des exigences en matière de permis, des normes de rejet, des normes d'émissions atmosphériques, des restrictions sur la manutention et l'élimination des déchets et d'autres exigences en matière de conception et d'exploitation, ainsi que des obligations de tenue de documents et de déclaration portant sur divers aspects de l'exploration, de l'extraction et du traitement du minerai. SRK a déclaré qu'elle n'était au courant de l'existence d'aucune responsabilité en matière environnementale à l'égard du complexe Stillwater.

Accessibilité, climat, ressources locales, infrastructure et géographie physique

Le complexe Stillwater est situé dans les comtés de Stillwater et de Sweet Grass, dans le centre-sud du Montana. La mine Stillwater est située à environ 85 milles au sud-ouest de Billings, au Montana, tandis que la mine East Boulder est située à environ 100 milles de Billings. On peut accéder aux deux mines en empruntant le réseau d'autoroutes interétatiques et des routes régionales.

Les comtés de Stillwater et de Sweet Grass présentent une géographie variée, allant des monts Beartooth à leur extrémité sud jusqu'à des bassins lacustres et à des coulées à leur extrémité nord, en passant au centre par les vallées des rivières Stillwater et Yellowstone. L'altitude varie de 3 400 pieds au-dessus du niveau de la mer à plus de 12 000 pieds au-dessus de la mer près de Granite Peak. Le complexe Stillwater est situé dans des zones dites de forêts alpestres, caractérisées par des forêts de conifères peuplées de mélèzes, de sapins, de pruches, de pins et d'épinettes.

Les températures mensuelles moyennes dans les comtés de Stillwater et de Sweet Grass vont d'environ 16°C en été à environ -7°C en hiver, selon l'emplacement et l'altitude. Le complexe Stillwater est exploité à l'année. Les régions montagneuses reçoivent davantage de précipitations en hiver qu'en été, contrairement aux basses terres limitrophes. Dans la plupart des zones montagneuses, les précipitations de neige annuelles varient, selon l'altitude, de 81 à 300 pouces.

Aucun renseignement n'est actuellement disponible au sujet de l'approvisionnement en électricité et en eau des mines Stillwater et East Boulder, mais comme les mines sont en exploitation, on suppose qu'elles comblent les besoins opérationnels. Stillwater mentionne qu'elle dispose de sources d'approvisionnement en eau et en électricité établies. Les mines Stillwater et East Boulder disposent chacune de vastes installations d'extraction et de traitement, y compris des zones de dépôt des stériles ayant une capacité de stockage pour au moins 20 autres années de production au rythme actuel. Le Montana et les États voisins de l'Ouest ont de longs antécédents d'activités minières, de sorte que du personnel minier est disponible dans la région.

Historique

L'exploitation du complexe Stillwater a débuté par l'extraction de chromite, de cuivre et de nickel. On sait depuis la fin des années 1800 que le complexe Stillwater et les roches avoisinantes renferment du cuivre, du nickel et du chrome.

En 1883, des roches riches en sulfure ont été découvertes dans la série basale, roches sédimentaires situées immédiatement sous le complexe. La Stillwater Mining Company a été constituée à l'été 1884 et un projet minier a vu le jour en 1885. En 1889, le gouvernement a interrompu la production après qu'ont été découverts que la mine se trouvait sur les terres de la réserve des indiens Crow.

Seuls des travaux de prospection de petites envergures ont été menés jusqu'au début des années 60. Des années 60 jusqu'à la fin des années 70, l'Anaconda Minerals Company (« Anaconda ») et la Freeport Exploration Company ont mené des travaux de prospection, visant principalement le cuivre et le nickel, qui comprenaient des levés géophysiques, de la cartographie et des forages, qui ont donné des résultats mitigés.

La prospection d'ÉGP n'a commencé qu'au début des années 60, avec des résultats décevants. La prospection s'est poursuivie chaque année, avec très peu de signes encourageants, jusqu'en 1973, alors que des

géologues au service de Johns-Manville Corporation (« Manville ») ont découvert l'importante zone d'ÉGP de Stillwater, maintenant connue sous le nom de reef J-M. Après que l'excavation de tranchées et le forage eurent confirmé la continuité latérale et les caractéristiques de la minéralisation, le jalonnement de claims s'est accéléré. À l'été 1975, Manville était titulaire de claims couvrant la totalité de l'étendue longitudinale du reef J-M d'une longueur de 28 milles, à l'exception d'environ 1,5 mille.

En 1979 Chevron Resources Company (« Chevron ») s'est jointe à Manville pour créer la coentreprise Stillwater PGM Resources. À l'automne 1982, des travaux d'exploration et des essais supplémentaires à grande échelle ont confirmé une fois de plus la continuité tubulaire du corps minéralisé et ont permis de détecter des teneurs prometteuses. En outre, une chambre d'essai a démontré que l'abattage par chambres-magasins constituait une méthode d'extraction adéquate. En 1982, Anaconda et Stillwater PGM Resources ont créé Stillwater Mining Company, partenariat entre Chevron, Manville et Anaconda dont la direction a été confiée à Chevron Resources Company. Un programme visant à déterminer les réserves et la teneur a été entrepris. La cartographie détaillée s'est poursuivie, étayée par un programme de forage en surface.

Stillwater Mining Company a été constituée en 1992 et, le 1^{er} octobre 1993, Chevron et Manville ont transféré à Stillwater la quasi-totalité de leurs actifs, de leurs passifs et de leurs activités au complexe Stillwater, Chevron et Manville obtenant chacune une participation de 50 % dans Stillwater. En septembre 1994, Stillwater a racheté la totalité de la participation de 50 % de Chevron. Stillwater a réalisé un premier appel public à l'épargne en décembre 1994, et Manville a vendu une partie de ses actions dans le cadre du placement, ramenant ainsi sa participation à environ 27 %. En août 1995, Manville a vendu le reste de sa participation à des investisseurs institutionnels.

L'exploitation de la mine Stillwater a commencé en 1986 et celle de la mine East Boulder, en 2002. Le tableau ci-dessous présente la totalité de la production du complexe Stillwater de 2002 à 2006.

Production historique du complexe Stillwater

<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Onces de palladium (en milliers)	463	428	439	450	476
Onces de platine (en milliers)	138	126	130	134	141
Total (en milliers)	601	554	569	584	617
Tonnes traitées (en milliers)	1 289	1 206	1 212	1 185	1 257
Teneur de tête (oz/tonne)	0,51	0,50	0,51	0,53	0,54
Tonnes à faible teneur traitées (en milliers) ¹⁾	62	80	58	84	74
Teneur de tête des tonnes à faible teneur (oz/tonne)	0,13	0,15	0,22	0,20	0,17
Nombre total de tonnes traitées (en milliers) ¹⁾	1 351	1 286	1 270	1 269	1 331
Teneur de tête combinée (oz/tonne)	0,49	0,48	0,50	0,51	0,52
Taux de récupération total (%)	91	91	91	91	90

Note :

1) Les tonnes à faible teneur traitées comprennent uniquement les stériles provenant du reef. Le nombre total de tonnes traitées comprend uniquement les tonnes de minerai et les tonnes à faible teneur. Les quantités de 2002 ont été rajustées afin de les rendre conformes à la présentation utilisée pour l'exercice actuel.

Le 23 juin 2003, Stillwater a vendu une participation majoritaire dans ses actions ordinaires à Norimet, filiale en propriété exclusive de Norilsk Investment, société russe. Le 3 septembre 2003, Norimet a conclu une offre publique d'achat au comptant visant 4 350 000 actions supplémentaires de Stillwater et, au 12 février 2007, elle est réputée détenir environ 54,4 % des actions ordinaires en circulation de Stillwater.

Contexte géologique

Le reef J-M se trouve en bordure de l'arête nord du soulèvement et du plateau Beartooth. Le plateau et le complexe Stillwater ont subi une incision très prononcée par les bassins versants et les affluents principaux des rivières Stillwater et Boulder en contrebas, vers le fond de la vallée, jusqu'à une altitude d'environ 5 000 pieds. Au plan géologique, le complexe de roches ignées stratiformes Stillwater se présente comme une succession de roches ultramafiques à mafiques, issues d'un large ensemble de roches magmatiques dont la mise en place en profondeur dans la croûte terrestre remonte à 2,7 milliards d'années. Le processus de refroidissement plus lent a provoqué des ségrégations minérales déposées dans de vastes couches uniformes de concentrations minérales variées. Le reef J-M enrichi d'ÉGP et son ensemble de roches hôtes caractéristiques sont l'une de ces successions stratifiées.

Le complexe Stillwater se caractérise par une nappe de roche ignée basique à fort pendage qui a pénétré des schistes et des gneiss du Précambrien. Le complexe de roches ignées se compose d'une vaste intrusion stratiforme de roches ultramafiques à mafiques. Le complexe affleure sur une distance de 28 milles sur le flanc nord de la chaîne montagneuse Beartooth et comprend trois zones distinctes : a) une zone de fond qui comprend du gabbro à grain fin figé sur lequel repose une couche de gabbro, de norite et de proxénites feldspathiques dont l'épaisseur peut atteindre 700 pieds (210 mètres); b) une zone ultramafique dont l'épaisseur moyenne est d'environ 3 500 pieds (1 100 mètres) et qui se compose d'un membre inférieur de péridotite, lui-même constitué de séquences alternées de dunite, de chromitite, de hartzburgite et de pyroxénite bronzitique et c) une zone rubanée composée de minéralisations alternées de norite, de gabbro et d'anorthosite, dont l'épaisseur maximale atteint 14 000 pieds (4 300 mètres).

Les corps minéralisés d'ÉGP se trouvent dans la section inférieure de la zone rubanée, dans un horizon désigné comme le reef J-M. Il s'agit d'une couche continue près de la base de la zone rubanée, constituée d'une strate de péridotite et de troctolite pegmatitique de un à trois mètres d'épaisseur, comprenant des minéraux sulfurés. Les sulfures communs comprennent la pyrrhotite, la pentlandite (d'une teneur de palladium pouvant atteindre 5 %), et la chalcopyrite, ainsi que des quantités moindres de monchélite, de coopérite, de braggite, de kotulskite et d'alliages de Pt-Fe.

Des failles et des intrusions de dykes mafiques localisées sont par ailleurs apparentes en bordure du complexe minéralisé Stillwater en affleurement, sur une longueur de 28 milles. L'effet de ces phénomènes structuraux est localisé en marge du reef J-M et peut avoir une incidence sur le pourcentage du tonnage de minerai pouvant être extrait dans le secteur. Il pourrait également susciter une dilution accrue ou produire une teneur inférieure à la teneur limite et inclure des zones de stériles. La partie supérieure et l'arête d'affleurement du complexe de zone minéralisée stratiforme ont subi une érosion, ce qui a produit une exposition en surface de forme lenticulaire du complexe Stillwater et de l'ensemble du reef J-M, actuellement apparente.

Minéralisation

Le reef J-M est une formation géologique prévisible dont l'uniformité est quelque peu inusitée, et qui a été observée sur de très grandes distances dans le complexe minéralisé Stillwater. Les affleurements en surface du reef ont été examinés, cartographiés et ont fait l'objet d'échantillonnages sur une distance d'environ 28 milles, dans leur axe est-sud-est, selon une mesure verticale de plus de 8 200 pieds. Le caractère prévisible du reef J-M a été confirmé de nouveau dans les travaux miniers souterrains réalisés dans les mines Stillwater et East Boulder et par plus de 27 000 trous de forage.

Les ÉGP présents dans le reef J-M se composent pour l'essentiel de palladium, de platine et d'une faible quantité de rhodium. Le reef contient également des quantités appréciables de cuivre et de nickel, et également une quantité trace d'or et d'argent. En plus du reef comprenant des ÉGP, on peut aussi observer des horizons de cuivre-nickel et de chromite. L'horizon de cuivre-nickel présente une teneur de 0,25 % de nickel et de 0,25 % de cuivre, et une quantité en traces de cobalt et d'ÉGP. Le reef comprenant des ÉGP a une teneur moyenne de 15,5 grammes de platine et de palladium par tonne, ainsi qu'un rapport platine-palladium de l'ordre de 1:3,5.

La zone minéralisée est étroite, elle a une largeur moyenne de 5 pieds, mais elle s'enfonce en profondeur jusqu'à 1,5 mille à la verticale. Elle est en outre d'une bonne longueur, car on l'a observée sur une distance d'environ 28 milles. La zone minéralisée présente un aval-pendage à un angle presque vertical de 38 degrés, et le gisement se prolonge latéralement et en profondeur, à partir des galeries de mine déjà aménagées. La partie du reef qui abrite les réserves de minerai probables s'étend sur une distance latérale d'environ 34 000 pieds dans la mine Stillwater, et d'environ 17 000 pieds dans la mine East Boulder, ce qui porte à croire que les filons exploitables de ces deux mines pourraient se prolonger sur une distance additionnelle d'environ 9,7 milles.

Exploration

Le reef J-M a fait l'objet de travaux de prospection à partir de la surface sur toute la longueur de 28 milles de la direction, par des méthodes d'échantillonnage et de forage en surface. Les forages de sondage en surface ont compris une série de plus de 900 trous de forage, à un intervalle horizontal maximal de 1 000 pieds entre les trous. Une évaluation globale de la minéralisation des ÉGP observée dans le reef J-M a permis de définir les réserves indiquées (probables) de minerai adjacentes aux mines Stillwater et East Boulder, en plus d'avoir confirmé l'existence d'autres minéralisations sur la majeure partie du reste de la direction.

Dans le cadre de ses activités permanentes de mise en valeur, Stillwater continue de convertir ses réserves de minerai probables en réserves de minerai prouvées, par les travaux d'extension latérale et verticale des mines Stillwater et East Boulder.

Forage

Plus de 27 000 trous de forage ont été réalisés dans le complexe Stillwater. Stillwater poursuit activement son programme de forage et a exécuté en 2006 des forages sur une distance d'environ 650 000 pieds.

Échantillonnage, analyse et sécurité des échantillons

Stillwater n'a communiqué que très peu de données et d'information sur l'échantillonnage et sur la sécurité des échantillons prélevés. On a signalé que Stillwater avait en place des protocoles d'assurance et de contrôle de la qualité aux deux mines, aux fins de la vérification de l'échantillonnage et des méthodes d'analyse. Pour vérifier le degré de précision des titrages et leur reproductibilité, des prélèvements de pâte tirés des éclats de carottes subissent un deuxième traitement et une autre comparaison. Pour vérifier la possibilité d'erreurs d'étiquetage des échantillons ou contrer les risques de contamination croisée, des échantillons de carotte aveugles accompagnent les lots d'échantillons minéralisés et font l'objet d'une comparaison. Les protocoles de contrôle de l'assurance et de la qualité s'appliquent aussi bien aux échantillons prélevés dans les travaux de mise en valeur de la ressource qu'aux échantillons issus de l'usine de production.

SRK n'a pu examiner directement les données du projet et ne peut se prononcer sur le résultat de vérification des données.

Estimation des ressources minérales et des réserves minérales

Stillwater est inscrite à la New York Stock Exchange et n'est pas un émetteur assujéti au Canada, de sorte qu'elle présente ses réserves minérales conformément aux définitions des réserves figurant dans l'Industry Guide 7 (l'« Industry Guide 7 ») de la Securities and Exchange Commission. Stillwater ne présente pas les ressources et ne calcule pas les réserves conformément aux définitions de l'ICM. SRK souligne que bien que les définitions de l'ICM ne sont pas identiques à celles de l'Industry Guide 7, elles sont à peu près équivalentes. Étant donné qu'elle n'a pas accès au complexe Stillwater ni aux renseignements internes de Stillwater concernant les estimations des réserves, SRK ne peut vérifier ni rapprocher en fonction des définitions de l'ICM les réserves présentées pour le complexe Stillwater. Par conséquent, on suppose que les réserves minérales présentées pour le complexe Stillwater sont conformes à l'Industry Guide 7 et que les réserves présentées conformément à l'Industry Guide 7 sont conformes aux définitions de l'ICM.

Stillwater utilise des méthodes statistiques reconnues dans le secteur pour calculer les réserves minérales, lesquels calculs sont fondés sur l'interpolation entre des points échantillons et la projection au-delà de points échantillons. L'interpolation et la projection sont limitées par certains facteurs modificateurs, comme les limites géologiques, les considérations économiques et les pratiques minières prudentes. Les points échantillons sont des carottes de sondage recueillies à divers intervalles à l'échelle du reef J-M provenant de forages en surface et de forages effectués à partir de galeries souterraines. Les résultats de tous les points échantillons provenant de la zone des réserves minérales sont évalués et pris en compte dans le calcul des ressources sous-jacentes aux réserves minérales.

Dans le cas des réserves minérales prouvées (ressources mesurées), les intervalles entre les échantillons varient de 25 à 100 pieds, mais ils sont généralement de 50 pieds, autant à l'horizontale qu'à la verticale. Les données d'échantillon pour les réserves minérales prouvées sont composées de données de relevé, de données lithologiques et de résultats de titrages. Les données sont analysées au moyen d'un logiciel de modélisation en trois dimensions afin de produire un modèle tridimensionnel des ressources sous forme de bloc. Les valeurs de titrage sont analysées plus en détail au moyen d'une technique de modélisation géostatistique (krigeage) afin d'établir la distribution de la teneur dans le modèle tridimensionnel. La dilution est ensuite appliquée au modèle, puis un tonnage et une teneur dilués sont calculés pour chaque bloc. Les tonnes de minerai et de stériles, les onces contenues et la teneur sont ensuite calculées et additionnées pour tous les blocs. Un pourcentage de ressources exploitables fondé sur les valeurs historiques des unités géologiques est appliqué avant de procéder au calcul final du tonnage et de la teneur des réserves prouvées.

Deux types de teneur de coupure sont reconnus pour le reef J-M : une teneur de coupure géologique et une teneur de coupure économique. La teneur de coupure géologique, soit 0,3 once troy de palladium et de platine par tonne, est une caractéristique inhérente du reef J-M et est utilisée pour calculer les réserves prouvées et probables. La teneur de coupure économique est inférieure à la teneur de coupure géologique. La teneur de coupure économique est établie pour chaque enlèvement et dépend principalement de la capacité excédentaire du concentrateur et des caractéristiques géologiques du front de taille.

Les réserves probables sont fondées sur des projections plus longues, d'un rayon maximal de 1 000 pieds au-delà de la limite des points d'intersection entre le reef J-M et les trous de forage en surface et souterrains dont ont été extraits des échantillons. La modélisation statistique et la continuité établie du reef J-M, telle que déterminée par les travaux menés jusqu'à présent, viennent appuyer la confiance technique manifestée par Stillwater à l'égard des estimations du tonnage et de la teneur sur cette distance de projection. Les estimations du tonnage et de la teneur des réserves probables s'appuient sur la projection de facteurs calculés à partir de blocs de réserves prouvées adjacents ou, lorsqu'elles sont disponibles, à partir de données de forage au diamant.

L'Industry Guide 7 renferme des lignes directrices techniques, juridiques et économiques pour la présentation des réserves. Par le passé, ces lignes directrices n'ont pas restreint les réserves de Stillwater, et elles n'ont pas restreint les réserves au 31 décembre 2006. Selon ces lignes directrices, le minerai peut être classé dans les réserves prouvées ou probables si son extraction et sa vente génèrent des flux de trésorerie cumulatifs non actualisés positifs. Stillwater utilise le cours du marché moyen combiné des ÉGP pour les 12 derniers trimestres et le cours du marché actuel des ÉGP pour établir ces flux de trésorerie cumulatifs non actualisés. Dans le cas des réserves au 31 décembre 2006, ce cours moyen s'est établi à 409,57 \$ l'once, ce qui reflète les cours moyen du palladium et du platine pour les 12 derniers trimestres, soit respectivement 250,39 \$ l'once et 961,27 \$ l'once.

Les réserves sont définies comme la partie d'un gisement minéral qui pourrait être extraite ou produite de manière rentable et légale au moment où les réserves sont établies. Les réserves prouvées sont définies comme les réserves pour lesquelles : a) la quantité est calculée selon des dimensions indiquées par les affleurements, les tranchées, les galeries ou les trous de forage et la teneur ou la qualité est établie à partir des résultats d'un échantillonnage détaillé; et b) les emplacements où sont effectués les inspections, l'échantillonnage et les mesures sont suffisamment rapprochés et les caractéristiques géologiques sont suffisamment définies pour que la taille, la forme, la profondeur et le contenu minéral soient bien établis. Les réserves probables sont définies comme les réserves dont la quantité et la teneur ou la qualité sont établies au moyen de données similaires à celles utilisées pour les réserves prouvées, mais pour lesquelles les emplacements où sont effectués les inspections, l'échantillonnage et les mesures sont plus éloignés entre eux ou moins bien répartis.

Le degré de certitude des réserves probables est inférieur à celui des réserves prouvées, mais il est suffisant pour supposer de la continuité entre les points d'observation. Les réserves prouvées et probables reflètent les variations dans les ÉGP contenus et les incidences structurelles sur le reef J-M. Ces variations sont le résultat d'influences sédimentaires et structurelles localisées sur la répartition des minéralisations d'ÉGP exploitables. Les domaines géologiques compris dans les limites des réserves des deux mines comportent des zones où le reef J-M n'est aucunement exploitable et des zones où il est entièrement exploitable. L'estimation des réserves tient compte de ces hypothèses.

Les réserves prouvées de Stillwater devraient généralement être extraites au moyen des infrastructures existantes. Des dépenses en immobilisations supplémentaires seront nécessaires pour extraire les réserves probables de Stillwater.

Au 31 décembre 2006, les réserves prouvées et les réserves probables de Stillwater s'établissaient comme suit :

	<u>Au 31 décembre 2006</u> <u>Tonnes</u> (en milliers)	<u>Au 31 décembre 2006</u> <u>Teneur moyenne</u> (oz/tonne) ¹⁾	<u>Au 31 décembre 2006</u> <u>Onces contenues</u> (en milliers) ¹⁾²⁾
Mine Stillwater			
Réserves prouvées	2 775	0,66	1 818
Réserves probables	<u>15 539</u>	<u>0,63</u>	<u>9 749</u>
Total des réserves prouvées et probables	18 314	0,63	11 567
Mine East Boulder			
Réserves prouvées	2 011	0,45	902
Réserves probables	<u>22 116</u>	<u>0,48</u>	<u>10 579</u>
Total des réserves prouvées et probables	24 127	0,48	11 481
Total des réserves de Stillwater et d'East Boulder			
Réserves prouvées	4 786	0,57	2 721
Réserves probables	<u>37 656</u>	<u>0,54</u>	<u>20 327</u>
Total des réserves prouvées et probables	42 442	0,54	23 048

Notes :

- 1) Onces de palladium et de platine in situ selon un ratio d'environ 3,56 parts de palladium pour une part de platine. Le mine Stillwater présente un ratio de 3,5 pour 1, et la mine East Boulder, de 3,6 pour 1.
- 2) Des pertes d'extraction et de traitement d'environ 12,8 % doivent être déduites pour obtenir le nombre estimatif d'onces récupérables.

SRK n'est pas en mesure de déterminer la durée de vie de la mine compte tenu des réserves probables étant donné que Stillwater n'a pas encore publié cette information. Stillwater déclare que, en date du 31 décembre 2006 et se fondant uniquement sur les réserves prouvées, la mine Stillwater a encore une durée de vie de 40 mois et la mine East Boulder, de 45 mois. Aux taux de production actuels au complexe Stillwater et en incluant les réserves probables, Stillwater pourrait exploiter ses sites miniers pendant encore plusieurs années.

Exploitation minière

Stillwater

La mine Stillwater est une mine souterraine située sur la partie est du reef J-M. Les installations de la mine sont établies dans la vallée de Stillwater, sur un terrain de 2 450 acres occupé aux termes d'un permis. Les installations comprennent un concentrateur, un vestiaire, une installation de traitement des eaux, des bureaux, un entrepôt, un atelier, un chevalement et une salle de treuils.

Stillwater utilise deux méthodes d'extraction mécanique : l'exploitation par galerie remblayée et l'exploitation par sous-niveaux abattus. Le reef est exploité par rabattage et les zones excavées sont remplies de stériles. En 2006, l'extraction mécanique a représenté environ 85 % du total des tonnes extraites. Stillwater détermine la méthode d'extraction appropriée pour chacune des chambres en fonction d'analyses techniques. À la mine Stillwater, Stillwater a mis en valeur un segment de 5,9 milles du reef J-M allant de 2 000 à 7 000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le minerai est accessible au moyen d'un puits vertical de 1 950 pieds et d'un réseau de galeries horizontales et de descenderies creusées en parallèle à la direction du reef J-M, à des intervalles de 150 à 300 pieds. Sept galeries principales ont été creusées à partir de têtes en surface sur les pentes ouest et est de la vallée de Stillwater, à des élévations allant de 5 000 à 5 900 pieds au-dessus du niveau de la mer. Stillwater aménage actuellement une descenderie à partir d'une élévation de 3 200 pieds afin d'atteindre et de mettre en valeur des zones du centre de la mine inférieures à celles atteintes par le puits existant. À la fin de 2006, cette descenderie se prolongeait jusqu'à 2 052 pieds.

Stillwater utilise 29 galeries latérales inclinées au mur, six vérins principaux et des excavations verticales à la mine Stillwater pour assurer l'accès du personnel et du matériel, le transport des fournitures, le drainage, l'entrée et l'évacuation de l'air au moyen de systèmes de ventilation, le roulage des matériaux abattus, l'accès à l'installation de remblai, l'entreposage de la poudre et l'évacuation d'urgence. Stillwater a indiqué en 2006 qu'elle entendait utiliser davantage l'abattage sélectif au cours des trois ou quatre prochaines années. L'exploitation par sous-niveau sera de moins en moins utilisée, tandis que l'exploitation par coupe et remblai augmentera pour représenter jusqu'à 35 % de la totalité de l'exploitation.

East Boulder

À East Boulder, le reef J-M est accessible au moyen de deux tunnels horizontaux d'une longueur de 18 500 pieds et d'un diamètre de 15 pieds. Les tunnels d'accès croisent le corps minéralisé à environ 6 450 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le corps minéralisé est actuellement mis en valeur au moyen de quatre niveaux de galeries latérales inclinées au mur parallèles au corps minéralisé totalisant environ 26 000 pieds et de deux rampes principales totalisant environ 11 250 pieds. Le corps minéralisé est accessible au moyen de réseaux de rampes verticales creusées à des intervalles d'environ 1 200 pieds le long du gisement. Actuellement, les principales méthodes d'extraction sont l'exploitation par sous-niveaux abattus et l'exploitation par galerie remblayée. En 2005, Stillwater a commencé à utiliser l'abattage sélectif à la mine East Boulder, en ayant recours à l'exploitation par coupe et remblai. À la fin de 2006, cette dernière méthode représentait environ 12 % de la production d'East Boulder.

Stillwater a indiqué que l'abattage sélectif sera de plus en plus utilisé au cours des trois ou quatre prochaines années à la mine East Boulder. Dans le cadre de l'adoption de l'abattage sélectif, l'exploitation par sous-niveau sera de moins en moins utilisée, tandis que l'exploitation par coupe et remblai augmentera pour représenter jusqu'à 75 % de la totalité de l'exploitation. L'abattage sélectif vise à accroître la récupération des réserves de minerai en utilisant une méthode d'exploitation mieux adaptée aux caractéristiques du minerai, à diminuer la mise en valeur secondaire et les coûts connexes, à réduire la dilution du minerai en rapprochant la largeur de la face de taille et la largeur du minerai, de sorte qu'un minerai d'une teneur plus élevée sera acheminé au concentrateur, et à atténuer la dépendance à l'égard du gros matériel d'extraction mobile, réduisant du fait les dépenses en immobilisations et les coûts de soutien.

Traitement

Les installations de traitement de Stillwater comprennent un concentrateur à chaque mine, qui sert à broyer le minerai et à extraire les sulfures métalliques contenus, ainsi qu'une fonderie et une affinerie de métaux communs situées à Columbus, au Montana. La capacité prévue du concentrateur de la mine Stillwater est de 3 000 tonnes par jour, tandis que celle du concentrateur de la mine East Boulder est d'environ 2 000 tonnes par jour. Le minerai concassé est transféré dans le concentrateur, mélangé avec de l'eau et broyé en boue dans le circuit de traitement afin de libérer de la matrice les sulfures métalliques renfermant des EGP. Divers réactifs sont ajoutés à la boue pour séparer les sulfures utiles des stériles dans le circuit de flottation. Dans ce circuit, les sulfures métalliques sont séparés par flottation, recyclés, broyés de nouveau et séparés par flottation une fois

de plus afin de produire un concentré apte à subir des traitements supplémentaires. Le concentré de flottation est filtré et transporté au complexe métallurgique de Stillwater à Columbus, au Montana. Une partie des stériles est utilisée comme matériau de remblai dans le cadre d'autres activités minières. Le reste est entreposé dans des digues à stériles en surface. Le taux de récupération des ÉGP de l'usine de Stillwater s'est maintenu à 92 % en 2006, 2005 et 2004, tandis que celui de l'usine d'East Boulder s'est établi à 89 % en 2006 et 2005 et à 88 % en 2004.

Stillwater exploite un complexe d'affinage métallurgique à Columbus, au Montana, où sont traités les ÉGP. La capacité d'affinage est d'environ 120 tonnes de concentré et de résidus de convertisseur catalytique par jour. Stillwater exploite également une affinerie de métaux communs située sur un terrain dont elle propriétaire, qui est adjacent à la fonderie. L'affinerie utilise le procédé breveté Sherritt, qui fait appel à l'acide sulfurique pour dissoudre le nickel, le cuivre, le cobalt et le fer résiduel dans la matte de convertisseur. L'enlèvement de ces métaux valorise sensiblement la fraction d'ÉGP contenue dans la matte de convertisseur, qui passe de 1,5 % à 37 % d'ÉGP. La raffinerie produit un gâteau d'ÉGP, dont l'affinage final est confié à des raffineurs de métaux précieux tiers.

Les installations de traitement de Stillwater récupèrent également du rhodium (environ 3 000 à 4 000 onces par année), de l'or (environ 11 000 onces par année), de l'argent (environ 6 000 onces par année), du cuivre (environ 900 000 livres par année) et du nickel (environ 1,6 million de livres en 2006). Ces minéraux et autres éléments sont traités comme sous-produits et vendus au prix du marché en vigueur.

Contrats

Stillwater a conclu avec ses clients trois contrats à long terme qui prévoient des prix planchers garantis pour les métaux provenant de la production minière, notamment des contrats de vente à long terme avec General Motors Corporation et Ford Motor Company portant sur le palladium et le platine provenant de ses mines. Aux termes de ces contrats, Stillwater s'est actuellement engagée à vendre entre 80 % et 100 % de sa production de palladium et 70 % de sa production de platine jusqu'à la fin de 2010. Les prix de vente des métaux sont légèrement inférieurs aux prix du marché. Le reliquat de la production minière n'est pas engagé aux termes de ces contrats et peut être vendu aux prix du marché.

Charges d'exploitation et dépenses en immobilisations

En 2006, les charges décaissées de la mine Stillwater se sont établies à 280 \$/oz comparativement à 314 \$/oz en 2005, alors que celles de la mine East Boulder se sont établies à 326 \$/oz comparativement à 346 \$/oz en 2005. Le total des coûts de production s'est établi à 400 \$/oz à Stillwater et à 501 \$/oz à East Boulder.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES TERRAINS MINIERES

Description des réserves et des ressources minérales

Les tableaux suivants présentent des données sur les réserves et ressources de chacun des droits de redevances présentés sous les rubriques « Principaux droits de redevance minière », « Importants droits de redevance minière », « Importantes participations » et « Autres droits de redevance minière » à moins que les renseignements concernant un terrain en particulier ne soient pas disponibles. Sauf indication contraire, les réserves et les ressources appartiennent à l'ensemble de l'exploitation minière et ne sont pas propres aux droits de redevance sur l'exploitation minière compris dans le portefeuille de redevances. Ces données sont uniquement fondées sur les renseignements publiés par les propriétaires ou les exploitants des terrains et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante par Franco-Nevada, Newmont ou ses consultants, y compris SRK. On peut obtenir de plus amples renseignements concernant chacun des terrains énumérés en consultant les documents publiés par leurs propriétaires et exploitants respectifs.

Chacun des propriétaires ou exploitants publie les données relatives à ses réserves et ressources en conformité avec le Règlement 43-101 et les définitions de l'ICM adoptées par ce règlement, sauf dans les cas signalés par un « * ». Ce symbole indique que les réserves et ressources du terrain ont été calculées en conformité avec un code étranger reconnu par le Règlement 43-101 et indiqué sous le nom du terrain. On peut obtenir de plus amples renseignements concernant les réserves et les ressources établies selon les codes étrangers en se reportant au titre « Rapprochement des définitions de l'ICM » de la présente rubrique. Sauf indication contraire, les ressources ne comprennent pas les réserves, ou les sources du domaine public ne précisent pas si elles sont incluses ou non. Voir la rubrique « Description du portefeuille de redevances — Sommaire des redevances minières ».

Réserves minérales

Or

Terrain	PROUVÉES			PROBABLES			TOTAL		
	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)
Goldstrike	65 807 tonnes	0,135 oz/tonne	8 874	47 061 tonnes	0,150 oz/tonne	7 082	112 868 tonnes	0,141 oz/tonne	15 956
Marigold (SFP/VEK) (Barrick Gold Corporation pour ½)	16 664 tonnes	0,022 oz/tonne	360	17 626 tonnes	0,020 oz/tonne	348	34 290 tonnes	0,021 oz/tonne	708
Marigold (SFP/VEK) (Goldcorp Inc. pour ⅔)	30 230 t	0,74 teneur/t	720	31 590 t	0,68 teneur/t	700	61 820 t	0,71 teneur/t	1 420
Bald Mountain	75 366 tonnes	0,033 oz/tonne	2 470	34 556 tonnes	0,029 oz/tonne	987	109 922 tonnes	0,031 oz/tonne	3 457
Robinson	117 625 t	0,26 teneur/t	1 000	4 776 t	0,22 teneur/t	34	122 401 t	0,26 teneur/t	1 034
Cerro San Pedro	—	—	—	—	—	—	85 813 t	0,55 teneur/t	1 517 ¹⁾
Hollister (Ivanhoe)	519,8 t	34,40 teneur/t	573,7	269,7 t	35,18 teneur/t	304,5	789,5 t	34,67 teneur/t	878,2
Mesquite	114 390 tonnes	0,017 oz/t	1 931	45 914 tonnes	0,018 oz/t	836	160 304 tonnes	0,017 oz/tonne	2 767
Tasiast	761 t	3,24 teneur/t	80	11 223 t	2,66 teneur/t	960	11 984 t	2,70 teneur/t	1 040
Mt. Muro *JORC	—	—	—	950 t	7,4 teneur/t	—	950 t	7,4 teneur/t	—
North Lanut *JORC	Riska : 1 089 t	Riska : 1,19 teneur/t	Riska : 41,8	Riska : 2 133 t	Riska : 1,84 teneur/t	Riska : 126,1	4 370 t	1,62 teneur/t	227,4
	Pile de stockage : 98 t	Pile de stockage : 1,52 teneur/t	Pile de stockage : 4,8	Effendi : 1 050 t	Effendi : 1,62 teneur/t	Effendi : 54,7			
Eskay Creek	104 tonnes	0,731 oz/tonne	76	32 tonnes	0,844 oz/tonne	27	136	0,757 oz/tonne	103
Wiluna *JORC	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mouska ²⁾	720 t	7,7 teneur/t	179,3	706 t	7,6 teneur/t	172,7	1 426 t	7,7 teneur/t	352
New Celebration ³⁾ *SAMREC	500 t	0,93 teneur/t	14	3 900 t	1,89 teneur/t	237	4 400 t	1,79 teneur/t	251
Henty	—	—	—	741 tonnes	0,266 oz/tonne	197 000	741 tonnes	0,266 oz/tonne	197 000
Dee Gold	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pinson	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Holloway & Holt	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Admiral Hill	—	—	—	1 963 t	1,1 teneur/t	71,31	1 963 t	1,1 teneur/t	71,31
Bronzewing *JORC	—	—	—	8 838 t	1,9 teneur/t	544	8 838 t	1,9 teneur/t	544
Calcatreu	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Detour Lake	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Interlake	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ity ⁴⁾	1 094,491 t	5,34 teneur/t	187,671	342,126 t	4,84 teneur/t	53,261	1 436,546	5,22 teneur/t	240,932
Moolart Well	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Perama Hill	—	—	—	—	—	—	—	—	—

ÉGP

Terrain	PROUVÉES			PROBABLES			TOTAL		
	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)
Stillwater *Industry Guide 7	4 786 t	0,57 oz/tonne	2 721	37 656 t	0,54 oz/tonne	20 327	42 442 t	0,54 oz/tonne	23 048
Pandora ⁵⁾ *SAMREC	200 tonnes	4,14 teneur/tonne	—	—	—	—	200 tonnes	4,14 teneur/tonne	—

Nickel

Terrain	Type de minerai (s'il y a lieu)	PROUVÉES		PROBABLES		TOTAL	
		Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)	Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)	Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)
Falcondo *JORC	—	43,9	1,22	8,8	1,18	—	—
Mt. Keith *JORC	Mine à ciel ouvert	107	0,58	57	0,55	164	0,57
	Pile de stockage	30	0,51	—	—	30	0,51

Argent

Terrain	PROUVÉES			PROBABLES			TOTAL		
	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)
Cerro San Pedro	—	—	—	—	—	—	85 813 t	22,5 teneur/t	62 076 ¹⁾
Rosemont	126 120 tonnes	0,14 oz/t	—	366 607 tonnes	0,12 oz/t	—	492 727 tonnes	0,12 oz/t	—
Hollister	519,8 t	186,08 teneur/t	3 103,4	269,7 t	139,18 teneur/t	1 204,4	789,5 t	170,06 teneur/t	4 307,8
Mt. Muro	—	—	—	950 t	61 teneur/t	—	950 t	61 teneur/t	—
Eskay Creek	104 tonnes	38,66 oz/tonne	4 021	32 tonnes	40,19 oz/tonne	1 296	136 tonnes	39,02 oz/t	5 307
Calcatreu	—	—	—	—	—	—	—	—	—
King Vol	—	—	—	1 317 t	36 teneur/t	—	1 317 t	36 teneur/t	—

Cuivre

Terrain	Teneur de coupure	PROUVÉES			PROBABLES			TOTAL		
		Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur (%)	Onces (en milliers)	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur (%)	Cu contenu (en milliers)	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur (%)	Cu contenu (en milliers)
Robinson	—	117 625 t	0,69	810 t	4 776 t	0,72	35 t	122 401 t	0,69	845 t
Rosemont	Sulfure >= RNEP de 3,29 \$/t à la teneur de coupure	126 120 tonnes	0,50	—	366 607 tonnes	0,46	—	492 727 tonnes	0,47	—
	Oxydes >= RNEP de 1,77 \$/tonne	9 938	0,19	—	39 507	0,17	—	49 445	0,18	—
Mouska	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
King Vol	—	—	—	—	1 317 t	0,7	—	1 317 t	0,7	—

Molybdène

Terrain	PROUVÉES		PROBABLES		TOTAL	
	Tonnes (en millions)	Teneur (%)	Tonnes (en millions)	Teneur (%)	Tonnes (en millions)	Teneur (%)
Rosemont	126 120 tonnes	0,015	366 607 tonnes	0,015	492 727 tonnes	0,015

Fer

Terrain	Type de minerai (s'il y a lieu)	PROUVÉES		PROBABLES		TOTAL	
		Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)	Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)	Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)
Peculiar Knob	—	13,1	62,7	2,3	63 %	—	—

Zinc

Terrain	Type de minerai (s'il y a lieu)	PROUVÉES		PROBABLES		TOTAL	
		Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)	Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)	Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)
King Vol	—	—	—	1 317 t	11,2	1 317 t	11,2

Ressources minérales

Or

Terrain	MESURÉES			INDIQUÉES			PRÉSUMÉES		
	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)
Goldstrike	13 353 tonnes	0,084 oz/tonne	1 121	10 974 tonnes	0,118 oz/t	1 292	2 648 tonnes	0,260 oz/tonne	688
Marigold (SFP/VEK) (Barrick Gold Corporation pour ½)	12 683 tonnes	0,018 oz/tonne	222	18 846 tonnes	0,018 oz/tonne	333	88 212 tonnes	0,011 oz/tonne	1 012
Marigold (SFP/VEK) (Goldcorp Inc. pour ½)	12 700 tonnes	0,67 teneur/t	270	18 240 tonnes	0,71 teneur/t	420	122 530 tonnes	0,43 teneur/t	1 680
Bald Mountain	15 037 tonnes	0,035 oz/tonne	527	8 252 tonnes	0,036 oz/tonne	297	17 290 tonnes	0,023 oz/tonne	398
Robinson ⁶⁾									
teneur de coupure en Cu de 0,2 %	554 280 t	0,22 teneur/t	3 156	155 910 t	0,14 teneur/t	681	89 056 t	0,05 teneur/t	338
teneur de coupure en Cu de 0,4 %	180 766 t	0,27 teneur/t	1 386	23 983 t	0,16 teneur/t	131	8 353 t	0,09 teneur/t	34
teneur de coupure en Cu de 0,6 %	95 341 t	0,30 teneur/t	791	12 265 t	0,17 teneur/t	67	2 388 t	0,12 teneur/t	10
teneur de coupure en Cu de 0,8 %	56 726 t	0,28 teneur/t	459	8 269 t	0,15 teneur/t	44	1 684 t	0,11 teneur/t	7
teneur de coupure en Cu de 1,0 %	33 955 t	0,27 teneur/t	270	4 312 t	0,15 teneur/t	22	714 t	0,09 teneur/t	3
Cerro San Pedro ⁶⁾	106 289 t	0,55 teneur/t	1 880	9 929 t	0,48 teneur/t	153	3 176 t	0,44 teneur/t	45
Hollister ⁶⁾									
0,25 oz/tonne	560 tonnes	1,04 oz/tonne	584	343	1,00 oz/tonne	344	805	1,08 oz/tonne	872
0,35 oz/tonne	448 tonnes	1,23 oz/tonne	551	280	1,16 oz/tonne	326	627 tonnes	1,31 oz/tonne	820
Mesquite	27 393 tonnes	0,02 oz/tonne	546	25 944 tonnes	0,021 oz/t	556	7 000 tonnes	0,020 oz/t	—
Tasiast ⁶⁾	860 t	3,17 teneur/t	88	13 693 t	2,59 teneur/t	1 142	18 633 t	1,94 teneur/t	1 165
Mt. Muro ⁶⁾ *JORC	4 300 t	0,2 teneur/t	—	9 600 t	1,5 teneur/t	—	140 t	5,9 teneur/t	—
North Lanut *JORC									
Riska	125 t	1,27 teneur/t	5,1	1 654 t	0,81 teneur/t	43,1	4 072 t	1,05 teneur/t	137,5
Effendi	—	—	—	2 463 t	0,79 teneur/t	62,8	655 t	0,99 teneur/t	20,8
Talugon	—	—	—	—	—	—	600 t	2,59 teneur/t	50
Durian	3 704 t	1,08 teneur/t	128,6	3 573 t	0,84 teneur/t	96,5	4 758 t	0,7 teneur/t	111,7
Osela	1 716 t	1,48 teneur/t	81,6	1 326 t	1,17 teneur/t	49,9	1 797 t	0,9 teneur/t	50,8
Eskay Creek	22 tonnes	0,636 oz/tonne	14	14 tonnes	0,786 oz/tonne	11	56 tonnes	0,357 oz/tonne	20
Wiluna *JORC	200,917 t	2,41 teneur/t	15,548	1 672,972 t	5,91 teneur/t	318,034	2 314,958 t	5,84 teneur/t	434,875
Mouska ²⁾⁶⁾	1 278 t	6,3 teneur/t	259,8	2 940 t	5,2 teneur/t	489,5	3 231 t	4,7 teneur/t	486,2
New Celebration ^{3) 6)} *SAMREC	2 300 t	1,97 teneur/t	148	24 900 t	1,75 teneur/t	1 398	5 900 t	1,76 teneur/t	332
Henty	—	—	—	56 tonnes	0,196 oz/tonne	11	151 tonnes	0,245 oz/tonne	37
Dee Gold	—	—	—	7 210 t	2,11 teneur/t	490	400 t	2,07 teneur/t	30
Pinson	1 152,4 tonnes	0,454 oz/tonne	523,2	1 353,5 tonnes	0,399 oz/tonne	540,6	3 374,5 tonnes	0,340 oz/tonne	1 146,6
Holloway & Holt	728 t	7,0 teneur/t	165	3 294 t	7,5 teneur/t	799	1 154 t	7,3 teneur/t	270
Admiral Hill ⁶⁾	—	—	—	4 667 t	0,8 teneur/t	123	1 710 t	1,4 teneur/t	77
Bronzewing ⁶⁾ *JORC	—	—	—	10 572 t	2,0 teneur/t	696	2 001 t	1,8 teneur/t	120
Calcatreu	—	—	—	6 155 t	3,04 teneur/t	602,54	1 876 t	2,10 teneur/t	125,92
Detour Lake	—	—	—	20 045 t	2,14 teneur/t	1 379,5	35 435,5 t	1,80 teneur/t	2 035,65
Interlake	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ity ⁴⁾	1 408,268 t	5,17 teneur/t	234,243	541,708 t	4,60 teneur/t	80,115	145,741 t	3,50 teneur/t	16,397
Moolart Well	—	—	—	23 500 t	1,05 teneur/t	789	34 500 t	0,70 teneur/t	775
Perama Hill	—	—	—	11 710 t	3,62 teneur/t	1 363	330 t	2,58 teneur/t	27

ÉGP

Terrain	MESURÉES			INDIQUÉES			PRÉSUMÉES		
	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)
Stillwater *Industry Guide 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pandora ⁵⁾ *SAMREC	11 600 tonnes	4,59 teneur/tonne	—	23 400 tonnes	4,01 teneur/tonne	—	32 200 tonnes	3,97 teneur/tonne	—

Nickel

Terrain	Type de minerai (s'il y a lieu)	MESURÉES		INDIQUÉES		PRÉSUMÉES	
		Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)	Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)	Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)
Falcondo ⁶⁾ *JORC	—	38,5	1,56	23,9	1,43	5,1	1,4
Mt. Keith ⁶⁾ *JORC	Mine à ciel ouvert	246	0,54	117	0,47	30	0,48
	Pile de stockage	30	0,51	—	—	—	—
	Pile de stockage oxydée	—	—	—	—	23	0,62

Argent

Terrain	MESURÉES			INDIQUÉES			PRÉSUMÉES		
	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur	Onces (en milliers)
Cerro San Pedro ⁶⁾	106 289 t	20,3 Teneur/t	69 371	9 929 t	19,7 Teneur/t	6 289	3 176 t	21,7 Teneur/t	2 215
Rosemont ⁶⁾ Teneur de coupure en oxydes : 0,10 % Cu	14 300 tonnes	—	—	60 200 tonnes	—	—	30 000 tonnes	—	—
	Teneur de coupure en sulfures : 0,20 % Cu	120 400 tonnes	0,15 oz/tonne	17 500	422 700 tonnes	0,12 oz/tonne	49 000	163 000 tonnes	0,06 oz/tonne
Hollister ⁶⁾ 0,25 oz/tonne	560 tonnes	6,09 oz/tonne	3 413	343 tonnes	5,09 oz/tonne	1 744	805	3,94 oz/tonne	3 169
	0,35 oz/tonne	448 tonnes	6,98 oz/tonne	3 124	280	5,78 oz/tonne	1 618	627	4,32 oz/tonne
Mt. Muro ⁶⁾	4 300 t	27 Teneur/t	—	9 600	31 Teneur/t	—	140 t	55 Teneur/t	—
Eskay Creek	22 tonnes	30,41 oz/tonne	669	14 tonnes	45,36 oz/tonne	635	56 tonnes	8,57 oz/tonne	480
Calcatreu	—	—	—	6 155 t	28,1 Teneur/t	5 569,330	1 867 t	19,4 Teneur/t	1 166
King Vol	—	—	—	—	—	—	1 969 t	43 Teneur/t	—

Cuivre

Terrain	Teneur de coupure	MESURÉES			INDIQUÉES			PRÉSUMÉES		
		Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur (%)	Contained Cu (en milliers)	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur (%)	Cu contenu (en milliers)	Tonnes métriques (t)/ Tonnes (en milliers)	Teneur (%)	Cu contenu (en milliers)
Robinson ⁶⁾	0,20 % Cu	554 280 t	0,55	2 510 t	155 910 t	0,44	532	89 056	0,32	256
	0,40 % Cu	180 766 t	0,84	1 472 t	23 983 t	0,82	188	8 353	0,72	53
	0,60 % Cu	95 341 t	1,17	1 063 t	12 265 t	1,20	133	2 388	1,40	25
	0,80 % Cu	56 726 t	1,52	797 t	8 269 t	1,48	105	1 684	1,83	20
	1,0 % Cu	33 955 t	1,84	594 t	4 312 t	1,78	70	714	2,37	11
Rosemont ⁶⁾	Oxydes : 0,10	14 300 tonnes	0,21	61 000 lb	60 200 tonnes	0,20	236 000 lb	30 000 tonnes	0,20	121 000 lb
	Sulfures : 0,20	120 400 tonnes	0,55	1 312 lb	422 700 tonnes	0,49	4 109 lb	163 000 tonnes	0,43	1 386 000 lb
Mouska	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
King Vol	—	—	—	—	—	—	—	1 969	0,8	—

Molybdène

Terrain	Teneur de coupure	MESURÉES			INDIQUÉES			PRÉSUMÉES		
		Tonnes (en milliers)	Teneur (%)	Lb Mo (en milliers)	Tonnes (en milliers)	Teneur (%)	Mo contenu (en milliers)	Tonnes (en milliers)	Teneur (%)	Mo contenu (en milliers)
Rosemont ⁶⁾	Oxydes : 0,10	14 300	—	—	60 200	—	—	30 000	—	—
	Sulfures : 0,20	120 400	0,016	38 500	422 700	0,014	118 400	163 000	0,007	22 800

Fer

Terrain	Type de minerai (s'il y a lieu)	MESURÉES		INDIQUÉES		PRÉSUMÉES	
		Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)	Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)	Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)
Peculiar Knob	—	13,4	63,7	4,1	63,4	1,5	64,5

Zinc

Terrain	Type de minéral (s'il y a lieu)	MESURÉES		INDIQUÉES		PRÉSUMÉES	
		Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)	Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)	Tonnes métriques (en millions)	Teneur (%)
King Vol	—	—	—	—	—	1,969	14,0

Notes :

- 1) Seule la somme totale des réserves est indiquée dans le document source le plus récent.
- 2) Les données relatives aux réserves et aux ressources sont celles de la division Doyon, qui est constituée des mines d'or Mouska et Doyon.
- 3) Les données relatives aux réserves et aux ressources sont celles de l'ensemble du projet South Kal, dont New Celebration ne représente qu'une partie.
- 4) Les données relatives aux réserves et aux ressources sont fondées uniquement sur la participation de 51 % attribuable à La Mancha dans la mine Ity., au moment où l'information a été publiée. La participation attribuable à La ManCha dans la mine Ity s'établit actuellement à 45,9 %.
- 5) Les données relatives aux réserves et aux ressources représentent la participation de 42,5 % attribuable à Anglo Platinum dans la coentreprise Pandora seulement.
- 6) Les ressources mesurées et indiquées comprennent les réserves.

Rapprochement des définitions de l'ICM

Franco-Nevada présente dans le présent prospectus certaines estimations des ressources et des réserves de terrains visés par les redevances minières qui ne sont pas fondées sur les définitions de l'ICM, mais plutôt sur les dispositions des codes régissant l'information sur les ressources et les réserves minérales suivants :

- Le code intitulé *Australasian Code for Reporting of Mineral Resources and Reserves* établi par le Joint Ore Reserves Committee de l'Australasian Institute of Mining and Metallurgy, de l'Australian Institute of Geoscientists et du Mineral Council of Australia, dans sa version modifiée (le « code JORC »);
- Le code intitulé *South African Code for Reporting of Mineral Resources and Mineral Reserves* établi par le South African Mineral Committee sous les auspices du South African Institute of Mining and Metallurgy, dans sa version modifiée (le « code SAMREC »);
- Le guide à l'intention du secteur minier intitulé *Description of Property by Issuers Engaged or to be Engaged in Significant Mining Operations* contenu dans les Securities Act Industry Guides publiés par la Securities and Exchange Commission des États-Unis, dans sa version modifiée (l'« Industry Guide 7 »);

(collectivement les « codes étrangers »). Les estimations fondées sur les codes étrangers sont considérées comme acceptables selon le Règlement 43-101 dans certaines circonstances.

Dans chaque cas, les données sur les ressources et les réserves présentées dans les présentes reproduisent telles quelles les estimations publiées antérieurement par le propriétaire du terrain en question, sans mention des données sous-jacentes utilisées pour établir ces estimations. Par conséquent, Franco-Nevada n'est pas en mesure de rapprocher les estimations de ressources et de réserves établies en fonction des dispositions de codes étrangers et celles des définitions de l'ICM. Franco-Nevada a demandé à SRK, en qualité d'ingénieurs expérimentés dans l'établissement d'estimations de ressources et de réserves à l'aide des définitions de l'ICM et de chacun des codes étrangers, de confirmer dans quelle mesure une estimation établie selon un code étranger différerait d'une estimation établie selon les définitions de l'ICM. SRK a confirmé que, bien que les définitions de l'ICM ne soient pas identiques à celles des codes étrangers, les lignes directrices de ces derniers sont pour l'essentiel similaires à celles de l'ICM et, en règle générale, permettent la publication de données sur les réserves et les ressources similaires pour l'essentiel. SRK a en outre confirmé que, quoiqu'elle ne soit pas en mesure de vérifier quelles méthodes ont été utilisées pour préparer, selon les codes étrangers, les estimations reproduites dans les présentes, elle-même utiliserait, dans les faits, les mêmes méthodes pour préparer une estimation de ressources et de réserves et établir un rapport sur cette estimation que ce soit sur le fondement des définitions de l'ICM ou de l'un ou l'autre de ces codes étrangers. SRK ajoute deux réserves à cette confirmation, à savoir que (i) l'Industry Guide 7 interdit la publication de données sur les ressources et ne permet que la publication de données sur les réserves et (ii) l'Industry Guide 7 impose des exigences prescriptives au sujet des prix présumés des métaux utilisés dans le calcul des réserves que le personnel de la SEC interprète comme exigeant l'utilisation des prix moyens historiques de trois ans alors que les définitions de l'ICM et de chacun des codes étrangers permettent à l'auteur d'une estimation sur les ressources et les réserves d'établir, selon son appréciation, des prix présumés des métaux raisonnables dans ses calculs.

**RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES SUPPLÉMENTAIRES
SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ**

Relevé des données relatives aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz

NMCCL, filiale de Newmont, a retenu les services de GLJ pour que celle-ci évalue les réserves de pétrole brut et de gaz naturel des terrains importants et estime la valeur des produits d'exploitation nets futurs attribuables à ces réserves. GLJ a livré un rapport en conformité avec les exigences du Règlement 51-101. Le rapport de GLJ portant la date du 15 mai 2007 est établi en date du 31 décembre 2006 et comporte un addenda daté du 18 octobre 2007. Le rapport de GLJ a été dressé à partir des hypothèses et des indications sur les méthodes énoncées dans le manuel COGE.

Toutes les estimations de produits d'exploitation futurs figurant dans le rapport de GLJ sont données après déduction des redevances, des frais de mise en valeur, des coûts de production et des coûts d'abandon relatifs à tous les terrains importants auxquels des réserves ont été attribuées, mais compte non tenu des divers frais indirects comme les frais d'administration et les dépenses de recouvrement des frais généraux. Les produits d'exploitation nets futurs estimatifs figurant dans les tableaux qui suivent ne représentent pas nécessairement la valeur marchande des réserves des terrains importants. Rien ne garantit que les hypothèses de prix et coûts prévisionnels que contient le rapport de GLJ se réaliseront, et les écarts pourraient être importants. Les notes des tableaux contiennent d'autres hypothèses et réserves ayant trait notamment aux coûts. Les estimations des ressources récupérées et des réserves des terrains importants qui sont présentées ci-après ne sont effectivement que des estimations et les réserves réelles pourraient être différentes des chiffres qui en sont donnés.

Données relatives aux réserves (prix et coûts constants)

Les tableaux qui suivent présentent un relevé des réserves de pétrole brut et de gaz naturel ainsi que de la valeur des produits d'exploitation nets futurs de NMCCL au 31 décembre 2006, telles que les a calculées GLJ au moyen de prix et de coûts constants et telles qu'elle les présente dans son rapport. Les prix employés pour l'évaluation à prix constants sont donnés sous la rubrique « Prix et coûts constants ». En raison de l'arrondissement des fractions en nombres entiers, il se peut que les totaux de certains tableaux ne correspondent pas à la somme des chiffres qui y figurent.

CATÉGORIE DE RÉSERVES	Pétrole léger et moyen			Pétrole lourd			Gaz naturel			Liquides de gaz naturel			Total d'équivalent pétrole		
	kb bruts	kb nets	kb société	kb bruts	kb nets	kb société	Mpi ³ bruts	Mpi ³ nets	Mpi ³ société	kb bruts	kb nets	kb société	kbep bruts	kbep nets	kbep société
Prouvées															
Exploitées	1 503	2 075	2 300	0	174	174	3	10 223	10 223	0	450	450	1 504	4 403	4 628
Mises en valeur inexploitées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non mises en valeur	557	723	780	0	0	0	0	166	166	0	10	10	557	761	817
Total des réserves prouvées	2 060	2 798	3 079	0	174	174	4	10 388	10 388	0	460	460	2 060	5 164	5 445
Total des réserves probables	973	1 295	1 424	0	25	25	0	3 072	3 072	42	199	204	1 016	2 031	2 165
Total des réserves prouvées et des réserves probables	3 033	4 094	4 504	0	199	199	4	13 460	13 461	42	659	664	3 076	7 195	7 610

Valeur actualisée nette des produits d'exploitation nets futurs (prix et coûts constants)

Le tableau qui suit présente la valeur actualisée nette des produits d'exploitation nets futurs attribuables aux catégories de réserves indiquées ci-dessus, avant et après déduction des charges futures d'impôt, calculée sans actualisation, et actualisée au taux de 10 %.

<u>Catégorie de réserves</u>	Valeur actualisée nette des produits d'exploitation nets futurs	
	Avant impôts, calculée au taux d'actualisation de (%/an)	
	0 %	10 %
	(en milliers de dollars CA)	
Prouvées		
Exploitées	180 612 \$	101 991 \$
Mises en valeur inexploitées	—	—
Non mises en valeur	31 616	15 755
Total des réserves prouvées	212 228	117 746
Total des réserves probables	85 196	26 320
Total des réserves prouvées et des réserves probables .	297 424	144 066
<u>Catégorie de réserves</u>	Valeur actualisée nette des produits d'exploitation nets futurs	
	Après impôts, calculée au taux d'actualisation de (%/an)	
	0 %	10 %
	(en milliers de dollars CA)	
Prouvées		
Exploitées	122 989 \$	68 717 \$
Mises en valeur inexploitées	0	0
Non mises en valeur	22 348	10 797
Total des réserves prouvées	145 338	79 514
Total des réserves probables	58 841	17 766
Total des réserves prouvées et des réserves probables .	204 179	97 279

Produits d'exploitation nets futurs (prix et coûts constants)

Le tableau qui suit présente les produits d'exploitation nets futurs non actualisés attribuables aux réserves prouvées et au total des réserves prouvées et des réserves probables au 31 décembre 2006.

<u>Catégorie de réserves</u>	<u>Produits d'exploitation</u>	<u>Redevances</u>	<u>Frais d'exploitation</u>	<u>Frais de mise en valeur</u>	<u>Coûts d'abandon et de remise en état</u>	<u>Produits d'exploitation nets futurs avant impôts</u>	<u>Charges futures d'impôt</u>	<u>Produits d'exploitation nets futurs après impôts</u>
Prouvées (en milliers de dollars CA)	270 137 \$	27 815 \$	18 500 \$	11 028 \$	565 \$	212 228 \$	66 891 \$	145 388 \$
Total des réserves prouvées et des réserves probables (en milliers de dollars CA)	382 982	40 973	24 116	19 863	606	297 424	93 245	204 179

Produits d'exploitation nets futurs par groupe de production (prix et coûts constants)

Le tableau qui suit présente la valeur actualisée nette des produits d'exploitation nets futurs (avant déduction des charges futures d'impôt) par groupe de production, actualisés au taux de 10 %.

	Groupe de production	Produits d'exploitation nets futurs
		avant impôts (actualisés au taux annuel de 10 %) (en milliers de dollars CA)
Total des réserves prouvées		
	Pétrole brut léger et moyen ¹⁾ . .	65 299 \$
	Pétrole lourd ¹⁾	4 113
	Gaz naturel ²⁾	48 334
	Total	<u>117 746</u>
Total des réserves prouvées et des réserves probables		
	Pétrole brut léger et moyen ¹⁾ . .	82 282 \$
	Pétrole lourd ¹⁾	4 396
	Gaz naturel ²⁾	57 388
	Total	<u>144 066</u>

Notes :

- 1) Comprend le gaz dissous et d'autres sous-produits.
- 2) Comprend des sous-produits mais non le gaz dissous.

Prix et coûts constants

Le tableau qui suit présente les hypothèses de prix et coûts constants employées dans le rapport de GLJ relativement aux valeurs nettes des produits d'exploitation nets futurs ainsi que les taux d'inflation employés pour calculer les frais d'exploitation et les dépenses en immobilisations. GLJ est un évaluateur de réserves qualifié indépendant qui a été nommé conformément au Règlement 51-101. Les prix constants du pétrole brut et du gaz naturel sont fondés sur les prix affichés le 31 décembre 2006 établis par GLJ. Les hypothèses de prix constants supposent le maintien des lois, des règlements et des frais d'exploitation en vigueur à la date du rapport de GLJ.

Exercice	WTI à Cushing (Oklahoma) \$ US/b	Pétrole brut léger non corrosif à Edmonton 40° API \$ CA/b	Pétrole brut de Bow River à Hardisty qualité exportation \$ CA/b	Gaz naturel Prix canadien AECO-C \$ CA/Mbtu	LGN Propane à Edmonton \$ CA/b	LGN Butane à Edmonton \$ CA/b	LGN Pentanes plus à Edmonton \$ CA/b	Inflation %/an	Taux de change \$ US/\$ CA
2006 (fin d'exercice)	60,85 ²⁾	67,58 ³⁾	48,86 ⁴⁾	6,07 ⁵⁾	43,25	54,06	71,55 ⁶⁾	0,0	0,8581 ¹⁾

Notes : Il s'agit des prix effectivement affichés à la date de référence ; les autres prix de référence ont été calculés en fonction des écarts de prix historiques.

- 1) Taux à midi de la Banque du Canada.
- 2) Energy Information Administration des États-Unis (prix au comptant FAB du WTI à Cushing (Oklahoma)).
- 3) Moyenne des prix affichés le 31 décembre 2006 par l'Impériale, Shell, Flint Hill, Petro-Canada, BP et Suncor.
- 4) Moyenne des prix affichés le 31 décembre 2006 par l'Impériale, Flint Hill, EnCana et BP.
- 5) Prix du règlement le même jour à la NGX.
- 6) Moyenne des prix affichés le 31 décembre 2006 par Shell, Flint Hill, EnCana et BP.

Données relatives aux réserves (prix et coûts prévisionnels)

Le tableau qui suit présente un relevé des réserves de pétrole brut et de gaz naturel ainsi que de la valeur des produits d'exploitation nets futurs de NMCCCL au 31 décembre 2006, telles que les a calculées GLJ au moyen de prix et de coûts prévisionnels et telles qu'elle les présente dans son rapport. Les prix employés pour l'évaluation à prix prévisionnels sont donnés sous la rubrique « Prix et coûts prévisionnels ». En raison de l'arrondissement des fractions en nombres entiers, il se peut que les totaux de certains tableaux ne correspondent pas à la somme des chiffres qui y figurent.

CATÉGORIE DE RÉSERVES	RELEVÉ DES RÉSERVES														
	Pétrole léger et moyen			Pétrole lourd			Gaz Naturel			LGN			Total d'équivalent pétrole		
	kb bruts	kb nets	kb société	kb bruts	kb nets	kb société	Mpi ³ bruts	Mpi ³ nets	Mpi ³ société	kb bruts	kb nets	kb société	kb bruts	kb nets	kb société
Prouvées															
Exploitées	1 503	2 075	2 299	0	174	174	3	10 441	10 441	0	463	463	1 504	4 453	4 677
Mises en valeur inexploitées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non mises en valeur	<u>557</u>	<u>726</u>	<u>780</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>166</u>	<u>166</u>	<u>0</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>557</u>	<u>763</u>	<u>817</u>
Total des réserves prouvées	2 060	2 801	3 079	0	174	174	4	10 607	10 607	0	473	473	2 060	5 216	5 494
Total des réserves probables	<u>973</u>	<u>1 297</u>	<u>1 424</u>	<u>0</u>	<u>25</u>	<u>25</u>	<u>0</u>	<u>3 187</u>	<u>3 187</u>	<u>42</u>	<u>206</u>	<u>211</u>	<u>1 016</u>	<u>2 059</u>	<u>2 191</u>
Total des réserves prouvées et des réserves probables	<u>3 033</u>	<u>4 098</u>	<u>4 503</u>	<u>0</u>	<u>199</u>	<u>199</u>	<u>4</u>	<u>13 793</u>	<u>13 793</u>	<u>42</u>	<u>679</u>	<u>684</u>	<u>3 076</u>	<u>7 274</u>	<u>7 685</u>

Valeur actualisée nette des produits d'exploitation nets futurs (prix et coûts prévisionnels)

Le tableau qui suit présente la valeur actualisée nette des produits d'exploitation nets futurs attribuables aux catégories de réserves indiquées ci-dessus, avant et après déduction des charges futures d'impôt, calculée sans actualisation, et actualisée au taux de 5 %, 10 %, 15 % et 20 %.

Catégorie de réserves	Valeur actualisée nette des produits d'exploitation nets futurs Avant impôts, calculée au taux d'actualisation de (%/an)				
	0 %	5 %	10 %	15 %	20 %
	(en milliers de dollars CA)				
Prouvées					
Exploitées	219 700 \$	149 117 \$	114 413 \$	93 900 \$	80 328 \$
Mises en valeur inexploitées	0	0	0	0	0
Non mises en valeur	<u>31 386</u>	<u>21 484</u>	<u>15 409</u>	<u>11 486</u>	<u>8 838</u>
Total des réserves prouvées	251 086	170 601	129 822	105 386	89 166
Total des réserves probables	<u>113 632</u>	<u>53 027</u>	<u>30 241</u>	<u>19 528</u>	<u>13 711</u>
Total des réserves prouvées et des réserves probables	<u>364 718</u>	<u>223 628</u>	<u>160 063</u>	<u>124 914</u>	<u>102 876</u>

Catégorie de réserves	Valeur actualisée nette des produits d'exploitation nets futurs Après impôts, calculée au taux d'actualisation de (%/an)				
	0 %	5 %	10 %	15 %	20 %
	(en milliers de dollars CA)				
Prouvées					
Exploitées	150 081 \$	101 196 \$	77 245 \$	63 132 \$	53 820 \$
Mises en valeur inexploitées	0	0	0	0	0
Non mises en valeur	<u>22 181</u>	<u>14 952</u>	<u>10 539</u>	<u>7 704</u>	<u>5 801</u>
Total des réserves prouvées	172 262	116 147	87 784	70 836	59 621
Total des réserves probables	<u>78 589</u>	<u>36 302</u>	<u>20 449</u>	<u>13 031</u>	<u>9 026</u>
Total des réserves prouvées et des réserves probables	<u>250 851</u>	<u>152 449</u>	<u>108 233</u>	<u>83 867</u>	<u>68 647</u>

Produits d'exploitation nets futurs (prix et coûts prévisionnels)

Le tableau qui suit présente les produits d'exploitation nets futurs non actualisés attribuables aux réserves prouvées et au total des réserves prouvées et des réserves probables, au 31 décembre 2006.

<u>Catégorie de réserves</u>	<u>Produits d'exploitation</u>	<u>Redevances</u>	<u>Frais d'exploitation</u>	<u>Frais de mise en valeur</u>	<u>Coûts d'abandon et de remise en état</u>	<u>Produits d'exploitation nets futurs avant impôts</u>	<u>Charges futures d'impôt</u>	<u>Produits d'exploitation nets futurs après impôts</u>
Total des réserves prouvées (en milliers de dollars CA)	<u>314 349 \$</u>	<u>28 806 \$</u>	<u>22 087 \$</u>	<u>11 595 \$</u>	<u>775 \$</u>	<u>251 086 \$</u>	<u>78 824 \$</u>	<u>172 262 \$</u>
Total des réserves prouvées et des réserves probables (en milliers de dollars CA)	<u>461 209</u>	<u>44 111</u>	<u>30 033</u>	<u>21 476</u>	<u>870</u>	<u>364 718</u>	<u>113 867</u>	<u>250 851</u>

Produits d'exploitation nets futurs par groupe de production (prix et coûts prévisionnels)

Le tableau qui suit présente la valeur actualisée nette des produits d'exploitation nets futurs (avant déduction des charges futures d'impôt) par groupe de production, actualisés au taux de 10 %.

<u>Catégorie de réserves</u>	<u>Groupe de production</u>	<u>Produits d'exploitation nets futurs avant impôts (actualisés au taux annuel de 10 %) (en milliers de dollars CA)</u>
Total des réserves prouvées	Pétrole léger et moyen ¹⁾	65 441 \$
	Pétrole lourd ¹⁾	4 246
	Gaz naturel ²⁾	<u>60 135</u>
	Total	<u>129 822</u>
Total des réserves prouvées et des réserves probables	Pétrole léger et moyen ¹⁾	83 382 \$
	Pétrole lourd ¹⁾	4 563
	Gaz naturel ²⁾	<u>72 118</u>
	Total	<u>160 063</u>

Notes :

1) Comprend le gaz dissous et d'autres sous-produits.

2) Comprend des sous-produits mais non le gaz dissous.

Prix et coûts prévisionnels

Le tableau qui suit présente les hypothèses de prix et coûts prévisionnels employées dans le rapport de GLJ relativement aux valeurs nettes des produits d'exploitation nets futurs, ainsi que les taux d'inflation employés pour calculer les frais d'exploitation et les dépenses en immobilisations. GLJ est un évaluateur de réserves qualifié indépendant qui a été nommé conformément au Règlement 51-101. Les prix prévisionnels du pétrole brut et du gaz naturel sont fondés sur les prix affichés le 31 décembre 2006 établis par GLJ. Les hypothèses de prix prévisionnels supposent le maintien des lois, des règlements et des frais d'exploitation en vigueur à la date du rapport de GLJ.

Exercice	WTI à Cushing (Oklahoma) \$ US/b	Pétrole brut léger non corrosif à Edmonton 40° API \$ CA/b	Pétrole brut de Bow River à Hardisty qualité exportation \$ CA/b	Gaz naturel Prix canadien AECO – C/NIT \$ CA/Mbtu	LGN Propane à Edmonton \$ CA/b	LGN Butane à Edmonton \$ CA/b	LGN Pentanes plus à Edmonton \$ CA/b	Inflation %/an	Taux de change \$ US/\$ CA
2007 (exercice complet)	62,00	70,25	49,00	7,20	45,00	56,25	71,75	2,0	0,870
2008	60,00	68,00	49,00	7,45	43,50	50,25	69,25	2,0	0,870
2009	58,00	65,75	48,75	7,75	42,00	48,75	67,00	2,0	0,870
2010	57,00	64,50	48,25	7,80	41,25	47,75	65,75	2,0	0,870
2011	57,00	64,50	49,00	7,85	41,25	47,75	65,75	2,0	0,870
2012	57,50	65,00	49,50	8,15	41,50	48,00	66,25	2,0	0,870
2013	58,50	66,25	50,25	8,30	42,50	49,00	67,50	2,0	0,870
2014	59,75	67,75	51,50	8,50	43,25	50,25	69,00	2,0	0,870
2015	61,00	69,00	52,50	8,70	44,25	51,00	70,50	2,0	0,870
2016	62,25	70,50	53,50	8,90	45,00	52,25	72,00	2,0	0,870
2017	63,50	71,75	54,50	9,10	46,00	53,00	73,25	2,0	0,870
2018 et par la suite	+2,0 %/an	+2,0 %/an	+2,0 %/an	+2,0 %/an	+2,0 %/an	+2,0 %/an	+2,0 %/an	2,0	0,870

Présentation des réserves en fonction de la méthode comptable employée

NMCCCL n'était pas et Franco-Nevada ne sera pas propriétaire d'aucune participation minoritaire dans des sociétés pétrolières et gazières. Par conséquent, aucune réserve n'est attribuable à une participation minoritaire.

AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES

Réserves non mises en valeur

Les réserves prouvées et les réserves probables non mises en valeur, compte tenu des prix et coûts prévisionnels, ont été estimées conformément aux procédures et aux normes contenues dans le manuel COGE. Franco-Nevada est titulaire de participations de concessionnaire et de droits de redevance sans participation à l'exploitation dans ses terrains pétroliers et gaziers et, par conséquent, elle n'établit pas l'échéancier de mise en valeur de ces terrains. Il appartient aux exploitants de ces terrains de décider de la mise en valeur de ces actifs, le rôle de Franco-Nevada, à titre de titulaire d'une participation de concessionnaire, se bornant à payer sa quote-part des dépenses associées à sa participation de concessionnaire. Pour ce qui est des terrains contenant des réserves prouvées non mises en valeur, consulter les tableaux précédents sous les rubriques « Données relatives aux réserves (prix et coûts prévisionnels) » et « Valeurs actualisées nettes des produits d'exploitation nets futurs (prix et coûts prévisionnels) ».

Facteurs ou incertitudes significatifs

Franco-Nevada ne prévoit pas d'incertitudes significatives qui pourraient avoir des répercussions sur ses réserves actuelles, si ce n'est la volatilité usuelle des prix des marchandises et des frais d'exploitation ainsi que les modifications proposées au régime de redevances sur le pétrole et le gaz naturel en Alberta, qui pourraient faire augmenter sensiblement les redevances actuellement versées au gouvernement de l'Alberta. Ces éléments n'auront d'incidence que sur les participations de concessionnaire détenues par Franco-Nevada en Alberta. Voir la rubrique « Facteurs de risques — Risques liés aux activités minières et aux activités pétrolières et gazières ».

Frais de mise en valeur futurs

Le tableau qui suit présente les frais de mise en valeur qui ont été déduits dans l'estimation des produits d'exploitation nets futurs attribuables aux réserves prouvées de Franco-Nevada présentée dans le rapport de GLJ et calculée au moyen de prix et des coûts constants.

Catégorie	DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ANNUELLES (en milliers de dollars CA)												Par la suite	Total non actualisé	Total actualisé à 10 %
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018			
Total des réserves prouvées	2 656	1 738	1 376	1 177	1 015	913	515	458	425	209	77	77	391	11 028	8 090
Total des réserves prouvées et des réserves probables	2 681	3 097	2 485	1 639	1 531	1 252	1 018	1 134	1 132	1 067	816	509	1 502	19 863	13 007

Le tableau qui suit présente les frais de mise en valeur qui ont été déduits dans l'estimation des produits d'exploitation nets futurs attribuables aux réserves prouvées de Franco-Nevada présentée dans le rapport de GLJ et calculée au moyen de prix et des coûts prévisionnels.

Catégorie	DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ANNUELLES (en milliers de dollars CA)												Par la suite	Total non actualisé	Total actualisé à 10 %
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018			
Total des réserves prouvées	2 632	1 747	1 407	1 225	1 076	987	563	512	485	245	94	95	525	11 595	8 354
Total des réserves prouvées et des réserves probables	2 656	3 128	2 552	1 705	1 622	1 348	1 124	1 275	1 298	1 251	975	614	1 927	21 476	13 702

Franco-Nevada prévoit que financer ses frais de mise en valeur futurs estimatifs au moyen du fonds de roulement. Franco-Nevada ne s'attend pas à ce que ces coûts rendent non rentable la mise en valeur d'un terrain ni à ce qu'ils aient une incidence importante sur les réserves ou les produits d'exploitation nets futurs présentés. Tous les coûts seront engagés en dollars canadiens.

AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PÉTROLE ET LE GAZ

Contrats à terme

Franco-Nevada ne possède aucun contrat à terme de pétrole ou de gaz naturel.

Renseignements supplémentaires concernant les coûts d'abandon et de remise en état

Franco-Nevada a des obligations permanentes en matière d'environnement et est responsable des coûts ultimes d'abandon et de remise en état des terrains dont elle extrait du pétrole, du gaz et des liquides de gaz naturel (y compris les baux de surface, les puits, les installations et les pipelines) au moment de leur abandon, mais ce, uniquement à l'égard de ses participations de concessionnaire dans les unités Weyburn et Midale. Elle n'a par ailleurs aucune obligation permanente à l'égard de ses droits de redevance dans des terrains pétroliers et gaziers. Franco-Nevada constate ses obligations relatives à ses terrains contenant du pétrole, du gaz et des liquides de gaz naturel en estimant la valeur actualisée des coûts futurs qu'elle prévoit engager pour remettre en état et abandonner ces terrains ainsi que le moment où ces coûts devront être engagés au cours de périodes ultérieures.

Les estimations des coûts d'abandon sont actuellement fondées sur 11,6 puits nets à l'égard desquels Franco-Nevada prévoit engager ces coûts. Franco-Nevada s'attend à ce que le montant total non actualisé de ces coûts s'établisse à environ 606 000 \$ CA. De ce montant, Franco-Nevada prévoit qu'environ 28 000 \$ CA (montant non actualisé) seront engagés au cours des trois prochains exercices.

Fiscalité

Franco-Nevada a été récemment constituée en société afin qu'elle achète le portefeuille de redevances. Franco-Nevada devra payer l'impôt au taux prévu d'environ 33 % sur les produits d'exploitation provenant des droits de redevance et des participations de concessionnaire sur le pétrole et le gaz.

Coûts engagés

Le tableau suivant présente les coûts d'acquisition, d'exploration et de mise en valeur des terrains de NMCCCL pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

Emplacement	Terrains prouvés			Terrains non prouvés	Total
	Acquisition de terrains	Exploration	Mise en valeur		
Canada (en milliers de dollars CA)	—	—	3 363 \$	—	3 363 \$

Activités d'exploitation et de mise en valeur

Le tableau suivant présente un sommaire du nombre et du type de puits dont NMCCCL a effectué le forage, seule ou avec d'autres parties, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006. Franco-Nevada a l'intention de poursuivre des activités d'exploration et de mise en valeur similaires. Toutes les activités d'exploration et de mise en valeur actuelles de Franco-Nevada sont concentrées au Canada.

	Bruts	Nets	Puits de pétrole	Puits nets forés		Puits secs
				Puits de gaz	Puits de service	
Puits d'exploration	—	—	—	—	—	—
Puits de mise en valeur Total (Canada)	<u>60</u>	<u>0,81</u>	<u>0,69</u>	<u>0,12</u>	—	—
Total (Canada)	<u>60</u>	<u>0,81</u>	<u>0,69</u>	<u>0,12</u>	—	—

Estimations de la production

Les tableaux suivants présentent les prévisions de production quotidienne moyenne des réserves prouvées et des réserves prouvées et probables par type de produit pour 2007 établies par GLJ, selon un scénario constant et selon un scénario prévisionnel. Toute cette production provient du Canada. La production de gaz naturel provenant des terrains de la zone Edson sera de 20 % supérieure à la production de gaz naturel de Franco-Nevada et l'on prévoit qu'elle comptera pour 93 % de l'ensemble de la production de gaz naturel pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2007. La production de pétrole provenant de l'unité Weyburn sera de 20 % supérieure à la production de pétrole de Franco-Nevada et l'on prévoit qu'elle comptera pour 50 % de l'ensemble de la production de pétrole pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2007.

Production quotidienne moyenne provenant du total des réserves prouvées en 2007 (scénario constant)

Entité	Pétrole léger et moyen		Pétrole lourd		Gaz naturel		Liquides de gaz naturel	
	b/j bruts	b/j nets	b/j bruts	b/j nets	kpi ³ /j bruts	kpi ³ /j nets	b/j bruts	b/j nets
Total des réserves prouvées								
<i>Participations de concessionnaire</i>								
Unité Midale (P.C.)	81	71	0	0	6	6	0	0
Unité Weyburn (P.C.)	331	280	0	0	0	0	0	0
<i>Total des participations de concessionnaire</i>	412	352	0	0	6	6	0	0
<i>Droits de redevance</i>								
Unité Dollard	0	0	0	27	0	0	0	0
Edson	0	0	0	0	0	3 339	0	196
Unité Instow	0	8	0	0	0	1	0	0
Unité consolidée n° 1 de Medicine Hat	0	0	0	0	0	854	0	0
Unité Midale (D.R.)	0	49	0	0	0	4	0	0
Unités diverses de Tidewater	0	4	0	0	0	0	0	0
Unité Rapdan	0	0	0	8	0	0	0	0
Terrain non unifié de Tidewater	0	28	0	0	0	0	0	0
Unité Weyburn (D.R.)	0	131	0	0	0	0	0	0
<i>Total des droits de redevance</i>	0	221	0	36	0	4 198	0	196
Total des réserves prouvées	412	572	0	36	6	4 203	0	196

Production quotidienne moyenne provenant du total des réserves prouvées et probables en 2007 (scénario constant)

Entité	Pétrole léger et moyen		Pétrole lourd		Gaz naturel		Liquides de gaz naturel	
	b/j bruts	b/j nets	b/j bruts	b/j nets	kpi ³ /j bruts	kpi ³ /j nets	b/j bruts	b/j nets
Total des réserves prouvées et probables								
<i>Participations de concessionnaire</i>								
Unité Midale (P.C.)	86	76	0	0	6	6	0	0
Unité Weyburn (P.C.)	372	317	0	0	0	0	0	0
<i>Total des participations de concessionnaire</i>	459	393	0	0	6	6	0	0
<i>Droits de redevance</i>								
Unité Dollard	0	0	0	27	0	0	0	0
Edson	0	0	0	0	0	3 520	0	207
Unité Instow	0	8	0	0	0	1	0	0
Unité consolidée n° 1 de Medicine Hat	0	0	0	0	0	860	0	0
Unité Midale (D.R.)	0	53	0	0	0	4	0	0
Unités diverses de Tidewater	0	4	0	0	0	0	0	0
Unité Rapdan	0	0	0	8	0	0	0	0
Terrain non unifié de Tidewater	0	28	0	0	0	0	0	0
Unité Weyburn (D.R.)	0	147	0	0	0	0	0	0
<i>Total des droits de redevance</i>	0	240	0	36	0	4 385	0	207
Total des réserves prouvées et probables	459	633	0	36	6	4 392	0	207

Production quotidienne moyenne provenant du total des réserves prouvées en 2007 (scénario prévisionnel)

Entité	Pétrole léger et moyen		Pétrole lourd		Gaz naturel		Liquides de gaz naturel	
	b/j bruts	b/j nets	b/j bruts	b/j nets	Kpi ³ /j bruts	Kpi ³ /j nets	b/j bruts	b/j nets
Total des réserves prouvées								
<i>Participations de concessionnaire</i>								
Unité Midale (P.C.)	86	76	0	0	6	6	0	0
Unité Weyburn (P.C.)	368	312	0	0	0	0	0	0
<i>Total des participations de concessionnaire</i>	<i>454</i>	<i>388</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Droits de redevance</i>								
Unité Dollard	0	0	0	27	0	0	0	0
Edson	0	0	0	0	0	3 339	0	196
Unité Instow	0	8	0	0	0	1	0	0
Unité consolidée n° 1 de Medicine Hat	0	0	0	0	0	854	0	0
Unité Midale (D.R.)	0	52	0	0	0	4	0	0
Unités diverses de Tidewater	0	4	0	0	0	0	0	0
Unité Rapdan	0	0	0	8	0	0	0	0
Terrain non unifié de Tidewater	0	28	0	0	0	0	0	0
Unité Weyburn (D.R.)	0	146	0	0	0	0	0	0
<i>Total des droits de redevance</i>	<i>0</i>	<i>239</i>	<i>0</i>	<i>36</i>	<i>0</i>	<i>4 198</i>	<i>0</i>	<i>196</i>
Total des réserves prouvées	454	627	0	36	6	4 204	0	196

Production quotidienne moyenne provenant du total des réserves prouvées et probables en 2007 (scénario prévisionnel)

Entité	Pétrole léger et moyen		Pétrole lourd		Gaz naturel		Liquides de gaz naturel	
	b/j bruts	b/j nets	b/j bruts	b/j nets	Kpi ³ /j bruts	Kpi ³ /j nets	b/j bruts	b/j nets
Total des réserves prouvées et probables								
<i>Participations de concessionnaire</i>								
Unité Midale (P.C.)	86	76	0	0	6	6	0	0
Unité Weyburn (P.C.)	372	315	0	0	0	0	0	0
<i>Total des participations de concessionnaire</i>	<i>459</i>	<i>392</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Droits de redevance</i>								
Unité Dollard	0	0	0	27	0	0	0	0
Edson	0	0	0	0	0	3 520	0	207
Unité Instow	0	0	0	0	0	1	0	0
Unité consolidée n° 1 de Medicine Hat	0	0	0	0	0	860	0	0
Unité Midale (D.R.)	0	53	0	0	0	4	0	0
Unités diverses de Tidewater	0	4	0	0	0	0	0	0
Unité Rapdan	0	0	0	8	0	0	0	0
Terrain non unifié de Tidewater	0	28	0	0	0	0	0	0
Unité Weyburn (D.R.)	0	148	0	0	0	0	0	0
<i>Total des droits de redevance</i>	<i>0</i>	<i>241</i>	<i>0</i>	<i>36</i>	<i>0</i>	<i>4 385</i>	<i>0</i>	<i>207</i>
Total des réserves prouvées et probables	459	633	0	36	6	4 392	0	207

Historique de la production

Le tableau suivant présente les volumes de la production quotidienne moyenne de Franco-Nevada pour le pétrole, le gaz naturel et les liquides de gaz naturel, avant déduction des redevances, pour chaque trimestre de l'exercice 2006 ainsi que pour l'exercice complet.

2006	Production quotidienne moyenne (bep)			
	Pétrole	Gaz naturel	Liquides de gaz naturel	Total
Premier trimestre	963	778	200	1 941
Deuxième trimestre	888	1 130	217	2 235
Troisième trimestre	875	1 124	195	2 194
Quatrième trimestre	907	1 184	202	2 293
Exercice complet	909	1 054	204	2 166

Le tableau suivant présente, pour chaque trimestre de 2006, la moyenne des prix obtenus, des redevances versées, des frais de production engagés et des rentrées nettes réalisées par Franco-Nevada aux chapitres du pétrole, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel.

Pétrole	(\$/b)				
	T1	T2	T3	T4	Exercice
Prix obtenu	53,37 \$	61,48 \$	69,99 \$	56,69 \$	60,38 \$
Redevances versées	3,74	5,93	6,02	4,48	5,01
Frais de production	1,91	2,57	2,81	3,38	2,66
Rentrées nettes	47,72 \$	52,98 \$	61,16 \$	48,83 \$	52,71 \$

Gaz naturel	(\$/kpi ³)				
	T1	T2	T3	T4	Exercice
Prix obtenu	11,78 \$	7,65 \$	6,11 \$	5,79 \$	7,83 \$
Redevances versées	—	—	—	—	—
Frais de production	—	—	—	—	—
Rentrées nettes	11,78 \$	7,65 \$	6,11 \$	5,79 \$	7,83 \$

LGN	(\$/b)				
	T1	T2	T3	T4	Exercice
Prix obtenu	63,51 \$	68,04 \$	67,25 \$	56,46 \$	63,86 \$
Redevances versées	—	—	—	—	—
Frais de production	—	—	—	—	—
Rentrées nettes	63,51 \$	68,04 \$	67,25 \$	56,46 \$	63,86 \$

Le tableau suivant présente, pour chacun des terrains importants, les volumes de production de Franco-Nevada pour le pétrole, le gaz naturel et les liquides de gaz naturel, pour l'exercice 2006.

Production	(kbep)			
	Pétrole	Gaz naturel	Liquides de gaz naturel	Total
Unité de Weyburn	168,6	—	—	168,6
Unité de Midale	54,5	—	—	54,5
Tidewater	26,5	—	—	26,5
Edson	—	279,6	74,3	353,9
Medicine Hat	—	49,6	—	49,6
Autre	81,9	55,9	—	137,8
Total	331,5	385,1	74,3	790,9

SOMMAIRE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES CUMULÉES

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des informations financières cumulées historiques du portefeuille de redevances qui sont tirées des états financiers cumulés vérifiés du portefeuille de redevances pour les exercices de 2004 à 2006 ainsi que des états financiers cumulés non vérifiés du portefeuille de redevances pour les semestres terminés les 30 juin 2007 et 2006. Les tableaux doivent être lus conjointement avec les états financiers cumulés du portefeuille de redevances et les notes y afférentes, les états financiers cumulés pro forma non vérifiés et les notes y afférentes, figurant ailleurs dans le présent prospectus, et le rapport de gestion. Les états financiers cumulés du portefeuille de redevances ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et sont présentés en dollars US.

	Semestres terminés les 30 juin		Exercices terminés les 31 décembre		
	2007	2006	2006	2005	2004
	(en milliers de dollars)				
Redevances sur les métaux précieux et les métaux					
de base	22 175 \$	23 986 \$	48 049 \$	38 379 \$	36 930 \$
Participations pétrolières et gazières	19 161	19 711	37 600	30 402	23 460
Dividendes reçus	7 274	—	2 924	1 505	745
Total des produits	<u>48 610</u>	<u>43 697</u>	<u>88 573</u>	<u>70 286</u>	<u>61 135</u>
Taxes sur la production	1 234	1 549	3 014	1 153	2 192
Charges d'exploitation pétrolière et gazière	476	335	796	2 001	916
Amortissement ¹⁾	5 104	8 363	17 340	18 335	19 394
Frais généraux et frais d'administration ²⁾	2 539	2 953	6 206	5 490	3 597
Réduction de valeur d'actifs	—	—	—	—	410
Total des charges	<u>9 353</u>	<u>13 200</u>	<u>27 356</u>	<u>26 979</u>	<u>26 509</u>
Bénéfice d'exploitation	<u>39 257 \$</u>	<u>30 497 \$</u>	<u>61 217 \$</u>	<u>43 307 \$</u>	<u>34 626 \$</u>
Bénéfice net	25 478 \$	21 873 \$	40 743 \$	27 092 \$	21 501 \$
Autres éléments du résultat étendu	9 983 \$	—	—	—	—
Résultat étendu	35 461 \$	21 873 \$	40 743 \$	27 092 \$	21 501 \$
BAIIA ³⁾	43 930 \$	38 882 \$	78 612 \$	61 634 \$	53 958 \$
Dépenses en immobilisations	1 138 \$	1 706 \$	3 085 \$	2 731 \$	1 138 \$
Flux de trésorerie nets liés à l'exploitation	30 728 \$	26 342 \$	49 623 \$	38 841 \$	36 763 \$
Marge du BAIIA ^{3),4)}	90,4 %	89,0 %	88,8 %	87,7 %	88,3 %

Notes :

- 1) L'amortissement augmentera considérablement à l'avenir par suite de la hausse de la valeur comptable des actifs de la société à la clôture du présent placement, de l'acquisition par la société du portefeuille de redevances et des opérations connexes. Se reporter aux états financiers cumulés pro forma non vérifiés de Franco-Nevada Corporation, lesquels figurent aux pages F.
- 2) La société prévoit engager des frais généraux et frais d'administration de l'ordre de 6 M\$ à 9 M\$ par année dans l'avenir. L'augmentation découle des frais additionnels afférents au fait d'être une société ouverte.
- 3) Le BAIIA n'est pas une mesure du bénéfice reconnue par les PCGR et n'a pas de définition normalisée aux termes des PCGR. Voir la rubrique « Mesures hors PCGR ».
- 4) La marge du BAIIA correspond au BAIIA divisé par le total des produits.

	30 juin 2007	31 décembre	
		2006	2005
	(en milliers de dollars)		
Actif à court terme	9 434 \$	9 436 \$	8 936 \$
Actif à long terme ¹⁾	275 698 \$	270 118 \$	283 963 \$
Passif à court terme	462 \$	916 \$	905 \$

Note :

- 1) Comprend les droits de redevances dans des biens miniers, le montant net des participations pétrolières et gazières, la participation dans Falcondo et d'autres actifs.

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion et les résultats d'exploitation du portefeuille de redevances a été établi en date du présent prospectus et doit être lu parallèlement avec les états financiers cumulés du portefeuille de redevances et les notes y afférentes figurant ailleurs dans le présent prospectus. Y figurent également des énoncés prospectifs faisant intervenir divers risques, incertitudes et autres facteurs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs ». Le présent rapport de gestion porte sur les exercices terminés les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 ainsi que sur les semestres terminés les 30 juin 2006 et 2007 et repose sur les états financiers établis selon les PCGR du Canada.

La situation financière et les résultats d'exploitation du portefeuille de redevances détenu et géré par Newmont ne sont pas nécessairement indicatifs du rendement que Franco-Nevada dégagera dans l'avenir, étant donné que Franco-Nevada aura un capital différemment structuré et que l'accès qu'elle aura au capital et le coût de ce capital seront aussi différents. Même si les équipes de direction de Franco-Nevada et de Newmont sont semblables, il existe des divergences importantes entre les deux. Voir les rubriques « Énoncés prospectifs » et « Facteurs de risque ».

Certains éléments d'information du présent rapport de gestion, notamment ceux évoqués sous la rubrique « Perspectives », constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques, mais représentent les attentes courantes de la direction à l'égard des résultats à venir. Les résultats d'exploitation réels peuvent différer substantiellement des résultats évoqués dans ces énoncés prospectifs, du fait de l'action d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont certaines questions traitées ci-après ou ailleurs dans le présent prospectus, notamment sous les rubriques « Énoncés prospectifs » et « Facteurs de risque ».

Antécédents de Franco-Nevada

Franco-Nevada est une entreprise de redevances et de placement du secteur des ressources naturelles. Franco-Nevada a été constituée en vue de l'acquisition du portefeuille de redevances et elle entend faire fructifier ce portefeuille par la mise en valeur des biens existants ainsi que par des acquisitions et des investissements. Voir la rubrique « Acquisition et opérations connexes ». Le portefeuille de redevances est formé de redevances minières et de participations pétrolières et gazières. Voir la rubrique « Activités de Franco-Nevada ».

L'acquisition du portefeuille de redevances, le présent placement, le placement auprès de la direction et du conseil et la souscription d'emprunts aux termes de la nouvelle facilité de crédit, dont il est tenu compte dans les états financiers cumulés pro forma non vérifiés de Franco-Nevada et les notes y afférentes figurant ailleurs dans le présent prospectus, auront les conséquences suivantes :

- Certaines filiales de Newmont deviendront des filiales en propriété exclusive de Franco-Nevada et leurs résultats entreront dans le périmètre de consolidation de cette dernière en date de l'acquisition.
- Franco-Nevada devra engager de plus lourdes charges sur le plan des frais de gestion et d'administration, du fait qu'elle deviendra une société ouverte autonome. Pour aider à la transition, Franco-Nevada conclura avec Newmont une convention de services de transition au titre de laquelle Newmont conviendra de fournir certains services à Franco-Nevada. Voir la rubrique « Acquisition et opérations connexes — Conventions connexes ».
- La valeur comptable des actifs composant le portefeuille de redevances sera majorée à leur juste valeur par suite des opérations. Cette mesure donnera lieu, pour les exercices ultérieurs, à la passation en charges d'un amortissement nettement plus élevé et à la réduction du bénéfice net de la société, sans toutefois avoir de répercussions sur les flux de trésorerie générés par les activités.
- Franco-Nevada conclura la nouvelle facilité de crédit et en prélèvera 140 M\$ à la clôture, et elle contractera en conséquence des obligations liées au service de la dette.
- Franco-Nevada s'attend à devoir engager des dépenses plus élevées par la suite, sous forme de nouveaux investissements.

Aperçu des droits de redevances et tendances sectorielles

Le portefeuille de redevances est formé essentiellement de droits de redevances hors exploitation sur divers terrains renfermant des métaux précieux et des métaux de base, du pétrole et du gaz naturel, et des minerais industriels. Le portefeuille de redevances autorisera Franco-Nevada à toucher des produits, déduction faite d'éventuels coûts précisés, dont la valeur est liée au prix des marchandises concernées. En raison du peu de lien que les droits de redevance ont généralement avec l'exploitation proprement dite et de leur exposition non couverte à diverses marchandises, les résultats financiers du portefeuille de redevances sont intimement liés à l'évolution du prix des marchandises — notamment aux cours de l'or, des éléments du groupe du platine (« ÉGP »), du pétrole et du gaz naturel — et au volume de production des terrains visés par les droits de redevance. Voir la rubrique « Types de redevances et autres droits ».

La vigueur de la conjoncture mondiale, la hausse de la demande industrielle ainsi que les contraintes avec lesquelles l'offre de marchandises doit composer ont toutes, à leur façon, fait grimper le prix des marchandises. Les prix au comptant moyens des marchandises auxquels la société est surtout exposée sont présentés ci-après :

Prix des marchandises

Marchandise	Semestres terminés les 30 juin		Exercices terminés les 31 décembre		
	2007	2006	2006	2005	2004
Or (\$/oz) ¹⁾	658 \$	590 \$	604 \$	444 \$	409 \$
Pétrole brut WTI (\$/b)	61,58 \$	66,95 \$	66,09 \$	56,59 \$	41,51 \$
Gaz naturel (AECO-C) (\$ CA/Mbtu)	6,51 \$	6,06 \$	5,87 \$	7,92 \$	5,93 \$
Palladium (\$/oz) ¹⁾	355 \$	318 \$	320 \$	201 \$	230 \$
Platine (\$/oz) ¹⁾	1 238 \$	1 111 \$	1 143 \$	896 \$	846 \$
Nickel (LME) (\$/lb)	20,16 \$	7,88 \$	10,96 \$	6,70 \$	6,28 \$

Note :

1) D'après les cours à la fin de la séance d'après-midi à Londres.

Source : Bloomberg et rapport sur formulaire 10-K de Newmont.

Pour une analyse plus détaillée des perspectives à l'égard de l'évolution du prix des marchandises, voir la rubrique « Aperçu du secteur ».

Principales informations financières cumulées

	Semestres terminés les 30 juin		Exercices terminés les 31 décembre		
	2007	2006	2006	2005	2004
	(en milliers de dollars)				
Redevances sur les métaux précieux et métaux					
de base	22 175 \$	23 986 \$	48 049 \$	38 379 \$	36 930 \$
Participations pétrolières et gazières	19 161	19 711	37 600	30 402	23 460
Dividendes reçus	7 274	—	2 924	1 505	745
Total des produits	48 610	43 697	88 573	70 286	61 135
Taxes sur la production	1 234	1 549	3 014	1 153	2 192
Charges d'exploitation pétrolière et gazière	476	335	796	2 001	916
Amortissement ¹⁾	5 104	8 363	17 340	18 335	19 394
Frais généraux et frais d'administration ²⁾	2 539	2 953	6 206	5 490	3 597
Réduction de valeur d'actifs	—	—	—	—	410
Total des charges	9 353	13 200	27 356	26 979	26 509
Bénéfice d'exploitation	39 257 \$	30 497 \$	61 217 \$	43 307 \$	34 626 \$
Bénéfice net	25 478 \$	21 873 \$	40 743 \$	27 092 \$	21 501 \$
Autres éléments du résultat étendu	9 983 \$	—	—	—	—
Résultat étendu	35 461 \$	21 873 \$	40 743 \$	27 092 \$	21 501 \$
BAIIA ³⁾	43 930 \$	38 882 \$	78 612 \$	61 634 \$	53 958 \$
Dépenses en immobilisations	1 138 \$	1 706 \$	3 085 \$	2 731 \$	1 138 \$
Flux de trésorerie nets liés à l'exploitation	30 728 \$	26 342 \$	49 623 \$	38 841 \$	36 763 \$
Marge du BAIIA ^{3),4)}	90,4 %	89,0 %	88,8 %	87,7 %	88,3 %

Notes :

- 1) L'amortissement augmentera considérablement à l'avenir par suite de la hausse de la valeur comptable des actifs de la société à la clôture du placement et de l'acquisition par la société du portefeuille de redevances et des opérations connexes. Se reporter aux états financiers cumulés pro forma non vérifiés de Franco-Nevada Corporation, lesquels figurent aux pages F.
- 2) La société prévoit engager des frais généraux et frais d'administration de l'ordre de 6 M\$ à 9 M\$ par année dans l'avenir. L'augmentation découle des frais additionnels afférents au fait d'être une société ouverte.
- 3) Le BAIIA n'est pas une mesure du bénéfice reconnue par les PCGR et n'a pas de définition normalisée aux termes des PCGR. Voir la rubrique « Mesures hors PCGR ».
- 4) La marge du BAIIA correspond au BAIIA divisé par le total des produits.

	30 juin 2007	31 décembre	
		2006	2005
	(en milliers de dollars)		
Actif à court terme	9 434 \$	9 436 \$	8 936 \$
Actif à long terme ¹⁾	275 698 \$	270 118 \$	283 963 \$
Passif à court terme	462 \$	916 \$	905 \$

Note :

- 1) Comprend les droits de redevances dans des biens miniers, le montant net des participations pétrolières et gazières, la participation dans Falcondo et d'autres actifs.

Résultats d'exploitation

Résultat d'ensemble

Le portefeuille de redevances s'est très bien comporté de 2004 jusqu'au 30 juin 2007, affichant des hausses conséquentes des produits, des BAIIA, des résultats d'exploitation et du bénéfice net. Ces résultats découlent pour l'essentiel de l'évolution favorable du prix des marchandises tout au long de cette période.

Au cours de cette période, les produits tirés de Stillwater ont formé une part croissante du portefeuille, soit 13 % des produits en 2004 et 16 % des produits du semestre terminé le 30 juin 2007. Ce résultat tient principalement à la plus grande proportion de la production de Stillwater à venir de la mine d'East Boulder, à l'égard de laquelle la société peut revendiquer des redevances sur la totalité de la production, contre une partie seulement de la production de la mine de Stillwater.

Alors que le complexe Goldstrike parvient à maturité, les redevances perçues sur l'or provenant de biens comme Bald Mountain et Marigold se sont accrues. La mine Robinson a aussi repris sa production en 2004, procurant un nouvel afflux de redevances liées au cuivre, à l'or et au molybdène. Les produits tirés de ces trois actifs ont augmenté globalement de 0,2 M\$ en 2004 et de 6,3 M\$ en 2006.

Les participations pétrolières et gazières ont été à la fois solides et constantes tout au long de cette période qui a été caractérisée par la montée du prix du pétrole et la volatilité du prix du gaz. En dépit de niveaux de production élevés, le remplacement des réserves a été bon. Au total, les réserves de pétrole et de gaz naturel se chiffraient à 5 592 kbp (selon un ratio de conversion de gaz au pétrole de 6 pour 1) à la fin de l'exercice 2003, contre 5 761 kbp à la fin de l'exercice 2006, soit la date du plus récent rapport sur les réserves.

Même si Newmont n'a pas investi de capital important dans l'acquisition de redevances au cours de la période, bon nombre de redevances lui sont venues de la vente d'actifs secondaires, qui a ajouté au potentiel de valeur du portefeuille pour l'avenir.

Les charges attribuées au portefeuille de redevances n'ont pratiquement pas évolué tout au long de la période, totalisant 26,5 M\$ en 2004 et 27,4 M\$ en 2006. Les frais généraux et frais d'administration se sont accrues par rapport à l'ensemble des charges en raison de l'appréciation du dollar canadien et de la hausse des coûts liés à la conformité de l'information comptable.

Comparaison des semestres terminés les 30 juin 2007 et 2006

Produits

Redevances sur les métaux précieux et les métaux de base

Les redevances sur l'or ont totalisé 12,5 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2007, en baisse de 28 % par rapport à la période correspondante de 2006. Même si le prix moyen de l'or a été de 12 % plus élevé qu'à la même période de l'exercice précédent, les redevances tirées des concessions de Goldstrike ont rapporté des produits de 6,7 M\$ au premier semestre de 2007, contre 11,2 M\$ au premier semestre de 2006. Barrick a déclaré que la teneur du minerai traité à Goldstrike a été inférieure à la teneur de réserve pour le semestre. C'était là, du reste, un effet attendu de la mise en séquence des activités minières. Après le passage à l'extraction par zone plus tôt dans l'année, en fin de période, l'exploitation des mines souterraines avait pratiquement regagné les niveaux attendus.

Les redevances provenant de Stillwater ont totalisé 7,6 M\$ pour la période, en hausse de 36 % sur la période correspondante de 2006. Un rythme d'exploitation plus élevé, conjugué à d'importants crédits de sous-produits, à un prix plus élevé des ÉGP et à une plus grande proportion d'activités d'extraction sur des concessions faisant l'objet de redevances, a contribué à la hausse des produits de Stillwater. Les cours moyens du platine et du palladium ont été respectivement de 11 % et de 12 % supérieurs à ceux de la période comparable de 2006. Stillwater déclare avoir produit 64 000 onces de platine et 213 000 onces de palladium au premier semestre de 2007, contre 67 000 onces de platine et 228 000 onces de palladium à la même période de 2006.

Les redevances sur les métaux de base ont totalisé 2,1 M\$ pour la période, une augmentation de 105 % par rapport à la période correspondante de 2006.

Participations pétrolières et gazières

Les produits tirés des participations pétrolières et gazières ont totalisé 19,2 M\$ pour la période, en baisse de 3 % par rapport à la période correspondante de 2006. Pour le premier semestre de 2007, la production s'est accrue de 32 kbep pour se fixer à 415 kbep, résultat qui a été atténué par un recul du prix pondéré de 44,61 \$ US/bep pour le premier semestre de 2007, soit un repli de 14 % par rapport à la même période de 2006. Ce recul du prix s'explique surtout par la baisse du cours du gaz.

Dividendes

Un dividende substantiel, d'une valeur globale de 7,3 M\$, a été versé sur la participation dans Falcondo pour la période. Aucun dividende n'avait été versé pour la période correspondante de 2006. La propriété de Falcondo a tourné quasiment à pleine capacité pendant la période et le prix du nickel a atteint un sommet historique, s'établissant en moyenne à 20 \$ la livre pour la période. Des projets d'immobilisations sont en cours d'évaluation à Falcondo qui pourraient éventuellement faire baisser les dividendes à court terme, tout en réduisant aussi les charges d'exploitation et en prolongeant la vie utile de la mine.

Charges

Les charges attribuées au portefeuille de redevances ont totalisé 9,4 M\$ pour la période, soit une diminution de 29 % par rapport à la période correspondante de 2006, en raison d'un amortissement pour déplétion moins élevé, qui est passé de 8,4 M\$ à 5,1 M\$ sur 12 mois.

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation s'est établi à 39,3 M\$ pour la période, soit une hausse de 29 % par rapport à la période correspondante de 2006, poussé par l'augmentation des produits et la diminution des charges de la période.

Bénéfice net

Pour la période, le bénéfice net a totalisé 22,5 M\$, soit une hausse de 16 % par rapport à celui de la période correspondante en 2006. Cette augmentation a été contrebalancée par une hausse de la charge d'impôts, qui est passée de 8,6 M\$ en 2006 à 13,3 M\$ en 2007.

BAIIA

Le BAIIA s'est chiffré à 43,9 M\$ pour la période. Cette augmentation de 13 % du BAIIA par rapport à la période comparable de 2006 a suivi, pour l'essentiel, le rythme de l'augmentation des produits pour la période.

État des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation se sont établis à 30,7 M\$, en hausse de 17 % comparativement à la période correspondante de 2006, en raison d'une hausse des produits. Les impôts exigibles se sont élevés à 13,2 M\$ pour le semestre à l'étude contre 12,6 M\$ pour le même semestre de 2006. Les acquisitions de participations dans des biens pétroliers et gaziers se sont chiffrées à 1,1 M\$ contre 1,7 M\$ pour la période correspondante de l'an dernier.

Comparaison des exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005

Produits

Redevances sur les métaux précieux et les métaux de base

Les redevances sur l'or se sont chiffrées à 32,2 M\$ pour la période, en hausse de 15 % par rapport à 2005. L'augmentation de 36 % du cours moyen de l'or, qui est passé de 444 \$ l'once en 2005 à 604 \$ l'once en 2006, a permis d'atténuer la baisse de production de certains biens aurifères du portefeuille. Barrick a déclaré que la production s'était repliée au complexe Goldstrike, passant d'environ 2,0 millions d'onces en 2005 à environ 1,9 million d'onces en 2006, en raison de la teneur moins élevée du minerai extrait. Les redevances de Goldstrike ont totalisé 19,5 M\$ contre 22,4 M\$ en 2005. Les autres redevances sur l'or se sont chiffrées à

12,7 M\$ pour la période, soit 123 % de plus qu'en 2005, en raison de la tendance à la hausse de la production à Marigold, Bald Mountain, Mt. Muro et North Lanut.

Les produits tirés en 2006 des redevances de Stillwater se sont élevés à 13,5 M\$, en hausse de 56 % sur les 8,7 M\$ de 2005. Le prix du palladium a connu un fort regain par rapport au creux de 2005, s'établissant en moyenne à 320 \$ l'once en 2006, soit 59 % de plus qu'en 2005. Le prix du platine s'est aussi renforcé, augmentant de 27 % en glissement annuel par rapport au prix moyen de 1 143 \$ l'once en 2006. La vigueur du cours de ces marchandises, conjuguée à la plus grande production sortie des mines, à la stabilité des coûts de fonte et d'affinage et à la vigueur de la production de métal récupéré comme sous-produits, a contribué à l'augmentation des produits tirés de redevances de Stillwater. Stillwater a produit 138 000 onces et 463 000 onces de platine et de palladium respectivement en 2006, contre 126 000 et 428 000 onces en 2005.

Les redevances sur les métaux de base ont totalisé 2,3 M\$ pour la période, en hausse de 40 % sur 2005, compte tenu notamment d'une hausse des redevances reçues de la mine de Robinson à mesure que la mine de cuivre a continué d'accélérer sa production.

Participations pétrolières et gazières

Les produits de 2006 se sont accrus de 24 % par rapport à 2005, pour atteindre 37,6 M\$. Ont notamment contribué à ce résultat une hausse de 12 % du prix pondéré reçu, lequel s'est établi à 46,98 \$/bep, et une augmentation de la production de 9 %, à 788 kbep.

Dividendes

Les dividendes sur la participation dans Falcondo ont totalisé 2,9 M\$ pour la période, en hausse de 94 % par rapport à la période précédente, par suite surtout d'une augmentation de 64 % des prix du nickel en 12 mois.

Charges

Les charges attribuées au portefeuille de redevances ont totalisé 27,4 M\$ en 2006, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2005 principalement attribuable à la majoration des taxes sur la production.

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation s'est chiffré à 61,2 M\$ pour 2006, soit une augmentation de 41 % par rapport à 2005, conséquence d'une hausse des produits.

Bénéfice net

En 2006, le bénéfice net a totalisé 40,7 M\$, soit une hausse de 50 % par rapport à celui de 2005. La charge d'impôts s'est établie à 20,5 M\$ en 2006, soit une augmentation de seulement 27 % par rapport à celle de 2005.

BAIIA

Le BAIIA a totalisé 78,6 M\$ en 2006. Cette augmentation de 28 % du BAIIA par rapport à 2005 cadre avec la hausse de 28 % des produits de la période.

État des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation ont augmenté de 28 % par rapport à 2005 pour s'établir à 49,6 M\$ en 2006. Cette augmentation s'explique par une hausse du bénéfice net qui a été en partie annulée par une plus grande réduction des impôts sur les bénéfices futurs. Les nouvelles immobilisations corporelles liées aux participations de concessionnaires pétroliers et gaziers se sont chiffrées à 3,0 M\$ en 2006, contre 2,7 M\$ en 2005.

Comparaison des exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004

Produits

Redevances sur les métaux précieux et sur les métaux de base

Les redevances sur l'or ont totalisé 28,1 M\$ pour 2005, soit à peu près au même niveau qu'en 2004. La baisse de la production payable en onces par le complexe Goldstrike et Eskay Creek a été contrebalancée par le cours de l'or qui, en moyenne, a été de 9 % plus élevé qu'en 2004. Barrick a déclaré une augmentation de la production à son complexe Goldstrike, laquelle est passée d'environ 1,9 million d'onces en 2004 à environ 2,0 millions d'onces en 2005, du fait de la teneur plus élevée du minerai d'or extrait et d'un taux de récupération légèrement supérieur, soit de 86,7 %. Selon Barrick, le total des charges décaissées à Goldstrike a été relativement stable, soit 255 \$ par once en 2005 contre 250 \$ par once en 2004. Barrick a annoncé la mise en service d'une centrale au gaz de 115 MW relativement au complexe Goldstrike au quatrième trimestre de 2005, qui devrait l'aider à réduire les charges d'exploitation décaissées de l'ordre de 10 \$ par once en moyenne à Goldstrike pour le reste de la vie utile de la mine.

Les produits tirés des redevances de Stillwater se sont établis à 8,7 M\$ pour 2005, soit une hausse de 5 % par rapport à 2004. Le prix du platine s'est élevé en moyenne à 897 \$ l'once, soit 6 % de plus que le prix moyen de 2004. Le prix du palladium a diminué de 13 % par rapport à 2004, pour s'établir en moyenne à 201 \$ l'once en 2005. Les redevances reçues ont aussi profité des retombées des opérations minières sur une proportion légèrement plus grande de concessions faisant l'objet de redevances qu'en 2004. Stillwater a produit 126 000 et 428 000 onces de platine et de palladium respectivement en 2005, contre 130 000 et 439 000 onces en 2004.

Les produits tirés des redevances sur les métaux de base se sont chiffrés à 1,7 M\$ en 2005, soit une hausse de 110 % par rapport à 2004, en raison surtout de l'augmentation des redevances reçues de la mine de nickel Mount Keith et à la reprise de la perception de redevances sur la mine de cuivre Robinson.

Participations pétrolières et gazières

En 2005, les produits se sont accrus de 29 % pour se fixer à 30,4 M\$. Cette augmentation tient à la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel pendant l'année. Le prix pondéré touché en 2005 s'est établi en moyenne à 41,81 \$/bep, soit 32 % de plus qu'en 2004. En glissement annuel, la production s'est repliée de 1 %, limitant du coup la croissance des produits en 2005.

Dividendes

Les dividendes sur la participation de la société dans Falcondo se sont chiffrés à 1,5 M\$ pour l'exercice, en hausse de 102 % par rapport à l'exercice précédent.

Charges

Les charges attribuées au portefeuille de redevances sont restées constantes en glissement annuel, totalisant 27,0 M\$ en 2005 et 26,5 M\$ en 2004. Une légère baisse de la charge d'amortissement est venue compenser la légère hausse des frais généraux et frais d'administration.

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation a totalisé 43,3 M\$ pour 2005, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2004, rendant compte de la croissance des produits sur 12 mois.

Bénéfice net

En 2005, le bénéfice net a totalisé 27,1 M\$, soit une hausse de 26 % par rapport à celui de 2004. La charge d'impôts s'est établie à 16,2 M\$ en 2005, soit une augmentation de 27 % par rapport à celle de 2004.

BAIIA

Le BAIIA s'est établi à 61,6 M\$ pour l'exercice, soit une augmentation de 14 % par rapport au BAIIA de 2004, en regard d'une augmentation de 15 % des produits pour l'exercice.

État des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation ont augmenté de 6 % par rapport à 2004 pour s'établir à 38,8 M\$ en 2005. Cette augmentation s'explique par une hausse du bénéfice net, qui a été en partie annulée par l'augmentation des redevances à recevoir. Les impôts exigibles se sont élevés à 16,2 M\$ pour l'exercice 2005 contre 13,1 M\$ pour 2004. Les acquisitions de participations dans des biens pétroliers et gazières se sont chiffrées à 1,1 M\$ en 2004 et à 2,7 M\$ en 2005.

Risque de marché

Les principaux risques de marché auxquels fait face la société sont liés à la fluctuation des cours et du volume des ventes de marchandises — tout particulièrement de l'or, des ÉGP, du pétrole et du gaz naturel. La société n'a contracté à cet égard ni instruments de couverture ni contrats à terme et n'a pas l'intention d'en conclure dans l'avenir. La société n'a pas de production minière à couvrir.

Les produits que la société tire de ses activités sont surtout libellés en dollars américains et en dollars canadiens, tout comme la majorité de ses dépenses en trésorerie. La nouvelle facilité de crédit sera libellée en dollars américains. En conséquence, la société s'expose à un risque de change lié aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien et inversement. La société n'a à ce jour contracté aucune opération de couverture sur devises et elle n'a pas l'intention d'en conclure dans l'avenir.

Situation financière, situation de trésorerie et sources de financement

Il est prévu qu'à la clôture du placement, la société aura un solde de trésorerie minime et qu'elle prélèvera des montants sur sa nouvelle facilité de crédit pour financer ses besoins de fonds de roulement. À court terme, les besoins en trésorerie de la société se limitent à sa quote-part des charges d'exploitation et des coûts en capital de ses participations de concessionnaire qui représentent environ 20 % des participations pétrolières et gazières, des frais généraux et frais d'administration, du service de la dette et des frais liés au présent placement. Outre les participations de concessionnaire incluses dans les participations pétrolières et gazières, il n'y a aucune obligation à l'égard de dépenses autres que celles liées à l'acquisition de redevances supplémentaires, ni à l'égard d'autres placements.

La société a conclu une facilité de crédit à terme renouvelable (la « nouvelle facilité de crédit ») de 150 M\$, sur laquelle elle prélèvera 140 M\$, laissant un montant disponible de 10 M\$ à la clôture. Si Newmont n'a pas conservé de participation dans Franco-Nevada à la date de clôture du placement, Franco-Nevada affectera le produit de l'exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire à la réduction du montant impayé aux termes de la nouvelle facilité de crédit. La facilité a une durée de trois ans et peut être reconduite pour des périodes successives de un an avec l'approbation des deux tiers des prêteurs. La facilité est remboursable à échéance, sans versements prévus. Pour une description plus détaillée de cette facilité, voir la rubrique « Financement par emprunts ».

La société a le projet d'affecter les flux de trésorerie qu'elle tire de son exploitation au financement de l'acquisition de redevances, de participations ou de positions à l'égard de projets ou de terrains, ainsi que pour le versement de dividendes. La société peut aussi employer le solde dont elle dispose au titre de la nouvelle facilité de crédit ou accéder aux marchés financiers pour financer d'autres activités de mise en valeur.

Politique en matière de dividende

Il est dans l'intention du conseil d'administration de Franco-Nevada d'autoriser le versement d'un dividende semestriel, sous réserve de la trésorerie disponible après le service de la dette de la société et le financement de ses activités d'investissement. Le montant du dividende sera déterminé à chaque semestre et il est prévu qu'il sera initialement versé à un taux annuel d'environ 1,5 %, fondé sur le prix d'offre. À son gré, le conseil d'administration peut modifier à n'importe quel moment la politique de dividende, et rien ne garantit que Franco-Nevada sera à même de verser les dividendes ou de les soutenir à des niveaux donnés. Voir « Facteurs de risque — Facteurs liés à l'entreprise de Franco-Nevada ».

Obligations contractuelles

Le tableau ci-après résume les obligations contractuelles de la société à la clôture du placement, y compris les paiements venant à échéance d'ici cinq ans et par la suite.

<u>En millions de dollars US</u>	<u>Total</u>	<u>Échéant à moins de 1 an</u>	<u>Échéant dans 1 à 3 ans</u>	<u>Échéant dans 4 ou 5 ans</u>	<u>Échéant après 5 ans</u>
Facilité de crédit à terme renouvelable	140 \$	— \$	140 \$	— \$	— \$
Total des obligations contractuelles	140 \$	— \$	140 \$	— \$	— \$

La société passera une convention avec Newmont relativement à la prestation de services pendant une période de transition limitée. À cet égard, la société aura donc vraisemblablement l'obligation de verser des paiements d'environ ● \$ par mois pendant toute la durée de la transition.

Couvertures de marchandises et arrangements hors bilan

La société n'a pas d'arrangements hors bilan auprès de structures d'accueil, pas plus qu'elle n'a de sociétés affiliées non consolidées.

Estimations comptables critiques

Les états financiers cumulés du portefeuille de redevances inclus dans ce prospectus sont dressés selon les PCGR du Canada. Pour une liste exhaustive des estimations comptables critiques importantes, voir la note 1 afférente aux états financiers cumulés annuels vérifiés du portefeuille de redevances, lesquels sont inclus ailleurs dans le prospectus. Les informations ci-après sont les estimations comptables critiques que la société estime être les plus importantes pour la préparation des états financiers du portefeuille de redevances.

Droits de redevance sur des biens miniers, pétroliers et gaziers

Les droits de redevance comprennent les droits acquis relativement à des biens miniers, des biens pétroliers et gaziers et d'autres droits de redevance liés à des biens aux stades de la production, de la mise en valeur ou de l'exploration. Les droits de redevance sont comptabilisés au coût et capitalisés à titre d'actifs corporels. Les coûts d'acquisition de droits de redevance liés à des biens qui en sont au stade de la production ou de la mise en valeur, pour lesquels le portefeuille de redevances reçoit des montants, sont amortis proportionnellement au rendement sur la durée de vie utile du bien, laquelle est estimée à partir des réserves prouvées et probables. Les coûts d'acquisition de droits de redevance liés à des biens au stade de l'exploration, où il n'y a ni réserves prouvées ni réserves probables, ne sont pas amortis. Dès que les droits liés à des biens au stade de l'exploration sont convertis en réserves prouvées et probables, le coût est amorti sur la durée de vie des biens à l'aide des réserves prouvées et probables.

Dépréciation d'actifs

Le portefeuille de redevances examine et évalue ses actifs à long terme pour déterminer s'ils se sont dépréciés lorsque des événements ou l'évolution des circonstances lui donnent à penser que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Il y a dépréciation lorsque les flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés sont inférieurs à la valeur comptable des actifs. La perte de valeur est mesurée et constatée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont estimés à partir des quantités de minerais récupérables, du cours de l'or et d'autres marchandises (établi à partir des prix courants et historiques, de l'évolution des cours et d'autres facteurs connexes), des niveaux de production et des charges d'exploitation associées à la production. Les estimations du portefeuille de redevances à l'égard des flux de trésorerie futurs reposent sur de multiples hypothèses et il est possible que, à terme, les flux de trésorerie réels divergent sensiblement de ces estimations, vu que les quantités réelles de minerais récupérables, les cours de l'or et d'autres marchandises, les niveaux de production et les charges d'exploitation associées à la production seront, dans chaque cas, assujettis à d'importants risques et incertitudes. La valeur comptable des participations dans des terrains au stade de l'exploration est soumise à un test de dépréciation lorsque des informations confirment qu'il n'y aura aucune production dans l'avenir.

Constatation des produits

Les produits tirés des redevances sont constatés lorsque la direction peut estimer la production exigible des opérations minières, aux termes des conventions de redevances, et que la perception en est raisonnablement assurée. Parfois, le portefeuille de redevances ne pourra accéder à suffisamment d'information sur la production exigible pour faire une estimation raisonnable des produits. Le cas échéant, la constatation des produits est reportée jusqu'à ce que la direction puisse les évaluer raisonnablement. Les écarts entre les estimations des produits tirés des redevances et les montants réels sont ajustés et inscrits dans la période où les montants réels sont connus. Les produits tirés de redevance reçus en nature (généralement sous la forme de lingots d'or) sont comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le titre de propriété est cédé au portefeuille de redevances.

Prises de position comptables récentes

Voir les notes intitulées Récentes prises de position sur la comptabilité dans les notes afférentes aux états financiers combinés vérifiés arrêtés au 31 décembre 2006 du portefeuille de redevances figurant ailleurs dans le présent prospectus.

Perspectives

Produits

Les produits de la société fluctuent directement en fonction du cours des marchandises. À l'heure actuelle, les facteurs mondiaux qui poussent le prix des marchandises à la hausse n'ont pas changé : une économie mondiale en croissance et l'industrialisation fulgurante de pays comme la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie. Il est raisonnable de s'attendre à d'autres augmentations du cours de l'or si le dollar américain continue de se déprécier. L'affaiblissement de l'économie américaine pourrait avoir un effet composé, tant sur le plan de l'affaiblissement du dollar américain que sur le plan de la demande mondiale de marchandises.

La société s'attend à continuer de tirer de solides flux de trésorerie des actifs qui forment le cœur de son portefeuille de redevances. Les réserves du complexe Goldstrike de Barrick et de la mine Stillwater ont une longue durée de vie. De même, les réserves de pétrole et de gaz naturel au Canada sont vastes, et ces biens ont montré jusqu'à présent une grande capacité de remplacement des réserves.

Barrick a indiqué qu'elle s'attendait à traiter des stocks de minerais de moindre teneur au complexe Goldstrike vers la fin de la vie utile de la mine, et la direction prévoit pour l'avenir immédiat une augmentation des redevances reçues du complexe Goldstrike à mesure que les activités de la mine à ciel ouvert des concessions de SJ (redevance de 6 % sur la participation aux bénéfices nets) formeront une part croissante de la production totale. La direction est d'avis que les encaissements sur la participation aux bénéfices nets liée aux concessions de SJ commenceront en 2008 et elle s'attend en outre à recevoir de solides redevances sur le RNEP des concessions Bazza. Barrick a affirmé qu'elle continuera de faire porter ses efforts d'exploration sur le complexe Goldstrike.

Stillwater a rendu publiques les mesures d'amélioration de sa rentabilité par l'extraction de minerais de meilleure qualité à un rythme de production plus élevé. Si Stillwater parvient à ses objectifs, les bénéficiaires des redevances en toucheront les retombées pour chaque période où des travaux d'extraction minière seront effectués sur des biens porteurs de redevances.

Dans l'avenir, une plus grande part de la production des participations pétrolières et gazières devrait être dérivée du pétrole, en raison de la composition des réserves. L'application, dans les unités de Midale et de Weyburn, de procédés de récupération tertiaire par injection miscible de CO₂ pourrait bien aider à relever leurs niveaux de production à venir.

Le portefeuille de redevances comprend des redevances sur 15 biens miniers en voie de mise en valeur ou qui sont à un stade d'exploration avancée. Pour une description de ces biens miniers, voir « Description du portefeuille de redevances ».

Frais généraux et frais d'administration

La société s'attend à une augmentation de ses frais généraux et frais d'administration. Ces charges devraient totaliser environ 9 M\$ par an, à compter de la clôture du présent placement, mais ces dépenses

pourraient être initialement plus élevées pendant que la société prend les moyens pour devenir une entité cotée en Bourse. Cette augmentation des frais généraux et frais d'administration sera liée aux frais d'admission en bourse, aux coûts liés à l'information financière, aux honoraires juridiques et comptables plus élevés, aux mesures liées aux relations avec les investisseurs et aux autres coûts associés à une société ouverte. De plus, la société prévoit l'embauche de personnel technique supplémentaire pour mener à bien ses plans d'expansion, ainsi que de personnel administratif pour aider à l'information financière et aux relations avec les actionnaires. La société prévoit aussi une charge de rémunération hors trésorerie relative aux options sur actions en cours à la clôture d'environ ● M\$ par année.

Amortissement

La valeur comptable des actifs sera majorée à leur juste valeur marchande par suite de l'opération visée. Cette mesure donnera lieu à la passation en charges d'un amortissement nettement plus élevé et à la réduction du bénéfice de la société pour les exercices à venir, sans toutefois avoir de répercussions sur les flux de trésorerie provenant des activités.

Imposition des sociétés

La valeur fiscale des actifs détenus au Canada et aux États-Unis sera portée à la juste valeur marchande par suite de l'opération. Le taux d'épuisement accru se traduira par une baisse des impôts en trésorerie tant au Canada qu'aux États-Unis.

Le taux d'imposition effectif de la société devrait s'établir à environ 36 % en 2008.

La société prévoit qu'une partie du prix d'achat sera attribuée aux actifs incorporels qui sont des éléments amortissables aux fins fiscales américaines.

Mesures hors PCGR

Rapprochement du BAIIA et du bénéfice net

	Semestres terminés les 30 juin		Exercices terminés les 31 décembre		
	2007	2006	2006	2005	2004
	(en milliers de dollars)				
Bénéfice net	25 478 \$	21 873 \$	40 743 \$	27 092 \$	21 501 \$
Charge fiscale	13 348	8 646	20 529	16 207	13 063
Amortissement	5 104	8 363	17 340	18 335	19 394
BAIIA ¹⁾	<u>43 930 \$</u>	<u>38 882 \$</u>	<u>78 612 \$</u>	<u>61 634 \$</u>	<u>53 958 \$</u>

Note :

1) Au titre des PCGR, le BAIIA n'est pas une mesure du bénéfice reconnue, pas plus qu'il n'a de sens normalisé. Voir la rubrique « Mesures hors PCGR ».

DESCRIPTION DES ACTIONS ORDINAIRES

Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de Franco-Nevada est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées; à la date du présent prospectus, ● actions ordinaires étaient en circulation et aucune action privilégiée ne l'était.

Chaque action ordinaire confère à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires de Franco-Nevada. Aucun droit spécial ni aucune restriction de quelque nature que ce soit n'est rattaché aux actions ordinaires. Toutes les actions ordinaires ont égalité de rang en ce qui a trait aux dividendes, aux droits de vote et à la participation à l'actif en cas de liquidation de Franco-Nevada.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Franco-Nevada a l'intention d'adopter une politique en matière de dividendes fondée sur le montant des flux de trésorerie provenant de ses redevances productives. On prévoit actuellement que les dividendes seront initialement déclarés semestriellement, à un taux annuel d'environ 1,5 % du prix d'offre. Le conseil d'administration pourrait modifier cette politique en matière de dividendes à tout moment à sa seule appréciation et rien ne garantit que Franco-Nevada sera en mesure de verser des dividendes ou de maintenir les versements de dividendes à ce niveau. Voir la rubrique « Facteurs de risque — Risques liés à l'entreprise de Franco-Nevada ».

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ

Le tableau ci-dessous présente la structure du capital consolidé de Franco-Nevada au 31 décembre 2007 compte non tenu et compte tenu du présent placement et du placement auprès de la direction et du conseil. Il faut lire ce tableau conjointement avec les états financiers cumulés historiques du portefeuille de redevances et de Franco-Nevada, les notes y afférentes et les états financiers cumulés pro forma et les notes y afférentes, présentés dans le présent prospectus.

	● 2007 compte non tenu du placement	● 2007 compte tenu du placement
Dette		
Nouvelle facilité de crédit	— \$	140 000 000 \$
Capitaux propres		
Actions ordinaires (autorisé en nombre illimité)	● \$	● \$
Total de la structure du capital	● \$	● \$

À la clôture du placement, il est prévu que 140 M\$ seront prélevés sur la nouvelle facilité de crédit.

FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Franco-Nevada mettra en œuvre une stratégie de financement comprenant une facilité de crédit à terme renouvelable et lui assurant le maximum de souplesse afin de gérer adéquatement ses besoins de liquidités à court terme et le financement de sa croissance future.

Sous réserve de la satisfaction de certaines conditions usuelles, certaines institutions financières se sont engagées à mettre à la disposition de Franco-Nevada, à la clôture, une facilité de crédit à terme renouvelable garantie de premier rang pouvant atteindre 150 millions de dollars (la « nouvelle facilité de crédit »). La nouvelle facilité de crédit sera disponible sur une base renouvelable jusqu'à l'échéance, sous réserve de certaines conditions préalables permanentes, y compris les conditions exposées ci-dessous, et sous réserve des clauses de remboursement anticipé obligatoire.

La nouvelle facilité de crédit est destinée aux besoins généraux de l'entreprise, y compris le fond de roulement et les acquisitions permises. D'une durée de trois ans, la nouvelle facilité de crédit est remboursable à l'échéance et ne prévoit aucun remboursement du capital avant l'échéance. Franco-Nevada peut demander des reports d'échéance successifs d'un an chacun à l'égard de la nouvelle facilité de crédit, sous réserve de l'approbation des deux tiers des prêteurs. Rien ne garantit que Franco-Nevada aura accès dans l'avenir à des emprunts sous forme de refinancement de la nouvelle facilité de crédit ou autrement, qu'elle obtiendra ses emprunts selon des modalités acceptables, ni que le montant obtenu suffira à financer ses besoins. Voir la rubrique « Facteurs de risque — Risques liés à l'entreprise de Franco-Nevada ».

Les avances consenties aux termes de la nouvelle facilité de crédit peuvent être remboursées par anticipation sans pénalité ou prime pour remboursement anticipé (sous réserve des indemnités de rupture usuelles) et porteront intérêt à un taux variable fondé sur le taux de base américain ou sur le TIOL, majoré, dans chaque cas, d'une marge applicable à ces taux. La nouvelle facilité de crédit sera en permanence portée en

réduction du produit net tiré de la vente de tout actif important (au sens attribué au terme *material assets* dans la convention de crédit devant être conclue à la réalisation du placement, la « convention de crédit »).

Franco-Nevada grèvera la quasi-totalité de ses actifs présents et futurs pour la sûreté de sa dette aux termes de la nouvelle facilité de crédit. Chacune de ses filiales importantes (au sens attribué au terme *material subsidiaries* dans la convention de crédit) garantira la dette de Franco-Nevada aux termes de la nouvelle facilité de crédit et grèvera la quasi-totalité de ses actifs présents et futurs (y compris ses droits de redevance) pour la sûreté de ses garanties. En outre, toutes les participations au capital des filiales importantes seront mises en gage en garantie du remboursement de la nouvelle facilité de crédit.

La nouvelle facilité de crédit sera assujettie aux déclarations, aux garanties, aux engagements et aux cas de défaut usuels pour ce type d'opération, y compris aux engagements à ne pas faire limitant les fusions, les acquisitions, les regroupements et les investissements, la contraction de dettes additionnelles, l'octroi de privilèges, priorités, hypothèques légales ou droits de rétention, le versement de dividendes, la vente d'actifs ou de filiales, les opérations de cession-bail et les opérations de couverture sur marge, ces engagements à ne pas faire étant assujettis à certaines exceptions d'usage. La nouvelle facilité de crédit sera également assujettie à un certain nombre d'engagements à faire usuels pour ce type d'opération, notamment le règlement des obligations, l'entretien des terrains, la souscription et le maintien d'une garantie d'assurance, la communication d'information financière et des renseignements relatifs aux engagements, l'indemnisation en matière d'environnement, l'obtention et le maintien en vigueur des permis importants, l'obtention des approbations ou des consentements nécessaires à l'exploitation de l'entreprise et à l'exercice des activités de la société en général et le maintien de la validité de la sûreté aux termes de la nouvelle facilité de crédit. La nouvelle facilité de crédit sera également assujettie à un certain nombre d'engagements financiers usuels pour ce type d'opération, notamment le maintien d'un ratio de levier financier d'au plus 3,00 pour 1,00, d'un ratio de couverture des intérêts pour chaque trimestre de plus de 3,00 pour 1,00 et d'une valeur corporelle nette minimale équivalant à 80 % de la valeur corporelle nette de la société à la clôture, plus 50 % du revenu net trimestriel positif après le 31 décembre 2007.

OPTIONS D'ACHAT DE TITRES

Le tableau suivant présente certains renseignements concernant la totalité des options d'achat de titres de Franco-Nevada, qui seront attribuées au plus tard à la réalisation du placement. On trouvera un exposé du régime d'options d'achat d'actions de Franco-Nevada sous la rubrique « Rémunération de la haute direction — Régime d'options d'achat d'actions ».

Catégorie de titulaires d'options	Nombre de titulaires d'options	Nombre d'actions ordinaires visées par les options	Prix d'achat des titres visés par les options ¹⁾	Date d'échéance des options ²⁾	Valeur marchande des titres visés par les options à la date d'attribution ³⁾	Valeur marchande actuelle des titres visés par les options ³⁾
Administrateurs	5	500 000	● \$ CA	●	S.O.	S.O.
Membres de la haute direction	5	1 400 000	● \$ CA	●	S.O.	S.O.
Autres employés	3	200 000	● \$ CA	●	S.O.	S.O.

Notes :

- 1) Le prix d'achat sera égal au prix d'offre.
- 2) Les options viendront à échéance au dixième anniversaire de leur date d'attribution.
- 3) Il n'existe à l'heure actuelle aucun marché public pour la négociation des actions ordinaires de Franco-Nevada; en conséquence, leur valeur marchande ne peut être établie.

VENTES ANTÉRIEURES

Avant la réalisation de placement, les titres suivants auront été émis par Franco-Nevada en contrepartie d'espèces ou d'actifs remis à Franco-Nevada ou de services rendus à celle-ci.

<u>Date d'émission</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Prix par titre</u>	<u>Valeur totale de la contrepartie</u>	<u>Nature de la contrepartie</u>
● 2007	3 000 000 ¹⁾	● \$ CA	● \$ CA	En espèces

Note :

- 1) Soit les actions ordinaires devant être émises à des administrateurs et à certains membres de la direction avant la réalisation du placement. Ces actions ordinaires sont assujetties à une période de conservation de trois ans. Voir la rubrique « Administrateurs et membres de la direction — Actions ordinaires souscrites avant le placement ».

PRINCIPAL PORTEUR DE TITRES

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de Franco-Nevada, compte tenu de l'émission des actions ordinaires au moment de l'acquisition de la totalité des actions des filiales titulaires de redevances et de la participation des filiales vendeuses dans les actifs canadiens, du placement auprès de la direction et du conseil et du présent placement, aucune personne ne sera propriétaire véritable, directement ou indirectement, de 10 % ou plus des actions ordinaires en circulation ou n'exercera un contrôle ou une emprise sur de telles actions, à l'exception de Newmont, qui pourrait avoir une participation conservée pouvant excéder 10 % des actions ordinaires en circulation.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

Nom, adresse, fonctions et titres détenus

Le tableau qui suit présente le nom, le lieu de résidence, le poste au sein de Franco-Nevada et les fonctions principales de chaque administrateur et membre de la haute direction de Franco-Nevada à la réalisation du placement. Franco-Nevada compte actuellement six administrateurs, notamment MM. Lassonde, Peterson, Gignac, Farquharson, Oliphant et Harquail. Si Newmont conserve une participation dans Franco-Nevada à la réalisation du placement, elle pourrait avoir certains droits de nomination. Voir la rubrique « Acquisition et opérations connexes — Conventions connexes ». Aux termes des dispositions des statuts de Franco-Nevada, et pourvu que le conseil d'administration soit composé au moment en cause des six personnes nommées ci-dessus, le conseil d'administration peut nommer jusqu'à deux administrateurs supplémentaires avant la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de Franco-Nevada.

<u>Nom et lieu de résidence</u>	<u>Poste au sein de Franco-Nevada</u>	<u>Fonctions principales</u>	<u>Nombre de titres détenus en propriété effective, directement ou indirectement</u>
Pierre Lassonde ²⁾³⁾ Toronto (Ontario)	Administrateur (président du conseil)	Administrateur et vice-président du conseil, Newmont	●
David Harquail Denver (Colorado)	Administrateur et chef de la direction	Chef de la direction, Franco-Nevada	●
L'hon. David R. Peterson ³⁾ Toronto (Ontario)	Administrateur	Associé et président du conseil, Cassels, Brock & Blackwell LLP	●
Louis Gignac ²⁾ Brossard (Québec)	Administrateur	Président, G Services Miniers Inc.	●
Graham Farquharson ³⁾ . Toronto (Ontario)	Administrateur	Président, Strathcona Mineral Services Limited	●

Nom et lieu de résidence	Poste au sein de Franco-Nevada	Fonctions principales	Nombre de titres détenus en propriété effective, directement ou indirectement
Randall Oliphant ²⁾ Toronto (Ontario)	Administrateur	Président du conseil et chef de la direction, Rockcliff Group Limited	●
Steven K. Aaker Denver (Colorado)	Chef de l'exploitation aux États-Unis	Chef de l'exploitation aux États-Unis, Franco-Nevada	●
Sharon E. Dowdall Toronto (Ontario)	Chef du contentieux	Vice-présidente, Newmont Capital	●
H. Geoff Waterman Toronto (Ontario)	Chef de l'exploitation	Vice-président, Pétrole et gaz, Newmont Capital	●
Paul Brink Toronto (Ontario)	Chef des finances et vice-président principal, Développement des affaires	Directeur du développement de l'entreprise, Newmont Capital	●

Notes :

- 1) Voir la rubrique « Administrateurs et membres de la direction — Actions ordinaires souscrites avant le placement ».
- 2) Membre du comité de vérification.
- 3) Membre du comité de la rémunération et de la gouvernance.

Au plus tard à la réalisation du placement, MM. Harquail, Aaker, Waterman et Brink ainsi que M^{me} Dowdall démissionneront de leurs postes respectifs au sein de Newmont ou de Newmont Capital (selon le cas).

À la réalisation du placement, y compris les opérations prévues par la convention d'échange, les administrateurs et les membres de la haute direction de Franco-Nevada, en tant que groupe, auront la propriété effective, directement ou indirectement, d'un total de 6 000 000 d'actions ordinaires, ce qui représentera 7,7 % des actions ordinaires alors en circulation (compte non tenu de l'exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire et des actions ordinaires dont cet administrateur ou membre de la haute direction pourrait faire l'acquisition dans le cadre du présent placement, à l'exclusion des actions de M. Lassonde), ou exerceront un contrôle ou une emprise sur de telles actions.

Le mandat de chaque administrateur prendra fin à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de Franco-Nevada ou au moment de l'élection ou de la nomination en bonne et due forme de son remplaçant, sauf si son poste devient vacant plus tôt conformément aux statuts ou aux règlements de Franco-Nevada ou si l'administrateur cesse d'avoir les compétences requises pour agir à titre d'administrateur de Franco-Nevada.

Le texte qui suit présente des renseignements biographiques supplémentaires concernant les administrateurs et les membres de la haute direction de Franco-Nevada pour les cinq dernières années.

Pierre Lassonde, administrateur et président du conseil. M. Lassonde a été président de Newmont de 2002 à 2006 et est actuellement administrateur et vice-président du conseil de Newmont. Auparavant, M. Lassonde a exercé les fonctions d'administrateur et de président (de 1982 à 2002) ainsi que de cochef de la direction (de 1999 à 2002) de l'ancienne société Franco-Nevada. M. Lassonde a également été président et chef de la direction de Euro-Nevada Mining Corporation de 1985 à 1999, avant la fusion de celle-ci avec l'ancienne société Franco-Nevada. M. Lassonde a exercé les fonctions d'administrateur de Normandy Mining Limited de 2001 à 2002. M. Lassonde est actuellement président du World Gold Council.

David Harquail, administrateur et chef de la direction. M. Harquail exerce les fonctions de vice-président directeur de Newmont depuis 2006 et a auparavant occupé, à partir de 2002, le poste de président et directeur général de Newmont Capital, la division des services bancaires d'investissement de Newmont. Avant l'acquisition par Newmont de l'ancienne société Franco-Nevada en 2002, M. Harquail a exercé pendant 15 ans

diverses fonctions au sein de l'ancienne société Franco-Nevada, la plus récente de ces fonctions étant celle de vice-président principal chargé de la division des redevances sur métaux et du développement de l'entreprise. M. Harquail a également occupé le poste de président et chef de la direction de Redstone Resources Inc., a été administrateur de Inco Limitée, de Echo Bay Mines Limited, de Kinross Gold Corporation et de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs ainsi que conseiller au sein d'un groupe de travail pour la Bourse de Toronto. M. Harquail est titulaire d'un baccalauréat en génie géologique de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill et est ingénieur professionnel enregistré en Ontario.

L'hon. David R. Peterson, administrateur. M. Peterson est président du conseil et associé principal du cabinet d'avocats Cassels, Brock & Blackwell LLP. Il a été le vingtième Premier ministre de la province d'Ontario de 1985 à 1990. M. Peterson a été le président fondateur des Raptors de Toronto de la National Basketball Association et a été membre du comité de candidature de Toronto pour les Jeux olympiques. M. Peterson est actuellement administrateur d'un certain nombre de sociétés, dont Rogers Communications Inc., L'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. et Shoppers Drug Mart. M. Peterson est chancelier de l'Université de Toronto, administrateur de l'hôpital St. Michael's et gouverneur du Shaw Festival. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Toronto, a été admis au Barreau de l'Ontario en 1969, a été nommé conseil de la Reine en 1980 et a été appelé à siéger au Conseil privé par Sa Majesté en 1992. Le 1^{er} novembre 1999, le personnel de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») a délivré un avis d'audience visant YBM Magnex International Inc. (« YBM »), 10 administrateurs, membres de la direction et conseillers de YBM ainsi que deux courtiers en valeurs mobilières canadiens parce qu'ils avaient contrevenu aux obligations d'information prévues par la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. Selon le personnel de la CVMO, les administrateurs de YBM, notamment M. Peterson, ont autorisé le dépôt d'un prospectus provisoire de YBM daté du 30 mai 1997 et d'un prospectus définitif de YBM daté du 17 novembre 1997 qui ne contenaient pas un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts au moyen de ces prospectus, ce qui constitue une violation de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. Le 27 juin 2003, le personnel de la CVMO a rendu une interdiction permanente d'opérations sur les titres de YBM. M. Peterson a été entièrement exonéré.

Louis Gignac, administrateur. M. Gignac est actuellement président de G Services Miniers Inc., société de consultation fermée, et a auparavant été président, chef de la direction et administrateur de Cambior inc. de sa création en 1986 à son acquisition par IAMGOLD Corporation en 2006. M. Gignac a auparavant occupé des postes de dirigeant au sein de Falconbridge Copper Company et de Exxon Minerals Company. M. Gignac a également été professeur de génie minier à l'Université Laval de 1979 à 1981. M. Gignac est actuellement administrateur de Gaz Métropolitain, de Domtar Corp. et de St. Andrew Goldfields, et est également membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ainsi que de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole. M. Gignac est titulaire d'un doctorat en génie minier de l'Université de Missouri-Rolla, d'une maîtrise en génie minier de l'Université du Minnesota et d'un baccalauréat en génie minier de l'Université Laval.

Graham Farquharson, administrateur. M. Farquharson est président de Strathcona Mineral Services Limited depuis 1974. Il a auparavant été membre des conseils d'administration de Placer Dome Inc. et de Cambior inc. et de plusieurs autres sociétés minières. En outre, M. Farquharson est président de la Fondation de l'industrie minière canadienne pour l'éducation et est administrateur de la Physicians' Services Incorporated Foundation. M. Farquharson est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie minier de l'Université de l'Alberta et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Queen's et est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario.

Randall Oliphant, administrateur. M. Oliphant est actuellement président du conseil et chef de la direction de Rockcliff Group Limited, président du conseil de Western Goldfields Inc. et président et chef de la direction de Silver Bear Resources Inc. M. Oliphant est membre du conseil consultatif de Metalmark Capital LLC (Morgan Stanley Capital Partners) et est membre du conseil d'administration ou du conseil consultatif d'un certain nombre de sociétés et d'organismes sans but lucratif. Il a travaillé au sein de Barrick à partir de 1987 et a été président et chef de la direction de cette société de 1999 à 2003. M. Oliphant est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en commerce de l'Université de Toronto (obtenu en 1984) et a reçu le titre de comptable agréé en 1986.

Steven K. Aaker, chef de l'exploitation aux États-Unis. M. Aaker est associé depuis plus de 18 ans au portefeuille de redevances et agit actuellement à titre de coordinateur en chef de Newmont Capital. Avant que Newmont acquière l'ancienne société Franco-Nevada, M. Aaker a exercé les fonctions de vice-président au sein de l'ancienne société Franco-Nevada, d'Euro-Nevada et de Redstone Resources, qui a son siège à Reno, au Nevada. M. Aaker a pris part à la majorité des acquisitions faites aux États-Unis par ces sociétés. Avant d'entrer au service de l'ancienne société Franco-Nevada, M. Aaker était expert-conseil indépendant en géologie. M. Aaker est titulaire d'un baccalauréat en géologie de l'Université du Colorado.

Sharon E. Dowdall, chef du contentieux. M^{me} Dowdall est associée depuis plus de 20 ans au portefeuille de redevances et occupe actuellement le poste de vice-présidente de Newmont Capital. M^{me} Dowdall est également administratrice de Stratagold Resources et de Olivut Resources. Avant l'acquisition par Newmont de l'ancienne société Franco-Nevada, M^{me} Dowdall a exercé les fonctions de vice-présidente, de chef du contentieux et de secrétaire au sein de l'ancienne société Franco-Nevada. M^{me} Dowdall a dirigé le premier appel public à l'épargne et la restructuration par scission de Euro-Nevada en 1987, ainsi que le rachat de celle-ci par l'ancienne société Franco-Nevada en 1999. Avant d'entrer au service de l'ancienne société Franco-Nevada en 1999, M^{me} Dowdall a travaillé pendant 16 ans à titre d'associée au sein de Smith Lyons LLP, où elle exerçait sa pratique dans les domaines des valeurs mobilières, des fusions et acquisitions et des ressources naturelles auprès de grandes et de petites sociétés minières. Avant de travailler au cabinet Smith Lyons LLP, M^{me} Dowdall a exercé pendant cinq ans les fonctions de conseillère juridique au sein du service juridique de Rio Algom Limitée. M^{me} Dowdall est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université de Calgary et d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School de l'Université York.

H. Geoff Waterman, chef de l'exploitation. M. Waterman est associé depuis plus de 15 ans au portefeuille de redevances et est actuellement vice-président, Pétrole et gaz, de Newmont Capital. Avant l'acquisition par Newmont de l'ancienne société Franco-Nevada, M. Waterman a exercé au sein de celle-ci les fonctions de vice-président, Pétrole et gaz, de 1999 à 2002, et de contrôleur, de 1992 à 1999. Avant d'entrer au service de l'ancienne société Franco-Nevada, M. Waterman exerçait les fonctions de vérificateur au sein de Coopers & Lybrand. M. Waterman est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université Trent.

Paul Brink, chef des finances et vice-président principal, Développement des affaires. M. Brink est entré au service de Newmont Capital en 2006 à titre de directeur du développement de l'entreprise et a joué un rôle de premier plan dans les activités de fusion et d'acquisition de Newmont. M. Brink a également été administrateur de SouthernEra Resources Limited. Avant d'entrer au service de Newmont, il a été chef des finances de NRX Global, société qui fournit des solutions d'affaires aux entreprises du secteur des ressources, dont il a dirigé le premier appel public à l'épargne. Avant de travailler au sein de NRX Global, M. Brink a occupé pendant quatre ans le poste de vice-président des services de banque d'investissement de BMO Nesbitt Burns Inc., où il a travaillé à des fusions et acquisitions dans le secteur des ressources et à des opérations de financement par actions. Auparavant, M. Brink a travaillé au sein de UBS à Zurich et à New York, où il se concentrait sur le financement de projets et le financement structuré. M. Brink est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université de Witwatersrand et d'une maîtrise en sciences de la gestion de l'Université Oxford.

Propriété d'actions par les membres de la direction et les administrateurs

Actions ordinaires souscrites avant le placement

Afin que les intérêts des administrateurs et des membres de la direction correspondent à ceux des porteurs publics d'actions ordinaires, les administrateurs et les membres de la direction souscriront au total trois millions d'actions ordinaires au prix de ● \$ CA chacune, ce qui représente au total une valeur escomptée de ● \$ (le « placement auprès de la direction et du conseil »). Ces actions ordinaires seront incessibles pendant les trois années suivant la réalisation du présent placement, sauf approbation du comité de la rémunération et de la gouvernance à la survenance de certains événements, notamment le décès ou l'invalidité du porteur, ou à des fins de planification fiscale et successorale. Les administrateurs et les membres de la direction financeront l'achat de ces actions ordinaires personnellement ou au moyen d'emprunts auprès d'une institution financière.

Actions de M. Lassonde

Avant la clôture du placement, Franco-Nevada et M. Pierre Lassonde concluront une convention (la « convention d'échange ») aux termes de laquelle Franco-Nevada conviendra d'émettre à M. Pierre Lassonde trois millions d'actions ordinaires (les « actions de M. Lassonde ») en échange d'un certain nombre d'actions échangeables de NMCCCL (les « actions échangeables de NMCCCL ») actuellement détenues par M. Lassonde. Les actions échangeables de NMCCCL ont été initialement émises dans le cadre de l'acquisition par Newmont de l'ancienne société Franco-Nevada en février 2002. Une action échangeable de NMCCCL représente l'équivalent financier de une action ordinaire de Newmont actuellement négociée à la New York Stock Exchange (la « NYSE ») et l'équivalent des droits de vote qui y sont rattachés, et est échangeable contre une telle action.

Le nombre d'actions échangeables de NMCCCL qui seront échangées aux termes de la convention d'échange contre les actions de M. Lassonde correspondra au produit de (i) trois millions par (ii) le prix d'offre, divisé par la valeur en dollars canadiens de la moyenne simple, pour les cinq derniers jours, des cours de clôture des actions ordinaires de Newmont à la NYSE le ● 2007. Cet échange devrait avoir lieu immédiatement après la clôture du placement.

Les actions de M. Lassonde s'ajouteront aux 75 millions d'actions ordinaires émises, globalement, aux termes du présent placement et du placement auprès de la direction et du conseil ainsi qu'à Newmont, s'il y a lieu, en remboursement des billets non remboursés en espèces. Les actions de M. Lassonde porteront le nombre d'actions dont le conseil d'administration et la direction de Franco-Nevada sont propriétaires à six millions d'actions ordinaires au total, ce qui représente environ 7,7 % de l'ensemble des 78 millions d'actions en circulation de Franco-Nevada immédiatement après la clôture du placement et l'échange des actions échangeables de NMCCCL, à l'exclusion de l'exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire.

Après cet échange, Franco-Nevada détiendra les actions échangeables de NMCCCL à titre de placement et celles-ci seront librement négociables à la TSX. Franco-Nevada fera l'acquisition de ces actions à un coût fiscal réputé égal au capital versé, pour les besoins de l'impôt canadien, des actions échangeables de NMCCCL et, en règle générale, tout excédent du produit de la vente des actions échangeables de NMCCCL sur ce coût fiscal réputé sera imposable pour Franco-Nevada. Le capital versé, pour les besoins de l'impôt canadien, de chaque action échangeable de NMCCCL s'établit à environ ● \$ CA, et leur cours de clôture à la TSX le ● 2007 s'établissait à ● \$ CA.

Comités du conseil d'administration

Comité de vérification

Franco-Nevada aura un comité de vérification (le « comité de vérification ») qui sera composé de MM. Randall Oliphant, Pierre Lassonde et Louis Gignac, et dont le président sera M. Oliphant. Tous les membres du comité de vérification seront des administrateurs indépendants (au sens attribué à ce terme dans le *Règlement 52-110 sur le comité de vérification*) de Franco-Nevada. Le comité de vérification aura pour mandat d'aider le conseil d'administration de Franco-Nevada à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard principalement des secteurs suivants :

- a) la fonction de vérification externe de Franco-Nevada, y compris les compétences, l'indépendance, la nomination, la rémunération et la supervision des travaux des vérificateurs externes;
- b) les exigences de communication de l'information comptable et financière de Franco-Nevada;
- c) la communication au public de l'information financière de Franco-Nevada;
- d) la conformité de Franco-Nevada aux exigences de la législation et de la réglementation;
- e) les risques et les politiques de gestion des risques de Franco-Nevada;
- f) les systèmes de contrôles internes et les systèmes d'information de gestion de Franco-Nevada;
- g) toute autre fonction qui lui sera déléguée par le conseil d'administration de Franco-Nevada.

Plus précisément, en ce qui concerne la fonction de vérification externe de Franco-Nevada, le comité de vérification aidera le conseil d'administration de Franco-Nevada à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard de la qualité et de l'intégrité des états financiers de Franco-Nevada, des compétences des vérificateurs indépendants et du rendement des vérificateurs indépendants de Franco-Nevada.

Comité de la rémunération et de la gouvernance

Franco-Nevada aura un comité de la rémunération et de la gouvernance (le « comité de la rémunération et de la gouvernance ») qui sera composé de MM. Pierre Lassonde, David Peterson et Graham Farquharson, et dont le président sera M. Lassonde. Tous les membres du comité de la rémunération et de la gouvernance seront des administrateurs indépendants (au sens attribué à ce terme dans le *Règlement 52-110 sur le comité de vérification*) de Franco-Nevada. Le comité de la rémunération et de la gouvernance sera notamment chargé de faire les choses suivantes :

- examiner les nominations aux postes de membres de la direction de Franco-Nevada et faire des recommandations à ce sujet au conseil d'administration de Franco-Nevada;
- examiner annuellement les buts et objectifs du chef de la direction pour l'année à venir, évaluer le rendement du chef de la direction et examiner sa rémunération;
- formuler des recommandations concernant la rémunération des administrateurs;
- administrer le régime d'options d'achat d'actions et tout autre régime incitatif à l'intention des employés et faire des recommandations quant au fonctionnement de ces régimes.

Le comité de la rémunération et de la gouvernance sera également chargé de formuler l'approche de la société quant aux questions de gouvernance, de pourvoir les postes vacants au conseil d'administration et d'examiner périodiquement l'efficacité des administrateurs ainsi que l'apport de chacun des administrateurs.

Le comité sera également chargé d'adopter ainsi que de réviser et de mettre à jour régulièrement la politique écrite de la société en matière de communication. Cette politique doit notamment :

- présenter les obligations juridiques de la société, des membres du même groupe que celle-ci et de leurs administrateurs, membres de la direction et employés respectifs en ce qui concerne les renseignements confidentiels;
- désigner les porte-parole de la société, qui seront les seules personnes autorisées à communiquer avec des tiers, comme les analystes, les représentants des médias et les investisseurs;
- fournir des lignes directrices en matière de communication de l'information prospective;
- demander l'examen préalable, par des membres de la haute direction de Franco-Nevada, de l'information financière devant être communiquée de façon sélective pour veiller à ce qu'il ne s'agisse pas d'information importante, pour prévenir la communication sélective d'information importante et pour faire en sorte, le cas échéant, qu'un communiqué soit immédiatement publié;
- établir des périodes d'interdiction des opérations précédant et suivant immédiatement la publication des résultats financiers trimestriels et annuels et précédant immédiatement la communication de certains changements importants, pendant lesquelles la société, les membres du même groupe que celle-ci et leurs administrateurs, membres de la direction, employés et conseillers respectifs ne peuvent acheter ni vendre des actions ordinaires.

Conflits d'intérêts potentiels

De l'avis de la direction de Franco-Nevada, aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel n'existe entre Franco-Nevada et ses administrateurs, ses membres de la haute direction (dans chaque cas, actuels ou proposés dans le présent prospectus) ou ses autres initiés, à l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe suivant. Divers membres de la direction, administrateurs (dans chaque cas, actuels ou proposés dans le présent prospectus) ou d'autres initiés de Franco-Nevada peuvent occuper des postes de haute direction au sein d'entités qui sont actives dans le secteur des ressources, ou peuvent prendre part à d'autres opérations dans le secteur des ressources ou pourraient avoir dans le futur d'autres participations à l'extérieur de Franco-Nevada. Tout administrateur qui se trouvera ainsi en conflit d'intérêts devra faire état du conflit à une réunion des administrateurs de Franco-Nevada et s'abstenir de voter pour ou contre l'approbation des activités en cause. Au besoin, Franco-Nevada établira un comité spécial d'administrateurs indépendants qui sera chargé d'examiner une situation dans laquelle plusieurs administrateurs ou des membres de la direction pourraient se trouver en conflit d'intérêts. L'administrateur qui prend une décision touchant Franco-Nevada doit le faire conformément à son obligation d'agir avec équité et de bonne foi, dans l'intérêt de Franco-Nevada et de ses actionnaires.

M. Pierre Lassonde est le vice-président du conseil et un administrateur de Newmont, promoteur du placement. M. Randall Oliphant est actuellement administrateur de Western Goldfields, payeur de l'un des droits de redevance de Franco-Nevada. M. Louis Gignac est actuellement administrateur de St. Andrew Goldfields, payeur de l'un des droits de redevance de Franco-Nevada. Des conflits d'intérêts pourraient survenir à l'occasion, dans le cas de ces administrateurs, entre leurs fonctions d'administrateurs ou de membres de la direction de ces sociétés et leurs fonctions d'administrateurs de Franco-Nevada.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

La rémunération directe totale des membres de la haute direction de Franco-Nevada est composée d'un salaire de base, de primes, si certains objectifs de rendement ont été atteints, et de leur participation à un régime d'options d'achat d'actions. Le programme de rémunération de la haute direction de Franco-Nevada ne prévoit pas de régime de retraite à l'intention des membres de la haute direction. Cette approche de la rémunération reflète les pratiques en usage sur le marché et a été conçue de manière à offrir des niveaux de rémunération directe totale comparables aux niveaux de rémunération offerts et aux pratiques exercées par des sociétés similaires. Le comité de la rémunération et de la gouvernance de Franco-Nevada examinera régulièrement la rémunération totale. En outre, au plus tard à la réalisation du placement, les administrateurs et les membres de la haute direction feront l'acquisition de trois millions d'actions ordinaires au prix de ● \$ l'action.

Régime d'options d'achat d'actions

Franco-Nevada mettra en place un régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options d'achat d'actions ») dont la fonction sera d'attirer, de garder à son service et de motiver ses employés, administrateurs et membres de la direction et de faire correspondre leurs intérêts avec ceux de la société en fournissant à ces personnes l'occasion, par le biais d'options d'achat d'actions, d'acquérir une participation dans Franco-Nevada. Le régime sera administré par le comité de la rémunération et de la gouvernance du conseil d'administration, qui désignera, chaque année, les bénéficiaires d'options ainsi que les modalités et les conditions de chaque attribution, dans chaque cas conformément à la législation applicable en valeurs mobilières et aux exigences des bourses de valeurs compétentes. Le prix auquel les options seront attribuées ne sera pas moins élevé que le cours moyen pondéré des actions ordinaires à la Bourse à la cote de laquelle elles sont inscrites pour les cinq jours de bourse précédant la date de l'attribution. Les options attribuées dans le cadre du régime sont incessibles, sauf conformément au régime, doivent être exercées au plus tard 10 ans après la date de leur attribution ou plus tôt si le comité de la rémunération, des candidatures et de la gouvernance en décide ainsi et qu'un organisme de réglementation compétent l'approuve et, sauf si le comité de la rémunération, des candidatures et de la gouvernance en décide autrement, sont assujetties à un calendrier d'acquisition suivant lequel les options sont acquises en tranches égales sur une période de trois ans, au rythme d'un tiers des options au premier anniversaire de l'attribution et d'un autre tiers à chacun des anniversaires suivants. Les options qui deviennent acquises pour motif du décès, de l'invalidité ou de la retraite du titulaire d'options ne peuvent être exercées que dans les six mois suivant l'événement en question.

Un nombre maximal correspondant à 5% des actions ordinaires émises et en circulation au moment en cause, seront disponibles aux fins d'émission à l'exercice des options attribuées dans le cadre du régime. Certaines restrictions s'appliqueront aux attributions, notamment quant au nombre maximal d'actions pouvant être attribuées à une personne au cours d'une période de 12 mois, qui ne pourra dépasser 5 % du nombre d'actions ordinaires en circulation.

Un total de 2,1 millions d'options seront attribuées aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux employés au plus tard à la réalisation du placement et chaque option sera assortie d'un prix d'exercice correspondant au prix d'offre. Le reste des options pouvant être émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions sera utilisé pour maintenir en fonction les administrateurs et les employés actuels et en intéresser de nouveaux. Voir la rubrique « Options d'achat de titres ».

Contrats d'emploi

David Harquail

Franco-Nevada a l'intention de conclure avec M. David Harquail un contrat d'emploi, dont les modalités sont essentiellement les suivantes. À titre de président et chef de la direction, M. Harquail recevra un salaire de

base de 375 000 \$ CA par année. Franco-Nevada s'est engagée à rembourser à M. Harquail tous les frais raisonnables qu'il engagera pour déménager afin de s'installer au siège social de Franco-Nevada à Toronto. M. Harquail aura également le droit de recevoir une prime annuelle pouvant atteindre 100 % de son salaire. En outre, M. Harquail participera au régime d'options d'achat d'actions et, à la clôture du présent placement, il recevra une attribution initiale de ● options d'achat d'actions. Si la société met fin à l'emploi de M. Harquail sans motif valable ou si celui-ci démissionne pour un motif valable prévu au contrat d'emploi, M. Harquail aura droit au paiement d'une somme forfaitaire égale à son salaire de base pour une période de 36 mois ou, si cette période est plus courte, le nombre de mois restants avant son 65^e anniversaire, et il continuera de participer aux régimes d'avantages sociaux durant cette période. Si la cessation d'emploi a lieu au cours des 12 mois qui suivent un « changement de contrôle » de Franco-Nevada, au sens attribué au terme *change of control* dans le contrat d'emploi, la somme forfaitaire devant lui être versée sera égale à trois fois son salaire de base. M. Harquail est tenu de détenir un nombre d'actions ordinaires de Franco-Nevada d'une valeur équivalente à trois fois son salaire de base.

Steven K. Aaker

Franco-Nevada a l'intention de conclure avec M. Steven K. Aaker un contrat d'emploi, dont les modalités sont essentiellement les suivantes. À titre de chef de l'exploitation aux États-Unis, M. Aaker recevra un salaire de base de 250 000 \$ par année. M. Aaker aura également le droit de recevoir une prime annuelle pouvant atteindre 100 % de son salaire. En outre, M. Aaker participera au régime d'options d'achat d'actions et, à la clôture du présent placement, il recevra une attribution initiale de ● options d'achat d'actions. Si la société met fin à l'emploi de M. Aaker sans motif valable ou si celui-ci démissionne pour un motif valable prévu au contrat d'emploi, M. Aaker aura droit au paiement d'une somme forfaitaire égale à son salaire de base pour une période de 24 mois ou, si cette période est plus courte, le nombre de mois restants avant son 65^e anniversaire, et il continuera de participer aux régimes d'avantages sociaux durant cette période. Si la cessation d'emploi a lieu au cours des 12 mois qui suivent un « changement de contrôle » de Franco-Nevada, au sens attribué au terme *change of control* dans le contrat d'emploi, la somme forfaitaire devant lui être versée sera égale à deux fois son salaire de base. M. Aaker est tenu de détenir un nombre d'actions ordinaires de Franco-Nevada d'une valeur équivalente à deux fois son salaire de base.

Sharon E. Dowdall

Franco-Nevada a l'intention de conclure avec M^{me} Sharon Dowdall un contrat d'emploi, dont les modalités sont essentiellement les suivantes. À titre de chef du contentieux, M^{me} Dowdall recevra un salaire de base de 270 000 \$ CA par année. M^{me} Dowdall aura également le droit de recevoir une prime annuelle pouvant atteindre 250 000 \$ CA. En outre, M^{me} Dowdall participera au régime d'options d'achat d'actions et, à la clôture du présent placement, elle recevra une attribution initiale de ● options d'achat d'actions. Si la société met fin à l'emploi de M^{me} Dowdall sans motif valable ou si celle-ci démissionne pour un motif valable prévu au contrat d'emploi, M^{me} Dowdall aura droit au paiement d'une somme forfaitaire égale à son salaire de base pour une période de 24 mois ou, si cette période est plus courte, le nombre de mois restants avant son 65^e anniversaire, et elle continuera de participer aux régimes d'avantages sociaux durant cette période. Si la cessation d'emploi a lieu au cours des 12 mois qui suivent un « changement de contrôle » de Franco-Nevada, au sens attribué au terme *change of control* dans le contrat d'emploi, la somme forfaitaire devant lui être versée sera égale à deux fois son salaire de base. M^{me} Dowdall est tenue de détenir un nombre d'actions ordinaires de Franco-Nevada d'une valeur équivalente à deux fois son salaire de base.

H. Geoff Waterman

Franco-Nevada a l'intention de conclure avec M. H. Geoff Waterman un contrat d'emploi, dont les modalités sont essentiellement les suivantes. À titre de chef de l'exploitation, M. Waterman recevra un salaire de base de 200 000 \$ CA par année. M. Waterman aura également le droit de recevoir une prime annuelle pouvant atteindre 250 000 \$ CA. En outre, M. Waterman participera au régime d'options d'achat d'actions et, à la clôture du présent placement, il recevra une attribution initiale de ● options d'achat d'actions. Si la société met fin à l'emploi de M. Waterman sans motif valable ou si celui-ci démissionne pour un motif valable prévu au contrat d'emploi, M. Waterman aura droit au paiement d'une somme forfaitaire égale à son salaire de base pour une période de 24 mois ou, si cette période est plus courte, le nombre de mois restants avant son

65^e anniversaire, et il continuera de participer aux régimes d'avantages sociaux durant cette période. Si la cessation d'emploi a lieu au cours des 12 mois qui suivent un « changement de contrôle » de Franco-Nevada, au sens attribué au terme *change of control* dans le contrat d'emploi, la somme forfaitaire devant lui être versée sera égale à deux fois son salaire de base. M. Waterman est tenu de détenir un nombre d'actions ordinaires de Franco-Nevada d'une valeur équivalente à deux fois son salaire de base.

Paul Brink

Franco-Nevada a l'intention de conclure avec M. Paul Brink un contrat d'emploi, dont les modalités sont essentiellement les suivantes. À titre de chef des finances, M. Brink recevra un salaire de base de 200 000 \$ CA par année. M. Brink aura également le droit de recevoir une prime annuelle pouvant atteindre 250 000 \$ CA. En outre, M. Brink participera au régime d'options d'achat d'actions et, à la clôture du présent placement, il recevra une attribution initiale de ● options d'achat d'actions. Si la société met fin à l'emploi de M. Brink sans motif valable ou si celui-ci démissionne pour un motif valable prévu au contrat d'emploi, M. Brink aura droit au paiement d'une somme forfaitaire égale à son salaire de base pour une période de 24 mois ou, si cette période est plus courte, le nombre de mois restants avant son 65^e anniversaire, et il continuera de participer aux régimes d'avantages sociaux durant cette période. Si la cessation d'emploi a lieu au cours des 12 mois qui suivent un « changement de contrôle » de Franco-Nevada, au sens attribué au terme *change of control* dans le contrat d'emploi, la somme forfaitaire devant lui être versée sera égale à deux fois son salaire de base. M. Brink est tenu de détenir un nombre d'actions ordinaires de Franco-Nevada d'une valeur équivalente à deux fois son salaire de base.

Rémunération des administrateurs

La rémunération de base des administrateurs de Franco-Nevada sera de 30 000 \$ CA par année par administrateur, et les administrateurs ne recevront pas de rémunération supplémentaire pour leur présence aux réunions du conseil ou à celles de ses comités. En outre, le président du conseil recevra une rémunération supplémentaire de 10 000 \$ CA par année, et le président du comité de vérification et celui du comité de la rémunération et de la gouvernance recevront une rémunération supplémentaire de 10 000 \$ CA par année. Les administrateurs seront également remboursés des frais qu'ils engagent pour assister aux réunions du conseil et à celles de ses comités. Aucune rémunération ne sera versée aux administrateurs qui sont membres de la direction de Franco-Nevada pour leurs fonctions d'administrateur.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Au ● 2007, aucun des membres de la direction, des administrateurs et des employés de Franco-Nevada n'était endetté envers celle-ci.

EMPLOI DU PRODUIT

Si le placement est mené à bonne fin, le produit net que Franco-Nevada en retirera, déduction faite de la rémunération des preneurs fermes et des frais estimatifs du placement, devrait s'établir à ● \$ CA, compte non tenu de l'exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire. Franco-Nevada a l'intention d'affecter ● \$ CA du produit net tiré du présent placement, ainsi que la somme de 140 millions de dollars canadiens provenant de la nouvelle facilité de crédit et la somme de ● millions de dollars canadiens provenant du placement auprès de la direction et du conseil au remboursement des billets émis à Newmont au moment de l'acquisition (i) des actions émises et en circulation des filiales titulaires de redevances auprès des filiales vendeuses et (ii) de la participation des filiales vendeuses dans les actifs canadiens. Si l'option en cas d'attribution excédentaire est exercée, Franco-Nevada a l'intention d'affecter le produit net qu'elle en retirera (i) à la poursuite du remboursement des billets que Franco-Nevada a émis à Newmont à l'acquisition des filiales titulaires de redevances et de la participation des filiales vendeuses dans les actifs canadiens aux termes de la convention d'acquisition, si des billets demeurent en circulation, et (ii) dans la mesure où il reste un solde de ce produit net supplémentaire, à la réduction de l'encours de la nouvelle facilité de crédit. Franco-Nevada remboursera les billets qui demeureront en circulation après l'exercice ou l'expiration de l'option en cas d'attribution excédentaire au moyen de l'émission d'actions ordinaires à Newmont.

ACQUISITION ET OPÉRATIONS CONNEXES

Convention d'acquisition

Généralités

Franco-Nevada et Newmont concluront une convention d'acquisition (la « convention d'acquisition ») aux termes de laquelle Franco-Nevada acquerra auprès des filiales vendeuses (i) la totalité des actions ordinaires en circulation du capital des filiales titulaires de redevances ainsi que (ii) le droit, le titre et l'intérêt des filiales vendeuses dans les actifs canadiens, en contrepartie de l'émission à Newmont de billets ne portant pas intérêt d'un montant total en capital de ● \$ (le « prix d'achat »). Franco-Nevada affectera le produit comme suit :

- le produit net tiré de la vente d'un nombre maximal de 72 millions d'actions ordinaires dans le cadre du placement, compte tenu de l'exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire, déduction faite de la rémunération des preneurs fermes et des frais estimatifs du placement;
- le produit de ● millions de dollars canadiens tiré du placement auprès de la direction et du conseil;
- la somme de 140 millions de dollars prélevée sur la nouvelle facilité de crédit;

au remboursement des billets. Si le nombre d'actions ordinaires vendues dans le cadre du placement est inférieur à 72 millions, compte tenu de l'exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire, le cas échéant, les billets ne seront pas remboursés intégralement en espèces et, dans ce cas, Franco-Nevada remettra également à Newmont, en règlement du reste des billets, un nombre d'actions ordinaires correspondant à la différence entre 72 millions et le nombre d'actions ordinaires vendues dans le cadre du placement.

Après la clôture du placement et la réalisation des opérations envisagées par la convention d'acquisition :

- Franco-Nevada sera propriétaire de la totalité des actions émises et en circulation du capital des filiales titulaires de redevances.
- Franco-Nevada détiendra les droits, les titres et les intérêts des filiales vendeuses dans les actifs canadiens.
- Si le nombre d'actions ordinaires vendues dans le cadre du placement est supérieur à 72 millions, compte tenu de l'exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire, Franco-Nevada conservera la tranche du produit net attribuable au nombre d'actions vendues en excédent de 72 millions et l'affectera à la réduction de la somme prélevée sur la nouvelle facilité de crédit.
- Le nombre d'actions ordinaires en circulation de Franco-Nevada après la clôture (compte tenu de l'émission des actions de M. Lassonde) correspondra à la somme de ce qui suit :
 - au moins 78 millions, dont (i) 72 millions d'actions ordinaires émises dans le cadre du placement (compte tenu de l'exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire) et auprès de Newmont, le cas échéant, à titre de remboursement des billets non remboursés en espèce; (ii) 3 millions d'actions ordinaires émises dans le cadre du placement auprès de la direction et du conseil et (iii) 3 millions d'actions ordinaires émises à M. Lassonde;
 - dans l'éventualité où le nombre d'actions ordinaires vendues dans le cadre des placements prévus dans le paragraphe qui précède est supérieur à 78 millions, le nombre d'actions ordinaires en excédent de 78 millions à l'égard desquelles Franco-Nevada a conservé la tranche du produit net qui leur est attribuable.

La structure organisationnelle de Franco-Nevada à la réalisation du placement et des opérations envisagées par la convention d'acquisition est exposée sous la rubrique « Structure après la clôture ».

Engagements, déclarations, garanties et promesses d'indemnisation

Le texte qui suit est un sommaire non exhaustif de certaines dispositions de la convention d'acquisition. Il y a lieu de se reporter au texte intégral de la convention d'acquisition afin d'obtenir une description complète de ces dispositions.

La convention d'acquisition contiendra des engagements, des déclarations et des garanties ayant trait au portefeuille de redevances, ainsi que les promesses d'indemnisation connexes, de la part de Newmont au profit

de Franco-Nevada, et inversement. Le montant maximal de la responsabilité de Newmont aux termes de certaines de ses déclarations, garanties et promesses d'indemnisation concernant le portefeuille de redevances se limitera à 10 % du prix d'achat. Ces déclarations et garanties de la part de Newmont au profit de Franco-Nevada continueront de s'appliquer pendant les 12 mois suivant la réalisation du placement, à l'exception de certaines déclarations et garanties restreintes qui s'appliqueront à perpétuité. Aucune demande d'indemnisation ne pourra être faite à l'égard de certaines des déclarations, des garanties et des promesses d'indemnisation de Newmont si les pertes globales n'excèdent pas dans tous les cas 1 % du prix d'achat, sous réserve d'une franchise unique égale à 1 % du prix d'achat. Seule Franco-Nevada sera autorisée à présenter une demande d'indemnisation ou à intenter une action aux termes de la convention d'acquisition (et seulement dans certaines circonstances), et les acquéreurs d'actions ordinaires aux termes du présent prospectus n'auront aucun droit contractuel aux termes de la convention d'acquisition. Toutefois, ces acquéreurs disposeront de certains droits de résolution contre Franco-Nevada et Newmont, en qualité de promoteur, aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir la rubrique « Droits de résolution et sanctions civiles ».

L'acquisition indirecte du portefeuille de redevances par Franco-Nevada sera conditionnelle au respect de certaines conditions, y compris l'obtention de toutes les approbations nécessaires aux termes des lois antitrust, des lois sur la concurrence et des lois étrangères sur l'investissement applicables, ou l'expiration des périodes d'attente prévues par ces lois, y compris la *Loi sur la concurrence* (Canada), la loi intitulée *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act of 1976* (États-Unis) et la loi de l'Australie intitulée *Australian Foreign Acquisition and Takeovers Act 1975*. On prévoit que la clôture du placement aura lieu en même temps que la clôture des opérations prévues dans la convention d'acquisition; toutefois, certaines participations pétrolières et gazières inexploitées ne devraient être transférées à la société qu'après la clôture du placement. Jusqu'à ce qu'elles soient transférées à la société, les participations seront détenues par Newmont en fiducie pour le compte de Franco-Nevada.

Conventions connexes

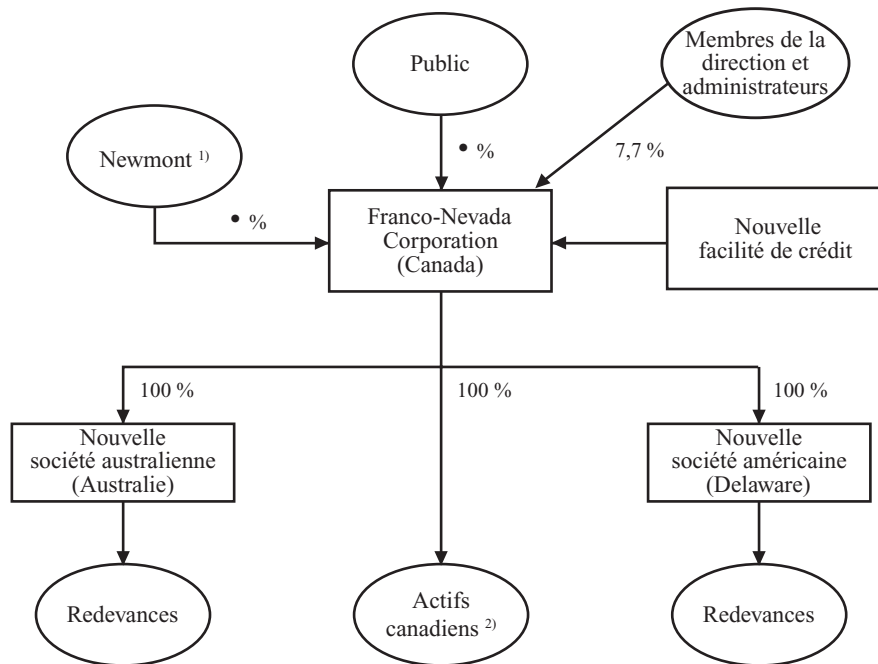
Si, à la réalisation du placement, Newmont détient directement ou indirectement plus de 10 % des actions ordinaires, Newmont et Franco-Nevada concluront une convention d'investisseurs conférant à Newmont le droit de nommer : (i) deux personnes au conseil d'administration tant que Newmont et les membres du même groupe que celle-ci détiendront au total plus de 20 % des actions ordinaires en circulation et (ii) une personne au conseil d'administration tant que Newmont et les membres du même groupe que celle-ci détiendront entre 10 et 20 % des actions ordinaires en circulation.

Si Newmont détient indirectement plus de 5 % des actions ordinaires à la réalisation du placement, Newmont et Franco-Nevada concluront une convention de droits d'inscription conférant à Newmont et/ou aux membres du même groupe que celle-ci des droits d'inscription à demande et des droits d'inscription de suite à l'égard de cette participation conservée tant qu'ils détiendront au total plus de 5 % des actions ordinaires en circulation, sous réserve de la période de blocage de 180 jours dont il est question sous la rubrique « Mode de placement ».

Newmont et Franco-Nevada conclueront également une convention de services de transition aux termes de laquelle, notamment, Newmont fournira certains services à Franco-Nevada pour les besoins de la transmission de l'administration du portefeuille de redevances de Newmont à Franco-Nevada après la réalisation du placement, y compris des locaux à bureaux, du soutien en comptabilité et en fiscalité ainsi que dans les domaines foncier et juridique et des systèmes de technologie de l'information. La convention de services de transition sera d'une durée de ● mois à compter de la clôture du placement. Newmont obtiendra le remboursement des coûts engagés pour la prestation des services. Franco-Nevada ne prévoit pas engager de coûts importants aux termes de cette convention.

STRUCTURE APRÈS LA CLÔTURE

Le graphique qui suit illustre la structure de Franco-Nevada après la réalisation du présent placement, de l'acquisition par Franco-Nevada des filiales titulaires de redevances et de certaines opérations connexes. Voir la rubrique « Acquisition et opérations connexes ».



Notes :

- 1) Newmont ne détiendra aucune action ordinaire si au moins 75 millions d'actions ordinaires sont vendues dans le cadre du placement, compte tenu de l'exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire, et dans le cadre du placement auprès de la direction et du conseil. Newmont a l'intention de ne conserver qu'une participation minimale, si elle en conserve une.
- 2) Comprend les redevances liées aux terrains situés au Canada, les participations pétrolières et gazières et la participation dans Falcondo.

MODE DE PLACEMENT

Placement

Aux termes d'une convention de prise ferme intervenue en date du ● 2007 (la « convention de prise ferme ») entre Franco-Nevada, Newmont et les preneurs fermes, Franco-Nevada a convenu de vendre ● actions ordinaires et les preneurs fermes ont convenu d'acheter, pour leur propre compte, à la clôture, sous réserve des modalités de la convention de prise ferme, la totalité des actions ordinaires au prix de ● \$ chacune payable en espèces (le « prix d'offre »).

Le prix d'offre a été fixé par voie de négociations entre les preneurs fermes, Franco-Nevada et Newmont. Les preneurs fermes conserveront jusqu'à la clôture la totalité du produit de souscription qu'ils auront reçu; la clôture devrait avoir lieu le ● décembre 2007 ou à toute autre date dont peuvent convenir les preneurs fermes, Franco-Nevada et Newmont, mais dans tous les cas au plus tard le ● décembre 2007. La clôture du placement est conditionnelle notamment (i) à la réalisation des opérations envisagées par la convention d'acquisition, y compris les conditions qui figurent dans celle-ci, (ii) à l'établissement de la nouvelle facilité de crédit et (iii) et à la réalisation du placement auprès de la direction et du conseil.

Les preneurs fermes peuvent, à leur gré, mettre fin aux obligations qui leur incombent aux termes de la convention de prise ferme avant la clôture en fonction de leur appréciation de la conjoncture des marchés des capitaux; cette convention peut également être résolue par la réalisation de certaines conditions. Toutefois, les preneurs fermes sont individuellement tenus de prendre livraison de la totalité des actions ordinaires qu'ils se sont engagés à souscrire et de les régler s'ils en souscrivent une partie aux termes de la convention de prise ferme.

Franco-Nevada a convenu de verser aux preneurs fermes, en contrepartie des services rendus par ces derniers dans le cadre du placement, une rémunération correspondant à 4,5 % du produit brut tiré du présent placement. Newmont a également convenu de rembourser aux preneurs fermes les dépenses et les frais et débours juridiques qu'ils engagent dans le cadre du présent placement. La convention de prise ferme prévoit également que Franco-Nevada et Newmont indemniseront les preneurs fermes à l'égard de certaines responsabilités et de certains frais, ou contribueront aux paiements que les preneurs fermes pourraient devoir faire à cet égard.

Les preneurs fermes ont reçu une option afin de couvrir les attributions excédentaires et de stabiliser le marché (l'« option en cas d'attribution excédentaire »), qu'ils peuvent exercer, en totalité ou en partie, à tout moment jusqu'à la fermeture des bureaux le 30^e jour suivant la clôture, pour acheter, selon les mêmes modalités et au même prix, ● actions ordinaires supplémentaires. Le présent prospectus permet également l'attribution de l'option en cas d'attribution excédentaire et le placement des actions ordinaires devant être vendues ou émises à l'exercice de cette option. Si l'option en cas d'attribution excédentaire est exercée intégralement, le produit tiré du placement sera de ● \$ CA, la rémunération des preneurs fermes sera de ● \$ CA et le produit net revenant à Franco-Nevada sera de ● \$ CA.

À la réalisation du placement, Newmont pourrait recevoir des actions ordinaires à titre de contrepartie partielle aux termes de la convention d'acquisition. Le présent prospectus permet le placement de ces actions ordinaires auprès de Newmont.

Certaines banques membres des mêmes groupes que BMO Nesbitt Burns Inc. et de UBS Valeurs Mobilières Canada Inc. ont convenu, sous réserve que certaines conditions préalables soient réunies, de mettre à la disposition de Franco-Nevada la nouvelle facilité de crédit. Voir la rubrique « Financement par emprunt ». Par conséquent, Franco-Nevada peut être considérée comme un émetteur associé à ces preneurs fermes pour l'application de la législation en valeurs mobilières de certaines provinces canadiennes. Franco-Nevada n'a pas manqué, à ce jour, à ses obligations envers les prêteurs aux termes de la nouvelle facilité de crédit. La somme qui devrait être prélevée à la clôture du placement sur la nouvelle facilité de crédit sera de 140 millions de dollars. Franco-Nevada grèvera la quasi-totalité de ses actifs présents et futurs pour la sûreté de sa dette aux termes de la nouvelle facilité de crédit. Chacune de ses filiales importantes (au sens attribué au terme *material subsidiaries* dans la convention de crédit) garantira la dette de Franco-Nevada aux termes de la nouvelle facilité de crédit et grèvera la quasi-totalité de ses actifs présents et futurs (y compris ses droits de redevance) pour la sûreté de ses garanties. En outre, toutes les participations au capital des filiales importantes seront mises en gage en garantie du remboursement de la nouvelle facilité de crédit. Sauf dans la mesure indiquée sous la rubrique « Emploi du produit » à l'égard du produit tiré de l'option en cas d'attribution excédentaire, le produit net tiré du placement ne sera pas affecté à la réduction de la dette aux termes de la nouvelle facilité de crédit. Le choix des modalités et des conditions du placement a été effectué par voie de négociations entre les preneurs fermes, Newmont et Franco-Nevada sans aucune participation de la part des prêteurs, quoique les prêteurs aient été informés du placement. Les preneurs fermes ne retireront aucun avantage du placement autre que la rémunération dont il est question dans la présente rubrique.

Franco-Nevada et Newmont ont convenu individuellement avec les preneurs fermes de s'abstenir, directement ou indirectement pendant 180 jours après la réalisation du présent placement, (i) d'offrir ou de vendre, ou de conclure une entente afin d'offrir ou de vendre, ses actions ordinaires ou des titres qui, par suite de leur conversion, échange ou exercice, donnent droit à des actions ordinaires, à l'exception des droits attribués dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions de Franco-Nevada ou de tout autre régime de rémunération à base d'actions et des actions émises à l'exercice de ces droits ou (ii) de communiquer au public son intention de faire une telle offre, vente ou émission d'actions ordinaires, sans, dans chaque cas, avoir obtenu au préalable le consentement écrit de BMO Nesbitt Burns Inc. et de UBS Valeurs Mobilières Canada Inc., agissant raisonnablement.

Il n'existe actuellement aucun marché pour la négociation des actions ordinaires, de sorte qu'il pourrait être impossible pour les souscripteurs de revendre les titres achetés aux termes du présent prospectus.

Activités de stabilisation du marché

Conformément aux règles et aux instructions générales de certaines autorités en valeurs mobilières, les preneurs fermes ne peuvent pas, pendant la durée du placement, offrir d'acheter ni acheter des actions

ordinaires de Franco-Nevada. Cette restriction comporte des exceptions, à condition que l'offre d'achat ou l'achat ne soit pas fait dans le but de créer une activité réelle ou apparente sur les actions ordinaires de Franco-Nevada ou de faire monter leur cours. Ces exceptions comprennent les offres d'achat ou les achats permis aux termes des Règles universelles d'intégrité du marché à l'intention des marchés canadiens de Services de réglementation du marché inc., qui concernent la stabilisation du marché et les activités de maintien passif du marché, ainsi qu'une offre d'achat ou un achat effectué par ou pour un client dont l'ordre n'a pas été sollicité pendant la durée du placement. Conformément à la première exception susmentionnée, dans le cadre du présent placement et sous réserve de la législation applicable, les preneurs fermes peuvent attribuer des actions ordinaires en excédent de l'émission ou faire des opérations visant à stabiliser ou à maintenir le cours des actions ordinaires à des niveaux différents de ceux qui seraient autrement formés sur le marché libre. Ces opérations, une fois commencées, peuvent être interrompues à tout moment.

Considérations concernant les États-Unis

Le présent prospectus ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat d'actions ordinaires faisant l'objet des présentes aux États-Unis. Les actions ordinaires n'ont pas été ni ne seront inscrites aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni aux termes des lois sur les valeurs mobilières d'aucun État, et elles ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis (au sens attribué au terme *U.S. person* dans le règlement S pris en application de la Loi de 1933), ou pour le compte ou au profit d'une telle personne, sauf dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières des États applicables. Les preneurs fermes ont convenu, sauf dans la mesure permise par la convention de prise ferme, de s'abstenir d'offrir ou de vendre les actions ordinaires à tout moment aux États-Unis ou à une personne des États-Unis, ou pour le compte ou au profit d'une telle personne. Selon la convention de prise ferme, il n'est permis d'effectuer des ventes aux États-Unis qu'en conformité avec une dispense d'inscription. Les certificats représentant les actions ordinaires qui sont vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis, ou pour le compte ou au profit d'une telle personne, porteront la mention selon laquelle les actions ordinaires qu'ils représentent n'ont pas été inscrites aux termes de la Loi de 1933 et ne peuvent être offertes qu'en conformité avec certaines dispenses des exigences d'inscription de la Loi de 1933. Jusqu'à l'expiration d'un délai de 40 jours suivant la clôture, l'offre ou la vente d'actions ordinaires aux États-Unis par un courtier (participant ou non au placement) pourrait violer les exigences d'inscription de la Loi de 1933 si cette offre ou cette vente est faite autrement qu'en conformité avec la règle 144A prise en application de cette loi.

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à examiner attentivement tous les renseignements qui figurent dans le présent prospectus avant d'effectuer un placement dans les actions ordinaires. Outre les autres renseignements présentés dans le présent prospectus, les investisseurs devraient examiner tout particulièrement les facteurs de risque qui suivent dans le cadre de l'évaluation d'un placement dans les titres de Franco-Nevada.

Risques liés à l'entreprise de Franco-Nevada

Les fluctuations des cours des marchandises sous-jacentes aux droits de redevance, aux participations de concessionnaire et aux autres droits auront une incidence sur la rentabilité de Franco-Nevada et sur les produits générés par le portefeuille de redevances.

Les fluctuations des cours des marchandises sous-jacentes aux redevances, aux participations de concessionnaire et aux investissements de Franco-Nevada auront une incidence importante sur les produits qu'elle tire de son portefeuille de redevances et de ses investissements. Les produits d'exploitation de Franco-Nevada seront particulièrement sensibles aux fluctuations des prix de l'or, du pétrole, du gaz naturel, des ÉGP et du cuivre étant donné que les produits tirés de ces marchandises représentent la majeure partie des flux de trésorerie provenant du portefeuille de redevances. Les prix des marchandises, y compris ceux auxquels Franco-Nevada est exposée, fluctuent quotidiennement et sont tributaires de divers facteurs qui échappent au contrôle de Franco-Nevada, notamment l'offre et la demande, les niveaux de développement industriel, l'inflation et les taux d'intérêt, la vigueur du dollar américain ainsi que les événements géopolitiques dans les principaux pays producteurs de pétrole et de gaz naturel. Ces facteurs économiques externes sont pour leur part

touchés par l'évolution des comportements en matière de placement dans le monde, les systèmes monétaires et les événements politiques.

De par leur nature, toutes les marchandises sont sujettes à d'importantes fluctuations de prix, et des baisses importantes de prix dans le futur entraîneront une diminution des produits ou, dans le cas de baisses marquées se traduisant par la suspension ou l'arrêt de la production par les exploitants visés, la perte des produits tirés des droits de redevance ou de participations de concessionnaire applicables à une ou à plusieurs marchandises. De plus, même si Franco-Nevada entend mettre l'accent sur la diversification des marchandises, le marché des marchandises en général tend à être cyclique, et une baisse générale de l'ensemble des prix des marchandises pourrait entraîner une diminution importante du total des produits d'exploitation. Une telle baisse de prix pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

L'exploitation des terrains sur lesquels Franco-Nevada a un droit est tributaire des tiers propriétaires et exploitants des terrains, et Franco-Nevada ne reçoit pas de renseignements sur la façon dont ces terrains sont exploités. L'incapacité des exploitants d'assurer l'exploitation des terrains pourrait avoir une incidence sur les produits d'exploitation de Franco-Nevada.

Les produits tirés du portefeuille de redevances sont fondés sur la production réalisée par les tiers propriétaires et exploitants des terrains. Il incombera à ces propriétaires et à ces exploitants d'établir la façon dont les terrains visés par le portefeuille de redevances seront exploités et, notamment, de prendre les décisions en ce qui a trait à l'augmentation, à la continuation ou à la diminution de la production sur un terrain, à la commercialisation des produits qui en sont extraits ainsi qu'à l'avancement des travaux d'exploration et à la mise en valeur de terrains inexploités. Franco-Nevada recevra très peu de renseignements, voire aucun, sur ces questions. Les intérêts des tiers propriétaires et exploitants et ceux de Franco-Nevada en ce qui concerne les terrains visés pourraient ne pas être toujours en harmonie. Par exemple, dans presque tous les cas, il sera dans l'intérêt de Franco-Nevada de faire progresser le plus rapidement possible la mise en valeur et la production sur les terrains afin de maximiser les flux de trésorerie à court terme, tandis que les tiers propriétaires et exploitants pourraient, dans bon nombre de cas, adopter une approche plus prudente en ce qui concerne la mise en valeur en raison des risques auxquels ils sont exposés relativement au coût de la mise en valeur et des activités. L'incapacité de Franco-Nevada de diriger l'exploitation des terrains sur lesquels elle possède un droit de redevance ou une participation de concessionnaire pourrait avoir un effet défavorable important sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Franco-Nevada aura un accès limité aux données et aux renseignements concernant l'exploitation des terrains, ce qui aura une incidence sur sa capacité d'évaluer la valeur des droits de redevance ou d'améliorer le rendement de certaines composantes du portefeuille de redevances.

En tant que titulaire de redevances, Franco-Nevada n'agit pas en qualité de propriétaire ou d'exploitant de terrains miniers ou pétroliers et gaziers, et, dans presque tous les cas, elle ne reçoit aucun renseignement sur la façon dont les activités sont exercées. Par conséquent, elle a un accès variable aux données concernant les activités ou aux terrains eux-mêmes, ce qui pourrait avoir une incidence sur sa capacité d'évaluer la valeur des droits de redevance ou d'améliorer le rendement de certaines composantes du portefeuille de redevances. Une telle situation pourrait également se traduire par des retards dans les rentrées de fonds par rapport à ce qu'avait prévu Franco-Nevada en fonction du stade de développement des terrains visés par son portefeuille de redevances. Les payeurs de redevances pourraient ne pas calculer leurs redevances comme Franco-Nevada l'avait prévu, et Franco-Nevada pourrait disposer ou non d'un droit de vérification à l'égard de ces droits de redevance. En outre, certaines redevances pourraient être assujetties à des ententes de confidentialité gouvernant la communication de renseignements relatifs aux redevances et, par conséquent, Franco-Nevada pourrait ne pas être en mesure de communiquer au public des renseignements non publics à l'égard de certaines redevances. L'accès limité aux données et aux renseignements concernant l'exploitation des terrains sur lesquels Franco-Nevada possède un droit pourrait limiter la capacité de Franco-Nevada d'évaluer la valeur ou d'améliorer son rendement, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les redevances sur Goldstrike et Stillwater constituent une partie importante du portefeuille de redevances, et tout événement défavorable touchant ces terrains aura une incidence sur les produits tirés du portefeuille de redevances.

Les redevances sur Goldstrike et Stillwater représentent individuellement plus de 10 % des produits d'exploitation de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et ont toujours constitué une partie importante du total des produits tirés des droits de redevance. Tout événement défavorable touchant l'exploitation des complexes Goldstrike et Stillwater, ou tout autre terrain d'importance faisant partie du portefeuille de redevances, notamment des formations géologiques inusitées ou imprévues, de l'activité sismique, des coups de toit, des effondrements, des inondations et d'autres conditions allant de pair avec le forage et l'extraction de matières, événements qui pourraient entraîner l'endommagement ou la destruction de mines et d'autres installations de production, des préjudices corporels ou des dommages matériels, des dommages environnementaux, l'embauche d'employés spécialisés et d'ingénieurs indépendants ou la conclusion de contrats d'approvisionnement selon des modalités adéquates sur le plan commercial, pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, la situation financière et les résultats d'exploitation de Franco-Nevada. De plus, Franco-Nevada n'a aucun contrôle sur les décisions opérationnelles prises par les tiers propriétaires et exploitants de ces projets. Toute décision défavorable prise par les propriétaires et les exploitants, notamment la modification des plans de mine ou du calendrier de production, pourrait avoir une incidence sur le montant des produits tirés des droits de redevance que Franco-Nevada reçoit et le moment de leur paiement, et avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

Les redevances comprises dans le portefeuille de redevances pourraient être assujetties à d'autres droits en faveur de tiers, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les produits générés par le portefeuille de redevances.

Certaines redevances comprises dans le portefeuille de redevances pourraient être assujetties à ce qui suit : (i) des dispositions en matière de droit de rachat aux termes desquelles un exploitant peut racheter la totalité ou une partie d'une redevance; (ii) un droit de préemption aux termes duquel les parties à diverses conventions d'exploitation et de redevances jouissent d'un droit de premier refus ou de première option à l'égard de la vente ou de la cession projetée d'une redevance à Franco-Nevada ou (iii) un droit de récupération aux termes duquel le vendeur d'une redevance à Franco-Nevada a le droit de refaire l'acquisition de la redevance. Les titulaires de ces droits pourraient les exercer d'une manière qui priverait Franco-Nevada de certains droits de redevances. Selon Franco-Nevada, en ce qui a trait aux redevances minières, il se pourrait que les droits de premier refus ne puissent être exercés au transfert des droits de redevance au profit de Franco-Nevada ou d'une filiale, que ce soit avant ou dès la réalisation du placement. Cependant, si le titulaire d'un droit de premier refus dans l'avenir contestait le point de vue de Franco-Nevada, il se pourrait que Franco-Nevada soit dans l'obligation de lui vendre la redevance. Les droits de premier refus relatifs à plusieurs participations pétrolières et gazières seront déclenchés à la réalisation du placement. Franco-Nevada est d'avis que les redevances minières et les participations pétrolières et gazières visées par ces droits ne sont pas, ni individuellement ni dans l'ensemble, importantes pour la société. Un tel exercice pourrait entraîner l'élimination d'un droit de redevance.

Le portefeuille de redevances comprend un certain nombre de droits de redevance calculés en fonction des bénéfices nets, et les produits tirés de ces droits de redevance sont tributaires de facteurs qui échappent au contrôle de Franco-Nevada et qui pourraient avoir un effet défavorable sur le total des produits générés par le portefeuille de redevances et sur la rentabilité de Franco-Nevada.

Franco-Nevada détient dans son portefeuille de redevances un certain nombre de redevances sur le bénéfice net, de participations dans le capital et de participations de concessionnaire. Ces redevances et autres droits permettent à l'exploitant de tenir compte de l'incidence des pressions qu'exercent les coûts sur le projet avant de calculer la redevance payable à Franco-Nevada. Ces pressions sont exercées notamment par les coûts liés à la main-d'œuvre, au matériel, à l'électricité, au respect de l'environnement, aux prix du pétrole ainsi qu'à divers autres intrants se rapportant aux immobilisations, à l'exploitation et à la production. Ces coûts fluctueront d'une façon que Franco-Nevada ne peut pas prévoir, échappent au contrôle de cette dernière et peuvent avoir un effet considérable sur les sommes payables à Franco-Nevada au titre de ces redevances et de ces autres droits. Toute hausse des coûts engagés par les exploitants à l'égard de leurs terrains entraînera vraisemblablement une baisse des produits reçus par Franco-Nevada au titre des redevances. Une telle baisse aura une incidence sur le total des produits générés par le portefeuille de redevances, ce qui pourrait avoir un

effet défavorable important sur la rentabilité, la situation financière et les résultats d'exploitation de Franco-Nevada.

Franco-Nevada pourrait éprouver des difficultés à recruter et à maintenir en poste du personnel de gestion et du personnel technique qualifiés capables d'exploiter efficacement son entreprise, et leur incapacité à exploiter efficacement son entreprise pourrait avoir un effet défavorable important sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Franco-Nevada dépend de la disponibilité et de l'engagement continus des membres clés de sa direction, dont l'apport à ses activités actuelles et futures a une importance significative. Le départ de l'un de ces membres pourrait avoir des répercussions négatives sur les activités commerciales. À l'occasion, Franco-Nevada devra également recruter et maintenir en poste du personnel de gestion et du personnel technique spécialisé qualifiés supplémentaires afin d'exploiter efficacement son entreprise. Le nombre de personnes qualifiées en acquisition, en exploration et en mise en valeur de terrains de ressources naturelles assortis de droits de redevance et d'autres droits est limité, et la concurrence pour recruter ces personnes est intense. Le recrutement et le maintien en poste de membres du personnel qualifiés sont indispensables au succès de Franco-Nevada, et ce succès n'est pas garanti. L'incapacité de Franco-Nevada à recruter et à former du personnel qualifié pourrait avoir une incidence sur sa capacité de suivre son modèle opérationnel et d'exécuter sa stratégie de croissance, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. Franco-Nevada ne souscrit pas une assurance « collaborateurs » à l'intention des membres de sa direction.

Franco-Nevada dépend du paiement de redevances par les propriétaires et les exploitants des terrains visés par le portefeuille de redevances, et tout retard ou défaut de paiement aura une incidence sur les produits générés par le portefeuille de redevances.

Franco-Nevada dépendra dans une large mesure de la viabilité financière et de l'efficacité opérationnelle des propriétaires et des exploitants des terrains visés par le portefeuille de redevances. En règle générale, les paiements relatifs à la production passent entre les mains de l'exploitant, et la réception de ces produits pourrait être retardée ou pourrait entraîner des frais supplémentaires. Les paiements pourraient être retardés en raison de restrictions imposées par des prêteurs, de retards dans la vente ou la livraison de produits, de retards dans le raccordement de puits à un réseau collecteur, d'éruptions ou d'autres accidents, du recouvrement par les exploitants de frais engagés dans le cadre de l'exploitation des terrains donnant droit aux redevances, de l'établissement par les exploitants de réserves relativement à ces frais ou de l'insolvabilité de l'exploitant. Franco-Nevada doit, dans la plupart des cas, faire valoir son droit de recevoir les paiements se rapportant aux redevances au moyen d'un contrat dépouillé de la protection conférée par une sûreté grevant des biens qu'elle pourrait facilement liquider, ce qui nuit à sa capacité d'obtenir le paiement des redevances impayées en cas de défaut. En cas de faillite d'un exploitant ou d'un propriétaire, Franco-Nevada sera traitée comme tous les autres créanciers ordinaires et, par conséquent, aura peu de chances d'obtenir le paiement intégral des produits tirés des droits de redevance. Tout défaut de paiement de la part des propriétaires et des exploitants des terrains visés par le portefeuille de redevances pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

La concurrence accrue pour les investissements dans des droits de redevance et des ressources pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité de Franco-Nevada d'acquérir des redevances supplémentaires ou d'autres participations dans des terrains miniers ou pétroliers et gazières pour son portefeuille de redevances.

Bon nombre de sociétés se consacrent à la recherche et à l'acquisition de participations minières et pétrolières et gazières, et il existe un nombre limité de participations intéressantes de cette nature. Toutes les étapes des activités d'exploration et d'extraction minières ainsi que des activités pétrolières et gazières font l'objet d'une concurrence. De nombreuses sociétés se livrent à l'acquisition de participations minières et gazières, y compris de grandes sociétés bien établies dotées de ressources financières importantes et jouissant d'une capacité opérationnelle et d'un long historique sur le plan des bénéfices. Franco-Nevada pourrait être désavantagée face à la concurrence pour ce qui est de l'acquisition de participations dans ces terrains de ressources naturelles, que ce soit sous forme de droits de redevance ou d'autres formes d'investissements, car de nombreux concurrents disposent de ressources financières plus importantes et d'un personnel technique plus

nombreux que les siens. Par conséquent, rien ne garantit que Franco-Nevada sera en mesure de soutenir la concurrence des autres sociétés au chapitre de l'acquisition de nouveaux terrains de ressources naturelles et droits de redevance. L'incapacité de Franco-Nevada à acquérir des redevances supplémentaires ou d'autres participations dans des terrains miniers ou pétroliers et gazières pourrait avoir un effet défavorable important sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les exploitants d'un projet pourraient ne pas respecter des droits de redevance et d'autres droits.

Les droits de redevance et les autres droits sur les terrains de ressources naturelles sont principalement établis par contrat. Les parties aux contrats ne respectent pas toujours leurs modalités, et les contrats eux-mêmes sont sujets à interprétation et peuvent comporter des vices techniques. Si les personnes qui ont accordé les droits de redevance et les autres droits ne respectent pas leurs obligations contractuelles, Franco-Nevada serait forcée d'intenter des poursuites pour faire respecter ses droits contractuels. De tels litiges pourraient être coûteux en temps et en argent et, comme dans le cas de tout litige, leur issue ne pourrait être garantie. Toute décision à l'encontre de Franco-Nevada pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

Des titres de propriété détenus par le portefeuille de redevances pourraient comporter des vices inconnus et Newmont ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie à l'égard des titres de propriété détenus par le portefeuille de redevances.

Un vice éventuel touchant un droit, un titre ou un intérêt détenu par le portefeuille de redevances à l'égard d'une redevance, d'une participation de concessionnaire ou d'une participation financière et/ou du contrat sous-jacent pourrait entraîner la perte du droit du portefeuille de redevances à l'égard de la redevance, de la participation de concessionnaire ou de la participation financière en question. Lorsque Newmont a acquis le portefeuille de redevances, elle n'a obtenu aucune déclaration ou garantie quant aux titres de propriété relatifs aux redevances et à diverses participations et, par conséquent, dans la convention d'acquisition, elle ne fait aucune déclaration à l'intention de Franco-Nevada quant aux titres de propriété détenus par le portefeuille de redevances. Newmont déclare uniquement qu'elle transférera à Franco-Nevada ses droits, ses titres et ses intérêts dans le portefeuille de redevances. Ainsi, si un droit, un titre ou un intérêt détenu par le portefeuille de redevances à l'égard d'une redevance, d'une participation de concessionnaire ou d'une participation financière et/ou du contrat sous-jacent comporte un vice, Franco-Nevada n'aura aucun recours contre Newmont aux termes de la convention d'acquisition. Par conséquent, des vices de titre inconnus touchant le portefeuille de redevances pourraient avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

Franco-Nevada n'a pas encore exercé d'activités et rien ne garantit qu'elle aura du succès ou qu'elle sera rentable.

Franco-Nevada ne commencera à réellement exercer ses activités qu'au moment de l'acquisition du portefeuille de redevances à la clôture du placement. Bien que bon nombre des membres de la direction possèdent une expertise et une expérience d'exploitation comparable acquise au sein de l'ancienne société Franco-Nevada ou de Newmont Capital, Franco-Nevada elle-même n'a pas encore exercé d'activités et rien ne garantit que ses activités seront couronnées de succès ou seront rentables ou que Franco-Nevada sera en mesure de suivre son modèle opérationnel et d'exécuter sa stratégie de croissance avec succès. L'omission de Franco-Nevada de suivre son modèle opérationnel ou d'exécuter sa stratégie de croissance pourrait avoir un effet défavorable important sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les produits et les bénéfices de Franco-Nevada sont assujettis aux fluctuations des taux de change, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les produits générés par le portefeuille de redevances.

Les droits de redevance de Franco-Nevada sont assujettis aux fluctuations des taux de change et aux pressions inflationnistes, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada. Rien ne garantit que les mesures prises par la direction en réaction aux fluctuations des taux de change élimineront tous les effets défavorables et, par conséquent, Franco-Nevada pourrait subir des pertes en raison des fluctuations défavorables des taux de change.

La capacité de Franco-Nevada à verser des dividendes dépendra de sa situation financière.

Le versement de dividendes sur les actions ordinaires se fera à l'appréciation du conseil d'administration de Franco-Nevada et dépendra des bénéfices futurs, des flux de trésorerie, des capitaux requis pour les acquisitions et de la situation financière de Franco-Nevada, ainsi que d'autres facteurs pertinents dont il est question dans le présent prospectus. Même si Franco-Nevada a l'intention de verser un dividende régulièrement, rien ne garantit que Franco-Nevada sera en mesure de verser des dividendes si un ou plusieurs des risques décrits dans les présentes se matérialisent.

La révision des taux d'intérêt et la modification des remboursements prévus de capital sur la dette contractée par Franco-Nevada pourraient grandement modifier les sommes devant être affectées au service de la dette, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de Franco-Nevada.

Les sommes payables au titre de l'intérêt et du capital sur la dette contractée par Franco-Nevada auront une incidence sur les flux de trésorerie nets et la rentabilité de Franco-Nevada. Toute hausse de ces paiements entraînera une hausse correspondante des flux de trésorerie de Franco-Nevada qui devront être affectés au service de la dette. Advenant une telle hausse, rien ne garantit que les flux de trésorerie nets provenant du portefeuille de redevances et des autres activités commerciales seront suffisants pour couvrir les obligations financières futures de Franco-Nevada ou que des fonds supplémentaires pourront autrement être obtenus. On s'attend à ce que, à la réalisation du placement, 140 millions de dollars seront prélevés sur la nouvelle facilité de crédit et que les prêteurs bénéficieront d'une sûreté grevant la totalité des actifs présents et futurs de Franco-Nevada et de ses filiales importantes. Si Franco-Nevada devenait incapable d'acquitter les frais de service de sa dette ou se trouvait autrement en situation de défaut, par exemple en faillite, les prêteurs pourraient alors procéder à la forclusion ou à la vente d'une partie ou de la totalité des actifs de Franco-Nevada, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

Certains des administrateurs de Franco-Nevada occupent des fonctions semblables dans d'autres sociétés ouvertes, ce qui pourrait les placer en situation de conflit à l'occasion.

Certains des administrateurs de Franco-Nevada sont également des administrateurs, des membres de la direction ou des actionnaires importants d'autres sociétés exerçant des activités d'exploration et de mise en valeur de ressources naturelles et, dans la mesure où ces autres sociétés peuvent participer à des entreprises dans lesquelles participe également Franco-Nevada, ou encore à des entreprises auxquelles Franco-Nevada pourrait chercher à participer, les administrateurs et les membres de la direction de Franco-Nevada pourraient se trouver en conflit d'intérêts lorsqu'il s'agira de négocier et de conclure les modalités des participations. Dans tous les cas où les administrateurs et les membres de la direction possèdent un intérêt dans d'autres sociétés, ces autres sociétés pourraient également être en compétition avec Franco-Nevada pour l'acquisition de redevances, ou de participations dans des terrains miniers ou pétroliers et gaziers. Tout conflit d'intérêts touchant un administrateur ou un membre de la direction pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

Franco-Nevada ne peut aucunement garantir qu'elle sera en mesure de réaliser un financement répondant à ses besoins dans l'avenir ou que les modalités d'un tel financement seront avantageuses et, par conséquent, Franco-Nevada pourrait devoir réunir des capitaux supplémentaires au moyen de l'émission de titres de participation additionnels, ce qui occasionnerait une dilution pour les actionnaires de Franco-Nevada.

Rien ne garantit que Franco-Nevada sera en mesure de réaliser un financement répondant à ses besoins dans l'avenir ou que les modalités d'un tel financement seront avantageuses. Le défaut de réaliser un tel financement supplémentaire pourrait occasionner un délai ou un report indéfini des nouvelles activités commerciales, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation ou la situation financière de Franco-Nevada. Franco-Nevada aura besoin de nouveaux capitaux pour assurer la croissance de son entreprise et rien ne garantit que Franco-Nevada pourra obtenir des capitaux ou qu'elle pourra les obtenir au moment opportun. Franco-Nevada pourrait devoir réunir ces capitaux supplémentaires au moyen de l'émission de titres de participation additionnels, ce qui occasionnerait une dilution pour les actionnaires de Franco-Nevada.

Franco-Nevada ne peut aucunement garantir qu'elle atteindra le rendement financier obtenu par l'ancienne société Franco-Nevada et Newmont Capital.

Même si le portefeuille de redevances contient bon nombre des actifs qui appartenaient à l'ancienne société Franco-Nevada et à Newmont Capital, il existe des différences appréciables entre les actifs que détenaient ces sociétés et ceux que détient Franco-Nevada. De même, même si l'équipe de direction de Franco-Nevada compte bon nombre des personnes qui faisaient partie des équipes de direction de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital, il existe des différences significatives et importantes entre les équipes de direction. Plusieurs des membres de la direction de Newmont ayant contribué au succès de Newmont Capital et de l'ancienne société Franco-Nevada, dont M. Seymour Schulich, ancien cochef de la direction et cofondateur de l'ancienne société Franco-Nevada et président du conseil de Newmont Capital, ne feront pas partie de la direction de la société. Par conséquent, le rendement passé de l'ancienne société Franco-Nevada et de Newmont Capital n'est pas représentatif du rendement futur de Franco-Nevada. Plus particulièrement, rien ne garantit que la stratégie commerciale de Franco-Nevada lui permettra d'atteindre un rendement financier comparable à celui qu'ont obtenu l'ancienne société Franco-Nevada et Newmont Capital. Les flux de trésorerie, les bénéfices et les résultats d'exploitation futurs de Franco-Nevada dépendront d'un certain nombre de facteurs, notamment sa capacité de mettre en place avec succès les stratégies dont il est question sous la rubrique « Activités de Franco-Nevada — Points forts et avantages concurrentiels ».

Si les activités de Franco-Nevada prennent de l'expansion au-delà de l'acquisition de droits de redevance, Franco-Nevada pourrait être confrontée à de nouveaux défis et à de nouveaux risques. Le défaut de Franco-Nevada de gérer adéquatement ces défis et ces risques pourrait avoir une incidence défavorable sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les activités et l'expertise de Franco-Nevada se concentrent actuellement sur l'acquisition et la gestion de droits de redevance. Dans l'avenir, Franco-Nevada a l'intention de réaliser des acquisitions à l'extérieur de ce secteur, notamment en faisant l'acquisition de projets en développement dans le secteur des ressources naturelles et/ou en investissant dans de tels projets. L'expansion des activités de Franco-Nevada dans de nouveaux secteurs entraînera des défis et des risques auxquels elle n'était pas confrontés dans le passé, notamment bon nombre des risques dont il est question sous la rubrique « Risques liés aux activités minières et aux activités pétrolières et gazières ». Le défaut de Franco-Nevada de gérer adéquatement ces défis et ces risques pourrait avoir un effet défavorable important sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Une évaluation incorrecte ou variable du portefeuille de redevances ou d'autres actifs susceptibles d'être acquis pourrait avoir une incidence défavorable sur Franco-Nevada.

La valeur estimative du portefeuille de redevances à la réalisation du placement sera fondée, en grande partie, sur des évaluations faites par des évaluateurs et par la direction, qui reposent sur un ensemble d'hypothèses. Les acquisitions de terrains miniers ou pétroliers et gazières ou de sociétés minières ou pétrolières et gazières ou les investissements dans de tels terrains ou de telles sociétés seront fondés en grande partie sur des évaluations techniques et économiques effectuées par des ingénieurs indépendants. Ces évaluations comprennent une série d'hypothèses concernant des facteurs tels que le taux de récupération des métaux précieux, du pétrole et du gaz naturel et la possibilité de les commercialiser, les prix futurs des métaux précieux, du pétrole et du gaz naturel, les coûts d'exploitation, les dépenses en immobilisations futures et les redevances futures, ainsi que les autres sommes prélevées par les gouvernements qui peuvent être imposées au cours de la durée de vie des réserves. Un bon nombre de ces facteurs sont susceptibles de changer et échappent au contrôle de la société. De telles évaluations sont fondées sur des données géologiques et techniques comportant un certain degré d'incertitude, de sorte que les niveaux de production et les réserves pourraient être plus faibles que prévu ou la valeur attribuée au portefeuille de redevances pourrait être différente de celle prévue dans les états financiers cumulés pro forma inclus dans le présent prospectus. Une évaluation incorrecte ou variable du portefeuille de redevances ou d'autres actifs susceptibles d'être acquis pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

Risques liés aux activités minières et aux activités pétrolières et gazières

L'incapacité éventuelle de Franco-Nevada d'ajouter de nouvelles réserves à son portefeuille de redevances, que ce soit par la mise en valeur de ressources existantes ou par l'acquisition de nouveaux terrains miniers ou pétroliers et gaziers exploités, pourrait avoir un effet défavorable important sur Franco-Nevada.

Franco-Nevada tire ses produits principalement de l'exploitation de réserves minérales et de réserves pétrolières et gazières dans les terrains visés par son portefeuille de redevances et sur lesquels elle a un droit, notamment un droit de redevance. En raison des activités d'extraction, les réserves finissent toujours par s'épuiser et, en conséquence, pour assurer la viabilité à long terme de son portefeuille de redevances, Franco-Nevada doit renouveler ses réserves soit en faisant l'acquisition de nouveaux terrains exploités soit en augmentant les réserves de ses terrains exploités actuels. Même si Franco-Nevada pourrait être en mesure de maintenir la totalité ou une partie de son stock de réserves par des acquisitions, son modèle opérationnel repose sur la mise en valeur des terrains inexploités visés par son portefeuille de redevances. L'exploration de ressources minérales et de ressources énergétiques est une entreprise spéculative qui, nécessairement, comporte un risque substantiel. Il n'est pas certain que les dépenses engagées par l'exploitant d'un projet donné permettront de découvrir des quantités commerciales de ressources minérales ou énergétiques dans les terrains visés par le portefeuille de redevances. Même si un important gisement minéral ou gisement pétrolier et gazier était trouvé, rien ne garantit que le gisement pourrait être extrait de manière rentable. Il faut engager d'importantes dépenses pour établir des réserves au moyen de forages, pour mettre au point des procédés d'extraction et, dans le cas des nouveaux terrains, pour mettre au point l'infrastructure et les installations d'extraction et de transformation sur le site retenu pour les activités d'extraction. Même si des avantages considérables peuvent être tirés de la découverte d'un important gisement, rien ne garantit qu'on trouvera de nouvelles réserves pour remplacer ou accroître les réserves faisant actuellement partie du portefeuille de redevances de Franco-Nevada. Cela vaut aussi pour les ressources minérales, car les ressources qui ont été découvertes n'ont pas fait l'objet d'analyses suffisamment détaillées pour justifier leur exploitation commerciale ou l'affectation des fonds nécessaires à leur mise en valeur. L'incapacité éventuelle de Franco-Nevada d'ajouter des réserves à son portefeuille de redevances ou de remplacer ses réserves existantes, que ce soit par la mise en valeur de ressources existantes ou par l'acquisition de nouveaux terrains miniers ou pétroliers et gaziers exploités, pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

Les réserves et les ressources sont des estimations fondées sur des interprétations et des hypothèses; ainsi, les volumes de production réels peuvent différer des volumes estimatifs, et les écarts peuvent avoir un effet défavorable important sur Franco-Nevada.

Les réserves et les ressources minérales et les réserves et les ressources pétrolières et gazières relevées sur les terrains visés par le portefeuille de redevances ne sont que des estimations. Rien ne garantit que les estimations des réserves et des ressources sont exactes ou que les volumes indiqués de minéraux et de pétrole et de gaz naturel seront produits. De telles estimations sont, en grande partie, fondées sur l'interprétation des données géologiques obtenues à la suite de forages et d'autres techniques d'échantillonnage. Dans la réalité, la minéralisation ou la formation peuvent différer de ce qui était prévu. En outre, il peut s'écouler de nombreuses années entre la première phase de forage et le début de la production et, dans l'intervalle, la faisabilité économique de l'exploitation de la découverte peut avoir changé.

Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on examine des estimations, particulièrement lorsqu'il s'agit de ressources. Les estimations des ressources relatives à des terrains qui ne sont pas encore en production sont fondées bien souvent sur des données produites à la suite d'un nombre limité de forages distancés ou sur d'autres données restreintes, qui ne sont pas nécessairement représentatives des conditions qui existent entre les forages ou autour des forages. Par conséquent, ces estimations peuvent devoir être revues à la lumière des données recueillies à la suite de forages ou d'autres activités d'exploration supplémentaires ou en fonction des données tirées de la production. En outre, pour les ressources, la viabilité économique peut ne pas avoir été établie et l'exploitant du terrain pourrait ne jamais les extraire. On ne saurait présumer que la totalité ou une partie des ressources minérales dans les terrains visés par le portefeuille de redevances constituent des réserves ou seront converties en réserves. En raison des fluctuations des cours, ainsi que de l'augmentation des coûts de production et des dépenses en immobilisations ou de la réduction des taux de récupération, l'exploitation des

réserves prouvées et des réserves probables dans les terrains visés par le portefeuille de redevances pourrait ne plus être rentable à un ou plusieurs sites pendant un certain temps ou les réserves dont la teneur de la minéralisation est relativement moins élevée pourraient devenir non rentables. De surcroît, en raison de facteurs opérationnels de courte durée, comme la nécessité d'exploiter les corps minéralisés suivant un certain ordre ou de traiter du minerai dont les teneurs sont nouvelles ou différentes, les réserves pourraient être réduites ou pourraient ne pas être extraites. Les réserves estimatives pourraient devoir être établies de nouveau en fonction des données tirées de la production. En raison de ces facteurs, les exploitants pourraient devoir réduire leurs réserves et leurs ressources, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

De par leur nature, les activités d'exploration et de mise en valeur de terrains miniers et de terrains contenant des ressources comportent des dangers et des risques qui échappent au contrôle de Franco-Nevada et qui, s'ils se matérialisaient, pourraient avoir un effet défavorable important sur Franco-Nevada.

Les sociétés exerçant des activités minières et des activités pétrolières et gazières courent tous les dangers et les risques associés à l'exploration et à la mise en valeur de ressources naturelles. Parmi ces risques et incertitudes, mentionnons les risques liés à l'environnement, les accidents du travail, les conflits de travail, l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre imputable à la conjoncture des marchés, l'agitation sociale, les incendies, l'évolution du cadre réglementaire, les conséquences de la non-conformité aux lois et aux règlements, les explosions, les éruptions, les cratères, les émissions et les fuites de gaz corrosif, les formations géologiques inusitées ou imprévues ou d'autres problèmes concernant les teneurs ou la géologie, les caractéristiques métallurgiques imprévues ou les taux de récupération minière inférieurs aux prévisions, les conditions imprévues du sol ou de l'eau, les effondrements, les affaissements de puits, les inondations, les coups de toit, les interruptions occasionnelles causées par les intempéries ou des conditions météorologiques dangereuses, les tremblements de terre, l'activité sismique, d'autres catastrophes naturelles ou des conditions et des pertes d'exploitation défavorables. Si la matérialisation de ces risques ou de ces dangers devait avoir une incidence sur les activités d'exploration et de mise en valeur d'une société, elle pourrait faire croître les coûts de mise en valeur ou de production à un point tel qu'il ne serait plus rentable de produire le métal ou le pétrole et le gaz naturel provenant des ressources ou des réserves prévues, pourrait entraîner une baisse ou la radiation de la valeur comptable d'un ou de plusieurs projets, pourrait retarder ou interrompre les activités d'extraction ou de traitement, pourrait entraîner la destruction des terrains, des installations de traitement ou des installations de tiers nécessaires aux activités d'exploitation, causer des blessures ou des accidents mortels et créer des obligations légales, ou entraîner la perte de la garantie d'assurance. La matérialisation des risques ou des dangers précités pourrait entraîner l'interruption ou la suspension des activités sur les terrains sur lesquels Franco-Nevada a un droit de redevance, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les produits d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

Certains titres de propriété comportent des vices connus et d'autres titres de propriété pourraient comporter des vices imprévus ou inconnus, de sorte que Franco-Nevada pourrait perdre des droits à l'égard d'un terrain, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur Franco-Nevada.

Il pourrait se produire, dans la chaîne de titres visant des terrains sous-jacents dans lesquels le portefeuille de redevances détient des droits, un vice pouvant entraîner la perte du droit de l'exploitant à l'égard d'un terrain. En outre, les revendications des groupes autochtones au Canada et ailleurs pourraient avoir une incidence sur la capacité d'un exploitant de mener des activités sur un terrain au détriment des droits de redevance de Franco-Nevada. Si un propriétaire ou un exploitant n'a pas droit au titre de propriété rattaché au terrain, il pourrait devoir cesser ses activités ou céder le contrôle opérationnel à une autre personne. Dans bon nombre de cas, les redevances sont des droits contractuels, plutôt que des intérêts fonciers, c'est-à-dire qu'une cession ou une procédure de faillite ou d'insolvabilité par un propriétaire risque d'entraîner la perte du droit de redevance effectif à l'égard du terrain sous-jacent. De plus, même dans les territoires où il est possible de faire enregistrer des redevances dans divers registres ou aux bureaux des registraires miniers, de tels enregistrements ne protègent pas nécessairement le titulaire de redevances. Par conséquent, le titulaire de redevances est exposé aux risques liés aux tiers. Ainsi, les vices connus et des vices imprévus ou inconnus dans des titres de propriété peuvent avoir une incidence sur les activités d'un projet sur lequel Franco-Nevada a un droit de redevance et

pourraient avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

Les projets dans lesquels Franco-Nevada détient un intérêt exigent divers droits de propriété, divers permis et diverses licences pour y exécuter les opérations actuelles et futures, et tout retard ou empêchement dans l'obtention de ces droits de propriété, permis et licences, ou le non-respect des modalités de ces droits de propriété, permis et licences pourraient entraîner l'interruption ou la cessation des activités d'exploitation ou d'exploration sur les terrains, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur Franco-Nevada.

L'exploration, la mise en valeur et l'exploitation des terrains miniers et des terrains de pétrole et de gaz naturel sont des activités assujetties aux lois et aux règlements sur la santé et la sécurité du travail, les normes d'emploi, l'environnement, la mise en valeur des mines, le développement de projets, la production minérale, les permis et le maintien des titres de propriété, les exportations, les impôts, les normes du travail, la remise en état des terrains et les questions touchant le patrimoine et les droits ancestraux, entre autres. Les propriétaires et les exploitants des terrains dans lesquels Franco-Nevada détient un intérêt doivent obtenir de diverses autorités gouvernementales les licences et les permis qu'il faut pour exercer leurs activités. L'évolution de ces lois et règlements et des exigences concernant ces licences et ces permis pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les produits que Franco-Nevada tire du portefeuille de redevances. Ces licences et permis peuvent devoir être modifiés selon les circonstances et doivent toujours être maintenus en règle de diverses manières, ce qui comprend le paiement des sommes dues et le respect des conditions de délivrance. Rien ne garantit que Franco-Nevada ou les exploitants des terrains dans lesquels Franco-Nevada détient un intérêt seront en mesure d'obtenir ou de conserver l'ensemble des licences et des permis dont ils peuvent avoir besoin pour explorer, mettre en valeur et exploiter les terrains, entamer la construction ou l'exploitation d'installations minières ou pétrolières et gazières, ou de continuer à exercer des activités rentables. Le non-respect des lois et des règlements applicables ou des conditions rattachées aux licences et aux permis, ou l'omission de maintenir les licences et permis en règle, même par inadvertance, pourraient entraîner l'interruption ou la cessation des activités d'exploration, de mise en valeur ou d'extraction, ou l'imposition d'amendes, de pénalités ou d'autres obligations au propriétaire ou à l'exploitant du terrain. Si cela devait se produire, la production pourrait diminuer substantiellement ou les activités sur le terrain pourraient cesser, ce qui aurait un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

Les projets dans lesquels Franco-Nevada détient un intérêt sont assujettis à des lois et à des règlements sur l'environnement qui pourraient faire croître les coûts dans leur ensemble et restreindre les activités, ce qui aurait un effet défavorable important sur Franco-Nevada.

Toutes les étapes des activités minières et des activités pétrolières et gazières présentent des risques et des dangers pour l'environnement et sont assujetties à une législation environnementale composée de diverses lois et de divers règlements gouvernementaux. Le respect de cette législation peut nécessiter des dépenses importantes et sa violation peut entraîner l'imposition d'amendes et de pénalités, dont certaines peuvent être considérables. La législation environnementale évolue d'une manière qui, selon toute attente, devrait entraîner le resserrement des normes et des mesures d'application, l'accroissement des amendes et des obligations et, peut-être, l'augmentation des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation. La violation de la législation environnementale par Franco-Nevada, à titre de propriétaire ou d'exploitant d'un terrain, ou par les propriétaires ou les exploitants de terrains visés par le portefeuille de redevances pourrait avoir une incidence importante sur la viabilité du terrain en cause et, en conséquence, compromettre les produits tirés du terrain détenu en propriété ou de la redevance en cause, selon le cas, ce qui à son tour pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

Les propriétaires et les exploitants de terrains pétroliers et gaziers pourraient devoir engager des coûts additionnels afin de respecter le Protocole de Kyoto, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les produits provenant des participations pétrolières et gazières faisant partie du portefeuille de redevances.

Le Canada est un pays signataire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et il a ratifié le Protocole de Kyoto établi aux termes de celle-ci et qui fixe des objectifs obligatoires de réduction des émissions de bioxyde de carbone, de méthane, d'oxyde nitreux et d'autres soi-disant « gaz à effet de serre » à l'échelle nationale. Les installations d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel

et d'autres exploitations peuvent émettre des gaz à effet de serre et peuvent être assujetties à la législation sur les émissions de gaz à effet de serre. Le gouvernement du Canada a mis de l'avant le Plan du Canada sur les changements climatiques, qui propose d'autres dispositions législatives établissant des exigences de réduction des émissions des gaz à effet de serre pour diverses activités industrielles, y compris l'exploration et la production de pétrole et de gaz naturel. Même si le protocole est devenu exécutoire le 16 février 2005, le détail des exigences n'a pas été rendu public et, en conséquence, il est difficile de quantifier l'impact éventuel de ces exigences sur les activités pétrolières et gazières. Ce protocole pourrait cependant avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

Franco-Nevada est exposée au risque que les régimes politiques des pays dans lesquels elle a des participations changent d'attitude à son égard, fassent l'objet d'instabilité et modifient en conséquence leur réglementation.

Les terrains sur lesquels Franco-Nevada a ou aura un droit de redevance ou d'autres droits sont situés dans de multiples territoires abritant divers cadres juridiques et régimes politiques. Les investissements dans des pays étrangers comportent des risque-pays, y compris le risque que les claims soient revus ou annulés à la suite de l'adoption de nouvelles lois ou d'une nouvelle orientation par le gouvernement en place. Il est possible que les modifications apportées aux lois et aux règlements applicables ou encore à leur application ou à leur interprétation entraînent des changements défavorables aux activités minières ou pétrolières et gazières. Il y a des questions qui échappent à la volonté de Franco-Nevada. Rien ne garantit que, dans l'avenir, la situation politique ou la conjoncture économique prévalant dans ces pays n'entraîneront pas l'adoption de politiques ou d'attitudes différentes à l'égard de la mise en valeur et de la propriété de ressources. Un tel changement de politique ou d'attitude pourrait donner lieu à l'adoption de nouvelles lois ayant une incidence sur la propriété d'actifs, la méthode de tenure et la concession des ressources, la fiscalité, les redevances, les taux de change, la protection de l'environnement, les relations de travail, le rapatriement des bénéficiaires et le remboursement de capital, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité d'entreprendre des activités d'exploration et de mise en valeur sur les terrains sur lesquels Franco-Nevada détient un droit de redevance ou d'autres droits. Dans certaines régions où Franco-Nevada a des participations, le cadre réglementaire est en constante évolution, et de nouvelles lois, de nouveaux règlements et de nouvelles exigences peuvent être adoptés ou appliqués rétroactivement. L'évolution des lois, des règlements et de la conjoncture économique et la modification des attitudes et des régimes politiques échappent à la volonté de Franco-Nevada et de tels changements pourraient avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

Des litiges éventuels touchant les terrains sur lesquels Franco-Nevada détient un droit de redevance pourraient avoir un effet défavorable sur les produits générés par Franco-Nevada.

Un litige pourrait naître à l'égard d'un terrain sur lequel Franco-Nevada a un droit de redevance (par exemple, un litige entre des coentrepreneurs ou les propriétaires initiaux). À titre de titulaire de redevances, Franco-Nevada n'aura généralement aucune influence sur le litige ni n'aura habituellement accès aux données. Si, par suite du litige, la production sur un terrain doit être réduite ou interrompue (que ce soit de façon temporaire ou permanente), cela pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

Des modifications importantes apportées au régime de redevances de l'Alberta pourraient avoir un effet défavorable sur les produits générés par les redevances pétrolières et gazières au sein du portefeuille de redevances

Le 25 octobre 2007, le gouvernement de l'Alberta a annoncé des modifications importantes en vue d'établir un nouveau régime de redevances de la Couronne de l'Alberta; ces modifications entreront en vigueur en janvier 2009. Le nouveau régime de redevances prévoit de nouvelles redevances sur le pétrole, le gaz naturel et le bitume classiques qui sont liées aux prix et aux niveaux de production et qui s'appliqueront à la fois aux projets d'exploitation du pétrole des sables bitumineux existants ou nouveaux et aux activités d'exploitation du pétrole et du gaz naturel classiques existantes ou nouvelles. Les taux de redevances sur le pétrole classique, qui sont actuellement plafonnés à 30 % et à 35 % respectivement pour les catégories ancienne et nouvelle, seront augmentés. Les nouveaux taux atteindront jusqu'à 50 % et seront plafonnés lorsque le prix du pétrole classique atteindra 120 \$ CA le baril. Actuellement, les taux sont plafonnés lorsque le prix du pétrole classique atteint environ 30 \$ le baril. Les redevances sur le gaz naturel, actuellement de 5 % à 35 %, seront de 5 % à 50 % aux

termes du nouveau régime de redevances et seront plafonnées lorsque le prix du gaz naturel atteindra 16,59 \$ CA par gigajoule. En outre, la distinction des catégories de gaz naturel classique en fonction de la date de découverte sera éliminée. Les redevances sur les liquides de gaz naturel seront de 40 % pour les pentanes, alors qu'elles se trouvaient dans une fourchette allant de 22 % à 50 % pour la catégorie ancienne et de 22 % à 30 % pour la catégorie nouvelle. Les nouvelles redevances sur les butanes et le propane seront de 30 %, en hausse par rapport à une fourchette de 15 % à 30 %.

On prévoit l'élimination de plusieurs programmes de redevances spéciales, soit les programmes suivants : *Third Tier Exploratory Well Royalty Exemption, Re-Activated Well Royalty Reduction, Low Productivity Well Royalty Reduction, Horizontal Re-entry Well Royalty Program* et *Experimental Project Petroleum Royalty*. Le taux de récupération du pétrole classique est relativement faible en Alberta, et ces programmes visent à accroître le taux de récupération en augmentant les activités d'exploration, en prolongeant la période d'exploitation économique des gisements matures, en favorisant la conservation des ressources et en levant les barrières au développement de nouvelles techniques et technologies qui accroissent l'efficacité et favorisent la mise en valeur respectueuse de l'environnement.

La mise en œuvre des modifications proposées au régime de redevances de l'Alberta est assujettie à des risques et à des incertitudes. À mesure que le gouvernement de l'Alberta élabore le nouveau régime de redevances, il pourrait apporter des rajustements qui ne sont pas prévus dans le présent prospectus. Les modifications importantes apportées au régime de redevances exigent la promulgation de nouvelles lois, la modification de lois et de règlements actuels et la conception de logiciels propriétaires pour le calcul et le recouvrement des redevances. Par ailleurs, certaines des modifications proposées envisagent des consultations supplémentaires auprès du public et/ou du secteur. Le régime de redevances proposé pourrait être modifié avant sa mise en œuvre.

Dans le présent prospectus, les réserves, les ressources et les produits d'exploitation nets futurs de Franco-Nevada ne tiennent pas compte de l'augmentation des redevances prévues par le projet de nouveau régime de redevances, qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur les valeurs présentées ici.

Les changements proposés à la législation minière fédérale des États-Unis pourraient imposer, entre autres choses, une redevance payable au gouvernement des États-Unis par les sociétés minières et les titulaires de redevances, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les produits tirés des redevances minières faisant partie du portefeuille de redevances.

Les membres du Congrès américain ont soumis à l'occasion des projets de loi visant à remplacer ou à modifier les dispositions de la loi des États-Unis, intitulée *General Mining Law of 1872*, qui régit les claims non concédés par lettres patentes. Une partie de la production visée par les redevances de la société provient de claims non concédés par lettres patentes faisant partie de terres fédérales américaines. L'un des projets de loi récemment introduits, intitulé *HR2262*, s'il est adopté, aurait pour effet d'imposer une redevance fédérale sur la production provenant de claims miniers non concédés par lettres patentes, de créer des normes environnementales plus strictes et de déclarer certains terrains comme étant impropres à l'exploitation minière. Si de nouvelles mesures législatives sont promulguées, le coût de détention de claims miniers non concédés par lettres patentes pourrait augmenter considérablement en raison de l'imposition de redevances à payer, ce qui pourrait réduire les sommes que la société reçoit de ces redevances sur les claims non concédés par lettres patentes ou nuire considérablement à la capacité de mettre en valeur les ressources minérales de claims miniers non concédés par lettres patentes. Bien qu'il soit impossible de prédire pour le moment les redevances qui pourraient être imposées dans l'avenir, l'imposition de telles redevances pourrait avoir un effet défavorable sur le potentiel de mise en valeur de tels claims miniers ainsi que sur les paramètres économiques des mines actuellement en exploitation sur des claims miniers non concédés par lettres patentes fédérales. La promulgation d'une telle législation pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

Il n'existe actuellement aucune infrastructure permettant à Franco-Nevada d'acheminer aux marchés sa production éventuelle de gaz naturel provenant de ses actifs situés en Arctique et aucun projet n'a été fait en ce sens.

En raison de l'emplacement de ses droits gazières en Arctique, Franco-Nevada n'a actuellement accès à aucune infrastructure lui permettant d'exploiter ou d'acheminer aux marchés le gaz naturel provenant des

terrains gaziers de l'Arctique sur lesquels Franco-Nevada a un droit et, à l'heure actuelle, aucun projet n'a été fait et aucune convention d'exploitation n'a été conclue en vue de mettre en valeur ou d'exploiter ces réserves. Même si un pipeline reliant la vallée du Mackenzie au réseau pipelinier de l'Alberta a été proposé et qu'il fait actuellement l'objet d'audiences réglementaires, rien ne garantit que le projet pipelinier de la vallée du Mackenzie sera approuvé puis réalisé. Même si le projet de pipeline de la vallée du Mackenzie était réalisé, d'autres installations de transport du gaz naturel pourraient devoir être construites afin que les terrains gaziers de l'Arctique sur lesquels Franco-Nevada a un droit soient reliés au réseau de pipelines continental de l'Amérique du Nord. La capacité de Franco-Nevada de générer des produits et, en bout de ligne, de tirer des profits de la production de ses droits gaziers en Arctique dépend de sa capacité à acheminer son gaz naturel et ses LGN aux marchés ainsi que de sa capacité à mettre en valeur et à exploiter ces terrains. Franco-Nevada détient diverses participations de concessionnaire dans les ressources gazières de l'Arctique; ainsi, Franco-Nevada est susceptible de devoir assumer les investissements nécessaires à l'exploitation de ces ressources. L'incapacité de Franco-Nevada d'exploiter ou de mettre en valeur les ressources de gaz de l'Arctique ou d'acheminer son gaz naturel aux marchés pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

Risques liés au placement

Rien ne garantit qu'un marché pour la négociation des titres offerts par Franco-Nevada se développera.

Il n'existe aucun marché public pour la négociation des actions ordinaires, et rien ne garantit qu'un marché actif pour la négociation des actions ordinaires se développera ou sera maintenu après le placement. Si aucun marché public ne se développe pour les actions ordinaires, la liquidité du placement d'un souscripteur pourrait être limitée et le cours des actions ordinaires pourrait baisser en deçà du prix d'offre.

Le cours des actions ordinaires faisant l'objet du placement ne peut être garanti.

Le prix d'offre des actions ordinaires a été fixé par voie de négociations entre Franco-Nevada et Newmont et les preneurs fermes. Il ne constitue pas une indication de la valeur des actions ordinaires ni une indication que les actions ordinaires pourraient être vendues à un prix correspondant au prix d'offre ou à un autre prix.

Le cours des actions ordinaires de Franco-Nevada pourrait être volatil.

Les marchés boursiers sont très volatils sur le plan des cours et des volumes, et les cours des titres de nombreuses sociétés ont connu de vastes fluctuations qui n'étaient pas nécessairement reliées aux résultats d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives de ces sociétés. Les facteurs n'ayant aucun lien avec les résultats financiers ou les perspectives de Franco-Nevada incluent la réalité macroéconomique nord-américaine et mondiale et l'attrait que certains secteurs peuvent présenter pour les marchés. Rien ne garantit que les fluctuations des cours des minéraux et des prix du pétrole et du gaz naturel ne cesseront pas. En raison de ces facteurs, le cours des actions ordinaires pourrait à un moment donné ne pas refléter exactement la valeur à long terme de Franco-Nevada.

Dans le passé, après que le cours de leurs titres eut connu des périodes de volatilité, les actionnaires des sociétés concernées ont intenté des recours collectifs en valeurs mobilières contre elles. Un tel recours pourrait entraîner des coûts importants et détourner l'attention et les ressources de la direction, ce qui pourrait grandement compromettre la rentabilité de Franco-Nevada et entacher sa réputation.

La possibilité de faire exécuter des jugements civils pourrait être limitée en raison de l'endroit où se trouvent certains administrateurs et membres de la direction et du territoire de constitution de Newmont.

Newmont, promoteur du présent placement, a été constituée sous le régime des lois des États-Unis et a son principal établissement à l'extérieur du Canada. Certains des administrateurs et des membres de la direction de Franco-Nevada ainsi que certains experts nommés ailleurs dans le présent prospectus sont résidents de pays autres que le Canada. Une part importante des actifs de Franco-Nevada se trouve à l'extérieur du Canada. En conséquence, les personnes qui investissent dans des actions ordinaires pourraient avoir de la difficulté à intenter une poursuite au Canada contre ces résidents non canadiens. En outre, il pourrait être impossible pour les personnes qui investissent dans des actions ordinaires de faire exécuter à l'encontre de Franco-Nevada ou de ces résidents non canadiens des jugements rendus par des tribunaux canadiens sur le fondement des dispositions

en matière de responsabilité civile de la législation de certaines provinces et de certains territoires du Canada en matière de valeurs mobilières. Il pourrait également être difficile pour ces investisseurs d'avoir gain de cause dans le cadre d'une poursuite intentée aux États-Unis uniquement sur le fondement de violations des lois canadiennes en matière de valeurs mobilières.

Rien ne garantit qu'un investisseur pourra obtenir un dédommagement de Newmont au titre de la responsabilité du promoteur.

Rien ne garantit (i) qu'une personne qui investit dans des actions ordinaires pourra obtenir de Newmont un dédommagement à la suite de jugements rendus par des tribunaux canadiens sur le fondement des dispositions de la législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada en matière de responsabilité civile ou (ii) que Franco-Nevada pourra obtenir de Newmont un dédommagement en raison d'un manquement aux déclarations et garanties de Newmont énoncées dans la convention d'acquisition, étant donné que rien ne garantit que (A) ces jugements pourraient être exécutoires aux États-Unis ou reconnus par un tribunal des États-Unis ou (B) les personnes qui investissent dans des actions ordinaires auront gain de cause dans le cadre de poursuites intentées aux États-Unis sur le fondement de violations de la législation canadienne en valeurs mobilières ou que Franco-Nevada aura gain de cause dans le cadre d'une poursuite pour manquement aux déclarations et garanties énoncées dans la convention d'acquisition.

Franco-Nevada pourrait être assujettie à de lourdes exigences réglementaires aux termes de la législation américaine régissant les régimes de retraite.

Franco-Nevada pourrait ne pas remplir les conditions requises pour être considérée une société en exploitation pour l'application de la loi des États-Unis intitulée *Employee Retirement Income Security Act of 1974* (l'« ERISA »). Par conséquent, si des régimes complémentaires de retraite assujettis à l'ERISA ou des régimes de retraite assujettis aux règles sur les opérations interdites de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis (comme des comptes de retraite individuels) détenaient 25 % ou plus des actions ordinaires de Franco-Nevada, les actifs de celle-ci seraient considérés comme les actifs d'un régime assujetti à l'ERISA. Ainsi, Franco-Nevada pourrait devenir assujettie au cadre de réglementation de l'ERISA, notamment à des exigences réglementaires potentiellement lourdes comme des obligations fiduciaires accrues envers les participants à un régime. Malgré l'intention de Franco-Nevada de surveiller la propriété effective de ses actions ordinaires par les régimes assujettis à l'ERISA, rien ne garantit que Franco-Nevada ne deviendra pas assujettie aux règlements pris en application de l'ERISA. L'assujettissement de Franco-Nevada aux exigences réglementaires de l'ERISA pourrait avoir un effet défavorable important sur la capacité de Franco-Nevada à gérer son entreprise et/ou sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES

De l'avis de Goodmans LLP, conseillers juridiques de Franco-Nevada, et de Stikeman Elliott, S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques des preneurs fermes (collectivement, les « conseillers juridiques »), le texte qui suit est, à la date des présentes, un résumé des principales incidences fiscales fédérales canadiennes généralement applicables, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), à la détention et à la disposition d'actions ordinaires par un porteur qui acquiert des actions ordinaires dans le cadre du présent placement et qui : (i) en temps opportun, pour l'application de la Loi de l'impôt, est résident ou réputé résident du Canada, n'a pas de lien de dépendance avec Franco-Nevada, les preneurs fermes ou un acquéreur postérieur des actions ordinaires et n'est pas membre du même groupe que l'un de ceux-ci et acquiert et détient les actions ordinaires à titre d'immobilisations (un « porteur résident »); ou (ii) en temps opportun, pour l'application de la Loi de l'impôt, n'est pas résident ni réputé résident du Canada, n'a pas de lien de dépendance avec Franco-Nevada, les preneurs fermes ou un acquéreur postérieur des actions ordinaires ni n'est membre du même groupe que l'un de ceux-ci, acquiert et détient les actions ordinaires à titre d'immobilisations et n'utilise ni ne détient les actions ordinaires dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise au Canada ou à titre de « bien d'assurance désigné » et qui n'a jamais été résident du Canada et n'a jamais détenu ou utilisé (et ne détient ni n'utilise actuellement) les actions ordinaires en rapport avec un établissement stable ou une base fixe au Canada (un « porteur non-résident »).

De façon générale, les actions ordinaires seront considérées comme des immobilisations pour un porteur, à condition que celui-ci ne les utilise pas dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise et qu'il ne les ait pas

acquises dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations comportant un risque à caractère commercial. Certains porteurs résidents pourraient, dans certaines circonstances, faire le choix irrévocable, autorisé par le paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt, que leurs actions ordinaires et chaque « titre canadien » (au sens attribué à ce terme dans la Loi de l'impôt) dont il est propriétaire au cours de l'année d'imposition où il fait ce choix et de toutes les années suivantes soient réputés des immobilisations. Les résidents canadiens sont incités à consulter leur conseiller fiscal pour déterminer s'ils peuvent effectuer le choix autorisé par le paragraphe 39(4) et/ou si cela est recommandable dans leur situation particulière.

Le présent résumé ne s'applique pas à : (i) un porteur d'actions ordinaires qui est une « institution financière » (au sens attribué à ce terme dans la Loi de l'impôt pour l'application des règles d'évaluation à la valeur du marché) ou une « institution financière déterminée »; (ii) un porteur d'actions ordinaires dans lequel une participation représente un « abris fiscal » pour l'application de la Loi de l'impôt; (iii) un porteur non-résident qui est un assureur non-résident exploitant une entreprise d'assurance au Canada et ailleurs; ni (iv) une « banque étrangère autorisée » (au sens attribué à ce terme dans la Loi de l'impôt). Ces porteurs sont invités à consulter leur conseiller fiscal au sujet d'un investissement dans les actions ordinaires.

Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et du règlement pris en application de celle-ci en vigueur à la date des présentes, sur les projets précis de modification de la Loi de l'impôt et du règlement annoncés publiquement par le ministre des Finances du Canada ou en son nom avant la date des présentes (les « propositions fiscales ») ainsi que sur l'interprétation que font les conseillers juridiques des politiques administratives et des pratiques de cotisation actuelles publiées par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») avant la date des présentes. Même si le présent résumé suppose que les propositions fiscales seront adoptées dans leur forme actuelle, rien ne saurait le garantir.

Le présent résumé ne constitue pas un exposé exhaustif des incidences fiscales fédérales canadiennes pouvant s'appliquer et, sauf pour ce qui est des propositions fiscales, ne prend en compte ni ne prévoit aucun changement en droit, par voie de décision ou de mesure législative, gouvernementale ou judiciaire, ni de changement dans les politiques administratives ou les pratiques de cotisation de l'ARC. Le présent résumé ne tient pas compte non plus des incidences de la législation fiscale provinciale, territoriale, américaine ni de celle d'autres territoires, qui pourraient différer considérablement des incidences exposées dans les présentes. Les dispositions de la législation fiscale provinciale varient d'une province à l'autre au Canada et pourraient différer de la législation fiscale fédérale canadienne.

Le présent résumé est de nature générale seulement, et ne constitue pas un exposé exhaustif des incidences fiscales fédérales canadiennes; il n'est pas destiné à servir d'avis juridique ou fiscal à un porteur d'actions ordinaires en particulier ni ne doit être interprété comme tel. Les incidences fiscales pour un porteur d'actions ordinaires en particulier varient selon sa situation personnelle. Chaque porteur est invité à consulter son conseiller fiscal au sujet des incidences fiscales applicables à sa situation particulière.

Imposition des porteurs résidents

Dividendes

Le porteur résident qui est un particulier (sauf certaines fiducies) devra inclure dans le calcul de son revenu les dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions ordinaires en utilisant le mécanisme de la majoration et du crédit d'impôt pour dividendes normalement applicable aux dividendes imposables qu'un particulier reçoit d'une société canadienne imposable. De récentes modifications apportées à la Loi de l'impôt prévoient un crédit d'impôt bonifié pour les « dividendes admissibles » attribués par Franco-Nevada à un porteur résident. Certaines dispositions pourraient restreindre la capacité de Franco-Nevada d'attribuer des dividendes admissibles. Les dividendes imposables que reçoit un porteur résident qui est un particulier (sauf certaines fiducies désignées) pourraient donner lieu à un impôt minimum de remplacement aux termes de la Loi de l'impôt selon la situation particulière du porteur.

Le porteur résident qui est une société devra inclure dans le calcul de son revenu les dividendes sur les actions ordinaires reçus ou réputés reçus et pourra normalement les déduire du calcul de son revenu imposable. Le porteur résident qui est une « société privée » ou une « société assujettie », au sens attribué à ces termes dans la Loi de l'impôt, pourrait être tenue de payer un impôt remboursable de 33⅓ %, aux termes de la partie IV de la Loi de l'impôt, sur les dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions ordinaires dans la mesure où ces

dividendes sont déductibles dans le calcul du revenu imposable du porteur résident. Cet impôt remboursable est généralement remboursé au porteur résident qui est une société à raison de 1 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes imposables versés alors qu'elle est une société privée.

Dispositions

La disposition réelle ou réputée d'une action ordinaire par un porteur résident donnera généralement lieu à un gain en capital (ou une perte en capital) dans la mesure où le produit de disposition des actions ordinaires, déduction faite des frais raisonnables de disposition, est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté des actions ordinaires pour le porteur résident. À cette fin, le prix de base rajusté d'une action ordinaire pour le porteur résident à un moment donné correspond à la moyenne du coût de cette action ordinaire et du prix de base rajusté de toutes les actions ordinaires que le porteur résident détient au moment en cause à titre d'immobilisations.

En règle générale, la moitié d'un gain en capital réalisé par un porteur résident au cours d'une année d'imposition doit être incluse dans le calcul de son revenu pour l'année en cause (un « gain en capital imposable ») et la moitié d'une perte en capital subie par un porteur résident au cours d'une année d'imposition (une « perte en capital déductible ») peut être déduite des gains en capital imposables du porteur résident réalisés au cours de l'année en cause en conformité avec les règles de la Loi de l'impôt. Toute perte en capital déductible non utilisée peut être affectée en déduction des gains en capital imposables nets réalisés au cours de trois années d'imposition précédentes et de toute année d'imposition ultérieure, sous réserve des dispositions de la Loi de l'impôt à cet égard.

Le montant de toute perte en capital subie à la disposition réelle ou réputée d'actions ordinaires par un porteur résident qui est une société peut être réduit du montant des dividendes reçus ou réputés reçus précédemment par ce porteur résident sur ces actions ou sur des actions ayant remplacé ces actions dans la mesure et les circonstances prévues dans la Loi de l'impôt. Des règles analogues peuvent s'appliquer dans le cas d'un porteur résident qui est une société membre d'une société de personnes ou bénéficiaire d'une fiducie qui est propriétaire d'actions ordinaires ou qui est elle-même membre d'une société de personnes ou bénéficiaire d'une fiducie qui est propriétaire de ces actions.

Le porteur résident qui, pendant toute l'année d'imposition pertinente, est une « société privée sous contrôle canadien » (au sens attribué à ce terme dans la Loi de l'impôt) pourrait être tenue de payer un impôt remboursable supplémentaire au taux de 6 2/3 % sur son « revenu de placement total » pour l'année (au sens attribué à ce terme dans la Loi de l'impôt de manière à inclure une somme au titre des gains en capital imposables mais non des dividendes réels ou réputés déductibles dans le calcul du revenu imposable). Cet impôt remboursable sera généralement remboursé au porteur résident qui est une société à raison de 1 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes imposables versés alors qu'elle est une société privée.

Les gains en capital que réalise le porteur résident qui est un particulier (sauf certaines fiducies) pourraient être assujettis à un impôt minimum de remplacement à l'égard des gains en capital réalisés.

Admissibilité aux fins de placement

Les actions ordinaires, si elles étaient émises à la date des présentes et inscrites à la cote de la TSX, constitueraient des placements admissibles aux termes de la Loi de l'impôt et des règlements pris en application de celle-ci pour les fiducies régies par les régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenus de retraite, des régimes de participation différée aux bénéfices, des régimes enregistrés d'épargne-études et, conformément à certaines propositions fiscales, des régimes enregistrés d'épargne-invalidité.

Imposition des porteurs non-résidents

Dividendes

Les dividendes payés ou crédités ou réputés payés ou crédités à un porteur non-résident par Franco-Nevada sont assujettis à la retenue d'impôt canadien au taux de 25 %, à moins que ce taux ne soit réduit par les modalités d'une convention fiscale applicable. Aux termes de la *Convention Fiscale de 1980 entre le Canada et les États-Unis* (la « Convention »), le taux de la retenue fiscale sur les dividendes payés ou crédités à un porteur non-résident qui est un résident des États-Unis pour l'application de la Convention (un « porteur des États-Unis ») est généralement limité à 15 % du montant brut du dividende (ou à 5 % dans le cas d'un porteur des États-Unis qui est une société qui est propriétaire véritable d'au moins 10 % des actions comportant droit de vote de Franco-Nevada).

Le 21 septembre 2007, le ministre des Finances du Canada et le Secrétaire du Trésor des États-Unis ont signé le cinquième protocole modifiant la Convention (le « protocole ») qui apporte des modifications à plusieurs dispositions de la Convention, notamment des modifications importantes à la disposition relative aux restrictions apportées aux avantages. Le protocole entrera en vigueur dès qu'il aura été ratifié par les gouvernements du Canada et des États-Unis (ou le 1^{er} janvier 2008, s'il est ratifié en 2007) et ses dispositions relatives à la retenue d'impôt entreront en vigueur après le premier jour du deuxième mois commençant après la date d'entrée en vigueur du protocole. Les porteurs non-résidents sont instamment invités à consulter leurs conseillers fiscaux pour déterminer l'incidence du protocole et leur droit à l'exonération aux termes du protocole selon leur situation particulière.

Dispositions

Le porteur non-résident ne sera généralement pas assujéti à l'impôt aux termes de la Loi de l'impôt à l'égard des gains en capital réalisés à la disposition réelle ou réputée d'une action ordinaire ni ne pourra déduire ses pertes en capital en découlant aux termes de la Loi de l'impôt, à moins que l'action ordinaire ne constitue un « bien canadien imposable » pour le porteur non-résident pour l'application de la Loi de l'impôt, et que le gain ne soit pas exonéré d'impôt aux termes d'une convention fiscale applicable.

Si les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX au moment de la disposition, elles ne constitueront généralement pas un bien canadien imposable pour un non-résident, à moins que, à tout moment pendant la période de 60 mois précédant immédiatement la disposition, le porteur non-résident, les personnes avec lesquelles le porteur non-résident avait un lien de dépendance ou le porteur non-résident ainsi que toutes ces personnes, aient été propriétaires de 25 % ou plus des actions ordinaires émises ou de toute autre catégorie d'actions de Franco-Nevada. Le porteur non-résident ne sera pas assujéti aux exigences de l'article 116 de la Loi de l'impôt (notamment l'envoi d'un avis et l'obtention d'un certificat de la part des autorités fiscales canadiennes) à l'égard d'une disposition d'actions ordinaires si les actions ordinaires sont inscrites à la cote à la TSX au moment de leur disposition.

PROMOTEUR

Aucune personne ou société n'a agi à titre de promoteur pour Franco-Nevada ou ses filiales au cours de la période de deux ans précédant immédiatement la date du présent prospectus, à l'exception de Newmont. Voir les rubriques « Principal porteur de titres » et « Acquisition et opérations connexes ».

LITIGES

Il n'y a en cours aucune poursuite en justice à laquelle Franco-Nevada ou ses filiales sont parties ou visant les droits de redevance détenus ou acquis par Franco-Nevada et il n'y a pas de poursuite prévue connue visant Franco-Nevada ou ses filiales ou leurs droits de redevance, y compris le portefeuille de redevances.

DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Sauf en ce qui concerne les actions de M. Lassonde et le placement auprès de la direction et du conseil, aucun administrateur ou membre de la haute direction de Franco-Nevada (actuels ou pressentis dans le cadre du présent prospectus), aucun autre initié de Franco-Nevada ni aucune personne ayant un lien avec ces personnes ou ces sociétés ou qui est membre du même groupe que ces personnes ou sociétés n'a d'intérêt dans des opérations importantes auxquelles Franco-Nevada a participé ou a l'intention de participer à l'heure actuelle. Voir la rubrique « Administrateurs et membres de la direction — Propriété d'actions par les membres de la direction et les administrateurs ».

VÉRIFICATEURS

Les vérificateurs de Franco-Nevada sont PricewaterhouseCoopers LLP, dont les bureaux sont situés à la Royal Trust Tower, Suite 300, Toronto-Dominion Centre, 77 King Street West, Toronto (Ontario) M5K 1G8.

AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS

L'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts des actions ordinaires est ● , à ses bureaux de Toronto, en Ontario.

CONTRATS IMPORTANTS

Détails des contrats importants

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités de Franco-Nevada, les contrats suivants sont les seuls contrats importants conclus par Franco-Nevada depuis le 17 octobre 2007 (date de sa constitution) ou devant être conclu avant la clôture.

- (i) la convention de prise ferme;
- (ii) la convention d'acquisition;
- (iii) la convention de crédit;
- (iv) la convention d'échange.

Des copies de chacun des contrats importants pourront être consultées sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche à www.sedar.com.

EXPERTS

Certaines questions d'ordre juridique relatives au présent placement seront examinées par Goodmans LLP pour le compte de Franco-Nevada, et par Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte des preneurs fermes.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et des modifications. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation permet également à l'acquéreur de demander la nullité, la révision du prix ou, dans certains cas, des dommages-intérêts si le prospectus contient de l'information fautive ou trompeuse ou ne lui a pas été transmis. Ces droits sont prescriptibles. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

GLOSSAIRE DE TERMES NON GÉOLOGIQUES

Certains termes et abréviations utilisés dans le présent prospectus sont définis ci-dessous.

« **actifs canadiens** » : les actifs compris dans le portefeuille de redevances qui sont actuellement détenus par NMCCL ou par Redstone Resources Inc., notamment les participations pétrolières et gazières et la participation dans Falcondo.

« **actions de M. Lassonde** » : les trois millions d'actions ordinaires qui doivent être émises à M. Pierre Lassonde en échange d'un certain nombre d'actions échangeables de NMCCL.

« **actions échangeables de NMCCL** » : les actions échangeables de NMCCL.

« **actions ordinaires** » : les actions ordinaires de Franco-Nevada.

« **actions visées par l'option en cas d'attribution excédentaire** » : les actions ordinaires devant être émises à l'exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire.

« **AECO-C** » : le prix du gaz naturel en Alberta.

« **agent des transferts** » : ● , l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts des actions ordinaires.

« **Alta** » : Alta Gold Co.

« **Anaconda** » : Anaconda Minerals Company.

« **ancienne société Franco-Nevada** » : Franco-Nevada Mining Corporation Limited, et les sociétés qu'elle a remplacées, ancien propriétaire de certains droits dans le portefeuille de redevances.

« **Anglo Platinum** » : Anglo American Platinum Corporation.

« **Augusta** » : Augusta Resource Corporation.

« **Barrick** » : Société aurifère Barrick.

« **Chevron** » : Chevron Resources Company.

« **clôture** » : la réalisation de la vente et de l'émission des actions ordinaires dans le cadre du présent placement.

« **CNRL** » : Canadian Natural Resources Ltd.

« **code JORC** » : a le sens qui est attribué à ce terme sous la rubrique « Renseignements techniques supplémentaires concernant les terrains miniers — Rapprochement des définitions de l'ICM ».

« **code SAMREC** » : a le sens qui est attribué à ce terme sous la rubrique « Renseignements techniques supplémentaires concernant les terrains miniers — Rapprochement des définitions de l'ICM ».

« **codes étrangers** » : a le sens qui est attribué à ce terme sous la rubrique « Renseignements techniques supplémentaires concernant les terrains miniers — Rapprochement des définitions de l'ICM ».

« **comité de la rémunération et de la gouvernance** » : le comité de la rémunération et de la gouvernance du conseil d'administration de Franco-Nevada.

« **comité de vérification** » : le comité de vérification du conseil d'administration de Franco-Nevada.

« **complexe Goldstrike** » : le complexe minier Goldstrike situé dans la zone aurifère Carlin Trend dans le nord du Nevada.

« **complexe Stillwater** » : le complexe minier Stillwater, soit la mine Stillwater et la mine East Boulder dont Stillwater est propriétaire et exploitant et qui sont situées au Montana.

« **convention de prise ferme** » : la convention intervenue en date du ● 2007 entre Franco-Nevada, Newmont et les preneurs fermes relativement au présent placement.

« **définitions de l'ICM** » : *Les normes développées par l'ICM sur les ressources et les réserves minérales — Définitions et lignes directrices* adoptées par le conseil de l'ICM le 11 décembre 2005, dans leur version modifiée à l'occasion.

« **DEQ** » : le Department of Environmental Quality du Montana.

« **droit de préemption** » : le droit dont jouit l'exploitant d'un terrain assujéti à une redevance d'exercer un droit de premier refus ou de première option à l'égard de la vente ou de la cession projetée d'une redevance par son titulaire.

« **Falcondo** » Falcondo Dominicana, C. Por A.

« **filiales titulaires de redevances** » : les filiales de Newmont qui, collectivement, sont propriétaires du portefeuille de redevances immédiatement avant la clôture du placement.

« **filiales vendeuses** » : les filiales de Newmont qui vendront à Franco-Nevada (i) les actions ordinaires des filiales titulaires de redevances et (ii) leurs droits, leurs titres et leurs intérêts respectifs dans les actifs canadiens à la réalisation du placement conformément à la convention d'acquisition.

« **Franco-Nevada** » : Franco-Nevada Corporation.

« **gaz de l'Arctique** » : les participations de concessionnaire du portefeuille de redevances allant de 3,7 % à 14,85 % dans les champs de gaz naturel Drake Point, Hecla, King Christian et Roche Point situés dans l'Arctique canadien, soit une participation de concessionnaire effective d'environ 9 %.

« **GLJ** » : GLJ Petroleum Consultants Ltd., consultants indépendants en matière de pétrole et de gaz naturel.

« **Great Basin** » : Great Basin Gold Limited.

« **ICM** » : l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.

« **Industry Guide 7** » : a le sens attribué à ce terme sous la rubrique « Renseignements techniques supplémentaires concernant les terrains miniers — Rapprochement des définitions de l'ICM ».

« **initié** » : un administrateur ou un membre de la haute direction de Franco-Nevada; un administrateur ou un membre de la haute direction d'une société qui est un initié ou une filiale de Franco-Nevada; une personne qui a la propriété effective, directement ou indirectement, d'actions comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à la totalité des actions comportant droit de vote de Franco-Nevada ou qui exerce un contrôle sur de telles actions; ou Franco-Nevada elle-même si elle détient de ses propres titres.

« **Manville** » : Johns-Manville Corporation.

« **Metallica Resources** » : Metallica Resources Inc.

« **mine à ciel ouvert Goldstrike** » : la mine à ciel ouvert Betz-post faisant partie du complexe Goldstrike.

« **mine souterraine Goldstrike** » : les exploitations minières souterraines couvrant les corps minéralisés Meikle et Rodeo situés dans le complexe Goldstrike.

« **Nerco** » : Nerco Exploration Company.

« **Newmont** » : Newmont Mining Corporation.

« **Newmont Capital** » : la division créée par Newmont à la suite de son acquisition de l'ancienne société Franco-Nevada.

« **NMCCL** » : Newmont Mining Corporation of Canada Limited, filiale de Newmont.

« **Normandy** » : Normandy Mines Limited.

« **nouvelle facilité de crédit** » : la nouvelle facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang qui sera mise à la disposition de Franco-Nevada à la clôture d'un montant maximal de 150 millions de dollars.

« **NYSE** » : la New York Stock Exchange.

« **option en cas d'attribution excédentaire** » : l'option que Franco-Nevada a attribué aux preneurs fermes, qui peuvent l'exercer pendant la période de 30 jours suivant la clôture pour acheter auprès de Franco-Nevada, au prix d'offre, un nombre maximal total de ● actions ordinaires pour couvrir les attributions excédentaires et pour stabiliser le cours, le cas échéant.

« **PanCana** » : PanCana Minerals Ltd.

« **participations dans Tidewater** » : les 28 900 acres brutes de terrain situées dans le sud de la Saskatchewan dans l'unité Dollar, l'unité Instow, le terrain non unifié de Tidewater, les terrains divers de Tidewater et l'unité Rapdan, dans lesquelles le portefeuille de redevances détient un droit de redevance.

« **participations pétrolières et gazières** » : les quelque 100 droits de redevance et participations de concessionnaire dans les terrains pétroliers et gaziers que Franco-Nevada doit acquérir de Newmont.

« **PCGR** » : les principes comptables généralement reconnus.

« **placement** » : le placement de ● actions ordinaires au moyen du présent prospectus au prix d'offre devant rapporter un produit brut total de ● millions de dollars canadiens.

« **placement auprès de la direction et du conseil** » : l'émission de trois millions d'actions ordinaires au total auprès des administrateurs et des membres de la direction avant la réalisation du placement.

« **Placer Dome** » : Placer Dome Inc.

« **portefeuille de redevances** » : les redevances minières ainsi que les participations pétrolières et gazières.

« **preneurs fermes** » : collectivement, BMO Nesbitt Burns Inc. et UBS Valeurs Mobilières Canada Inc.

« **prix d'offre** » : ● \$ CA l'action ordinaire.

« **prospectus** » : le prospectus provisoire et le prospectus définitif de Franco-Nevada concernant le présent placement ainsi que les modifications qui y sont apportées, selon le contexte.

« **Quadra Mining** » : Quadra Mining Ltd.

« **rapport de GLJ** » : le rapport d'évaluation portant sur les réserves de pétrole brut et de gaz naturel de Franco-Nevada ainsi que sur la valeur des produits d'exploitation nets futurs attribuables à ces réserves, établi par GLJ en conformité avec les exigences du Règlement 51-101.

« **rapport Goldstrike** » : le rapport technique relatif au complexe Goldstrike établi par SRK.

« **rapport Stillwater** » : le rapport technique relatif au complexe Stillwater établi par SRK.

« **Red Back** » : Red Back Mining Inc.

« **redevance d'Extension-Gold Bug** » : la redevance sur le RNEP de 4 % et la PBN de 5 % sur les concessions Extension et Gold Bug qui couvrent la mine souterraine Goldstrike.

« **redevance sur Bazza** » : la redevance sur le RNEP de 2 % sur les concessions Bazza et la redevance sur le RNEP de 2 % ainsi que la PBN de 2,4 % sur la zone Bazza Strip qui couvre la portion ouest de la mine à ciel ouvert Goldstrike.

« **redevance sur Post et Goldstrike** » : la redevance sur le RNEP de 4 % et la PBN de 5 % sur les concessions Post et Goldstrike qui couvrent les portions centrales et sud de la mine à ciel ouvert Goldstrike.

« **redevance sur SJ et SPLC** » : la PBN de 6 % sur les concessions SJ et la zone de concession SPLC qui couvrent les portions nord-ouest et sud-ouest de la mine à ciel ouvert Goldstrike.

« **redevances minières** » : les 190 droits de redevance dans les terrains de métaux précieux et communs et certaines participations financières que Franco-Nevada doit acquérir de Newmont.

« **régime d'options d'achat d'actions** » : le régime d'options d'achat d'actions de Franco-Nevada.

« **Règlement 43-101** » : le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*.

« **Règlement 51-101** » : le *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*.

« **rémunération des preneurs fermes** » : la rémunération devant être versée aux preneurs fermes, qui correspond à 4,5 % du produit brut du présent placement.

« **SRK** » : SRK Consulting (US), Inc.

« **Stillwater** » : Stillwater Mining Company.

« **terrains Edson** » : collectivement, les terrains situés à environ 209 kilomètres à l'ouest d'Edmonton, en Alberta, qui couvrent environ 26 560 acres brutes, dans lesquels le portefeuille de redevances détient un droit de redevances.

« **terrains importants** » : les droits pétroliers et gazières se rapportant aux terrains Edson, à l'unité Weyburn, à l'unité Midale, à l'unité consolidée n° 1 de Medicine Hat et aux participations dans Tidewater.

« **TSX** » : la Bourse de Toronto.

« **unité consolidée n° 1 de Medicine Hat** » : les terrains situés à environ 257 kilomètres au sud-est de Calgary, en Alberta, dans lesquels le portefeuille de redevances détient un droit de redevances.

« **unité Midale** » : les terrains situés à environ 40 kilomètres au sud-est de Weyburn, en Saskatchewan, dans lesquels le portefeuille de redevances détient un droit de redevance et une participation de concessionnaire.

« **unité Weyburn** » : les terrains situés à environ 129 kilomètres au sud-est de Regina, en Saskatchewan, qui comprennent 53 360 acres brutes, dans lesquelles le portefeuille de redevances détient un droit de redevance et une participation de concessionnaire.

« **USFS** » : le United States Forest Service.

« **Western Goldfields** » : Western Goldfields, Inc.

« **WSMC** » : Western States Minerals Corporation.

GLOSSAIRE DE TERMES GÉOLOGIQUES

« **Ag** » : symbole chimique de l'argent.

« **Au** » : symbole chimique de l'or.

« **boues** » : minerai, concentré, rejets ou résidus de lixiviation finement broyés mélangés à de l'eau ou à un autre liquide aqueux.

« **Co** » : symbole chimique du cobalt.

« **CO₂** » : dioxyde de carbone.

« **concentré** » : produit issu d'un procédé de concentration physique, comme la flottation ou la concentration gravimétrique, consistant à séparer les minéraux métallifères des stériles. Le concentré doit être soumis à un autre traitement (comme la fusion ou la lixiviation) afin de dissoudre les minéraux métallifères et d'obtenir les éléments désirés, habituellement des métaux.

« **Cu** » : symbole chimique du cuivre.

« **De** » : symbole chimique de la diatomite.

« **ÉGP** » : éléments du groupe du platine, y compris le palladium, le platine, le rhodium, l'osmium et le rhénium.

« **étude de faisabilité** » : une étude exhaustive d'un gisement minéral dans laquelle tous les facteurs pertinents, notamment les facteurs géologiques, les données d'ingénierie, les facteurs d'exploitation et les facteurs juridiques, économiques, sociaux et environnementaux, sont examinés de façon suffisamment détaillée pour fournir un fondement raisonnable permettant à une institution financière d'arrêter une décision finale quant au financement de la mise en valeur du gisement en vue de la production minérale.

« **Fe** » symbole chimique du fer.

« **flottation** » : procédé consistant à amener certaines particules minérales à se fixer à des bulles et à flotter dans une boue minérale aqueuse de manière à ce que les minéraux utiles se concentrent à la surface de la boue et se séparent de la gangue.

« **fusion** » : procédé métallurgique intermédiaire au cours duquel le métal est séparé des impuretés au moyen de techniques thermiques ou chimiques.

« **g/t** » : gramme par tonne métrique.

« **H₂S** » : sulfure d'hydrogène.

« **manuel COGE** » : le *Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook* établi en collaboration par la *Society of Petroleum Evaluation Engineers* (Calgary Chapter) et l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (Société du pétrole) et ses modifications;

« **minerai** » : concentration naturelle d'un ou de plusieurs minéraux qui peuvent être extraits et vendus à profit, ou desquels une partie peut être séparée à profit.

« **minéralisation** » : désigne habituellement des minéraux utiles présents dans la roche.

« **Mo** » : symbole chimique du molybdène.

« **Ni** » : symbole chimique du nickel.

« **Pb** » : symbole chimique du plomb.

« **PBN** » : participation aux bénéfices nets, soit les bénéfices déduction faite des charges.

« **PC** » : participation de concessionnaire.

« **Pd** » : symbole chimique du palladium.

« **PS** » ou « **participation de la société** » : les réserves ou les valeurs visées par la participation de la société désignent la somme des droits de redevances (les réserves visées par les droits de redevances incluent les

redevances tirées uniquement d'autres titulaires de participations de concessionnaires) et les réserves visées par les participations de concessionnaires, avant déduction des redevances payables.

« **Pd** » : symbole chimique du palladium.

« **pétrole initialement en place** » : la quantité totale estimative de pétrole contenue dans une accumulation à un moment donné.

« **Pt** » : symbole chimique du platine.

« **redevance brute** » : redevance fondée sur la totalité des produits en espèces ou en nature reçus par l'exploitant à la vente d'un produit.

« **redevance dérogatoire brute** » : redevance fondée sur la valeur brute des minéraux produits et ne faisant l'objet que de peu de déductions, voire aucune. Elle s'applique généralement à des projets portant sur des minéraux non métalliques.

« **redevance sur la participation aux bénéfices nets** » : a le sens attribué à ce terme sous la rubrique « Types de redevances et autres droits ».

« **redevance sur le RNEP** » : a le sens attribué à ce terme sous la rubrique « Types de redevances et autres droits ».

« **redevances dérogatoires** » : a le sens attribué à ce terme sous la rubrique « Types de redevances et autres droits ».

« **redevances minimales anticipées** » : loyer payé au titulaire d'une redevance avant le paiement des redevances sur la production. Après le début de la production, le montant intégral des paiements de redevances minimales anticipées est défalqué des redevances sur la production.

« **réserves** » : collectivement, les réserves probables et les réserves prouvées, tant pour le pétrole et le gaz naturel que pour le minerai.

« **réserves probables** » (minérales) : partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction économique.

« **réserves probables** » (pétrolières et gazières) : à l'égard des réserves de pétrole et de gaz naturel, les réserves probables sont des réserves supplémentaires dont la récupération est moins certaine que celles des réserves prouvées. Il est également probable que les quantités restantes réelles qui seront recouvrées seront en sus des réserves prouvées qui sont estimées.

« **réserves prouvées** » (minérales) : partie économiquement exploitable des ressources mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction économique au moment de la rédaction du rapport.

« **réserves prouvées** » (pétrolières et gazières) : à l'égard des réserves de pétrole et de gaz naturel, les réserves prouvées sont celles qui sont estimées récupérables avec un degré de certitude élevé. Il est probable que les quantités restantes réellement recouvrées seront en sus des réserves prouvées estimatives.

« **ressources** » : des concentrations ou indices minéralisés de diamants ou d'une substance naturelle solide présente au sein de la croûte terrestre ou sur celle-ci, qu'il s'agisse d'une substance inorganique ou d'une substance organique fossilisée, y compris les métaux communs, les métaux précieux, la houille et les minéraux industriels, dont la forme, la quantité et la teneur ou la qualité sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction rentable.

« **ressources indiquées** » : a le sens attribué à l'expression « ressources minérales indiquées » dans les définitions de l'ICM.

« **ressources mesurées** » : a le sens attribué à l'expression « ressources minérales mesurées » dans les définitions de l'ICM.

« **ressources présumées** » : a le sens attribué à l'expression « ressources minérales présumées » dans les définitions de l'ICM.

« **RNEP** » : rendement net d'exploitation sur la participation.

« **RPN** » : redevance sur le produit net, soit les bénéfices déduction faite des charges.

« **stérile** » : roche qui n'est pas du minerai. S'entend habituellement de la roche devant être extraite dans le cours normal de l'exploitation pour atteindre le minerai.

« **teneur** » : concentration de chaque minerai métallique dans un échantillon rocheux, habituellement exprimée en pourcentage pondéral. Les concentrations extrêmement faibles peuvent être exprimées en grammes par tonne (g/t) ou en onces par tonne (oz/t). La teneur d'un gisement de minerai, souvent calculée au moyen de procédures statistiques complexes, représente la moyenne des teneurs d'un très grand nombre d'échantillons recueillis à l'échelle du gisement.

« **Zn** » : symbole chimique du zinc.

TABLE DES MATIÈRES DES ÉTATS FINANCIERS

Consentement de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.	F-2
Bilan vérifié de Franco-Nevada Corporation	
Rapport des vérificateurs	F-3
Bilan	F-4
Notes afférentes au bilan	F-5
États financiers vérifiés du portefeuille de redevances	
Rapport des vérificateurs	F-6
États cumulés des résultats	F-7
Bilans cumulés	F-8
États cumulés de l'évolution de l'investissement net de capitaux du propriétaire	F-9
États cumulés des flux de trésorerie	F-10
Notes afférentes aux états financiers cumulés	F-11
États financiers non vérifiés du portefeuille de redevances	
États cumulés des résultats et du résultat étendu	F-20
Bilans cumulés	F-21
États cumulés de l'évolution de l'investissement net de capitaux du propriétaire	F-22
États cumulés des flux de trésorerie	F-23
Notes afférentes aux états financiers cumulés intermédiaires	F-24
États financiers cumulés pro forma non vérifiés de Franco-Nevada Corporation	
Rapport sur la compilation	F-28
États cumulés pro forma des résultats (non vérifiés)	F-29
Bilans cumulés pro forma (non vérifiés)	F-31
Notes afférentes aux états financiers cumulés pro forma (non vérifiés)	F-32

CONSETEMENT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons lu le prospectus de Franco-Nevada Corporation (la « société ») daté du ● novembre 2007 relatif au premier appel public à l'épargne de la société. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention des vérificateurs sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans le prospectus susmentionné notre rapport au conseil d'administration de Franco-Nevada Corporation portant sur le bilan d'ouverture de la société au ● octobre 2007. Notre rapport est daté du ● octobre 2007.

Toronto (Ontario), Canada
Le ● novembre 2007

(signé) ●
Comptables agréés, experts-comptables autorisés

CONSETEMENT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons lu le prospectus de Franco-Nevada Corporation (la « société ») daté du ● novembre 2007 relatif au premier appel public à l'épargne de la société. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention des vérificateurs sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans le prospectus susmentionné notre rapport au conseil d'administration de Newmont Mining Corporation portant sur les bilans cumulés du portefeuille de redevances de Newmont Mining Corporation aux 31 décembre 2006 et 2005, et sur les états cumulés connexes des résultats, de l'évolution de l'investissement net de capitaux du propriétaire et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. Notre rapport est daté du ● octobre 2007.

Denver, Colorado
Le ● novembre 2007

(signé) NOVEMBRE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de Franco-Nevada Corporation

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'ouverture de Franco-Nevada Corporation (« Franco-Nevada ») au ● octobre 2007. La responsabilité de ce bilan d'ouverture incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ce bilan en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que le bilan est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans le bilan. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble du bilan.

À notre avis, ce bilan consolidé d'ouverture donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au ● octobre 2007 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le ● novembre 2007

(signé) ●
Comptables agréés, experts-comptables autorisés

FRANCO-NEVADA CORPORATION
BILAN

19 octobre 2007
(en dollars US)

ACTIF

Encaisse — \$

CAPITAUX PROPRES (note 3) — \$

(signé) ●
Administrateur

(signé) ●
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ce bilan.

FRANCO-NEVADA CORPORATION
NOTES AFFÉRENTES AU BILAN
(en milliers de dollars US)

1) MODE DE PRÉSENTATION

Le bilan de Franco-Nevada Corporation (« Franco-Nevada ») a été préparé selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

2) FRANCO-NEVADA

Franco-Nevada est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 17 octobre 2007.

3) CAPITAUX PROPRES

Un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées peuvent être autorisées et émises en vertu des statuts de Franco-Nevada. Les actions ordinaires ne comportent aucun droit spécial ni restriction de quelque nature que ce soit. Toutes les actions ordinaires sont de rang égal quant au droit aux dividendes, aux droits de vote et à la participation aux actifs ou à la liquidation. Chaque action ordinaire confère le droit à un vote à toutes les assemblées des actionnaires de Franco-Nevada. Au ● 2007, ● actions ordinaires avaient été émises.

4) ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Franco-Nevada a déposé un prospectus daté du ● visant la vente au public de ● actions ordinaires au prix de ● \$ l'action ordinaire (le « placement ») à payer à la clôture pour un produit net total de ● \$, déduction faite des frais liés au placement et aux opérations connexes et de la rémunération des preneurs fermes.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de Newmont Mining Corporation

Nous avons vérifié les bilans cumulés de portefeuille de redevances de Newmont Mining Corporation (« Newmont ») aux 31 décembre 2006 et 2005 et les états cumulés des résultats, de l'évolution de l'investissement net de capitaux du propriétaire et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. Tel qu'il est mentionné à la note 1, ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Newmont. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers cumulés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du portefeuille de redevances de Newmont aux 31 décembre 2006 et 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le portefeuille de redevances comprend les actifs donnant droit à des redevances liés aux services bancaires d'investissement fournis précédemment par Newmont, lesquels constituent une unité d'exploitation entièrement intégrée de Newmont. Par conséquent, tel qu'il est mentionné à la note 1, ces états financiers ont été tirés des états financiers cumulés et des documents comptables de Newmont et ils tiennent compte de certaines hypothèses et attributions importantes. Ainsi, les états financiers ne reflètent pas nécessairement la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie qui auraient été obtenus si le portefeuille de redevances avait exercé ses activités comme société autonome, distincte de Newmont.

Les principes comptables généralement reconnus du Canada diffèrent, à certains égards d'une manière importante, des principes comptables généralement reconnus des États-Unis. L'application des principes comptables généralement reconnus des États-Unis aurait eu une incidence sur l'établissement du bénéfice net de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2006 et sur l'établissement de l'investissement net de capitaux du propriétaire aux 31 décembre 2006 et 2005 dans la mesure décrite à la note 11 afférente aux états financiers cumulés.

●
Denver, Colorado
Le ● novembre 2007

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
ÉTATS CUMULÉS DES RÉSULTATS

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2006	2005	2004
	(en milliers de dollars US)		
Produits			
Redevances sur les métaux précieux et les métaux de base	48 049 \$	38 379 \$	36 930 \$
Participations pétrolières et gazières	37 600	30 402	23 460
Dividendes (note 4)	2 924	1 505	745
	<u>88 573</u>	<u>70 286</u>	<u>61 135</u>
Charges			
Taxes sur la production	3 014	1 153	2 192
Charges d'exploitation pétrolière et gazière	796	2 001	916
Amortissement	17 340	18 335	19 394
Frais généraux et frais d'administration ventilés par le propriétaire	6 206	5 490	3 597
Réduction de valeur d'actifs	—	—	410
	<u>27 356</u>	<u>26 979</u>	<u>26 509</u>
Bénéfice d'exploitation	61 217	43 307	34 626
Autres produits (charges), montant net	55	(8)	(62)
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	61 272	43 299	34 564
Charge d'impôts sur les bénéfices (note 5)	(20 529)	(16 207)	(13 063)
Bénéfice net	<u>40 743 \$</u>	<u>27 092 \$</u>	<u>21 501 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers cumulés.

**PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
BILANS CUMULÉS**

	31 décembre	
	2006	2005
	(en milliers de dollars US)	
ACTIF		
Redevances à recevoir (note 6)	8 686 \$	8 816 \$
Créances	626	19
Autres actifs à court terme	124	101
Actif à court terme	9 436	8 936
Droits de redevances sur des biens miniers, montant net (note 7)	194 357	202 669
Participations dans des biens pétroliers et gaziers, montant net (note 8)	64 347	69 890
Participation dans Falcondo (note 4)	7 042	7 024
Autres actifs	4 372	4 380
Total de l'actif	279 554 \$	292 899 \$
PASSIF		
Dettes d'exploitation et charges à payer	460 \$	905 \$
Produits reportés	456	—
Passif à court terme	916	905
Impôts futurs (note 5)	87 845	95 790
Total du passif	88 761	96 695
Engagements et éventualités (note 10)		
INVESTISSEMENT NET DE CAPITAUX DU PROPRIÉTAIRE		
Investissement net de capitaux du propriétaire	179 152	184 947
Écart de conversion	11 641	11 257
Total de l'investissement net de capitaux du propriétaire	190 793	196 204
Total du passif et de l'investissement net de capitaux du propriétaire	279 554 \$	292 899 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers cumulés.

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
ÉTATS CUMULÉS DE L'ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT NET DE CAPITAUX DU PROPRIÉTAIRE

	Investissement net de capitaux du propriétaire	Écart de conversion	Total de l'investissement net de capitaux du propriétaire
	(en milliers de dollars US)		
Solde au 31 décembre 2003	208 089 \$	— \$	208 089 \$
Bénéfice net	21 501	—	21 501
Distributions de trésorerie au propriétaire	(53 147)	—	(53 147)
Impôts sur les bénéfices à payer pris en charge par le propriétaire	17 522	—	17 522
Écart de conversion	—	7 579	7 579
Solde au 31 décembre 2004	193 965 \$	7 579 \$	201 544 \$
Bénéfice net	27 092	—	27 092
Distributions de trésorerie au propriétaire	(57 408)	—	(57 408)
Impôts sur les bénéfices à payer pris en charge par le propriétaire	21 298	—	21 298
Écart de conversion	—	3 678	3 678
Solde au 31 décembre 2005	184 947 \$	11 257 \$	196 204 \$
Bénéfice net	40 743	—	40 743
Distributions de trésorerie au propriétaire	(75 014)	—	(75 014)
Impôts sur les bénéfices à payer pris en charge par le propriétaire	28 476	—	28 476
Écart de conversion	—	384	384
Solde au 31 décembre 2006	<u>179 152 \$</u>	<u>11 641 \$</u>	<u>190 793 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers cumulés.

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
ÉTATS CUMULÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2006	2005	2004
	(en milliers de dollars US)		
Activités d'exploitation			
Bénéfice net	40 743 \$	27 092 \$	21 501 \$
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	17 340	18 335	19 394
Impôts futurs	(7 946)	(5 091)	(4 459)
Pertes de valeur d'actifs	—	—	410
(Diminution) augmentation des actifs d'exploitation			
Redevances à recevoir	131	(1 935)	(443)
Créances	(620)	57	307
Autres actifs	(24)	(98)	(16)
Augmentation (diminution) des passifs d'exploitation			
Dettes d'exploitation et charges à payer	(1)	481	69
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	<u>49 623</u>	<u>38 841</u>	<u>36 763</u>
Activités d'investissement			
Acquisitions de participations dans des biens pétroliers et gaziers	(3 085)	(2 731)	(1 138)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	<u>(3 085)</u>	<u>(2 731)</u>	<u>(1 138)</u>
Activités de financement avec le propriétaire			
Impôts sur les bénéfices à payer pris en charge par le propriétaire	28 476	21 298	17 522
Distributions de trésorerie au propriétaire	<u>75 014 \$</u>	<u>57 408 \$</u>	<u>53 147 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers cumulés.

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS
(en milliers de dollars US)

1) MODE DE PRÉSENTATION ET NATURE DES ACTIVITÉS

En juillet 2007, Newmont Mining Corporation (« Newmont ») annonçait son intention d'abandonner ses services bancaires d'investissement et de céder certains actifs non essentiels. Les actifs donnant droit à des redevances liés aux services bancaires d'investissement (« portefeuille de redevances ») seront virés à une nouvelle entité canadienne par suite de la réorganisation de Newmont. Les présents états financiers reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation de portefeuille de redevances, comme si elle avait été une société autonome.

Les états financiers cumulés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada ») et ils sont présentés en dollars US. Tel qu'il est mentionné à la note 11, les PCGR du Canada diffèrent à certains égards des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »). Les états financiers cumulés ont été tirés des documents comptables de Newmont à partir des résultats d'exploitation historiques et de la valeur historique des actifs et des passifs du portefeuille de redevances. La direction de Newmont est d'avis que les hypothèses sous-jacentes aux états financiers cumulés, y compris les attributions décrites ci-après, sont raisonnables. Par contre, les états financiers cumulés figurant aux présentes ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie futurs du portefeuille de redevances, ni ce qu'auraient été les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie si le portefeuille de redevances avait été une entité autonome au cours des exercices présentés. Comme ces états financiers représentent une partie des activités de Newmont, lesquelles ne constituent pas une entité juridique autonome, l'actif net du portefeuille de redevances a été présenté à titre de participation nette de Newmont dans le portefeuille de redevances. Les états financiers cumulés comprennent les attributions de certaines charges, de certains actifs et de certains passifs de Newmont, y compris les postes indiqués ci-après.

Principales activités

Le portefeuille de redevances détient bon nombre de droits de redevances, dont les principaux produits proviennent des métaux précieux et des métaux de base du complexe minier Goldstrike de Société aurifère Barrick et du complexe minier Stillwater de Stillwater Mining Company, ainsi que du pétrole et du gaz naturel des biens Edson et de l'unité Weyburn (voir la note 9). Le portefeuille de redevances a également reçu des dividendes de sa participation en capitaux propres dans Falconbridge Dominicana, C. por A. (« Falcondo »).

Charges générales du siège social

Les charges générales du siège social attribuées correspondent aux coûts liés aux activités du siège social, telles que les services de supervision par la direction, les technologies de l'information, les services comptables, les services fiscaux et autres services ainsi que les charges sociales et les primes au rendement des salariés fournis au portefeuille de redevances par Newmont. Ces charges ont été attribuées principalement en fonction des services spécifiques rendus et de l'application du pourcentage des effectifs du portefeuille de redevances aux coûts respectifs engagés par Newmont. Ces charges attribuées sont présentées dans les frais généraux et frais d'administration qui figurent dans les états cumulés des résultats du portefeuille de redevances et elles ont totalisé 6 206 \$, 5 490 \$ et 3 597 \$ pour les exercices terminés les 31 décembre 2006, 2005 et 2004, respectivement.

L'attribution de ces charges est réputée donner une image raisonnable de l'utilisation des services. Il est toutefois possible que les montants attribués ne rendent pas compte des charges que le portefeuille de redevances aurait engagées s'il avait exercé ses activités à titre de société autonome, ni des charges qui seront engagées à l'avenir. Les coûts réels que le portefeuille de redevances aurait engagés s'il avait été une société autonome en 2004, en 2005 et en 2006 auraient été fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la structure organisationnelle choisie par le portefeuille de redevances, les fonctions imparties ou celles exécutées par les employés du portefeuille de redevances et les décisions stratégiques prises dans certains domaines comme les systèmes et l'infrastructure des technologies de l'information.

Impôts sur les bénéfices

Le calcul des impôts sur les bénéfices a été effectué comme si toutes les activités du portefeuille de redevances avaient été exercées en tant qu'entité distincte du point de vue de l'impôt qui produit des déclarations de revenus distinctes auprès des autorités fiscales concernées. Le portefeuille de redevances n'a pas l'intention de réinvestir indéfiniment le bénéfice tiré de certaines activités à l'étranger. Par conséquent, les impôts sur les bénéfices canadiens font l'objet d'une charge pour tenir compte de l'écart entre la valeur fiscale du portefeuille de redevances et celle de l'investissement net de capitaux dans le portefeuille de redevances. La charge d'impôts sur les bénéfices est inscrite à titre de mise de capital supplémentaire par le propriétaire et elle figure dans le poste « Investissement net de capitaux du propriétaire ».

Gestion de la trésorerie

Par le passé, Newmont exerçait au nom du portefeuille de redevances les fonctions liées à la gestion de la trésorerie. Les dépôts en trésorerie provenant du portefeuille de redevances sont régulièrement virés dans les comptes de Newmont. Par conséquent, aucun

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en milliers de dollars US)

1) MODE DE PRÉSENTATION ET NATURE DES ACTIVITÉS (suite)

montant de trésorerie ni d'équivalents de trésorerie n'a été attribué aux bilans cumulés du portefeuille de redevances. Les montants virés à Newmont ou provenant de cette dernière ont été portés à l'investissement net du propriétaire.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers cumulés exige de la direction de Newmont qu'elle effectue des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs et sur l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers cumulés et des produits et des charges des exercices visés. Les principaux éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations et d'hypothèses comprennent le calcul de l'amortissement, ainsi que les estimations de la juste valeur dans le cas de la dépréciation d'actifs et les provisions pour éventualités et litiges. La direction de Newmont établit ses estimations en fonction de son expérience et de diverses autres hypothèses qui, selon elle, sont raisonnables dans les circonstances. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations s'il y avait modification des hypothèses ou des conditions.

Droits de redevance sur des biens miniers, pétroliers et gaziers

Les droits de redevance comprennent les droits acquis relativement à des biens miniers, des biens pétroliers et gaziers et d'autres droits de redevance liés à des biens aux stades de la production, de la mise en valeur ou de l'exploration. Les droits de redevance sont comptabilisés au coût et capitalisés à titre d'actifs corporels lorsque ces droits ne répondent pas à la définition d'un actif financier ou d'un instrument dérivé. Tous les droits de redevances ont été classés comme actifs corporels au 31 décembre 2006.

Les coûts d'acquisition de droits de redevance liés à des biens qui en sont au stade de la production ou de la mise en valeur, pour lesquels le portefeuille de redevances reçoit des montants, sont amortis proportionnellement au rendement sur la durée de vie utile du bien auquel sont liés les droits de redevance, laquelle durée est estimée à partir des réserves prouvées et probables spécifiquement associées aux biens miniers ou à partir des réserves prouvées spécifiquement associées aux biens pétroliers et gaziers. Les coûts d'acquisition de droits de redevance liés à des biens au stade de l'exploration, où il n'y a ni réserves prouvées ni réserves prouvées et probables, ne sont pas amortis. Dès que les droits liés à des biens au stade de l'exploration sont convertis en réserves prouvées ou en réserves prouvées et probables, le coût est amorti sur la durée de vie des biens à l'aide des réserves prouvées ou des réserves prouvées et probables. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux notes 7 et 8.

Participations de concessionnaire dans des biens pétroliers et gaziers

Les participations de concessionnaire sont comptabilisées selon la méthode de la capitalisation du coût entier. Tous les coûts liés à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur de réserves de pétrole et de gaz naturel sont capitalisés. Ces coûts comprennent notamment les coûts d'acquisition, les frais de levés géologiques et géophysiques, les frais de possession de biens non prouvés et les frais de forage de puits productifs et non productifs.

Dépréciation d'actifs

Le portefeuille de redevances examine et évalue ses actifs à long terme pour déterminer s'ils se sont dépréciés lorsque des événements ou l'évolution des circonstances lui donnent à penser que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Il y a dépréciation des droits de redevance liés à des biens qui en sont au stade de la production ou de la mise en valeur lorsque les flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés sont inférieurs à la valeur comptable des actifs. La perte de valeur est mesurée et constatée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont estimés à partir des quantités de minerais, de pétrole et de gaz naturel récupérables, particulièrement celles associées aux droits de redevance ou aux participations de concessionnaires, du cours de l'or et d'autres marchandises (établi à partir des prix courants et historiques, de l'évolution des cours et d'autres facteurs connexes), des niveaux de production et des charges d'exploitation associées à la production de chaque bien. Les estimations du portefeuille de redevances à l'égard des flux de trésorerie futurs reposent sur de multiples hypothèses et il est possible que, à terme, les flux de trésorerie réels divergent sensiblement de ces estimations, vu que les quantités réelles de minerais, de pétrole et de gaz naturel récupérables, les cours de l'or et d'autres marchandises, les niveaux de production et les charges d'exploitation associées à la production seront, dans chaque cas, assujettis à d'importants risques et incertitudes. La valeur comptable des participations dans des terrains au stade de l'exploration est soumise à un test de dépréciation lorsque des informations confirment qu'il n'y aura aucune production dans l'avenir.

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en milliers de dollars US)

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les produits tirés des redevances sont constatés lorsque la direction peut estimer la production exigible des opérations minières, aux termes des conventions de redevances, et que la perception en est raisonnablement assurée. Parfois, le portefeuille de redevances ne pourra accéder à suffisamment d'information sur la production exigible pour faire une estimation raisonnable des produits. Le cas échéant, la constatation des produits est reportée jusqu'à ce que la direction puisse les évaluer raisonnablement. Les écarts entre les estimations des produits tirés des redevances et les montants réels sont ajustés et inscrits dans la période où les montants réels sont connus. Les produits tirés de redevance reçus en nature (généralement sous la forme de lingots d'or) sont comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le titre de propriété en est cédé au portefeuille de redevances.

Impôts sur les bénéfices

Le portefeuille de redevances comptabilise les impôts sur les bénéfices selon la méthode axée sur le bilan, selon laquelle les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés à l'égard des incidences fiscales futures attribuables aux écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs existants présentée dans les états financiers et leur valeur fiscale respective, ainsi qu'aux pertes fiscales et autres déductions reportées prospectivement.

Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés au moyen des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer lorsque les actifs sont censés se réaliser ou que les passifs sont censés se régler. Une réduction relativement à l'avantage d'un actif d'impôt futur, soit la provision pour moins-value, est comptabilisée à l'égard de tout actif d'impôt futur qui a peu de chance d'être réalisé. L'incidence d'une modification du taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est constatée dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle la modification est pratiquement en vigueur.

Conversion des devises

La monnaie de fonctionnement des activités canadiennes autonomes du portefeuille de redevances est le dollar canadien. La méthode du taux courant est utilisée pour convertir les actifs et les passifs au taux en vigueur à la date du bilan, et les ajustements qui découlent de la conversion sont inclus au poste « Écarts de conversion » de l'investissement net de capitaux du propriétaire. Les produits et les charges, y compris l'amortissement, sont convertis aux taux qui se rapprochent des taux de change en vigueur au moment des opérations.

La monnaie de fonctionnement de toutes les autres activités intégrées du portefeuille de redevances est le dollar US. Les actifs et les passifs monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux qui se rapprochent des taux de change en vigueur au moment des opérations. Les gains et les pertes qui découlent de la conversion sont inclus dans le bénéfice ou la perte de la période.

Récentes prises de position sur la comptabilité

Chapitre 1530 du Manuel, Autres éléments du résultat étendu

Le 27 janvier 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié le chapitre 1530 du *Manuel*, « Résultat étendu », dont les recommandations entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006. Une nouvelle catégorie, appelée « Autres éléments du résultat étendu », sera ajoutée à l'investissement net de capitaux du propriétaire figurant au bilan cumulé. Les principales composantes de cette catégorie incluront les gains et les pertes non réalisés sur les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, les gains et les pertes de change non réalisés à la conversion de devises, les gains et les pertes non réalisés attribuables à la conversion de devises et les variations de la juste valeur de la partie efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie.

Chapitre 1506 du Manuel, Modifications comptables

En juillet 2006, l'ICCA a publié de nouveau le chapitre 1506 du *Manuel*, « Modifications comptables », dont les recommandations entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. En vertu de cette norme, les modifications volontaires de méthodes comptables ne sont effectuées que si elles ont pour résultat de fournir des informations plus fiables et plus pertinentes dans les états financiers. Les modifications de méthodes comptables sont appliquées de manière rétrospective, à moins qu'il ne soit impraticable de le faire ou que la modification de méthodes comptables soit effectuée à l'application initiale d'une nouvelle source de PCGR. Une modification d'estimation comptable est généralement constatée de manière prospective et toute erreur importante de la période précédente est modifiée rétrospectivement. De nouvelles informations doivent être fournies dans les états financiers sur l'incidence d'un changement de méthode comptable.

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en milliers de dollars US)

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Chapitre 3855, Instruments financiers — comptabilisation et mesure

Chapitre 3861, Instruments financiers — informations à fournir et présentation

En avril 2005, l'ICCA a publié le chapitre 3855 du *Manuel*, « Instruments financiers — comptabilisation et mesure » (le « chapitre 3855 »), et le chapitre 3861 du *Manuel*, Instruments financiers — informations à fournir et présentation (le « chapitre 3861 »), lesquels s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels arrêtés à compter du 1^{er} octobre 2006. En vertu du chapitre 3855, tous les instruments financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente. Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction seront mesurés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant constatés dans le bénéfice net. Les instruments disponibles à la vente seront mesurés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant constatés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et les créances, ainsi que les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction seront mesurés et amortis au coût.

L'adoption de ces normes ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers du portefeuille de redevances.

3) FAITS NOUVEAUX EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ

Opérations non monétaires

Le portefeuille de redevances a adopté les recommandations du chapitre 3831, « Opérations non monétaires », du *Manuel de l'ICCA* visant les opérations non monétaires effectuées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006. Ce chapitre remplace le chapitre 3830 du *Manuel*, « Opérations non monétaires ». En vertu du chapitre 3831, toutes les opérations non monétaires doivent être mesurées à la juste valeur, sous réserve de certaines exceptions. La norme requiert également que la substance commerciale remplace l'aboutissement du processus de génération du bénéfice à titre de test servant à l'évaluation de la juste valeur. La norme définit la substance commerciale en fonction des flux de trésorerie qui devraient être générés par l'actif. L'adoption du chapitre 3831 n'a eu aucune incidence sur les résultats d'exploitation et la situation financière du portefeuille de redevances.

Droits variables implicites

En octobre 2005, le Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN ») a publié l'abrégé des délibérations 157, intitulé « Droits variables implicites au regard de la NOC-15 » (« CPN-157 »). Ce CPN apporte plus de précisions sur le fait que les droits variables sont des intérêts financiers implicites dans une entité qui varient en fonction des variations de la juste valeur de son actif net, compte non tenu des droits variables. Un droit variable implicite s'apparente à un droit variable explicite, sauf qu'une entité qui le détient absorbe la variabilité, ou en bénéficie, indirectement. La détermination de l'existence d'un droit variable implicite est affaire de jugement et dépend des faits et circonstances pertinents. Le portefeuille de redevances a adopté le CPN-157 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2006, ce qui n'a eu aucune incidence sur ses résultats d'exploitation et sur sa situation financière.

4) PARTICIPATION DANS FALCONDO

Le portefeuille de redevances détient 121 729 actions ordinaires dans Falcondo, lesquelles représentent environ 4,06 % des actions en circulation qui sont comptabilisées à titre de participation au coût. Xstrata Nickel, division de Xstrata plc, détient une participation de 85,26 % dans Falcondo, et le gouvernement de la République dominicaine détient aussi une participation dans la société. Le portefeuille de redevances a reçu des dividendes de 2 924 \$, de 1 505 \$ et de 745 \$ en 2006, en 2005 et en 2004. Falcondo produit du ferromnickel qu'elle vend à ses clients aux termes d'une convention de mise en marché avec Xstrata.

5) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge (l'économie) d'impôts sur les bénéfices du portefeuille de redevances s'établit comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2006	2005	2004
Impôts exigibles	28 475 \$	21 298 \$	17 522 \$
Impôts futurs	(7 946)	(5 091)	(4 459)
	20 529 \$	16 207 \$	13 063 \$

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en milliers de dollars US)

5) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

La charge d'impôts sur les bénéfices du portefeuille de redevances diffère du montant calculé en appliquant le taux d'imposition réglementaire canadien des sociétés pour les raisons suivantes :

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2006	2005	2004
<i>Bénéfice avant impôts</i>	61 272 \$	43 299 \$	34 564 \$
Taux d'imposition réglementaire combiné	36,12 %	36,12 %	36,12 %
Charge d'impôts prévue au taux réglementaire	22 131	15 640	12 485
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :			
Déductions relatives aux ressources	(362)	(297)	(269)
Incidence du bénéfice étranger, déduction faite de crédits	874	781	772
Modification de taux d'imposition	(2 108)	—	—
Autres	(6)	83	75
<i>Charge d'impôts sur les bénéfices</i>	<u>20 529 \$</u>	<u>16 207 \$</u>	<u>13 063 \$</u>

L'écart temporaire donnant lieu à des passifs d'impôts futurs est présenté ci-après.

	31 décembre	
	2006	2005
Passifs d'impôts futurs :		
Coûts épuisables et amortissables associés aux droits miniers	87 845 \$	95 790 \$

6) REDEVANCES À RECEVOIR

	31 décembre	
	2006	2005
Métaux précieux et métaux de base	5 113 \$	5 372 \$
Pétrole et gaz naturel	3 573	3 444
	<u>8 686 \$</u>	<u>8 816 \$</u>

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en milliers de dollars US)

7) DROITS DE REDEVANCES SUR DES BIENS MINIERS

	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Droits de redevances, stade de la production :						
Stillwater	125 566 \$	(7 158)\$	118 408 \$	125 566 \$	(5 503)\$	120 063 \$
Goldstrike	90 193	(47 772)	42 421	90 193	(41 837)	48 356
Eskay Creek	7 883	(6 470)	1 413	7 863	(6 205)	1 658
Bald Mountain	2 058	(830)	1 228	2 058	(530)	1 528
Mouska	766	(766)	—	764	(764)	—
Mt. Muro	575	(575)	—	575	(575)	—
Robinson	432	(34)	398	432	(34)	398
Autres	90	(90)	—	90	(90)	—
	<u>227 563</u>	<u>(63 695)</u>	<u>163 868</u>	<u>227 541</u>	<u>(55 538)</u>	<u>172 003</u>
Droits de redevances, stade de la mise en valeur :						
Pandora	8 046	(388)	7 658	8 026	(306)	7 720
Mesquite	7 851	(7 851)	—	7 851	(7 687)	164
Cerro San Pedro	1 796	—	1 796	1 791	—	1 791
	<u>17 693</u>	<u>(8 239)</u>	<u>9 454</u>	<u>17 668</u>	<u>(7 993)</u>	<u>9 675</u>
Droits de redevances, stade de l'exploration :						
Hemlo	17 252	—	17 252	17 208	—	17 208
Ivanhoe	2 624	—	2 624	2 624	—	2 624
Dee	739	—	739	739	—	739
Autres	420	—	420	420	—	420
	<u>21 035</u>	<u>—</u>	<u>21 035</u>	<u>20 991</u>	<u>—</u>	<u>20 991</u>
Total	<u>266 291 \$</u>	<u>(71 934)\$</u>	<u>194 357 \$</u>	<u>266 200 \$</u>	<u>(63 531)\$</u>	<u>202 669 \$</u>

8) PARTICIPATIONS DANS DES BIENS PÉTROLIERS ET GAZIERS

	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Biens au stade de la production :						
Weyburn	23 148 \$	(7 905)\$	15 243 \$	23 089 \$	(6 281)\$	16 808 \$
Edson	23 109	(11 840)	11 269	23 050	(8 821)	14 229
Midale	9 779	(3 281)	6 498	9 754	(2 634)	7 120
Autres	20 458	(13 602)	6 856	20 406	(11 055)	9 351
	<u>76 494</u>	<u>(36 628)</u>	<u>39 866</u>	<u>76 299</u>	<u>(28 791)</u>	<u>47 508</u>
Biens au stade de l'exploration	15 118	—	15 118	15 080	—	15 080
Participations de concessionnaire, immobilisations corporelles	14 601	(5 238)	9 363	10 470	(3 168)	7 302
	<u>106 213 \$</u>	<u>(41 866)\$</u>	<u>64 347 \$</u>	<u>101 849 \$</u>	<u>(31 959)\$</u>	<u>69 890 \$</u>

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en milliers de dollars US)

9) INFORMATIONS SECTORIELLES

Le portefeuille de redevances est avant tout une société de redevances du secteur des ressources. Les principales activités du portefeuille de redevances comprennent les redevances sur les métaux précieux et les métaux de base et les participations pétrolières et gazières. Les secteurs isolables du portefeuille de redevances correspondent aux groupes fonctionnels qui représentent plus de 10 % des produits, du bénéfice ou de la perte ou du total de l'actif de l'ensemble des secteurs d'exploitation isolables. Les groupes fonctionnels dont le seuil est inférieur à 10 % ont été regroupés dans le poste « Autres ».

Exercice terminé le 31 décembre 2006				
	Redevances sur les métaux précieux et les métaux de base	Redevances pétrolières et gazières	Autres	Total
Produits	48 049 \$	37 600 \$	2 924 \$	88 573 \$
Amortissement	8 393 \$	8 947 \$	— \$	17 340 \$
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	36 642 \$	27 857 \$	(3 227)\$	61 272 \$
Dépenses en immobilisations	— \$	3 085 \$	— \$	3 085 \$
Total de l'actif	199 470 \$	67 920 \$	12 164 \$	279 554 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2005				
	Redevances sur les métaux précieux et les métaux de base	Redevances pétrolières et gazières	Autres	Total
Produits	38 379 \$	30 402 \$	1 505 \$	70 286 \$
Amortissement	11 099 \$	7 236 \$	— \$	18 335 \$
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	26 127 \$	21 165 \$	(3 993)\$	43 299 \$
Dépenses en immobilisations	— \$	2 731 \$	— \$	2 731 \$
Total de l'actif	208 041 \$	73 334 \$	11 524 \$	292 899 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2004				
	Redevances sur les métaux précieux et les métaux de base	Redevances pétrolières et gazières	Autres	Total
Produits	36 930 \$	23 460 \$	745 \$	61 135 \$
Amortissement	11 812 \$	7 582 \$	— \$	19 394 \$
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	22 926 \$	14 552 \$	(2 914)\$	34 564 \$
Dépenses en immobilisations	— \$	1 138 \$	— \$	1 138 \$
Total de l'actif	216 903 \$	74 672 \$	11 240 \$	302 815 \$

Les produits tirés des exportations, des ventes sur le marché intérieur et de la location d'actifs à long terme, compte non tenu des impôts futurs, sont les suivants :

Exercice terminé le 31 décembre 2006				
	Canada	États-Unis	Autres	Total
Produits	39 446 \$	40 290 \$	8 837 \$	88 573 \$
Actifs à long terme	83 187 \$	170 434 \$	16 497 \$	270 118 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2005				
	Canada	États-Unis	Autres	Total
Produits	31 937 \$	33 168 \$	5 181 \$	70 286 \$
Actifs à long terme	88 938 \$	178 489 \$	16 536 \$	283 963 \$

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en milliers de dollars US)

9) **INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)**

	Exercice terminé le 31 décembre 2004			
	Canada	États-Unis	Autres	Total
Produits	24 865 \$	32 872 \$	3 398 \$	61 135 \$
Actifs à long terme	90 984 \$	188 966 \$	16 050 \$	296 000 \$

Les principaux produits du portefeuille de redevances ont été tirés des droits de redevances suivants :

	2006	2005	2004
Métaux précieux et métaux de base			
Goldstrike	19 548 \$	22 377 \$	23 206 \$
Stillwater	13 507 \$	8 651 \$	8 249 \$
Pétrole et gaz naturel			
Edson	14 664 \$	10 217 \$	8 120 \$
Weyburn	8 979 \$	7 163 \$	4 625 \$

10) **ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**

De temps à autre, le portefeuille de redevances est partie à diverses actions judiciaires. La direction ne croit pas que des décisions défavorables dans toute poursuite imminente ou en cours ni que les montants qui peuvent être exigés en raison de ces poursuites puissent avoir une incidence négative importante sur la situation financière du portefeuille de redevances ni sur ses résultats d'exploitation.

11) **RAPPROCHEMENT ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET CEUX DES ÉTATS-UNIS**

Les PCGR du Canada diffèrent à certains égards des PCGR des États-Unis. L'incidence des principaux écarts sur les états financiers consolidés du portefeuille de redevances est quantifiée dans les tableaux suivants et décrite dans les notes y afférentes.

Les ajustements apportés aux états cumulés des résultats s'établissent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2006	2005	2004
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	40 743 \$	27 092 \$	21 501 \$
Amortissement, déduction faite des impôts ^{a)}	—	—	(168)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	40 743 \$	27 092 \$	21 333 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts : ^{b)}			
Écart de conversion	384	3 678	7 579
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	41 127 \$	30 770 \$	28 912 \$

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en milliers de dollars US)

11) RAPPROCHEMENT ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET CEUX DES ÉTATS-UNIS (suite)

Les ajustements apportés aux bilans cumulés s'établissent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2006	2005
Droits de redevances dans des biens miniers, montant net, selon les PCGR du Canada	194 357 \$	202 669 \$
Écart de l'amortissement ^{a)}	(271)	(271)
Droits de redevances dans des biens miniers, montant net, selon les PCGR des États-Unis	194 086 \$	202 398 \$
Impôts futurs selon les PCGR du Canada	87 845 \$	95 790 \$
Incidence fiscale de l'ajustement de l'amortissement et de l'épuisement	(103)	(103)
Impôts futurs selon les PCGR des États-Unis	87 742 \$	95 687 \$
Investissement net de capitaux du propriétaire selon les PCGR du Canada	190 793 \$	196 204 \$
Écart de l'amortissement, déduction faite des impôts ^{a)}	(168)	(168)
Investissement net de capitaux du propriétaire selon les PCGR des États-Unis	190 625 \$	196 036 \$

a) Amortissement

L'amortissement des droits de redevances dans des biens miniers est constaté lorsque le bien sous-jacent est au stade de la mise en valeur et de la production selon les PCGR du Canada. Avant le 1^{er} avril 2004, les droits de redevances dans des biens miniers étaient constatés au coût à titre d'actifs incorporels et amortis sur la durée de vie utile estimative selon les PCGR des États-Unis.

b) Résultat étendu

Le résultat étendu correspond à la variation de l'investissement net de capitaux du propriétaire d'une entité survenue au cours d'une période découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec le propriétaire. Le résultat étendu comprend toutes les variations des capitaux propres au cours d'une période, exception faite de celles découlant des participations des propriétaires et des distributions aux propriétaires. Ces éléments comprennent les gains et les pertes de détention sur certaines participations, les gains et les pertes sur certains instruments dérivés et les écarts de conversion.

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
ÉTATS CUMULÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU
(non vérifiés)

	Semestres terminés les	
	30 juin	
	2007	2006
	(en milliers de dollars US)	
Produits		
Redevances sur les métaux précieux et les métaux de base	22 175 \$	23 986 \$
Participations pétrolières et gazières	19 161	19 711
Dividendes (note 3)	7 274	—
	<u>48 610</u>	<u>43 697</u>
Charges		
Taxes sur la production	1 234	1 549
Charges d'exploitation pétrolière et gazière	476	335
Amortissement	5 104	8 363
Frais généraux et frais d'administration ventilés par le propriétaire	2 539	2 953
	<u>9 353</u>	<u>13 200</u>
Bénéfice d'exploitation	39 257	30 497
Autres (charges) produits, montant net	<u>(431)</u>	<u>22</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	38 826	30 519
Charge d'impôts sur les bénéfices	<u>(13 348)</u>	<u>(8 646)</u>
Bénéfice net	25 478	21 873
Autres éléments du résultat étendu	9 983	5 258
Résultat étendu	<u>35 461 \$</u>	<u>27 131 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers cumulés.

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
BILANS CUMULÉS
(non vérifiés)

	30 juin 2007	31 décembre 2006
	(en milliers de dollars US)	
ACTIF		
Redevances à recevoir (note 4)	8 965 \$	8 686 \$
Créances	308	626
Autres actifs à court terme	161	124
Actif à court terme	9 434	9 436
Droits de redevances sur des biens miniers, montant net	194 378	194 357
Participations dans des biens pétroliers et gaziers, montant net	69 225	64 347
Participation dans Falcondo (note 3)	7 723	7 042
Autres actifs	4 372	4 372
Total de l'actif	<u>285 132 \$</u>	<u>279 554 \$</u>
PASSIF		
Dettes d'exploitation et charges à payer	462 \$	460 \$
Produits reportés	—	456
Passif à court terme	462	916
Impôts futurs	88 007	87 845
Total du passif	<u>88 469</u>	<u>88 761</u>
Engagements et éventualités (note 6)		
INVESTISSEMENT NET DE CAPITAUX DU PROPRIÉTAIRE		
Investissement net de capitaux du propriétaire	175 039	179 152
Cumul des autres éléments du résultat étendu	21 624	11 641
Total de l'investissement net de capitaux du propriétaire	<u>196 663</u>	<u>190 793</u>
Total du passif et de l'investissement net de capitaux du propriétaire	<u>285 132 \$</u>	<u>279 554 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers cumulés.

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
ÉTATS CUMULÉS DE L'ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT
NET DE CAPITAUX DU PROPRIÉTAIRE
(non vérifiés)

	Semestres terminés les 30 juin	
	2007	2006
Solde au début de la période	190 793 \$	196 204 \$
Bénéfice net	25 478	21 873
Distributions de trésorerie au propriétaire	(42 776)	(37 257)
Impôts sur les bénéfices à payer pris en charge par le propriétaire	13 185	12 621
Autres éléments du résultat étendu	9 983	5 258
Solde à la fin de la période	199 663 \$	198 699 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers cumulés.

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
ÉTATS CUMULÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(non vérifiés)

	Semestres terminés les	
	30 juin	
	2007	2006
	(en milliers de dollars US)	
Activités d'exploitation :		
Bénéfice net	25 478 \$	21 873 \$
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :		
Amortissement	5 104	8 363
Impôts futurs	162	(3 975)
Diminution (augmentation) des actifs d'exploitation :		
Redevances à recevoir	150	818
Créances	353	(297)
Autres actifs	(24)	(16)
Diminution des passifs d'exploitation :		
Dettes d'exploitation et charges à payer	(495)	(424)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	<u>30 728</u>	<u>26 342</u>
Activités d'investissement :		
Acquisitions de participations dans des biens pétroliers et gaziers	<u>(1 138)</u>	<u>(1 706)</u>
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	<u>(1 138)</u>	<u>(1 706)</u>
Activités de financement avec le propriétaire :		
Impôts sur les bénéfices à payer pris en charge par le propriétaire	<u>13 186</u>	<u>12 621</u>
Distribution de trésorerie au propriétaire	<u>42 776 \$</u>	<u>37 257 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers cumulés.

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS INTERMÉDIAIRES
(non vérifiés)
(en milliers de dollars US)

1) MODE DE PRÉSENTATION ET NATURE DES ACTIVITÉS

En juillet 2007, Newmont Mining Corporation (« Newmont ») annonçait son intention d'abandonner ses services bancaires d'investissement et de céder certains actifs non essentiels. Les actifs donnant droit à des redevances liés aux services bancaires d'investissement (« portefeuille de redevances ») seront virés à une nouvelle entité canadienne par suite de la réorganisation de Newmont. Les présents états financiers reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation du portefeuille de redevances comme s'il s'agissait d'une entité autonome.

Les états financiers cumulés intermédiaires ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »), lesquels sont conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »), et ils sont présentés en dollars US. Les états financiers cumulés intermédiaires ont été tirés des documents comptables de Newmont à partir des résultats d'exploitation historiques et de la valeur historique des actifs et des passifs. La direction de Newmont est d'avis que les hypothèses sous-jacentes aux états financiers cumulés intermédiaires, y compris les attributions décrites ci-après, sont raisonnables. Par contre, les états financiers cumulés intermédiaires figurant aux présentes ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'exploitation, de la situation financière ni les flux de trésorerie futurs du portefeuille de redevances, ni ce qu'auraient été ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses flux de trésorerie s'il avait été une entité autonome au cours des périodes présentées. Comme ces états financiers représentent une partie des activités de Newmont, lesquelles ne constituent pas une entité juridique autonome, l'actif net du portefeuille de redevances a été présenté à titre de participation nette de Newmont dans le portefeuille de redevances. Les états financiers cumulés intermédiaires comprennent les attributions de certaines charges du portefeuille de redevances de Newmont, y compris les éléments indiqués ci-après.

Principales activités

Le portefeuille de redevances détient bon nombre de droits de redevances, dont les principaux produits proviennent des métaux précieux et des métaux de base du complexe minier Goldstrike de Société aurifère Barrick et du complexe minier Stillwater de Stillwater Mining Company, ainsi que du pétrole et du gaz naturel des biens Edson et de l'unité Weyburn (voir la note 5). Le portefeuille de redevances a également reçu des dividendes de sa participation en capitaux propres dans Falcondo Dominicana, C. por A. (« Falcondo »).

Charges générales du siège social

Les charges générales du siège social attribuées correspondent aux coûts liés aux activités du siège social, telles que les services de supervision par la direction, les technologies de l'information, les services comptables, les services fiscaux et autres services ainsi que les charges sociales et les primes au rendement des salariés fournis au portefeuille de redevances par Newmont. Ces charges ont été attribuées principalement en fonction des services spécifiques rendus et de l'application du pourcentage des effectifs du portefeuille de redevances aux coûts respectifs engagés par Newmont. Ces charges attribuées sont présentées dans les frais généraux et frais d'administration qui figurent dans les états cumulés des résultats intermédiaires du portefeuille de redevances et elles ont totalisé environ 2 539 \$ et 2 953 \$ pour les semestres terminés les 30 juin 2007 et 2006, respectivement.

L'attribution de ces charges est réputée donner une image raisonnable de l'utilisation des services. Il est toutefois possible que les montants attribués ne rendent pas compte des charges que le portefeuille de redevances aurait engagées s'il avait exercé ses activités à titre d'entité autonome, ni des charges qui seront engagées à l'avenir. Les coûts réels que le portefeuille de redevances aurait engagés s'il avait été une entité autonome au cours des semestres terminés les 30 juin 2007 et 2006 auraient été fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la structure organisationnelle choisie par le portefeuille de redevances, les fonctions imparties ou celles exécutées par les salariés du portefeuille de redevances et les décisions stratégiques prises dans certains domaines comme les systèmes et l'infrastructure des technologies de l'information.

Impôts sur les bénéfices

Le calcul des impôts sur les bénéfices a été effectué comme si toutes les activités du portefeuille de redevances avaient été exercées en tant qu'entité juridique distincte du point de vue de l'impôt, qui produit des déclarations de revenus distinctes auprès des autorités fiscales concernées. Les impôts sur les bénéfices canadiens font l'objet d'une charge pour tenir compte de l'écart entre la valeur fiscale du portefeuille de redevances et celle de l'investissement net de capitaux du propriétaire dans le portefeuille de redevances. La charge d'impôts sur les bénéfices est inscrite à titre de mise de capital supplémentaire du propriétaire et elle figure dans le poste « Investissement net de capitaux du propriétaire ».

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS INTERMÉDIAIRES (suite)
(non vérifiés)
(en milliers de dollars US)

1) MODE DE PRÉSENTATION ET NATURE DES ACTIVITÉS (suite)

Gestion de la trésorerie

Par le passé, Newmont exerçait au nom du portefeuille de redevances les fonctions liées à la gestion de la trésorerie. Les dépôts en trésorerie provenant des actifs de redevances de Newmont sont régulièrement virés dans les comptes de Newmont. Par conséquent, aucun montant de trésorerie ni d'équivalents de trésorerie n'a été attribué au portefeuille de redevances dans les bilans cumulés. Les montants virés à Newmont ou provenant de cette dernière ont été portés à l'investissement net de capitaux du propriétaire.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers cumulés intermédiaires ont été préparés selon les mêmes conventions comptables et méthodes de calcul que celles qui sont mentionnées à la note 2 afférente aux états financiers cumulés de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, à l'exception de ce qui suit :

Instruments financiers

Le 1^{er} janvier 2007, le portefeuille de redevances adoptait le chapitre 3855, « Instruments financiers — comptabilisation et mesure » (le « chapitre 3855 »), et le chapitre 3861, Instruments financiers — informations à fournir et présentation (le « chapitre 3861 »), du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA »). En vertu du chapitre 3855, tous les instruments financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente. Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant constatés dans le bénéfice net. Les instruments disponibles à la vente sont mesurés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant constatés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et les créances, ainsi que les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont mesurés et amortis au coût. Les instruments financiers du portefeuille de redevances se composent des redevances à recevoir, des créances et des dettes d'exploitation. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de la juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments. La participation du portefeuille de redevances dans Falcondo n'ayant pas de cote sur un marché actif, elle est mesurée au coût. L'adoption du chapitre 3855 n'a pas eu d'incidence sur la situation financière et les résultats d'exploitation du portefeuille de redevances.

Couvertures

Le 1^{er} janvier 2007, le portefeuille de redevances a adopté le chapitre 3865, « Couvertures » (le « chapitre 3865 ») du *Manuel de l'ICCA*. Le chapitre 3865 précise les critères d'application de la comptabilité de couverture. L'adoption de ce chapitre n'a pas eu d'incidence sur la situation financière et les résultats d'exploitation du portefeuille de redevances.

Résultat étendu

Le 1^{er} janvier 2007, le portefeuille de redevances a adopté le chapitre 1530, « Résultat étendu » (le « chapitre 1530 ») du *Manuel de l'ICCA*. Le résultat étendu correspond à la variation de l'actif net du portefeuille de redevances découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec le propriétaire du portefeuille de redevances, et comprend des éléments qui ne seraient pas normalement compris dans le bénéfice net, notamment les gains et les pertes sur certains placements, les gains et les pertes sur certains instruments dérivés et les écarts de conversion. L'adoption du chapitre 1530 a donné lieu à un reclassement au sein de l'investissement net de capitaux du propriétaire, un montant de 11 641 \$ ayant été transféré de l'écart de conversion aux autres éléments du résultat étendu en date du 1^{er} janvier 2007.

3) PARTICIPATION DANS FALCONDO

La société détient 121 729 actions ordinaires de Falcondo, lesquelles représentent environ 4,06 % des actions en circulation qui sont comptabilisées à titre de participation au coût. Xstrata Nickel, division de Xstrata plc, détient une participation de 85,26 % dans Falcondo, et le gouvernement de la République dominicaine détient aussi une participation dans la société. La société a reçu des dividendes de 7 274 \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2007 et elle n'a reçu aucun dividende pour le semestre terminé le 30 juin 2006. Falcondo produit du ferronickel qu'elle vend à ses clients aux termes d'une convention de mise en marché conclue avec Xstrata.

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS INTERMÉDIAIRES (suite)
(non vérifiés)
(en milliers de dollars US)

4) REDEVANCES À RECEVOIR

	30 juin 2007	31 décembre 2006
Métaux précieux et métaux de base	4 595 \$	5 113 \$
Pétrole et gaz naturel	4 370	3 573
	8 965 \$	8 686 \$

5) INFORMATIONS SECTORIELLES

Semestre terminé le 30 juin 2007				
	Redevances sur les métaux précieux et les métaux de base	Participations pétrolières et gazières	Autres	Total
Produits	22 175 \$	19 161 \$	7 274 \$	48 610 \$
Amortissement	2 709 \$	2 395 \$	— \$	5 104 \$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	18 232 \$	16 290 \$	4 304 \$	38 826 \$
Dépenses en immobilisations	— \$	1 138 \$	— \$	1 138 \$
Total de l'actif	198 973 \$	73 595 \$	12 564 \$	285 132 \$

Semestre terminé le 30 juin 2006				
	Redevances sur les métaux précieux et les métaux de base	Participations pétrolières et gazières	Autres	Total
Produits	23 986 \$	19 711 \$	— \$	43 697 \$
Amortissement	4 321 \$	4 042 \$	— \$	(8 363) \$
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	18 115 \$	15 335 \$	(2 931) \$	30 519 \$
Dépenses en immobilisations	— \$	1 706 \$	— \$	1 706 \$
Total de l'actif	204 110 \$	74 725 \$	12 194 \$	291 029 \$

Les produits tirés des exportations, des ventes sur le marché intérieur et de la location d'actifs à long terme, compte non tenu des impôts futurs, sont les suivants :

Semestre terminé le 30 juin 2007				
	Canada	États-Unis	Autres	Total
Produits	19 645 \$	18 952 \$	10 013 \$	48 610 \$
Actifs à long terme	89 822 \$	167 829 \$	18 047 \$	275 698 \$

Semestre terminé le 30 juin 2006				
	Canada	États-Unis	Autres	Total
Produits	20 589 \$	21 066 \$	2 042 \$	43 697 \$
Actifs à long terme	90 741 \$	174 339 \$	17 299 \$	282 379 \$

PORTEFEUILLE DE REDEVANCES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS INTERMÉDIAIRES (suite)
(non vérifiés)
(en milliers de dollars US)

5) **INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)**

Les principaux produits du portefeuille de redevances ont été tirés des droits de redevances suivants :

	Semestres terminés les 30 juin	
	2007	2006
Métaux précieux et métaux de base		
Stillwater	7 575 \$	5 583 \$
Goldstrike	6 651	11 200
Pétrole et gaz naturel		
Edson	8 246	8 105
Weyburn	4 300	4 242

6) **ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**

De temps à autre, le portefeuille de redevances est partie à diverses actions judiciaires. La direction ne croit pas que des décisions défavorables dans toute poursuite imminente ou en cours ni que les montants qui peuvent être exigés en raison de ces poursuites puissent avoir une incidence négative importante sur la situation financière du portefeuille de redevances ni sur ses résultats d'exploitation.

7) **RAPPROCHEMENT ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET CEUX DES ÉTATS-UNIS**

Les PCGR du Canada diffèrent à certains égards des PCGR des États-Unis. L'incidence des principaux écarts sur les états financiers consolidés du portefeuille de redevances est quantifiée dans le tableau suivant et décrite dans les notes y afférentes.

Les ajustements apportés aux bilans cumulés s'établissent comme suit :

	30 juin 2007	31 décembre 2006
Droits de redevances dans des biens miniers, montant net, selon les PCGR du Canada	194 378 \$	194 357 \$
Écart de l'amortissement ^{a)}	(271)	(271)
Droits de redevances dans des biens miniers, montant net, selon les PCGR des États-Unis	194 107 \$	194 086 \$
Impôts futurs selon les PCGR du Canada	88 007 \$	87 845 \$
Incidence fiscale de l'ajustement de l'amortissement et de l'épuisement	103	(103)
Impôts futurs selon les PCGR des États-Unis	87 904 \$	87 742 \$
Investissement net de capitaux du propriétaire selon les PCGR du Canada	196 663 \$	190 793 \$
Écart de l'amortissement, déduction faite des impôts ^{a)}	(168)	(168)
Investissement net de capitaux du propriétaire selon les PCGR des États-Unis	196 495 \$	190 625 \$

a) **Amortissement**

L'amortissement des droits de redevances dans des biens miniers est constaté lorsque le bien sous-jacent est au stade de la mise en valeur et de la production selon les PCGR du Canada. Avant le 1^{er} avril 2004, les droits de redevances dans des biens miniers étaient constatés au coût à titre d'actifs incorporels et amortis sur la durée de vie utile estimative selon les PCGR des États-Unis.

RAPPORT SUR LA COMPILATION DES ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS PRO FORMA

Aux administrateurs de Franco-Nevada Corporation

Nous avons lu le bilan cumulé pro forma non vérifié de Franco-Nevada Corporation (la « société ») au 30 juin 2007 et les états cumulés pro forma non vérifiés des résultats pour le semestre terminé à cette date et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, qui se trouvent ci-joints, et nous avons mis en œuvre les procédés suivants.

1. Nous avons comparé les chiffres des colonnes portant l'en-tête « Chiffres cumulés » avec ceux des états cumulés non vérifiés des résultats et du résultat étendu du portefeuille de redevances de Newmont au 30 juin 2007 ainsi que pour le semestre terminé à cette date, et avec ceux des états financiers cumulés vérifiés du portefeuille de redevances de Newmont pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, et nous avons constaté qu'ils concordaient.
2. Nous avons pris des renseignements auprès de certains représentants de la société, responsables des questions financières et comptables, au sujet :
 - a) du mode de détermination des ajustements pro forma;
 - b) de la conformité des états financiers pro forma, à tous les égards importants sur le plan de la forme, aux exigences réglementaires des commissions des valeurs mobilières des divers provinces et territoires du Canada.

Ces représentants :

- a) nous ont décrit le mode de détermination des ajustements pro forma;
 - b) ont déclaré que les états pro forma sont conformes, à tous les égards importants sur le plan de la forme, aux exigences réglementaires des commissions des valeurs mobilières des divers provinces et territoires du Canada.
3. Nous avons lu les notes complémentaires des états financiers cumulés pro forma, et nous avons constaté qu'elles étaient cohérentes avec le mode de détermination des ajustements pro forma qui nous a été décrit.
 4. Nous avons recalculé l'application des ajustements pro forma au total des montants présentés dans les colonnes portant l'en-tête « Chiffres cumulés » au 30 juin 2007, ainsi que pour le semestre terminé à cette date et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, et nous avons constaté que les montants dans les colonnes portant l'en-tête « Chiffres cumulés pro forma » étaient arithmétiquement exacts.

Les états financiers cumulés pro forma sont fondés sur les hypothèses de la direction et sur des ajustements qui sont par nature subjectifs. Les procédés décrits ci-dessus sont considérablement restreints par rapport à ceux d'une vérification ou d'un examen, qui visent l'expression d'une assurance à l'égard des hypothèses de la direction, des ajustements pro forma, et de l'application des ajustements à l'information financière historique. Par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance de cette nature. Les procédés décrits ci-dessus ne permettent pas nécessairement de déceler tous les faits qui sont significatifs par rapport aux états financiers cumulés pro forma et, par conséquent, nous ne faisons aucune déclaration quant à la suffisance des procédés par rapport aux besoins d'un lecteur de ces états.

Toronto (Ontario)
Le ● novembre 2007

(signé) ●
Comptables agréés, experts-comptables autorisés

FRANCO-NEVADA CORPORATION
ÉTATS CUMULÉS PRO FORMA DES RÉSULTATS
(non vérifiés)

	Semestre terminé le 30 juin 2007			Chiffres cumulés pro forma
	Chiffres cumulés	Ajustements pro forma	Note 2	
		(en milliers de dollars US)		
Produits				
Redevances sur les métaux précieux et les métaux				
de base	22 175 \$	● \$		● \$
Participations pétrolières et gazières	19 161	●		●
Dividendes	7 274	●		●
	<u>48 610</u>	●		●
Charges				
Taxes sur la production	1 234	●		●
Charges d'exploitation pétrolière et gazière	476	●		●
Amortissement	5 104	●	e	●
Frais généraux et frais d'administration	2 539	●	h,j,k	●
	<u>9 353</u>	●		●
Bénéfice d'exploitation	39 257	●		●
Autres produits (charges)				
Charge d'intérêts	—	●	f	●
Coûts de transaction relatifs à la dette à long terme	—	●	g	●
Autres, montant net	(431)	●	i	●
	<u>(431)</u>	●		●
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	38 826	●		●
Charge d'impôts sur les bénéfices	(13 348)	●	d	●
Bénéfice net	25 478 \$	● \$		● \$
Autres éléments du résultat étendu	9 983 \$	● \$		● \$
Résultat étendu	<u>34 461 \$</u>	<u>● \$</u>		<u>● \$</u>
Résultat net par action (note 3)				

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers cumulés pro forma.

FRANCO-NEVADA CORPORATION
ÉTATS CUMULÉS PRO FORMA DES RÉSULTATS
(non vérifiés)

	Exercice terminé le 31 décembre 2006			
	Chiffres cumulés	Ajustements pro forma	Note 2	Chiffres cumulés pro forma
	(en milliers de dollars US)			
Produits				
Redevances sur les métaux précieux et les métaux				
de base	48 049 \$	● \$		● \$
Participations pétrolières et gazières	37 600	●		●
Dividendes	2 924	●		●
	<u>88 573</u>			
Charges				
Taxes sur la production	3 014	●		●
Charges d'exploitation pétrolière et gazière	796	●		●
Amortissement et épuisement	17 340	●	e	●
Frais généraux et frais d'administration	6 206	●	h,j,k	●
	<u>27 356</u>	●		●
Bénéfice d'exploitation	61 217	●		●
Autres produits (charges)				
Charge d'intérêts	—	●	f	●
Coûts de transaction relatifs à la dette à long terme	—	●	g	●
Autres produits, montant net	55	●	i	●
	<u>55</u>	●		●
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	61 272	●		●
Charge d'impôts sur les bénéfices	(20 529)	●	d	●
Bénéfice net	<u>40 743 \$</u>	<u>● \$</u>		<u>● \$</u>
Résultat net par action (note 3)				

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers cumulés pro forma.

FRANCO-NEVADA CORPORATION
BILANS CUMULÉS PRO FORMA
(non vérifiés)

	30 juin 2007			Chiffres cumulés pro forma
	Chiffres cumulés	Ajustements pro forma	Note 2	
	(en milliers de dollars US)			
ACTIF				
Trésorerie	— \$	● \$	a,b,c	● \$
Redevances à recevoir	8 965	●		●
Créances	308	●		●
Participation dans les actions échangeables de Newmont Mining Corporation			i	
Autres actifs à court terme	161	●		●
Actif à court terme	9 434	●		●
Droits de redevances sur des biens miniers, montant net	194 378	●	b	●
Participations dans des biens pétroliers et gaziers, montant net	69 225	●	b	●
Participation dans Falcondo	7 723	●	b	●
Impôts futurs	—	●	b,c	●
Autres actifs	4 372	●	b,c	●
Total de l'actif	<u>285 132 \$</u>	<u>●</u>		<u>● \$</u>
PASSIF				
Dettes d'exploitation et charges à payer	462 \$	● \$		● \$
Passif à court terme	462	●		●
Impôts futurs	88 007	●	a,b,d,i	●
Dette à long terme	—	●	c,g	●
Total du passif	<u>88 469</u>	<u>●</u>		<u>●</u>
INVESTISSEMENT NET DE CAPITAUX DU PROPRIÉTAIRE				
Investissement net de capitaux du propriétaire	175 039	●		●
Actions ordinaires	—	●	a	●
Cumul des autres éléments du résultat étendu	21 624	●	i,j,k,l	●
Total de l'investissement net de capitaux du propriétaire	<u>196 663</u>	<u>●</u>		<u>●</u>
Total du passif et de l'investissement net de capitaux du propriétaire	<u>285 132 \$</u>	<u>● \$</u>		<u>● \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers cumulés pro forma.

FRANCO-NEVADA CORPORATION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS PRO FORMA
(non vérifiés)
(en milliers de dollars US)

1) MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers cumulés pro forma ci-joints de Franco-Nevada Corporation (« Franco-Nevada » ou la « société ») ont été préparés par la direction à partir des états financiers cumulés intermédiaires non vérifiés du portefeuille de redevances pour le semestre terminé le 30 juin 2007 et les états financiers cumulés vérifiés du portefeuille de redevances pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. Les états financiers cumulés pro forma tiennent compte de l'incidence du premier appel public à l'épargne de Franco-Nevada et des opérations connexes comme s'ils avaient eu lieu le 30 juin 2007 aux fins du bilan cumulé pro forma au 30 juin 2007 et le 1^{er} janvier 2006 aux fins des états financiers cumulés pro forma des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et le semestre terminé le 30 juin 2007.

Les présents états financiers cumulés pro forma se fondent sur des estimations et des informations actuellement disponibles. Les conventions comptables utilisées dans la préparation des états financiers cumulés pro forma non vérifiés sont celles décrites dans les états financiers cumulés vérifiés du portefeuille de redevances figurant dans le présent prospectus.

La répartition du prix d'achat est fondée sur les meilleures estimations de la direction à l'égard de la juste valeur relative des actifs acquis et des passifs pris en charge. La répartition réelle du prix d'achat sera calculée d'après la juste valeur des actifs et des passifs à la date de l'opération. Les présents états financiers cumulés pro forma ne sont pas nécessairement représentatifs de la situation financière de Franco-Nevada ni de ses résultats d'exploitation si les opérations avaient eu lieu aux dates indiquées ni de la situation financière et des résultats d'exploitation futurs.

Les hypothèses sous-jacentes aux ajustements pro forma constituent une base raisonnable pour présenter l'incidence financière importante directement attribuable à ces opérations. Par contre, les ajustements pro forma se fondent sur des informations actuellement disponibles ainsi que sur des estimations et des hypothèses. Les ajustements réels apportés aux états financiers cumulés de Franco-Nevada dépendront de certains facteurs et différeront donc des ajustements pro forma. La direction est d'avis que ces hypothèses constituent une base raisonnable permettant de présenter fidèlement les incidences importantes des opérations prévues et que les ajustements pro forma tiennent compte de façon appropriée de ces hypothèses et sont appliqués adéquatement aux états financiers cumulés pro forma non vérifiés.

Les présents états financiers cumulés pro forma doivent être lus parallèlement aux états financiers cumulés non vérifiés du portefeuille de redevances pour le semestre terminé le 30 juin 2007 et les états financiers cumulés vérifiés du portefeuille de redevances pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

2) AJUSTEMENTS ET HYPOTHÈSES PRO FORMA

a) *Premier appel public à l'épargne*

Franco-Nevada émettra ● actions aux termes du placement pour un produit net de ● M\$ à la clôture du placement, déduction faite des frais de placement estimatifs et de la rémunération des preneurs fermes de ● M\$. Les charges de ● M\$ seront portées directement aux actions ordinaires de ● \$.

b) *Acquisition du portefeuille de redevances*

Franco-Nevada utilisera le produit net du placement et des emprunts totalisant 140 M\$ aux termes de la facilité de crédit (alinéa c) ci-après) pour acquérir une participation de 100 % dans le portefeuille de redevances de Newmont Mining Corporation au moyen de l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de ● , de ● et de ● . Le prix d'achat net de ● M\$ a été réparti provisoirement entre les actifs et les passifs du portefeuille de redevances au 30 juin 2007 de la façon suivante :

Placements	●	\$
Droits de redevances sur des biens miniers	●	\$
Participations dans des biens pétroliers et gaziers	●	\$
Impôts futurs	●	\$
Autres, montant net	●	\$

La détermination et la répartition réelles du prix d'achat seront fondées sur les actifs acquis et les passifs pris en charges à la date de l'acquisition et sur les autres informations disponibles à cette date. Par conséquent, les montants réels de chacun des actifs différeront des montants pro forma et l'écart pourrait être important.

FRANCO-NEVADA CORPORATION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS PRO FORMA (suite)
(non vérifiés)
(en milliers de dollars US)

2) **AJUSTEMENTS ET HYPOTHÈSES PRO FORMA (suite)**

c) *Facilité de crédit*

La facilité de crédit comprendra une facilité de crédit renouvelable à terme garantie de 150 M\$ pour les besoins du fonds de roulement et d'acquisitions, dont une tranche de 140 M\$, au total, devrait être prélevée à la clôture du placement. Les emprunts aux termes de la facilité de crédit porteront intérêt à un taux variable fondé sur un taux de base américain ou sur le TIOL majoré, dans chaque cas, d'une marge applicable. Les frais liés à la facilité de crédit de ● M\$ seront portés en diminution de la dette et amortis sur la durée de la facilité de crédit selon une méthode fondée sur le taux d'intérêt effectif.

d) *Charge d'impôts*

Représente l'incidence fiscale des ajustements pro forma.

e) *Amortissement*

L'amortissement a été ajusté, d'un montant de ● \$, pour tenir compte de l'ajustement de juste valeur apporté aux droits de redevances dans des biens miniers et aux participations dans des biens pétroliers et gaziers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. L'amortissement a été ajusté, d'un montant de ● \$, pour tenir compte de l'ajustement de juste valeur apporté aux droits de redevances dans des biens miniers et aux participations dans des biens pétroliers et gaziers pour le semestre terminé le 30 juin 2007.

f) *Charge d'intérêts*

La charge d'intérêts a été ajustée pour tenir compte d'une charge d'intérêts de ● M\$ et de ● M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2007 et l'exercice terminé le 31 décembre 2006, respectivement, sur la facilité de crédit d'après un prélèvement moyen prévu de ● M\$ sur la facilité de crédit à terme à un taux de ● %.

g) *Coûts de transaction relatifs à la dette à long terme*

Les coûts de transaction relatifs à la dette à long terme sont défalqués de la valeur comptable du passif et amortis sur la durée prévue de la dette selon la méthode des intérêts effectifs. Les coûts de transaction relatifs à la facilité de crédit sont estimés à ● \$ et entraîneraient une charge de ● \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2007 et de ● \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

h) *Frais généraux et frais d'administration*

Des frais d'administration estimatifs de ● \$ devant être engagés par l'émetteur relativement à la communication avec les actionnaires, aux relations avec les investisseurs, aux jetons de présence, aux frais de gestion relatifs au placement auprès de la direction et du conseil, aux assurances, aux frais relatifs à la convention de services de transition et aux autres charges n'ont pas été pris en compte dans les états cumulés pro forma historiques des résultats.

i) *Participation dans les actions échangeables de Newmont Mining Corporation*

La société a conclu une entente avec le président du conseil d'administration de la société, selon laquelle la société émettra 3 000 000 d'actions ordinaires au président en contrepartie des actions échangeables de Newmont Mining Corporation que celui-ci détient actuellement. La juste valeur des actions échangeables s'élève à ● M\$, toutefois la valeur fiscale de la participation est négligeable. Par conséquent, la société a comptabilisé un passif d'impôts futurs de ● M\$, lequel a été passé dans les résultats et est inclus dans le poste « Autres, montant net » pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

j) *Actions ordinaires émises avant le premier appel public à l'épargne*

La société a émis des actions ordinaires à certains membres de la direction avant le premier appel public à l'épargne à un prix de ● \$ l'action. À la conclusion du premier appel public à l'épargne, ces actions ordinaires seront évaluées à ● \$ l'action, ce qui donnera lieu à une rémunération réputée de ● M\$, laquelle a été passée dans les résultats et est incluse dans le poste « Frais généraux et frais d'administration ».

FRANCO-NEVADA CORPORATION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS PRO FORMA (suite)
(non vérifiés)
(en milliers de dollars US)

2) AJUSTEMENTS ET HYPOTHÈSES PRO FORMA (suite)

k) *Rémunération à base d'actions*

Dans le cadre du premier appel public à l'épargne, la société émettra ● millions d'options à certains membres de la direction. Ces options ont été évaluées au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes d'après les hypothèses suivantes : un cours de l'option de ● \$, une durée de vie estimative de ● ans, un taux sans risque de ● %, une volatilité de ● % et un rendement de l'action de ● %. Les options ont une durée de vie de 10 ans et elles sont acquises sur une période de trois ans. La valeur des options a été amortie sur trois ans et a entraîné une charge de ● \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2007 et de ● \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. Ces montants ont été inclus dans le poste « Frais généraux et frais d'administration ».

l) À la conclusion du premier appel public à l'épargne, les montants figurant aux postes « Investissement net de capitaux du propriétaire » et « Cumul des autres éléments du résultat étendu » seront portés au poste « Actions ordinaires ».

3) RÉSULTAT NET PRO FORMA PAR ACTION

Le calcul du résultat net par action dans les états financiers cumulés pro forma se fonde sur le nombre pro forma d'actions ordinaires en circulation pour le semestre terminé le 30 juin 2007 comme si l'émission avait eu lieu le 1^{er} janvier 2006.

CONSETEMENT DE GLJ

Nous avons lu le prospectus de Franco-Nevada Corporation (« Franco-Nevada ») daté du ● relativement à l'émission et à la vente d'actions ordinaires de Franco-Nevada. Nous consentons à l'utilisation dans le prospectus des renseignements contenus dans notre évaluation des réserves établie pour Newmont Mining Corporation of Canada Limited, en date du 31 décembre 2006, incluse dans notre rapport daté du 15 mai 2007 qui comporte un addenda daté du 19 octobre 2007.

Calgary, Canada
Le ● novembre 2007

(signé) GLJ PETROLEUM CONSULTANTS LTD.

ATTESTATION DE FRANCO-NEVADA ET DU PROMOTEUR

FAIT LE 15 novembre 2007

Le présent document constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts dans le présent prospectus, conformément à la partie 9 de la *Securities Act* (Colombie-Britannique), à la partie 9 de la *Securities Act* (Alberta), à la partie XI de *The Securities Act, 1988* (Saskatchewan), à la partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba), à la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), à l'article 63 de la *Securities Act* (Nouvelle-Écosse), à la partie VI de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Nouveau-Brunswick), à la partie XIV de la *Securities Act* (Terre-Neuve-et-Labrador), à la partie II de la *Securities Act* (Île-du-Prince-Édouard), à la partie 3 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Yukon), à l'article 77 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Territoire du Nord-Ouest) et à l'article 27 de la *Loi sur les valeurs mobilières (Nunavut)* ainsi qu'à leurs règlements d'application respectifs. Le présent prospectus ne contient aucune information fautive ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application.

FRANCO-NEVADA CORPORATION

Par : (signé) DAVID HARQUAIL
Chef de la direction

Par : (signé) PAUL BRINK
Chef des finances

Par : (signé) GRAHAM FARQUHARSON
Administrateur

Par : (signé) RANDALL OLIPHANT
Administrateur

Promoteur
NEWMONT MINING CORPORATION

Par : (signé) RANDY ENGEL
Vice-président principal, Stratégie et
développement de l'entreprise

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

FAIT LE 15 novembre 2007

À notre connaissance, le présent document constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts dans le présent prospectus, conformément à la partie 9 de la *Securities Act* (Colombie-Britannique), à la partie 9 de la *Securities Act* (Alberta), à la partie XI de *The Securities Act, 1988* (Saskatchewan), à la partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba), à la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), à l'article 64 de la *Securities Act* (Nouvelle-Écosse), à la partie VI de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Nouveau-Brunswick), à la partie XIV de la *Securities Act* (Terre-Neuve-et-Labrador), à la partie II de la *Securities Act* (Île-du-Prince-Édouard), à la partie 3 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Yukon), à l'article 77 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Territoire du Nord-Ouest) et à l'article 27 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Nunavut) ainsi qu'à leurs règlements d'application respectifs. À notre connaissance, le présent prospectus ne contient aucune information fautive ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application.

BMO NESBITT BURNS INC.

UBS VALEURS MOBILIÈRES CANADA INC.

Par : (signé) JASON NEAL
Directeur général

Par : (signé) DAVID SHAVER
Directeur administratif



Franco-Nevada

- Portefeuille diversifié constitué d'environ 190 droits de redevances sur les métaux précieux et communs et de plus de 100 droits de redevances et de participations de concessionnaire dans le pétrole et le gaz naturel
- Les droits de redevances devraient procurer des flux de trésorerie stables et restreindre la participation aux frais d'exploitation et aux dépenses en immobilisations
- Modèle opérationnel éprouvé et équipe de dirigeants chevronnés
- Faible risque géopolitique, avec plus de 90 % des produits tirés des États-Unis, du Canada et de l'Australie en 2006
- Exploitants reconnus, chefs de file de leurs secteurs
- Croissance du portefeuille assurée par les dépenses engagées par des tiers dans la mise en valeur des actifs existants et par des acquisitions



Franco-Nevada

Franco-Nevada

20 Eglinton Ave. West
Suite 1900, Box 2005
Toronto, Canada
M4R 1K8

Tél. : 416-480-6480
Télééc. : 416-488-6598

www.Franco-Nevada.com